This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

NEC ARROGO NEC DUBITO

U 38.

TAYLOR INSTITUTION.

BEQUEATHED

TO THE UNIVERSITY

BY

ROBERT FINCH, M. A.

OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 33

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques.

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

TOME III.

A LONDRES.

M. DCC. LXVII.

[illegible]OTHECA·BODL[illegible]

SOMMAIRES
DES LIVRES
CONTENUS
DANS LE TROISIÉME VOLUME.

SOMMAIRE
DU HUITIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1596-1597. *Siége de la Fère : maladie du roi. Entreprises militaires exécutées & manquées. Morts des ducs de Nemours & de Nevers. Malversations dans les finances. Rosny va trouver Henri à Amiens : ce qui lui arrive avec un Astrologue : péril que court madame de Liancourt. Voyage de Rosny à Rouen. Il est député vers Madame, pour la ré-*

ſoudre à épouſer le duc de Montpenſier : traitement qu'il reçoit de cette princeſſe : il court riſque d'être diſgracié à cette occaſion : il rentre dans les bonnes graces de Madame. Succès des armes du roi dans différentes provinces. Oppoſition des Financiers à l'entrée de Roſny dans le conſeil des finances : irréſolutions de Henri, qui enfin le met dans le conſeil. Traité du duc de Maïenne avec le roi, qu'il vint trouver à Monceaux. Roſny va viſiter les généralités : calomnies de ſes ennemis à cette occaſion : utilité dont ce voyage eſt au roi. Démêlés de Roſny avec Sancy : il découvre les artifices & les fraudes du conſeil des finances. Aſſemblée des notables, tenue à Rouen : réflexions ſur les états du royaume : bon conſeil donné à Henri par Sully : réſultat de cette aſſemblée : établiſſement du

conseil de raison, qu'on est obligé de supprimer. Travaux de Rosny dans les finances.

SOMMAIRE
DU NEUVIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1597-1598. *Divertissemens à la cour. Les Espagnols surprennent Amiens : moyens imaginés par Rosny, pour reprendre cette place. Il est mis à la tête du conseil des finances, en l'absence du roi : ses travaux dans les finances, & ses démêlés avec le conseil. Siége d'Amiens, auquel Rosny pourvoit. Nouvelle mutinerie des Protestans pendant ce siége, & leurs desseins. Mort de Saint Luc ; Henri promet la grande maîtrise de l'artillerie à Rosny, & la donne à d'Estrées. Rosny est fait gouverneur de*

Mante. Les Espagnols essayent en vain de secourir Amiens : sa prise. Détail des lettres de Henri sur différens sujets. Entreprises exécutées & manquées après le siége d'Amiens. Négociations pour la paix. Henri IV. passe en Bretagne : se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur : liberté de Rosny sur cette faute. Séjour & services de Rosny en Bretagne. Cabales des Calvinistes, pour obtenir un édit favorable. Audience donnée par Henri aux ambassadeurs Anglois & Hollandois, qui ne peuvent lui persuader de continuer la guerre. Edit de Nantes. Conversation de Henri avec le duc de Bouillon : autre conversation singulière de Henri IV. avec Rosny, sur la dissolution de son mariage ; & sur son attachement pour la duchesse de Beaufort. Henri revient à Paris, passe en Picar-

die. Conclusion & cérémonies de la paix de Vervins.

SOMMAIRE
DU DIXIÉME LIVRE.

MEMOIRES 1598-1599. *Réforme faite dans les troupes. Ordonnances sur le bled, le port d'armes, & autres réglemens sur la finance, la police, les ouvrages publics, &c. Question du vrai ou faux D. Sébastien. Conférence de Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, sans fruit. La duchesse de Beaufort travaille avec ses partisans à se faire déclarer reine : fermeté avec laquelle Rosny lui résiste : il se brouille avec elle, & Henri les raccommode : conversation de ce prince avec sa maîtresse, sur ce sujet. Maladie de Henri. Réception du lé-*

gat à Saint Germain. Travaux de Rosny dans la finance : qualités nécessaires à l'homme d'état : Rosny rend compte de ses biens, de son caractére, de sa maniére de vivre, &c. Etat déplorable où les guerres avoient réduit la France. Valeur des traités faits avec la ligue. Arrêts rendus. Dispute de Rosny avec le duc d'Epernon. Rosny travaille avec Henri à rectifier les abus dans la finance : talens de ce prince pour le gouvernement. Faits singuliers. Exposition, examen & critique des dispositions testamentaires de Philippe II. L'archiduchesse vient à Marseille. Opposition du clergé de France au mariage de Madame avec le duc de Bar : conduite du cardinal d'Ossat en cette occasion : conférence entre les Catholiques & les Protestans, inutile pour la conversion

de cette princesse : Henri fait célébrer ce mariage par l'archevêque de Rouen : conversations plaisantes à cette occasion. Le clergé, le parlement, &c. s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes : changemens qui y sont faits : assemblée des Protestans, & artifices du duc de Bouillon à ce sujet : l'édit est enregistré. Affaires de Marthe Brossier. Charge & gratifications accordées par Henri à Rosny. Mort surprenante de la Connétable, de la duchesse de Beaufort : douleur qu'en ressent Henri : Rosny le console.

SOMMAIRE
DU ONZIÉME LIVRE.

MÉMOIRES 1599-1601. *Affaire du Marquisat de Saluces : artifices du duc de Savoie pour ne point le restituer. Voyage de Henri IV. à Blois. Dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois : ses amours avec mademoiselle d'Entragues, qui se fait donner par ce prince une promesse de mariage : hardiesse de Rosny dans cette occasion. Articles de mariage avec la princesse de Florence, arrêtés. Faits étrangers. Rosny prend la tutelle de ses Neveux d'Epinoy. Permission pour les manufactures d'étoffes précieuses, révoquée. Rosny est fait grand-maître de l'artillerie, &*

il y donne tous ses soins. Le duc de Savoie vient à Paris : met les courtisans dans son parti : cherche à corrompre Rosny, puis à l'exclure des conférences : n'obtient rien, & s'en retourne. Nicole Mignon veut empoisonner le roi. Dispute publique de l'évêque d'Evreux & de du Plessis-Mornay. Nouveaux subterfuges du duc de Savoie : raisons de lui déclarer la guerre : préparatifs de Rosny pour cette guerre. Henri IV. épouse par procureur la princesse de Florence. Prises de Chambéry, Bourg, Montmélian, Charbonnieres, &c. & autres détails sur cette campagne : grands services qu'y rend Rosny, malgré la jalousie & l'opposition des courtisans. Le cardinal Aldobrandin vient négocier pour la paix : réception que lui fait Rosny : conférences rompues par la

démolition du fort de Sainte-Catherine, reprises par Rosny, qui conclut le traité : articles de ce traité. La Reine arrive à Paris : est reçue par Rosny à l'Arsénal. Faits étrangers.

Fin des Sommaires du troisieme Volume.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE HUITIÉME.

CE qui détermina le roi à entreprendre un siége aussi difficile que celui de la Fère, c'est que ses ennemis ayant séparé leurs troupes après leurs succès, sa majesté ne voulut pas laisser inutiles les siennes, qui s'étoient à la fin rassemblées, & qu'il étoit important de rassurer la Picardie ébranlée par tant de pertes. Le parti que j'aurois préféré à tout autre, eût été de demeurer pendant ce siége auprès du roi, dont je ne goûtois point les ménagemens pour ma personne : mais je n'osai refuser la commission qui m'alloit 1596.

retenir à Paris ; & pour en adoucir
1596. l'ordre, sa majesté m'assura que de long-tems il ne se feroit rien de considérable devant la Fère, & que je pourrois dans la suite y faire quelque voyage. En effet j'y en fis deux ou trois ; mais je n'y étois pas plutôt arrivé, que la nécessité de pourvoir à la subsistance des troupes, m'en faisoit repartir presqu'aussitôt. Ce qui m'en consola, c'est que rien n'ayant manqué dans l'armée moyennant les soins que je pris, je puis me flater d'avoir un peu contribué à la réussite de ce siége. Il dura six mois : c'est le plus long que Henri ait fait. Aussi cette place, outre l'avantage de ses fortifications, avoit une garnison très-nombreuse, composée de soldats choisis & commandée par deux excellens officiers ; l'un François, (1) sénéchal de Montelimart, & l'autre Espagnol, nommé Osorio.

Béringhen (2) à la persuasion d'un ingénieur son ami, ou même son parent, & venu exprès de Flandre où il

(1) Il se nommoit Colas. Les Espagnols avoient promis de le faire comte de la Fère.

(2) Pierre de Beringhen étoit lui-même Flamand, né à Bruxelles.

demeuroit, se mit dans la tête qu'on pouvoit submerger la Fère, & il ré- 1596.
pondit si bien de la réussite, sur la caution de son ingénieur, que le roi contre son sentiment se laissa aller à permettre qu'on tentât cette voie. Elle auroit en effet bien abrégé le siége; mais on a pu remarquer que presque tous les projets de cette nature sont sujets à échouer; le plus léger mécompte suffit pour cela, & il est fort rare qu'on n'y en fasse pas. C'est l'idée de détourner le Tésin, qui fit autrefois perdre une bataille & la liberté à François I. Je trouvai cette proposition sur le tapis, dans un des voyages que je fis au camp. J'en jugeai l'exécution impossible, & je la combattis de tout mon pouvoir; mais l'ingénieur ne manquoit point de raisons plausibles pour opposer aux nôtres. A l'entendre, c'étoit une affaire de peu de tems & de peine; il ne s'agissoit que d'élever une chaussée. On la fit donc, & parce que l'eau la força deux ou trois fois, on la refit autant de fois. Une derniére se trouva à l'épreuve de l'eau: qu'arriva-t'il? Que l'eau ne put monter jusqu'à la hauteur qu'on s'étoit promise. Il est

1596. tageusement compensé par plusieurs événemens favorables, arrivés sur la fin de l'année précédente, & au commencement de celle-ci, que je ne ferai qu'indiquer à mon ordinaire : je parle de la réduction de Toulouse, (6) de la prospérité des armes du roi en Provence, & de la réunion des chefs de la ligue au parti du roi. Joyeuse (7) qui avoit quitté le froc pour endosser le harnois, & se payoit avec usure des mortifications du cloître, fit son traité avec le roi en ce tems-là. Le duc de Nemours suivit; mais sur le point que le sien alloit être conclu, il mourut (8) de regret, à ce qu'on croit, de voir tant de grands projets réduits à si peu de chose. Saint-Sorlin son frere continua le traité pour lui même. La mort du

Henri de Savoye-Nemours.

(6) Consultez sur ces faits les historiens ci-dessus nommés, *années* 1595, & 1596.

(7) Henri de Joyeuse, le seul qui resta des sept fils de Guillaume, duc de Joyeuse. Il entra chez les Capucins, & y mourut sous le nom de P. Ange.

(8) » Il jetta par la » bouche & par tous » les pores, jusqu'à » la derniere goutte » de son sang. » *Péréfixe, ibid.* Cayet » en fait une description très-touchante, *ibid. pag.* 519.

duc de Nevers (9) délivra encore le roi d'un serviteur aussi incommode qu'inutile. Enfin ce fut en ce tems-là que le 1596.

(9) Louis de Gonzague mourut de la dysenterie à Nesle en 1595, âgé de cinquante-six ans, de chagrin, dit-on, de ce que s'entretenant avec Henri IV. auquel il donnoit un conseil au sujet de la ville de Calais ; ce prince lui avoit répondu : » c'est bien à » vous à me conseiller » là-dessus, vous qui » n'avez jamais ap- » proché de cette pla- » ce, de plus près » que de sept lieues. » Quoique M. de Thou, *liv.* 113. & Brantôme, *tom.* 3. *pag.* 159. louent beaucoup ce seigneur ; le reproche que lui fait le duc de Sully, d'avoir toujours été un serviteur extrêmement à charge à son maître, se vérifie aisément, & par les propres lettres de ce général à Henri IV. dont nous avons un recueil dans les mémoires de Nevers, *tom.* 2. *pag.* 207. 376. » Si votre majesté, » lui dit-il dans une » de ces lettres, ne » peut ou ne veut pas » venir de par-deçà, » je m'en éloignerai » de telle sorte que » l'on n'aura plus su- » jet d'attendre aucun » secours de moi. En » vérité, sire, vous » ne me traitez pas de » la façon que je » vous sers, & il sem- » ble à tout le mon- » de que vous ne fai- » tes pas grand état » de moi.... Jamais je » n'ai été traité de la » façon que vous me » traitez, par les rois » vos prédécesseurs ; » j'avois cependant » reçu d'eux plusieurs

1596. duc de Maïenne, entiérement dégoûté de la mauvaise foi des Espagnols, commença à chercher sérieusement les moyens de rentrer dans les bonnes graces du roi.

Il avoit paru si important au roi de se rendre maître d'Arras, qu'après avoir essayé inutilement de le surprendre, il avoit formé le dessein d'en faire le siége dans les formes. Je crois être le seul à qui il s'en ouvrit. Le secret étoit d'une si grande conséquence en cette occasion, que n'osant confier à personne le

» bienfaits, qui m'o» bligeoient à les ser» vir aveuglément, & » je suis encore à en » recevoir le premier » de votre majesté ; » si ses commissions » ruineuses ne sont » les bienfaits & les » faveurs que je re» çois d'Elle : je vous » dirai librement que » je n'ai point re» çu d'autres, depuis » qu'il vous a plû de » me commander de » venir par-deçà, » &c. » *pag.* 348. & il y en a un assez grand nombre sur ce ton. C'est sur celles-là que le duc de Sully, auquel Henri IV. communiquoit les secrets de son cabinet, jugeoit des dispositions du duc de Nevers, & non sur celles qu'il écrivoit à différens particuliers, lesquelles ne marquent en effet que beaucoup d'attachement & de zéle pour la personne du roi.

soin d'observer cette place, il s'en chargea lui-même. J'avois séjourné tout cet hiver à Paris, occupé du service de sa majesté; je faisois seulement de tems en tems un tour à Moret, où je me plaisois beaucoup. Un jour que je m'y occupois à faire niveler les hauteurs, à deux mille pas de la maison, pour y conduire deux ruisseaux, qui font les deux nappes d'eau qu'on voit aujourd'hui à côté de la grande allée, je vis arriver un courier de madame de Liancourt, chargé d'une lettre de cette dame, & d'une autre de sa majesté, par laquelle Henri m'informoit de ses desseins sur Arras, & des moyens de les faire réussir. Je n'ai jamais vu ce prince dans une aussi grande colére, qu'il me parut l'être dans cette lettre, contre » les maltôtes & les friponne-» ries, je me sers de ses termes, de huit » mangeurs, qu'il s'étoit donnés, disoit-» il, au lieu d'un seul qu'il avoit aupara-» vant. Ces coquins, ajoutoit il, avec » cette prodigieuse quantité d'intendans » qui se sont fourrés avec eux par com-» pere & par commere, mangent le co-» chon ensemble, & ont consommé plus » de cent mille écus, qui étoit somme 1596.

» suffisante pour chasser l'Espagne de la
1596. » France. » Il n'y a en tout ceci, rien qui ne soit exactement vrai. Je ferai bientôt toucher sensiblement la chose au doigt, lorsque j'entrerai dans le détail des finances : je vais seulement en rapporter d'avance deux ou trois traits.

Messieurs du conseil des finances ne doutant point qu'ils ne fussent chargés d'appurer les comptes, pour les fournissemens du siége de la Fère : en quoi pourtant ils furent trompés, le roi m'en ayant attribué seul la connoissance; ils les firent prendre à Descutes, la Corbiniere & autres partisans, avec lesquels ils étoient si bien d'accord, que ces derniers ne faisoient que leur prêter leur nom, ou tout au plus, n'y étoient intéressés que pour une légére somme. Ensuite ils traiterent, toujours sous ces noms empruntés, avec les marchands & pourvoyeurs qui les fournissoient ordinairement, au plus bas prix qu'ils purent, dans l'intention d'employer en compte le double ou le triple de ce qu'il en auroit réellement coûté au roi.

Je tiens du roi lui-même le fait que voici. Il étoit dû par le trésor

royal aux Suisses, Reïtres & autres étrangers à la solde de la France, des arrérages considérables. Le conseil aposta un nommé Otoplote, qui fit entendre aux receveurs commis par ces étrangers, qu'ils ne devoient pas s'attendre à être jamais payés, à moins qu'ils ne se réduisissent d'eux-mêmes à une somme si modique, qu'on pût la leur donner, sans épuiser l'épargne. On convint de la réduction; mais Messieurs du conseil chargérent leur compte de toute la somme due; & en dérobérent ainsi le surplus au roi, ou plutôt aux légitimes créanciers. 1596.

On pourroit joindre ici bien d'autres traits de cette espéce. Aussi ces Messieurs nageoient dans l'abondance, pendant que le roi étoit, lui & sa maison, dans la disette de tout. Ce prince leur ayant mandé peu de jours avant celui où il m'écrivoit, qu'il avoit besoin de huit cens écus pour une entreprise importante (le siége d'Arras) il les pria, les conjura de lui faire cette somme. Il parloit à des sourds : ils ne lui répondirent autre chose, sinon que bien loin de pouvoir lui fournir ce qu'il deman-

1596. roi, & ſur un avis de la maladie de l'Abbeſſe de Maubuiſſon, elle s'étoit déterminée à partir avant le jour déſigné, & que je pourrois la rejoindre à Pontoiſe. Je ſoupçonnai que cette dame avoit peut-être intention de faire ſa cour au roi, aux dépens de ma pareſſe, & changeant de deſſein, je dis à mes gens que je voulois aller dès ce même ſoir à Maubuiſſon, ſans m'arrêter à Paris, qu'autant de tems qu'il en falloit pour manger un morceau, & pour faire repaître mes chevaux dans le premiere hôtellerie que je rencontrerois, qui fut les trois pigeons : je ne me ſerois pas ſouvenu de ce nom, ſans une petite avanture comique qui m'arriva en cet endroit.

Etant monté ſeul dans une fort grande chambre, j'y trouvai un homme qui s'y promenoit à grands pas, & ſi abſorbé dans ſes penſées, qu'il ne me ſalua ni ne m'apperçut, comme je crois. En le conſidérant plus attentivement, tout me parut ſingulier dans ſa perſonne, port, phyſionomie, habillement, un corps long & effilé, un viſage ſec & décharné, une barbe claire & fourchue, un large

ge chapeau, qui lui ombrageoit tout le visage, un manteau boutonné jusqu'au collet, des bottes énormes, une épée traînante, & dans sa main une grande gibeciére double, de celles qu'on attache à l'arçon d'une selle. Je lui demandai assez haut s'il étoit logé dans cette chambre, & pourquoi il rêvoit si profondément. Mon homme dédaignant la question, me répondit brusquement, & sans me saluer ni me regarder, qu'il étoit dans sa chambre, & qu'il pensoit à ses affaires, comme moi aux miennes. Quoiqu'un peu ému de la sotise du personnage, je ne laissai pas de le prier fort honnêtement de me faire part de la chambre, seulement pour le tems de dîner, proposition qui fut reçue en grondant & suivie d'un refus des moins polis. Trois de mes gentilshommes, mes pages & quelques valets, étant entrés en ce moment, mon brutal crut devoir adoucir son visage & sa parole; il ôta son chapeau, & m'offrit tout ce qui étoit à lui; puis tout d'un coup s'étant mis à me regarder fixement, il me demanda d'un air un peu égaré, où j'allois: » trouver le 1596.

1596. précipice, ne laiſſe que la place aſſez juſte pour paſſer deux voitures, le cocher du caroſſe étant deſcendu pour quelques néceſſités, un des mulets en paſſant à côté de ce caroſſe arrêté, effraya tellement par ſon henniſſement & par ſes ſonnettes, les chevaux qui malheureuſement étoient jeunes & ombrageux, qu'ils prirent le frein aux dents : ils commencèrent à emporter le caroſſe & toute ſa charge avec une ſi grande roideur, que rencontrant d'abord deux des mulets, ils les culbutèrent. Les femmes enfermées, qui comprirent le danger où elles étoient, en voyant mille abymes ouverts ſous leurs pieds, ſe mirent à pouſſer des cris douloureux. Le cocher & les muletiers avoient beau crier, appeller, s'efforcer, les chevaux ne s'arrêtoient point. Ils n'étoient déja plus qu'à cinquante pas de la litiére, dans le moment que madame de Liancourt effrayée du bruit qu'elle entendoit, mit la tête à la portiére. Elle jetta un cri épouvantable, ne voyant aucun moyen d'empêcher ſa litiére d'être précipitée. Je me retournai auſſi, & je frémis du danger de cette dame

& de toute sa troupe; mais sans pouvoir y apporter de reméde, à cause de la distance où j'étois : » Ah ! mon » ami, dis-je à la Font, que ferons-» nous? Voilà notre femme qui va être » mise en piéces : que deviendrons-» nous? Et que dira le roi » ? En disant ces paroles, je ne laissois pas de pousser mon cheval de toutes mes forces; mais cela ne me servoit de rien, & je serois arrivé trop tard. 1596.

Par un de ces coups heureux, & qui tiennent du miracle, dans le fort du danger, l'aissieu des petites roues étant sorti des moyeux, par une violente secousse qui cassa les chevilles, ces deux roues tombèrent chacune de leur côté, le carosse donna en terre & y demeura; un des chevaux de derriére fut renversé de la secousse & retint l'autre. Les chevaux de volée rompirent les traits & vinrent passer si près de la litiére, qui rasa le bord du précipice, qu'il est clair que s'ils avoient encore traîné le carosse, elle en auroit été accrochée & renversée. Je les arrêtai, & les fis prendre par mes domestiques; ensuite je courus rassurer madame de Liancourt, qui

1596. tachement à la perſonne du roi. Ceux avec qui il avoit eu à ce ſujet les plus étroites liaiſons, n'oſoient plus parler autrement en ſa préſence, & déſeſpéroient de le gagner. Un jour qu'il m'avoit fait l'honneur de m'inviter à dîner, il me parla de ſes diſpoſitions, avec une candeur & une franchiſe, dont ceux qui l'ont connu, ſçavent bien qu'il n'auroit pas été capable, s'il ſe fût ſenti criminel; & quoiqu'il ne cherchât point à ſe juſtifier, l'innocence a certaines preuves muettes, auxquelles on ne peut guère ſe méprendre. Il m'embraſſa pluſieurs fois, comme un homme qui lui étoit cher par ſon dévouement pour le roi, & en cette qualité, il me fit une promeſſe de ſon amitié, dont j'ai reçu depuis toutes ſortes de preuves. Je lui parlai de ſon mariage avec Madame, comme d'une affaire dans laquelle le roi conſpiroit pour ſon bonheur autant que lui-même. Il m'avoua qu'il n'avoit jamais rien deſiré auſſi ardemment que la poſſeſſion de cette princeſſe; mais qu'il n'oſoit plus s'en flater, ne voyant en lui, diſoit-il, rien de capable de gagner ſon cœur,

& de vaincre l'ascendant du comte de Soissons sur lui. Je demeurai entiérement satisfait des sentimens de M. de Montpensier, & je résolus d'en rendre bon compte à sa majesté. J'employai le reste de mon séjour à Rouen, à renouer avec mes anciens amis, le premier président de Boquemare, MM. de Lanquetot, de Grémouville, de Bouterode, de Berniere, tous membres du Parlement; les abbés de Tiron & de Martinbault, les sieurs de Motteville, des Hameaux, du Mesnil, capitaine du vieux palais, de la Haulle, de Menencourt, du Mesnil basil, & autres, dont je fus traité, & que je traitai à mon tour. J'étois descendu chez la Pile, un de mes amis particuliers. 1596.

Je trouvai encore le roi à Amiens, (11) où arrivérent peu de jours après des députés des principales villes de la Provence & du Languedoc, dont sa

(11) » Les députés » de la ville d'A- » miens, lui parlant » dans leur harangue » de la bonté de Hen- » ri III. Oui, leur » dit-il, c'étoit un » bon prince; mais » il vous craignoit, » & moi je ne vous » crains ni ne vous » aime ». *Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv.* 10.

1596. majesté reçut les complimens & les harangues avec sa bonté ordinaire. Le député de Marseille, qui parloit pour une ville si ancienne, & de tout tems si fidelle à ses souverains, fut celui qui se fit écouter avec le plus de plaisir.

Le roi non-seulement détrompé sur mon rapport, de tout ce qu'on avoit voulu lui faire croire contre M. le duc de Montpensier, mais encore plus convaincu qu'auparavant de son affection, résolut de faire un dernier effort en sa faveur, & je fus assez malheureux, pour qu'il me chargeât de cette nouvelle commission. M'ayant fait venir un soir auprès de son lit, il me dit qu'il falloit que j'allasse trouver madame Catherine, sous prétexte d'une simple visite de sa part; mais en effet pour l'obliger à prendre pour M. de Montpensier, les sentimens qu'elle conservoit toujours pour son (12) rival, depuis le sacrifice de la promesse de mariage. Après ce qui m'étoit ar-

(12) Elle disoit ordinairement à ceux qui lui en parloient de la part du roi: » Avant toutes choses » je veux voir le comte ». *Mathieu, tom. 2. liv. 2. p. 628.*

rivé à Chartres à ce ſujet, je ne voyois que de la témérité à m'embarquer dans cette affaire, & une impoſſibilité abſolue d'y réuſſir. Je conjurai le roi de m'épargner auprès de cette princeſſe & du comte, cette derniére raiſon de me haïr éternellement. Il ſe refuſa à mes inſtances, quelque preſſantes qu'elles fuſſent; & me répondant par le proverve, *à bon maître, hardi valet*, il ne me laiſſa que le ſeul parti de l'obéiſſance. 1596.

Mon dernier recours fut de demander ma commiſſion par écrit, afin qu'elle me ſervît de préſervatif contre le ſort de tant de courtiſans diſgraciés pour avoir ſervi trop aveuglément leur maître, contre des perſonnes de ce rang. J'exigeai du roi, qu'outre la lettre de ſimple compliment pour la princeſſe, dont il vouloit me charger, il m'en confiât encore une ſeconde, dans laquelle il déduisît le motif de mon voyage, la nature de ſes ordres, la maniere & les raiſons dont il vouloit que je les appuyaſſe. A cette propoſition, ce prince toujours un peu vif ſur le point d'honneur, me répondit que ſes plus grands enne-

mis ne lui avoient jamais demandé
1596. caution de sa parole. Je répliquai que je lui promettois de n'en faire usage qu'à l'extrémité, & que cet écrit pouvoit m'être nécessaire auprès de Madame, dans la supposition qu'elle se montrât disposée à se rendre à sa volonté, pourvû que je la lui justifiasse clairement. Sa majesté se rendit à cette derniere raison, & muni de cette piéce autentique, je pris le chemin de Fontainebleau, où la princesse étoit alors, extrêmement embarrassé de mon personnage.

Je ne séjournai que vingt-quatre heures à Paris, & j'arrivai près de Madame qui m'attendoit avec quelque impatience : le roi l'ayant fait prévenir quelques jours auparavant par Loménie sur mon voyage, sans lui en marquer le sujet. Elle se flatoit (car en amour si l'on craint tout, on se flate aussi de tout,) que peut-être je venois rendre le comte de Soissons heureux ; & cette pensée me rendit heureux moi-même, tant qu'elle lui dura, c'est-à-dire, les deux premiers jours, que je crus devoir donner à la civilité & aux complimens. Elle chan-

gea de ton le troisiéme, lorsqu'elle vit
que je ne la mettois sur le chapitre de 1596.
ses amours, que pour lui déclarer qu'au
point où M. le comte s'étoit fait haïr
du roi par toutes ses imprudences, elle
ne devoit plus penser à en faire son
époux; car je crus devoir commencer
par en éloigner un, avant que d'entreprendre
d'en faire recevoir un autre.

Quoique j'usasse, en parlant de M. le comte de Soissons, de tous les termes les plus doux que je pûsse imaginer, il avoit dans la personne de Madame, un ardent défenseur. Sa réponse ne fut qu'un tissu d'épithétes toutes des plus fortes, & de menaces de me faire perdre les bonnes graces du roi. Etourdi d'un emportement si subit & si violent, je ne songeai qu'à l'appaiser, autrement ma commission eût été finie dès ce moment. Je la priai donc de m'écouter; & commençant un long discours, dont j'ignorois quelle alloit être la suite, je fis marcher avant tout une longue & éloquente protestation de respect, d'attachement, de passion de la servir, pendant laquelle j'appellois inutilement mon

dans les intérêts de ſon concurrent.

1596. Enfin je crois pouvoir dire qu'avec toute autre, j'aurois mis le prince dans ſon tort.

Madame, qui pendant ce diſcours étoit tombée dans une rêverie, cauſée par un chagrin cruel, plutôt que par de ſages réflexions, m'interrompit en cet endroit, pour hâter cette concluſion que je lui avois laiſſé entrevoir favorable, & qui s'éloignoit à meſure que je parlois. Quand une fois elle eut repris la parole, elle ne fut plus la maîtreſſe de s'arrêter ; & ſon dépit ſe rallumant, elle éclata pour la ſeconde fois contre moi, qui ne cherchois, diſoit elle, qu'à la tromper ; & contre le roi ſon frere, qui l'aimoit ſi fort, diſoit-elle ironiquement, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à ſe défaire d'elle. Elle s'engagea, pour preuve, dans une longue énumération des ſoupirans qu'elle avoit eus ; parmi leſquels il m'auroit été facile de lui montrer qu'elle avoit manqué ſon établiſſement par ſa faute ; comme lorſqu'elle avoit refuſé le roi d'Ecoſſe. Elle n'épargna ni la reine ſa mere, ni le roi Henri III. qui avoient tous conſpi-

ré contre elle pour le célibat. Son cœur qui cherchoit les louanges après tant d'invectives, la ramena tout naturellement sur le comte de Soiſſons ; & cet article fut traité dans un goût oppoſé, encore plus amplement. 1596.

Enfin elle ſe ſouvint qu'elle ne m'avoit interrompu, que pour entendre les conſeils, moyennant leſquels je lui avois dis que le paſſé pouvoit ſe réparer ; & elle me les demanda poſitivement, mais avec ce même ton de raillerie & de malignité qui me fit encore mieux comprendre que ſon eſprit étoit atteint d'un mal incurable à toute l'éloquence humaine : » En faiſant, » lui répondis-je, preſſé par la queſ- » tion, tout le contraire de ce que M. » le comte de Soiſſons a fait juſqu'ici. « Le tems que je mis à proférer ce peu de paroles, ſuffit pour me perſuader qu'inutilement je propoſerois M. le duc de Montpenſier. Je regardai ma commiſſion comme achevée, ou plutôt comme tout-à-fait manquée ; & je ne ſongeai plus qu'à me tirer de ce mauvais pas, avec des mots ſi vagues & ſi généraux, que la princeſſe n'en pût prendre aucun avantage ſur moi,

fauſſe timidité d'un homme qui cher-
1596. che à ſe diſculper, & pour engager la princeſſe à m'entendre juſqu'au bout, je commençai par lui dire, que j'étois bien fâché que de mauvais conſeils lui euſſent fait appercevoir dans mes paroles, ce que je n'avois eu aucune intention d'y mettre, & m'euſſent attiré de ſa part un traitement que je ne méritois point; qu'il m'étoit facile de lui faire connoître mon innocence ſur tous les reproches qu'elle m'avoit faits; que pour commencer par M. le comte, elle ſçavoit que dans tout ce que j'avois dit à ſon ſujet, j'avois ajouté que perſonnellement j'étois perſuadé de la droiture de ſes intentions. J'arrêtai Madame par ce début: elle crut jouir du plaiſir de me voir à ſes pieds ſolliciter un pardon.

Je pourſuivis avec le même ſang froid: que pour lever le ſcrupule qu'elle ſembloit avoir, qu'on eût député vers elle un petit gentilhomme, indigne de l'approcher, je lui apprenois que quoique, par le mauvais ménage de mes ancêtres, je n'euſſe ni le bien, ni les dignités auxquelles je pouvois prétendre, cepen-

pen-

pendant il étoit sorti en différens tems, de ma maison, plus de cent mille écus qui avoient été portés par des filles, dans les maisons de Bourbon & d'Autriche, (13) que cette preuve tenoit lieu de mille autres que je pouvois y joindre; que loin d'avoir été à charge au roi depuis que j'étois à son service, ce prince m'avoit quelquefois donné le plaisir de le voir recourir à moi dans ses besoins; que j'avouois cependant qu'aucune raison n'auroit pu me justifier d'avoir passé les ordres que j'avois reçus de sa majesté, si réellement j'avois été capable de le faire. En ce moment je tirai de ma poche le second écrit du roi, aussi en forme de lettre, adressée à cette princesse; ensuite profitant de l'étonnement où je l'avois jettée, je lui dis que pour achever mon message, avant de la quitter pour toujours, je lui déclarois comme son serviteur, que le roi lui tenant lieu de pere, & étant d'ailleurs son maî- 1596.

(13) Je renvoye sur ces paroles, à l'explication que j'ai donnée au commencement de ces mémoires, des alliances de la maison de Béthune.

tre & son roi, elle n'avoit point
1596. d'autre parti à prendre, que de se soumettre à sa volonté ; que sans écouter tout ce que pouvoit lui suggérer M. le comte de Soissons, elle devoit se résoudre, ou à prendre un époux de la main du roi son frere, ou à encourir sa disgrace ; qu'il lui seroit bien sensible en ce dernier cas, après avoir soutenu un état de reine, de se voir réduite à un bien très-médiocre : puisqu'elle n'ignoroit pas qu'outre les largesses du roi, ce prince, dans l'abandon qu'il lui avoit fait des biens dont elle jouissoit, avoit plutôt consulté son cœur, que les loix & les coutumes de Navarre, qui lui en auroient laissé fort peu.

Ces dernieres paroles tirerent Madame, malgré elle, de la froideur & du dédain qu'elle s'efforçoit de montrer, pour la faire entrer dans le plus grand emportement dont une femme soit capable. Après l'avoir exhalé par tout ce que la colére peut inspirer, (car ce récit n'est déja que trop long) elle rentra furieuse dans son cabinet ; & moi, je me retirai doucement vers l'escalier. Comme je descendois, je vis

accourir madame de Neufvy, qui me dit que Madame l'envoyoit me demander la lettre que je lui avois montrée : nouvel artifice de ces quatre femmes, qui avoient persuadé à Madame, qu'elle travailleroit plus efficacement à ma perte auprès du roi, si je pouvois paroître avoir sacrifié la lettre de sa majesté. Je sentis le piége, & je répondis à madame de Neufvy, qu'il me paroissoit fort étonnant qu'après avoir refusé d'entendre le contenu de la lettre, Madame me la fit demander au même moment; que je ne pouvois la communiquer qu'à la princesse seule, & lui en faire une simple lecture, en ayant besoin pour moi-même. Ce n'étoit pas-là le compte de la messagere, qui s'en retourna sans rien repliquer. 1596

Je vins le même jour coucher à Moret, où étoit mon épouse; & après y avoir séjourné seulement vingt-quatre heures, je m'avançai jusqu'à Paris au-devant du courrier que j'avois fait partir de Fontainebleau pour porter mes dépêches au roi. Au lieu de mon courrier, je fus fort surpris de ne voir arriver que le jeune Boësse, maî-

1596. tre d'hôtel de Madame, chargé d'une lettre qui me surprit encore davantage, lorsque je reconnus qu'elle étoit du roi : je sçavois que Boësse étoit celui que de son côté Madame avoit dépêché vers le roi. Je vis que cette lettre avoit été envoyée toute ouverte à la princesse, & qu'on ne me la remettoit qu'après qu'elle avoit passé dans les mains de Madame, qui y avoit mis son cachet. A toutes ces marques, je ne doutai plus de mon malheur : un triste pressentiment m'en avertit encore, & je n'ouvris la lettre qu'en tremblant. Je n'en avois que trop de sujet. Au lieu des louanges, des témoignages de bonté & de confiance, dont les lettres du roi pour moi étoient ordinairement pleines, mes yeux ne furent frappés que d'un ordre rigoureux de faire satisfaction à Madame : sa majesté » ne pouvant souffrir (c'est » ainsi qu'elle s'exprimoit) qu'un de ses » sujets offensât une princesse sa sœur, » sans l'en punir aussi-tôt, s'il n'effa» çoit sa faute par ses soumissions.

Je fus terrassé, je l'avoue, de ce coup accablant, & d'autant plus, que ne pouvant présumer que mon

postillon n'eût pas porté ma lettre au roi, je voyois que c'étoit même 1596. après l'avoir lue, qu'il me traitoit ainsi. Quelles réfléxions ne fis-je pas alors sur le malheur d'être employé à raccommoder les grands, & sur le danger de servir les rois ? Je ne me reprochois rien à l'égard du roi. Je l'avois servi pendant vingt-quatre ans, avec une assiduité & un zéle que rien n'avoit réfroidi. C'étoit malgré moi que je m'étois chargé d'un emploi si désagréable. Il y avoit dans l'écrit que je m'étois fait donner par Henri, mille choses plus dures que tout ce que j'avois dit à Madame; & je les lui avois épargnées, dans un moment où j'aurois peut-être été excusable de les aggraver. Je n'étois coupable tout au plus que d'obéir trop fidélement; & cependant sa majesté me sacrifioit cruellement, sans aucun égard, ni pour mes raisons, ni pour ses propres ordres. J'étois pénétré de cette injustice; & toutes mes pensées alloient à former de fortes résolutions d'abandonner pour jamais la cour.

Mais à peine les avois-je formées ces résolutions, que je trouvois aussi-

tôt mille motifs pour les combattre.
1596. Henri, comme je l'avois déja souvent éprouvé, avoit pris un si grand empire sur toutes mes volontés, qu'après mille sermens de ma part, un seul mot de la sienne me ramenoit à lui, comme par enchantement. A cette considération se joignoit celle de mon intérêt. J'allois donc m'exposer à perdre les justes récompenses de mes services au moment même que j'y touchois, & lorsque dépouillé de cinquante mille livres de rente par l'exhérédation du vicomte de Gand, épuisé par un service long & coûteux, ayant une maison à rétablir, menacé d'une nombreuse famille par la fécondité de mon épouse ; ces récompenses étoient toute ma ressource, & le seul fonds que j'avois cultivé. Mais d'un autre côté, comment prendre sur soi d'aller essuyer en criminel les hauteurs d'une princesse avec laquelle je venois de soutenir un personnage si différent, & que je ne pouvois douter qui ne rendît pour moi ce calice aussi amer qu'il le pouvoit être ? Je crois que tout le monde se met ici en ma place, & qu'on se peint facilement mon agi-

tation & mon ferrement de cœur.

Je pris enfin un parti assez sage, 1596
mais qui n'étoit rien moins que capable de suspendre les chagrins dont j'étois dévoré. Je feignis d'être malade, & il me prit dès ce moment une noire mélancolie bien capable en effet de faire passer dans mon corps une partie de la mauvaise disposition de mon esprit. Je ne m'ouvris à personne sur la cause de mes chagrins. J'envoyai chercher un médecin, qui me faisant trembler sur les suites d'un mal, tout entier de ma façon, promit pourtant de m'en tirer à force de saignées & de purgations.

Sur les quatre heures après midi arriva un autre médecin, auquel il étoit réservé de me redonner la santé: c'est Picaut mon courrier que j'attendois impatiemment, pour prendre, sur son rapport, une derniere résolution; & qui après m'avoir appris que l'accident qui lui étoit arrivé de se démettre le pied en route, l'avoit fait devancer auprès du roi par le courrier de Madame, me remit une lettre de la main de ce prince, qui guérit tous mes

maux. Henri me mandoit que je de-
1596. vois actuellement être bien en colere de sa premiere lettre, qu'il l'avoit écrite dans ce premier mouvement de vivacité que je lui connoissois, & sur les plaintes exagérées, jointes aux instances & à l'importunité de sa sœur : mais que pour me rassurer, il me donnoit sa parole de ne me désavouer en rien, & qu'il me permettoit en ce cas de me servir de sa lettre même contre lui. Il finissoit par ces mots : » Venez me » trouver, pour m'informer encore » plus particuliérement de tout ce qui » s'est passé, & vous assurez d'être » aussi-bien reçu de moi, que vous » l'ayez jamais été, quand je devrois » prendre la vieille devise de Bour- » bon, *qui qu'en grogne* : Adieu, » mon ami «. A cet air de cordialité & de familiarité, je reconnus mon ancien maître. Cette lettre étoit datée du 17 Mai, & la premiere du 15, toutes deux d'Amiens, où je m'acheminai dès la pointe du jour, & où j'arrivai le lendemain. Je ne supprimai, ni ne déguisai rien de tout ce qui

s'étoit dit & fait à Fontainebleau, entre Madame & moi, & sa majesté me témoigna par un redoublement de caresses, qu'elle approuvoit toute ma conduite. 1596.

Pour ne pas couper trop souvent le fil de l'histoire, par un récit qui peut trouver par-tout également sa place, j'acheve en peu de mots ce qui concerne cette affaire. La Varenne qui étoit chargé de veiller à la cour aux intérêts de madame Catherine, ne manqua pas de l'instruire du bon accueil que le roi m'avoit fait, & de lui faire part en même-tems de la nouvelle qui se répandoit, que j'allois être le dépositaire absolu des finances. La princesse comprit aisément sur ce rapport, non seulement qu'il falloit renoncer à sa vengeance, mais encore que son intérêt étoit de ménager dans la suite un homme, de la main duquel alloient sortir désormais toutes les ordonnances pour l'entretien de sa maison : ou elle convint de son tort, ou bien si elle persista à me l'imputer, elle eut la génerosité de me le pardonner : & de quelque maniere que ce soit, j'avoue à la louange

1596. de cette princeſſe, que c'eſt une marque de grandeur d'ame, dont fort peu d'autres auroient été capables. Si l'on avoit retranché du caractère de Madame les excès d'une vivacité qu'il lui étoit impoſſible de ſurmonter, & qui, dans l'affaire dont il s'agit, joignoit à ſa force, celle de la plus impétueuſe de toutes les paſſions, on n'auroit plus trouvé qu'un cœur naturellement bon & facile, capable même d'amitié & de reconnoiſſance.

Elle choiſit madame de Pangeac, qui étoit de mes amies, pour lui faire part de ſon changement à mon égard. Elle fit même les premieres démarches auprès de madame de Roſny. Je l'avois laiſſée en couche à Motet. Après qu'elle fut rétablie, elle alla un jour au prêche à Fontainebleau, & s'en retourna ſans voir Madame, prétextant une légére indiſpoſition qui retenoit cette princeſſe au lit. Madame de Pangeac lui en ayant fait quelques reproches, comme d'elle-même, mais en effet par ordre de Madame, mon épouſe ſe trouva obligée de lui répondre que les termes où Madame en étoit avec moi, lui défendoient

cet honneur. A un second voyage que madame de Rosny fit à Fontainebleau, Madame lui fit dire que la raison qu'elle avoit apportée à madame de Pangeac, ne devoit point l'empêcher de venir la voir, & elle lui fit un accueil tout-à-fait gracieux. Elle lui avoua naturellement qu'elle n'étoit pas encore entiérement revenue à mon égard, parce qu'elle avoit cru devoir attendre toute autre chose de moi pour les marques d'amitié que j'avois reçues d'elle dans ma jeunesse. Elle l'entretint de plusieurs parties de plaisirs, soit à Pau, soit chez M. de Mioſſens (14), où elle m'avoit fait l'honneur de m'admettre avec elle, & en particulier d'une course de bague, où ayant remporté le prix, qui étoit une bague de médiocre valeur; & allant la recevoir de la main de cette princesse, elle changea la bague, & en mit une de deux mille écus. Elle n'oublia pas que mon pere avoit souvent porté la reine sa mere entre ses bras. Après tout cela, Madame dit fort 1596.

(14) Henry d'Albert, Baron de Mioſſens.

obligeamment à mon épouse, que
1596. son ressentiment contre moi ne s'étoit jamais étendu jusqu'à elle, dont elle aimoit l'humeur & le caractère. Elle lui dit mille choses gracieuses, soit sur M. de Saint-Martin, oncle de mon épouse, qui avoit été premier gentilhomme de la chambre du roi, soit sur madame de Saint Martin, sœur de M. Miossens, & par conséquent parente assez proche de la princesse.

Madame de Rosny se retira extrêmement satisfaite, & résolue de ne rien oublier pour me faire rentrer dans les bonnes graces de Madame. Elle ne lui en marqua rien cette premiere fois, mais dans la suite elle s'y employa utilement. Un jour qu'elle lui faisoit valoir l'attention que j'avois à expédier les assignations pour le payement des officiers de sa maison, & qu'elle lui représentoit qu'il n'y avoit eu que des ordres réitérés de sa majesté, qui m'avoient fait vaincre la répugnance que je sentois à me charger de la commission qui l'avoit si fort offensée, madame de la Force qui étoit en ce moment dans la ruelle de Madame, se joignit à mon

époufe. Elles furent appuyées par madame de Pangeac, & ce qui me furprit beaucoup, par mefdames de Rohan & de la Barre, & toutes ces femmes engagerent Madame à m'envoyer chercher à l'heure même. Depuis ce moment, où elle reconnut mon innocence, elle m'affectionna au point qu'elle n'eut plus d'autre confident de tous fes fecrets; qu'elle propofa & favorifa de tout fon pouvoir le mariage de ma fille aînée avec le duc de Rohan fon plus proche parent (15), du côté de la feue reine fa mere, & héritier de fes biens en Navarre. Le roi ne goûta pas ce mariage pour lors; & cependant il y revint de lui même dans la fuite. Enfin lorfque Madame partit pour la Lorraine, affez mécontente, comme l'on fçait, de la cour de France, elle dit hautement qu'elle n'avoit à fe louer que de trois per-

1596.

(15) Henry II. du nom, duc de Rohan, &c. qui époufa en effet Marguerite de Bethune, comme on le verra dans la fuite de ces mémoires, étoit petit-fils de René I. du nom, vicomte de Rohan, & d'Ifabelle d'Albret, fille de Jean, roi de Navarre. Voyez dans tous les généalogiftes, les autres alliances de cette illuftre maifon avec la maifon de France.

1596. nua la guerre avec le même succès en Dauphiné, en Provence & dans le Piémont, tantôt contre le duc de Savoye, tantôt contre le duc d'Epernon. La fin de toutes ces expéditions fut l'entiere défaite du duc de Savoye, qui croyant profiter de la désunion des ducs de Guise & d'Epernon, s'étoit avancé jusqu'en Provence, d'où il se vit chasser honteusement, & celle de d'Epernon, qui succombant sous son rival, le duc de Guise aidé du même Lesdiguieres, d'Ornano & du parti de la comtesse de Sault, fut accablé sans ressource, & se vit réduit à implorer la clémence du roi, par des lettres extrêmement soumises que sa majesté reçut à Gaillon. Il suivit lui-même ses lettres de fort près, & vint se jetter aux pieds du roi : ce qui fut une espéce de triomphe pour Henri, qui mettoit cette humiliation de d'Epernon,

maître de toute la Savoye & d'une partie du Piémont.

Outre la guerre, la France fut affligée en cette année 1596. de la peste & de la famine, causées par le dérangement des saisons. L'Etoile dit qu'on eut l'Eté en Avril, l'Automne en Mai, & l'Hyver en Juin.

avec celle des ducs de Bouillon & de la Trémouille, au nombre des choses qu'il souhaitoit le plus passionnément. 1596.

Pendant son séjour à Amiens, le roi fit plusieurs nouvelles démarches au sujet de mon entrée dans le conseil des finances. Ce Prince qui par un effet de sa droiture naturelle, ne pouvoit se représenter les hommes aussi corrompus qu'ils le sont, ni par un effet de sa douceur, recourir aux voies extrêmes, qu'après avoir tenté toutes les autres, se figura long-tems qu'il ameneroit enfin ce corps à administrer les revenus de l'état avec économie; & que cette importante réforme n'étoit pas si difficile, qu'elle ne pût être produite par les seuls conseils d'un homme intégre & laborieux, qu'il associeroit à ceux qui le composoient. Dans cette vûe, il parla & en public & en particulier, à messieurs du conseil, de me recevoir parmi eux. Quelque répugnance qu'ils y eussent, ils n'osérent rejetter ouvertement une proposition qui, faite de cette maniere, ressembloit bien plus à une priére qu'à un ordre.

J'avoue plus naturellement, que de

ma part ce tempérament ne trouva pas
1596. tant de docilité. Sa majesté m'ayant déclaré dans un entretien secret, qu'elle exigeoit de moi que je cherchasse messieurs du conseil ; que par quelque complaisance je leur fisse perdre le soupçon qu'ils avoient, que je n'entrerois dans leur société que pour leur rendre de mauvais offices ; enfin que je les engageasse par mes manieres, à lui demander eux mêmes mon association ; je ne balançai pas à lui répondre, que je ne trouvois point de plus mauvaise voye d'être introduit dans le conseil des finances, que d'en avoir l'obligation à ceux qui les gouvernoient, & que connoissant, comme je faisois, l'esprit de ce corps je ne pouvois en même tems le servir & servir l'état. Le roi qui n'aimoit pas à être contredit, & qui se souvenant d'ailleurs de mes démêlés avec le duc de Nevers, s'imaginoit que je pouvois avoir quelque ressentiment contre ces messieurs, crut appercevoir dans ma réponse de l'orgueil, ou du moins de l'attachement à mon sens. Il me repliqua assez vivement qu'il n'avoit pas envie de se mettre tout le monde à dos, pour moi seul : qu'ainsi

s songer davantage à me faire en-
dans les finances, il me cherche- 1596.
quelqu'autre emploi, pour occu-
mon esprit qui ne pouvoit, disoit-
demeurer oisif.
l étoit encore à demi fâché lorsq-
u sortir de cette conversation, il
a chez madame de Liancourt, qui
ıyant sçu le sujet, lui représenta
l ne seroit en effet jamais bien ser-
jusqu'à ce qu'il eût rencontré un
ıme, qui par le pur motif de l'in-
t public, ne craignît point de s'at-
: la haine des financiers. Pour moi
:gardai après cela mon engagement
s la finance, comme plus éloigné
jamais; & considérant que mon
ıloi alloit désormais être réduit aux
és & aux négociations au-dehors:
:e qui méne à une ruine presque
ıine, tout homme qui veut y sou-
r son rang avec dignité, & sa ré-
ıtion avec honneur, je résolus de
n ouvrir à sa majesté, & de lui
e agréer un projet qui m'auroit
ré du moins le remboursement
toutes mes avances. Mais Henri
me donna pas le tems de lui faire

ma propoſition. Si-tôt que je l'eus
1596. abordé, il m'avoua que ſur la repré-
ſentation de madame de Liancourt, il étoit revenu à mon avis, & que ſans un plus long délai, il alloit déclarer publiquement ſa volonté, après en avoir prévenu, pour la forme, le connétable & Villeroi, à qui il appartenoit de m'expédier mes proviſions. Ces deux meſſieurs entrèrent fort à propos dans la chambre du roi, & reçurent cet ordre, le connétable en baiſſant la tête, & Villeroi en diſant qu'il me mettroit mes proviſions aux mains, ſitôt qu'il en auroit recouvré un modéle.

L'après-midi, pendant que le roi étoit à la chaſſe, j'allai remercier la marquiſe de Monceaux; c'eſt le nom qu'avoit pris depuis peu madame de Liancourt, & je crus devoir auſſi une viſite à M. de Villeroi, à qui je demandai, au défaut de proviſions, un brevet qui fit le même effet. Villeroi biaiſa dans ſa réponſe, & pendant trois ou quatre jours que je le preſſai, ſur différens prétextes, il remit toujours l'affaire au len-

demain. Au bout de ce tems, le roi quitta Amiens pour venir à Monceaux, & passa par Liancourt, où Liancourt, son premier écuyer, le reçut & le traita splendidement : c'est-là qu'on avoit résolu de faire contre moi les derniers efforts. 1596.

Liancourt, à la sollicitation de Villeroi, fit venir chez lui pendant le séjour qu'y fit sa majesté, le chancelier, qui étoit son ami intime, & les autres membres du conseil s'y étant aussi rendus par ordre du roi, ils profiterent de la liberté que cette occasion leur donna auprès de ce prince, pour travailler efficacement à m'exclure du conseil. Le moyen dont ils se servirent, ne fut pas de m'attaquer directement, mais d'insinuer au roi que je n'étois pas propre à cet emploi, dans lequel, disoient-ils, faute de cette expérience, qu'il n'y a que le long usage qui puisse donner, on ne peut éviter de commettre mille fautes, dont la moindre est capable de ruiner sans ressource le crédit, & par conséquent de perdre l'état. Ces discours furent répétés si souvent en présence

1596. du roi (car on faisoit à dessein tombe la conversation sur cette matiere), & avec une si grande apparence de sincé rité, que ce prince se sentit à la fi ébranlé; & lorsque dans le même tem il voyoit ces messieurs former avec fa cilité les plus magnifiques projets, dis courir avec beaucoup de netteté sur le forces & les intérêts de l'état, en cal culer les revenus avec la derniere pré cision; enfin posséder en apparenc dans toute son étendue, la science du commerce & les autres moyens don on rend un état florissant, & par-dessu tout, s'entretenir entr'eux dans une langue qui n'étoit presqu'intelligible que pour eux seuls: ce prince persua dé de plus en plus de cette longue pré paration qu'on lui représentoit comme absolument nécessaire pour entrer dans les finances, retomba encore dans sa premiere irrésolution, & crut que le mal présent n'étoit pas le plus grand, dont les finances pussent être menacées Sa majesté prenant avec cela tout ce que messieurs du conseil lui disoient pour une marque de leur repentir, & comptant sur un notable changement

de leur part, par la crainte qu'elle venoit de leur donner, elle se refroidit entiérement à mon égard. 1596.

Villeroi qui étoit demeuré pendant ce tems-là à Amiens, mais qui n'en étoit pas moins bien informé de toutes les démarches d'un corps, dont il étoit l'ame, prit cette occasion pour envoyer au roi mes provisions, qu'il ne pouvoit sans désobéissance se dispenser d'expédier, après l'ordre formel qu'il en avoit reçu du roi. Lorsqu'elles furent remises à ce prince, il n'étoit plus à Liancourt, où il n'avoit passé qu'un jour, mais à Monceaux, où rempli de tout ce qu'il venoit d'entendre, il les donna à Béringhen, en lui disant de les garder sans m'en rien dire, jusqu'à ce qu'il reçut un ordre du contraire. Béringhen qui étoit de mes amis, me révéla le secret, que je lui gardai fidellement. Quinze jours se passerent de cette sorte, sans que le roi parlât de rien à Béringhen; & messieurs du conseil aveuglés par leur bonne fortune, au lieu de ce repentir si sincère que sa majesté attendoit d'eux, lui donnèrent de nouvelles preuves de malversation, mais si claires

1596. qu'ils la forcèrent eux-mêmes, pour ainsi dire, de les accabler du coup, qu'il leur étoit si facile de parer. Le roi découvrit que le conseil venoit d'affermer les aides de Normandie pour trente mille écus; & que pour frustrer encore l'épargne de cette somme, si éloignée de la vraie valeur de la chose, ils l'avoient imputée toute entiere sur de vieilles dettes du trésor royal. Avec un peu d'attention, il se convainquit de plus, que les cinq grosses fermes n'étoient de même qu'au quart de leur valeur; parce que Zamet, Gondy & autres traitans, qui s'en étoient chargés par connivence avec messieurs du conseil, partageoient avec eux les profits immenses qui en revenoient. L'avidité de ces messieurs n'étant pas encore rassasiée, ils avoient accordé sur tous les autres revenus royaux des rabais si excessifs, sous ombre des pertes de Calais, Cambrai, Ardres, &c. qu'ils diminuoient à vue d'œil, au lieu d'augmenter.

Dans la juste indignation que cette connoissance donna au roi, sa majesté me fit appeller, & me commanda

commanda d'aller à Paris, sçavoir d'où provenoit une si grande dissipation de deniers, dont elle ne pouvoit se prendre qu'au conseil. Je répondis à ce prince qu'ayant révoqué sans doute l'ordre qu'il avoit donné à Villeroy de m'expédier mes provisions, puisque je ne les avois pas reçues, je n'avois aucun droit d'entrer dans un conseil, ni de m'y faire écouter. « Comment! » dit Henri, en cachant le reproche » qu'il se faisoit intérieurement, Be- » ringhen ne vous a-t-il pas donné, il » y a quinze jours, vos provisions, » avec une lettre de Villeroy? Vous » verrez que ce gros Allemand les » aura oubliées ». Pendant que par ordre du prince, j'allois me disposer à partir, pour venir ce même jour coucher à Claye, sa majesté fit la bouche à Beringhen, qui consentit à paroître chargé de tout le tort. Dans ce peu de tems il me vint une pensée, que je communiquai au roi, en retournant recevoir ses derniers ordres. Je lui dis qu'avant que le jour marqué pour l'ouverture des états, fût arrivé, il me paroissoit à propos que je me transportasse dans quelques-unes des

1596.

1596. principales généralités du Royaume, pour y prendre une connoiſſance plus ſûre des revenus préſens du roi, de la diminution qu'ils avoient ſoufferte, & des augmentations qu'on pouvoit y faire : afin que ſa majeſté réglât les demandes qu'elle avoit à faire aux états, ſur cette opération, qui toute imparfaite qu'elle étoit, pouvoit par proportion, donner des lumieres ſur les forces des autres généralités plus reculées, & conſéquemment de tout le Royaume ; qu'outre cet avantage je ne déſeſpérois pas de lui faire trouver dans ces ſeules généralités que je viſiterois, les trois ou quatre cent mille écus qu'il avoit demandés inutilement au conſeil. Je jugeai qu'en vain, & peut-être imprudemment, je me chargerois moi-même de cette vérification, ſans une piéce, qui me paroiſſoit être le ſeul vrai moyen de n'être pas trompé, je veux dire, ſans un plein pouvoir de ſa majeſté, pour ſuſpendre de leurs fonctions, ou même pour révoquer tout-à-fait les receveurs & prépoſés rebelles, & pour récompenſer la probité des mieux intentionnés.

Henri approuva fort le fond de ce dessein ; mais changeant quelque chose à la maniere de le proposer dans le conseil, il voulut que j'y ouvrisse cet avis, de façon que ceux qui se piquoient d'avoir le plus d'esprit, comme Sancy, Schomberg, Fresne & La-Grange-le-roi, en saisissent eux-mêmes la premiere idée, & pussent passer pour en être du moins en partie, les auteurs ; & qu'il n'y en eût aucun dans la compagnie, qui ne se flatât que cette commission ne pouvoit être donnée à personne qu'à eux-mêmes, ou par leur canal, à des intendans & maîtres des requêtes à leur dévotion. Il n'y avoit rien de plus sage que ce tempérament, qui flattoit également la vanité de quelques-uns, & la cupidité de tous. Je vins prendre place dans le conseil, où par un prodige, qu'on ne voit qu'à la cour, le cœur de mes collégues, dévoré du chagrin le plus cuisant, ne laissa voir sur leurs visages, dans leurs paroles & leurs manieres, que des témoignages de joye. Je fus presque trompé moi même aux louanges en tout genre, dont m'accabla le chancelier, & au ton dont j'entendis 1596.

1596. prononcer, que j'étois attendu avec la plus vive impatience. Voilà la ſcience des courtiſans, ils ſont convenus entr'eux, que couverts des maſques les plus groſſiers, ils ne ſe paroîtroient pourtant point riſibles les uns aux autres.

C'eſt pendant le ſéjour du roi à Monceaux, que fut conſommé le traité du duc de Mayenne, déja arrêté auparavant. Dès le tems que ſa majeſté étoit à Amiens, le duc lui avoit envoyé un nommé d'Eſtienne, pour lui demander en quel lieu elle auroit agréable qu'il vînt lui rendre ſes obéiſſances, & elle l'avoit remis à Monceaux, par égard pour l'incommodité du duc, qui ne lui permettoit plus d'auſſi longs voyages que celui d'Amiens à Soiſſons, où il faiſoit ſa réſidence (18). Le duc de Mayenne aborda le roi qui ſe promenoit dans l'étoile du Parc, ſeul avec moi & me tenant par la main, mit un genou en

(18) L'Etoile rapporte la choſe autrement; mais le duc de Sully eſt plus croyable ſur ce fait. Perefixe s'eſt auſſi trompé, lorſqu'il place cette entrevue en 1595. V. la chronologie Novenn. *liv.* 8. *pag.* 599.

terre, lui accola la cuisse, & joignit à l'assurance de sa fidélité, un remercîment de ce que sa majesté « l'avoit » délivré, disoit-il, de l'arrogance » Espagnole, & des ruses Italiennes ». Henri qui avoit été à sa rencontre, lorsqu'il le vit s'approcher, l'embrassa trois fois, se hâta de le faire relever, l'embrassa de nouveau, avec cette bonté qui n'a jamais tenu contre un repentir; puis le prenant par la main, il le promena dans son parc, où il l'entretint familiérement des embellissemens qu'il alloit y faire. Le roi marchoit à si grands pas, que le duc de Mayenne, également incommodé de la sciatique, de sa graisse, & de la grande chaleur qu'il faisoit, ne traînant qu'à grande peine sa cuisse, souffroit cruellement, sans oser en rien dire. Ce prince s'en apperçut, voyant le duc rouge & tout en sueur : il me dit en se penchant vers mon oreille : « Si je promene encore long-tems ce » gros corps-ci, me voilà vengé sans » grande peine de tous les maux qu'il » nous a faits. Dites le vrai, mon cou» sin, poursuivit-il, en se tournant » vers le duc de Mayenne; je vais un 1596.

» peu vîte pour vous ». Le duc lui
1596. pondit, qu'il étoit prêt à étouffer
que pour peu que sa majesté eût
core continué, elle l'auroit tué
y penser : « touchez là, mon cou
reprit le roi d'un air riant, en l'
brassant encore & lui frappant
l'épaule ; » car pardieu ! voilà t
» la vengeance que vous recevre
» moi ». Le duc de Mayenne, qu
maniere si franche pénétra viven
fit encore ses efforts pour s'agenoi
& pour baiser la main que sa ma
lui tendoit; il lui jura qu'il la serv
désormais contre ses propres en
» Or sus, je le crois, lui dit He
» & afin que vous me puissiez a
» & servir plus long-tems, allez
» reposer au château & vous rafraî
» car vous en avez bon besoin ; je
» vous faire donner deux bouteill
» vin d'Arbois, car je sçais bien
» vous ne le haïssez pas ; voilà R
» que je vous baille pour vous ac
» pagner, faire l'honneur de la m
» & vous mener en votre chan
» c'est un de mes plus anciens
» teurs, & un de ceux qui a reçu
» de joye de voir que vous vouli

» servir & m'aimer de bon cœur ». Le roi continua sa promenade dans le fond du parc, & me laissa avec le duc de Mayenne, que je fis reposer dans un cabinet de verdure, & ensuite reconduire à cheval au château, aussi content du roi & de moi, que nous l'étions tous deux de lui. 1596.

Monceaux parut un séjour si agréable au roi, qu'il s'y arrêta plus longtems qu'il n'avoit compté d'abord. Il y fit venir d'Amiens le connétable & Villeroy, & il ordonna au conseil des finances, de venir faire sa résidence à Meaux, pour être à portée de recevoir ses commandemens. Je n'y avois point encore proposé le projet de la visite des généralités. Sa majesté persuadée de plus en plus qu'il ne pouvoit produire qu'un bon effet, se chargea d'en parler elle même. A la premiere ouverture qu'elle en fit, les conseillers qui s'attendoient que cet emploi ne pouvoit regarder d'autres personnes qu'eux, & qui y envisageoient chacun leur intérêt particulier, sans nuire à l'intérêt général du corps, y donnerent les mains, & furent bien surpris, lorsqu'ils virent que d'eux

tous, le roi ne nomma à cet effet, que
1596. La-Grange-le-Roi, qui fut chargé de deux généralités; les autres commissions furent remplies par sa majesté, des noms de MM. de Caumartin (19) & de Bizouze, chacun pour deux généralités, & de celui des deux autres maîtres des requêtes, chacun pour une généralité; pour moi, je fus chargé de quatre des principales & des plus étendues. Ce fut pour lors que messieurs du conseil se repentirent de n'avoir pas empêché l'exécution d'un plan, qui pouvoit mettre en évidence leur mauvaise foi. Ils réunirent tous leurs efforts pour le rendre inutile, ou du moins pour le traverser. Ils me prirent pour le but de tous leurs coups; parce que la confiance du roi, & le principal rôle que je jouois dans cette affaire, leur firent deviner une partie de la vérité. Les accusations d'igno-

(19) Louis le Fêvre, Seigneur de Caumartin, fut envoyé dans le Lyonnois, le Berry & l'Auvergne. Il en sera encore parlé ci-après. Il fut garde des sceaux en 1622, après la mort de M. de Vic, & mourut l'année suivante, âgé de soixante-douze ans. Il a reçu des Historiens les mêmes éloges que lui donne dans la suite M. de Sully.

rance, de dureté, d'étourderie & quelques autres qualifications plus fortes encore, ne me furent point épargnées. Je n'eus pas plutôt commencé à exercer les fonctions de ma charge, que je m'apperçus que leur prévoyance leur avoit fait prendre les devants auprès des trésoriers de France, des receveurs généraux & particuliers, contrôleurs, greffiers, & jusqu'aux moindres employés subalternes. Tous ces gens qui, pour la plûpart, leur étoient ou vendus, ou aveuglément dévoués, se prêterent à tout ce qu'ils exigerent d'eux; les uns s'absenterent & laisserent leurs bureaux fermés; les autres me présenterent des états composés avec toute la finesse, qu'on peut attendre de gens, qui se sont fait un art de la friponnerie; d'autres se contenterent de me faire voir des ordres de MM. de Fresne, d'Incarville & des Barreaux, qui leur défendoient de communiquer leurs registres & leurs états à qui que ce pût être.

1596.

Je n'employai d'abord contre tant de malice, que la voye de la douceur; j'exhortai, je cherchai à piquer d'honneur & de probité, des gens

qui ne connoiſſent guère plus l'un que
1596. l'autre. Enſuite je fis courir un bruit que les états du royaume ne s'aſſembloient que pour ſupprimer ce nombre prodigieux de bureaux & d'employés, ſur-tout les tréſoriers de France, le plus inutile de tous les corps, & pourtant le plus indocile, & qu'on ne conſerveroit en place que ceux qui s'en rendroient dignes par une ſincérité, qui feroit foi en cette occaſion, de leur attachement au bien public. Cette menace n'ayant eu aucun effet ſur des perſonnes qui étoient ſecrettement raſſurées & ſoutenues par le conſeil même; je fus obligé d'uſer du pouvoir que j'avois reçu. J'interdis la plus grande partie de ces ouvriers, dont je fis exercer les fonctions par proviſion, à deux de chaque corps, que je choiſis parmi tous ceux qui me parurent avoir les principes les plus ſains & la conſcience la plus droite. Ainſi je me rendis maître de tous les regiſtres, de tous les états, de tous les comptes, & ils me ſervirent de fil pour entrer dans ce dédale d'injuſtice & de voleries.

Que ne vis-je pas alors? Et comment pouvoir détailler les ruſes &

les rafinemens d'un art si pernicieux, les déguisemens, les suppressions, les falsifications, les doubles emplois, sans parler de cette fausse confusion sous laquelle les malfaicteurs cachés voyoient très-clair, pendant qu'ils ne présentoient aux autres qu'obscurité & ténébres ? Il suffit de dire que des deux seuls vieux débets que je fis appurer, des acquits & lettres de change, tant de l'année courante, que des trois précédentes que je rassemblai, j'amassai sans peine plus de cinq cent mille écus, qui étoient perdus pour le roi. A combien la somme auroit-elle monté, si l'on avoit exigé de tous ces employés les justes restitutions d'une si longue malversation, & sur tous les différens deniers qui leur avoient passé par les mains ; puisque les assignations pour vieilles dettes, remboursements de prêts, anciens arrérages, rescriptions en blanc & payables au porteur, faisoient seuls un si gros produit ? 1596.

Mes associés ne furent pas si heureux, ou aussi fermes que moi. A l'exception de Caumartin, qui rap-

feroient auſſi exactement de ceux de
1596. Juillet & d'Octobre, parce que je n'avois rien anticipé ſur les fermages courans. » Pardieu, reprit le roi, après » m'avoir fait répéter pluſieurs fois ces » paroles, & même m'en avoir fait » jurer la vérité, voilà de méchantes » gens, & d'impudentes impoſtures! » Mais, ajouta-t'il, quant à tous ces » receveurs & officiers que vous re- » tenez priſonniers à votre ſuite, qu'en » ferez-vous? « L'étonnement que cette queſtion me cauſa, fut capable ſeul de perſuader au roi que cette accuſation étoit ſans aucun fondement. Il me fut aiſé d'appercevoir en ce moment que la malignité de meſſieurs du conſeil retomboit toute entiere ſur eux-mêmes, & qu'elle déceloit mieux au roi leurs ſecrets motifs, que tout ce que je pouvois lui dire. Il ne me demanda aucun autre éclairciſſement; au contraire, il me combla de louanges & de careſſes.

On lui avoit dit que la ſomme que j'avois levée ne pouvoit être que très-médiocre. Sur la queſtion qu'il m'en fit, je lui répondis que n'ayant

ı voulu retenir par mes mains, ni 1596.
ır les frais, ni pour ma pension,
ɔour ma dépense, afin que les rece-
ırs généraux retrouvassent la même
ɔme qui étoit couchée sur les bor-
eaux, & qu'ils apprissent de-là à
jamais rien détourner de ses finan-
, sa majesté en feroit elle même la
luction sur les quinze cens mille
'es. Une somme si considérable fit
ucoup de plaisir au roi, qui en avoit
besoin extrême. Il me dit qu'il au-
: soin que toute ma dépense me
payée, & qu'outre ma pension de
mille livres par mois, qu'il hauf-
: jusqu'à dix huit mille livres, il
ıccordoit en pur don six mille écus,
ır récompense de ce service. Il me
endit de rien dire de ce qui venoit
se passer entre lui & moi, & il
ɜnvoya mettre à part sur cette som-
ce qu'il falloit pour la montre de
compagnies Suisses, sur le pied de
-huit cent écus chacune, pour faire
-le lendemain ce payement qui
ssoit.

J'allai retrouver mes voituriers,
: les archers gardoient dans deux

1596. cours du sieur de Martinbault. Je fis décharger & ranger par ordre les barriques dans des appartemens, dont les serrures furent changées & renforcées de gros cadenats à trois clefs; les deux receveurs en eurent chacun une, & moi la troisiéme. J'envoyai dès le lendemain de grand matin aux officiers Suisses par trois commis escortés de dix archers, les dix mille écus qui leur étoient dûs.

Quelques momens après que j'eus fait partir cette escorte, Sancy à qui le roi avoit dit qu'il falloit payer les Suisses, & qui étoit ordinairement chargé de cet emploi, m'envoya un billet par lequel il me mandoit de faire délivrer au sieur le Charron, qui en étoit le porteur, quatre-vingt-dix mille écus pour la montre des Suisses. Ce conseiller n'agissoit & ne parloit point autrement; il auroit cru se dégrader s'il étoit descendu à quelque politesse, ou à quelque explication avec ses confreres. Je ne trouvai point de mon goût une lettre si séche, & encore moins l'effronterie avec laquelle il me demandoit le triple de la somme

que je sçavois être dûe. Je répondis aussi dédaigneusement au porteur, que je ne connoissois ni Sancy, ni son écriture, ni ses ordres. » Comment! » vous ne connoissez pas M. de San- » cy? » me dit Charron, en plaignant mon aveuglement : car à ce nom tout trembloit dans le conseil, & Sancy y tenoit un rang qui approchoit fort de la surintendance. Comme il vit que je ne changeois rien à ma réponse, il vint la rapporter, mais avec toute la timidité d'un valet qui craint un maître de mauvaise humeur. Malheureusement pour Sancy il se la fit faire devant plusieurs témoins, qui le furent aussi de son emportement. » Hé par- » dieu! dit-il, nous verrons s'il ne » sçait pas qui je suis «. Après m'avoir traité comme il jugea à propos, il vint de ce pas à Saint-Ouen trouver le roi, qui lui dit, : hé bien! Sancy, » n'allez-vous pas faire montre à nos » Suisses? Non, Sire, reprit Sancy, » d'un air mutin, je n'y vais pas : car » il ne plaît pas à votre M. de Rosny, » qui fait l'empereur dans son logis, » assis sur ses caques d'argent, com- 1596.

1596. » me un singe sur son bloc, & dit
» qu'il ne connoît personne, & je ne
» sçais si vous y auriez plus de crédit
» que les autres. Que veut dire cela?
» reprit le roi; je vois ce que c'est,
» on ne sera jamais las de faire de mau-
» vais offices à cet homme-là, parce
» que je me fie en lui, & qu'il me
» sert bien «. Sa majesté ajouta qu'elle avoit d'autant plus de peine à croire mon refus, que j'étois convenu avec elle-même de donner cet argent aux Suisses. Sancy se fit appuyer de le Charron qu'il avoit amené. Le roi se doutant de quelque nouveau trait de malignité, se tourna vers les valets de chambre, & commanda à Biart de venir me chercher.

Du plus loin qu'il m'apperçut, il me demanda ce qu'il y avoit entre Sancy & moi. » Je vais vous le dire, » Sire, « lui répondis-je hardiment; & sans craindre le ressentiment du redoutable Sancy, je fis le récit de ce qui s'étoit passé, d'une maniere qui dut mortifier sa vanité. Sancy n'étoit pas homme à plier, il ajouta fierté sur fierté; & le prenant sur un ton

eux, il s'éleva bien-tôt entre eux une diſpute ſi vive, quoi- 1596.
ɔréſence du roi, que ſa majeſté igée de nous impoſer ſilence. ai dans le moment même de à mon adverſaire, & me tourers le roi, je le priai de ne me donner de ſupérieur dans les où j'agiſſois par ſon ordre. La de Saint-Ouen où ſe paſſa cette étoit remplie d'un monde infiınt la plûpart, las des hauteurs de Sancy, étoient charmés de r recevoir cette petite diſgrace. ra bien difficile, diſoient-ils, me je l'ai ſçu depuis, que ces : eſprits exercent long tems les ıes fonctions, ſans que l'un ſup:e l'autre; mais de l'humeur eſt le roi, le meilleur ménaſera ſon homme «. D'autres nt envie à ma faveur naiſſante; s enfin qui vrai-ſemblablement :ioient peu de l'un & de l'auſoient en riant de la nouveauſpectacle. » Pardieu! voilà un :di qui en a trouvé un autre, ıe lui quittera pas aiſément la e «.

Le bruit des grandes ſommes que
1596. j'avois fait revenir dans les coffres du
roi, ne fut pas plutôt répandu, que
je me vis accablé d'un nombre infini
de créanciers ſur le roi, envoyés pour
la plûpart, par meſſieurs du conſeil;
qui, outre l'envie qu'ils avoient de voir
diſparoître dans peu cette ſomme,
étoient convenus avec tous ces ſolliciteurs, qu'ils retireroient ſur leurs
créances leurs profits ordinaires. Ma
principale vûe, en levant cet argent,
ayant été de faire un fonds pour les
entrepriſes militaires que le roi devoit
bientôt commencer, ſans qu'on fût
obligé de ſurcharger le peuple de nouveaux impôts; je n'eus garde de la
laiſſer diſſiper, je réſiſtai aux importunités, & je tins bon contre les menaces & les fiertés; mais après que j'eus
fait réflexion qu'il étoit indiſpenſable de renvoyer enfin chez eux les
huit receveurs généraux qui avoient
ſeuls connoiſſance de l'emploi que je
faiſois de l'argent amaſſé; je craignis
de donner trop de priſe à la calomnie,
en demeurant après leur départ, ſaiſi
ſeul d'une ſi groſſe ſomme, & je ré-

; de la mettre au trésor royal.
·oi qui ne trouvoit son argent en 1596.
té qu'entre mes mains, essaya plu-
:s fois inutilement de vaincre mes
pules ; j'étois déterminé à prévenir
ce sujet, jusqu'au moindre soup-
, & je persistai à en charger les deux
oriers, Morfontaine & Gobelin.
assurai en quelque maniere sa ma-
é, en lui promettant que je veille-
; si soigneusement à l'emploi de ces
iers, que rien n'en seroit perdu.
a séparai en présence des receveurs,
qui étoit nécessaire pour payer le
vice actuel des gens de guerre, les
is d'une artillerie de vingt piéces de
ion, avec les équipages doubles, &
is mille coups de poudre à tirer,
re un convoi d'autres ustenciles pro-
s à un siége, comme pics, pelles,
:. que je fis voiturer à Amiens. J'en
i encore cinquante mille écus pour
usages particuliers & les menus plai-
: du roi, qui ne consistoient qu'à gra-
er à l'insçu des catholiques, plu-
urs vieux officiers & soldats protes-
is, qui l'avoient si utilement servi.
calculai exactement ce qui restoit,

(20) montant encore à quatre cent
1596. cinquante mille écus, & je gardai avec soin, tant mes anciens bordereaux, que ceux qui constatoient les sommes prises sur le total. Mais voulant éprouver une seconde fois de quoi messieurs du conseil & leurs receveurs généraux étoient capables ; j'affectai une fort grande négligence sur cette distraction de deniers, & lorsque ceux-ci prêts à partir pour leurs bureaux, vinrent me demander un double de mes bordereaux ; je leur répondis que ne prenant plus aucun intérêt à une somme qui avoit passé en d'autres mains, & eux-mêmes ayant été présens à tous les emplois de deniers, j'avois déchiré toutes ces piéces comme inutiles, ce que ces receveurs ne manquerent pas de faire sçavoir à leurs maîtres.

Un mois se passa, pendant lequel on prit sur la somme portée au trésor royal, le montant de quelques payemens, dont je feignois pareillement ne tenir aucun compte, mais

(20) Dans ce calcul, l'auteur joint sans doute la somme portée par M. de Caumartin, à la seance.

ici

ci l'erreur étoit impossible ; parce que
ien ne se payant que sur les ordon- 1596.
ances du conseil, qu'on ne sçauroit
upprimer, il suffisoit d'en tenir, com-
ne je faisois, un mémoire exact. Ces
rdonnances montoient à peu près à
inquante mille écus, & par consé-
uent il en devoit rester encore dans la
aisse quatre cens mille : cependant le
oi ayant demandé quelques jours
près, une somme de deux cent mille
cus, pour être envoyée à Amiens, où
'on faisoit déja les préparatifs projet-
és, & en particulier celui de prendre
Iedin, Sancy & les autres répondirent
ous, qu'ils croyoient que cette somme
ouvoit encore se trouver dans l'é-
argne ; mais aussi qu'après cela, elle
lloit être à sec ; & ils firent venir
l'Incarville, qui devoit être plus au
ait, comme tenant les registres, & qui
ssura qu'à grande peine restoit-il deux
ent mille écus dans les coffres. Le roi
qui j'avois dit trois jours auparavant,
u'il devoit encore y avoir quatre cent
nille écus, fut extrêmement surpris ;
nais voyant l'assurance avec laquelle
ls lui parloient, il les crut, & me dit
ue je me trompois. J'étois si certain

du contraire, que je soutins en face à
1596. d'Incarville, devant tous mes confrères, que sa majesté avoit fait appeller, qu'il se méprenoit de moitié. D'Incarville répliqua que ses registres étoient plus sûrs que ma mémoire, & offrit d'apporter le lendemain un extrait de toute la dépense. Je voyois d'où leur venoit une si grande confiance, & je voulus les laisser se flatter jusqu'au dernier moment, qu'ils alloient remporter sur moi une pleine victoire. J'eus même assez de courage, pour cacher au roi l'artifice dont je m'étois servi, & pour essuyer sans rien dire, tous les reproches qu'il me fit, de m'être défait contre son avis, de la somme entiére.

Les états ayant été apportés le lendemain, & bien vérifiés, il ne se trouva dans la dépense aucune erreur; elle auroit été trop facile à découvrir; elle étoit toute entiére dans la recette, & fondée sur ce qu'on croyoit que j'avois réellement perdu les bordereaux, qui faisoient foi de la quantité & de la qualité des espéces, portées à différentes fois au trésor-royal. J'admirai secrettement avec quelle finesse on

avoit jetté sur tout ce chapitre de recet-
te, une obscurité impénétrable à tout 1596.
autre, qui n'auroit pas eu la preuve en
main, & avec quel art on donnoit
pourtant à cette obscurité, un air de
vérité & même d'évidence. Je deman-
dai à voir les récépissés, avec une
feinte mauvaise humeur, qui paroissoit
à ces messieurs un aveu de ma
défaite. Le conseil offrit de faire dépo-
ser les receveurs généraux, sur la
quantité & la qualité des voitures faites
au trésor-royal. Je répondis que la dis-
cussion seroit trop longue. D'Incarville
à qui mon embarras simulé donnoit
beau jeu, répliqua que je vinsse donc
sur les lieux, visiter les registres des
finances; parce qu'ils ne devoient point
sortir du bureau. Quoique je comprisse
facilement, qu'il n'étoit pas impossible
que ces registres mêmes, tout publics &
tout autentiques qu'ils sont, ne fussent
falsifiés comme le reste, je n'en imagi-
nois pourtant pas trop la maniére,
chacune des voitures devant avoir son
récépissé, signé de Arnaud & de l'Hôte,
dont je connoissois l'écriture; je fus
donc curieux de voir ces registres. Tout
m'y parut dans l'ordre & la forme

1596. ces aſſemblées, la diſſention, l'oppoſition d'intérêts, l'envie de ſe ſupplanter, la brigue & la confuſion qui achevent d'en donner une juſte idée, naiſſent de cette ſource impure; auſſi-bien que la baſſeſſe avec laquelle on y proſtitue l'éloquence. Par quelle fatalité arrive-t-il donc que ce qu'un ſiécle acquiert de lumieres ſur ceux qui l'ont précédé, ne tourne jamais au profit de la vertu, & ne lui ſert qu'à raffiner le vice?

Ce n'eſt pas qu'il ne ſe trouve dans ces aſſemblées un petit nombre de perſonnes également vertueuſes & capables, & qu'elles ne ſoient même connues pour telles; mais au lieu de faire violence à leur modeſtie, on affecte pour eux un oubli & un mépris qui étouffent avec leur voix celle de l'utilité publique. Auſſi connoît-on par une longue expérience qu'il eſt fort rare que la convocation des états du royaume ait produit le bien, à quoi on l'a crue propre. Pour cela il faudroit que ceux qui les compoſent fuſſent partagés de lumieres égales ſur la bonne & la vraie politique; ou du moins que l'ignorance & la méchanceté

e tûssent devant ce peu de personnes
ntégres & éclairées. Mais malheureu- 1596.
sement parmi la multitude, pour un sage, il y a une infinité de fous; & avec cela la présomption est le premier appanage de la folie : c'est là plus encore que par-tout ailleurs qu'il est vrai que les grandes vertus, au lieu du respect & de l'émulation, n'excitent que la haine & l'envie.

D'ailleurs, si le prince sous lequel se tiennent les états est puissant & entêté de son pouvoir, il sçaura bien les réduire au silence, ou rendre leurs projets inutiles. Si c'est un prince foible, & qui ignore les droits de son rang, la licence y prendra bientôt le plus court chemin, pour plonger le royaume dans tous les malheurs qui suivent l'avilissement de l'autorité monarchique. Il seroit donc nécessaire que le souverain & les sujets y parussent également instruits & de leurs droits & de leurs engagemens réciproques. La premiere loi du souverain est de les observer toutes. Il a lui-même deux souverains, Dieu & la loi. La justice doit présider sur son trône; la douceur en doit être l'appui le plus solide. Dieu étant le

vrai propriétaire de tous les royaumes,
1596. & les rois n'en étant que les administrateurs, ils doivent tous représenter aux peuples celui dont ils tiennent la place par ses qualités & ses perfections; sur-tout ils ne regneront comme lui qu'autant qu'ils regneront en peres. Dans les états monarchiques héréditaires il y a une erreur qu'on peut aussi appeller héréditaire : c'est que le souverain est le maître de la vie & des biens de tous ses sujets; & que moyennant ces quatre mots, *Tel est notre plaisir*, il est dispensé de faire connoître les raisons de sa conduite, ou même d'en avoir. Quand cela seroit, y a t il une imprudence pareille à celle de se faire haïr de ceux auxquels on est obligé de confier à chaque instant sa vie ? Et n'est-ce pas tomber dans ce malheur que de se faire accorder de force une chose en témoignant qu'on en abusera ?

A l'égard des sujets; la premiere loi que la religion, comme la raison & la nature leur imposent, est sans contredit l'obéissance. Ils doivent respecter, honorer, craindre leurs princes, comme l'image même du souve-

rain maître, qui semble avoir voulu
se rendre visible par eux sur la terre 1596.
comme il l'est au Ciel par ces brillans chefs-d'œuvres de lumiere. Ils leur doivent encore ce sentiment par un motif de reconnoissance de la tranquillité & des biens dont ils jouissent à l'abri du nom royal. Au malheur d'avoir un roi injuste, ambitieux, violent, ils n'ont qu'un seul remede à opposer, celui de l'appaiser par leur soumission, & de fléchir Dieu par leurs prieres. Tous ces justes motifs, qu'on croit avoir de leur résister, ne sont, à bien les examiner, qu'autant de prétextes d'infidélité, très-subtilement colorés, & jamais avec cette conduite on n'a ni corrigé de princes, ni aboli d'impôts; on a seulement ajouté aux malheurs dont on se plaignoit déja, un nouveau dégré de misère, sur lequel il n'y a qu'à interroger le menu peuple, sur-tout celui de la campagne.

Voilà sur quels fondemens il seroit facile d'établir le bonheur réciproque des peuples & de ceux qui les gouvernent; si de part & d'autre on se montroit bien pénétré de la vérité de ces maximes dans les assemblées générales

1596. de la nation; mais dans cette ſuppoſition la convocation des états ſeroit encore plus inutile, puiſqu'on n'y a recours que dans le cas de la méſintelligence entre le chef & les membres. On peut conclure de-là qu'autant que les états généraux du royaume ſont une reſſource vaine par l'objet qu'on leur donne & par la forme qu'on y obſerve; autant pourroit on en tirer de fruit pour le maintien de la diſcipline & des bonnes mœurs; ſi le prince, alors véritablement chef de tous les membres réunis, ne s'y propoſoit que de ſe faire rendre à la face de tout un royaume, par ceux qui ſortent des charges, un compte de leur adminiſtration; d'y choiſir avec ſageſſe & diſcernement ceux qui doivent les remplir; de les encourager à s'en acquitter dignement & par ſes diſcours & par une diſtribution publique de la louange & du blâme, des récompenſes & des châtimens. (22)

(22) On ne peut, ce me ſemble, rien ajouter à la juſteſſe de ces idées: il ne faut qu'y renvoyer ceux qui, comme Comines, Boulainvilliers, &c. ont pris le parti des états & de l'autorité ariſtocratique.

En attendant le jour destiné pour ouvrir l'assemblée des notables, Henri fit un voyage à Arques, Dieppe, Caudebec, &c. pour revoir les lieux où s'étoient passées tant d'actions mémorables. Je l'accompagnai dans tous ces endroits. 1596.

Le roi revint à Rouen faire l'ouverture de l'assemblée par un discours prononcé avec toute la dignité d'un grand prince, & avec une sincérité que les princes ne connoissent point. Il y déclara que pour éviter tout air de violence & de contrainte, il n'avoit pas voulu que l'assemblée se fît par députés nommés par le souverain, & toujours aveuglément asservis à toutes ses volontés; mais qu'on y admît librement toutes sortes de personnes, de quelqu'état & condition qu'elles pussent être, afin que les gens de sçavoir & de mérite eussent le moyen d'y proposer sans crainte ce qu'ils croiroient nécessaire pour le bien public. Qu'il ne prétendoit encore en ce moment leur prescrire aucunes bornes. Qu'il leur enjoignoit seulement de ne pas abuser de cette permission, pour l'abaissement de l'autorité royale, qui est le principal

1596. nerf de l'état, de rétablir l'union entre ses membres, de soulager les peuples, de décharger le trésor-royal de quantité de dettes auxquelles il se voyoit sujet sans les avoir contractées, de modérer avec la même justice les pensions excessives sans faire tort aux nécessaires ; enfin d'établir pour l'avenir un fonds suffisant & clair pour l'entretien des gens de guerre.

Le roi ajouta qu'il n'auroit aucune peine à se soumettre à des moyens qu'il n'auroit point imaginés lui même, d'abord qu'il sentiroit qu'ils avoient été dictés par un esprit d'équité & de désintéressement ; qu'on ne le verroit point chercher dans son âge, dans son expérience & dans ses qualités personnelles, un prétexte bien moins frivole que celui dont les princes ont coutume de se servir pour éluder les réglemens. Qu'il montreroit au contraire par son exemple qu'ils ne regardent pas moins les rois pour les faire observer, que les sujets pour s'y soumettre. (23)

(23) » Si je faisois » gloire, dit-il, de » passer pour un ex- » cellent orateur, » j'aurois apporté ici » plus de belles paro- » les que de bonne » volonté ; mais mon

Ce diſcours achevé, Henri ſe leva en diſant qu'il ne vouloit pas même aſſiſter, ſoit par lui, ſoit par ſon conſeil, à des délibérations que rien ne devoit gêner; & il ſortit en effet avec les conſeillers, me laiſſant ſeulement dans l'aſſemblée pour y communiquer les états, les mémoires, & tous les papiers de l'état dont on pouvoit avoir beſoin. 1596.

Comme à l'occaſion des derniers états tenus à Paris je me ſuis étendu ſur les pratiques & ſur les différentes

» ambition tend à » quelque choſe de » plus haut que de » bien parler; j'aſpire » aux glorieux titres » de libérateur & de » reſtaurateur de la » France..... Je ne » vous ai point ici » appellés, comme » faiſoient mes prédé- » ceſſeurs, pour vous » obliger d'approuver » aveuglément mes » volontés. Je vous ai » fait aſſembler pour » recevoir vos con- » ſeils, pour les croi- » re, pour les ſui- » vre; en un mot, » pour me mettre en » tutelle entre vos » mains: c'eſt une » envie qui ne prend » gueres aux rois, » aux barbes griſes » & aux victorieux » comme moi; mais » l'amour que je porte » à mes ſujets, & » l'extrême deſir que » j'ai de conſerver » mon état, me font » trouver tout facile » & tout honorable. » *Péréf. 2. Part.*

manœuvres qu'on met en uſage dans
1596. ces grandes & nombreuſes aſſemblées, je me contente de dire qu'au ſujet près ceux-ci n'eurent rien de différent ; & lorſqu'il fut enfin néceſſaire de venir à la concluſion, qui rouloit principalement ſur la nature des ſubſides & ſur la maniere de les répartir, auſſi bien que ſur celle de les lever, on crut qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de compiler un tas d'anciens réglemens inutiles, & même contraires à la conjoncture préſente ; car au lieu de faire réflexion que les états doivent ſe traiter comme les corps, pour leſquels il convient d'uſer de remedes extraordinaires contre des maladies nouvelles & inuſitées, ou de changer d'opération à proportion des progrès qu'on fait dans la connoiſſance de ſon méchaniſme : telle eſt la force du préjugé, qu'on s'obſtine toujours à chercher la guériſon des maux préſens dans des moyens dont l'inſuffiſance eſt démontrée de cela ſeul qu'ils n'ont pu ni les prévenir ni en arrêter le cours. Un reſpect inconſidéré pour l'antiquité, une fauſſe idée des cauſes occaſionnée par l'éloignement des tems, un jugement

peu réfléchi sur le passé, le défaut de vûes plus nettes & plus justes pour l'avenir, dont l'amour-propre empêche qu'on ne convienne : voilà ce qui éternise les anciens abus. Il ne faut, dit-on, rien changer aux loix & aux usages. Je suis grand partisan de ce principe, excepté les cas où l'utilité, & encore plus la nécessité, demandent qu'on y déroge. (24) 1596.

(24) Le caractere d'esprit de la nation Françoise, dit-on encore, est tel, que cela seul peut rendre extrêmement dangereux pour nous tout changement, même le plus utile & le plus nécessaire. Un systême, dont il semble que tout le monde convient aujourd'hui que le fond étoit excellent, & qui malgré cela a eu des suites très-fâcheuses, fait qu'on insiste plus que jamais sur cette considération. Le duc de Sully qui a vécu dans un tems où les preuves des défauts qu'on reproche à la nation ne lui manquoient pas, auroit répondu à cela que deux choses sont absolument nécessaires, & avec quelque nation que ce soit, pour assurer le succès de ces sortes d'entreprises. La premiere, une autorité dans le législateur assez grande pour qu'il ne se voie point obligé par crainte, par politique, par condescendance, à rien changer ni affoiblir dans son plan. La seconde, une sagesse aussi grande à en préparer tous les

1596. On s'amusa donc à tirer de la poussiere les vieux réglemens, & on alloit grossir un recueil déja si infructueux ; mais une impossibilité réelle se présenta & rompit le projet. C'est que la plûpart de ces antiques constitutions n'ayant pour objet qu'un gouvernement où l'autorité royale, décorée d'un vain titre, n'étoit dans le fond qu'une véritable servitude ; elles ne pouvoient convenir à un tems où l'intérêt public a établi pour base de la commune sûreté, & concentré dans un seul toute l'autorité qui auparavant étoit répandue sur une infinité de têtes.

moyens. Parmi un grand nombre de changemens réels, faits dans les différentes parties du gouvernement, qu'on verra dans la suite de ces mémoires, on y remarquera un plus grand nombre encore de projets, qui n'ont point été exécutés, quoique formés dès il y avoit long-tems. Pourquoi cela ? Parce que Henri le Grand & son ministre voyoient & attendoient les tems, les circonstances, &c. qui devoient les rendre infaillibles. Je ne craindrai point de dire que la parfaite habileté n'est pas à imaginer, mais à connoître les risques de la trop grande précipitation & de la trop grande lenteur ; à sentir l'occasion ; en un mot, à sçavoir conduire & préparer.

A cette idée en succéda une autre à laquelle on s'arrêta par je ne sçais quoi de spécieux qu'elle offrit, quoiqu'en effet les inconvéniens n'en fussent pas moindres : c'est l'établissement d'un conseil qu'on jugea à propos d'appeller conseil de raison, dont les membres seroient nommés par l'assemblée, & dans sa suite par les cours souveraines. Mais quoi ! n'y avoit-il pas déja un conseil ? Et ce conseil n'étoit-il pas lui-même la cause trop marquée du désordre des finances & de la misere des peuples ? N'importe, toute cette multitude se laissa si fort éblouir par un beau nom & par un choix nouveau, qu'on y proposa & qu'on y approuva de guérir le mal par le mal même. Il fut décidé que le nouveau conseil partageroit en deux portions égales tous les revenus royaux, qu'on estima sans trop d'examen à (25) trente millions. 1596.

(25) L'Auteur a raison de dire que cette estimation n'est pas juste, puisque malgré l'augmentation des revenus royaux, & l'extinction des dettes arrivées sous son ministere, & qu'on verra dans la suite de ces mémoires monter à une somme très-considérable ; le cardinal de Richelieu n'éva-

Qu'il retiendroit la premiere par ses
1596. mains, & qu'il en acquitteroit les pensions, gages d'officiers, arrérages & autres dettes & engagemens de l'état. Qu'il prendroit encore sur cette somme de quoi faire réparer les villes, bâtimens, chemins & autres ouvrages publics, sans que le roi ni les cours souveraines pussent jamais prendre connoissance de cette somme, ni en faire justifier l'emploi Quelle occasion de flatter l'avidité des membres de ce conseil, qu'une disposition si absolue d'une moitié des revenus de l'état! Et supposé pour un moment une gestion infidelle, que de parties en souffrance! quelle confusion! quelle ruine!

On laissoit avec une égale indépendance la seconde moitié au roi, pour la régir par lui ou par ses ministres, avec la charge de toutes les dépenses militaires, en y comprenant l'artillerie & les fortifications; des affaires étrangeres, négociations & ambassades; de l'entretien de sa maison, de ses bâti-

luoit tous les revenus de l'état, après les changemens que lui-même y avoit ajoutés, qu'à trente-cinq millions. *Test. pol. 2 part. pag. 152.*

mens, de ses équipages : enfin, des gratifications de ses officiers & de ses menus plaisirs. Sur la levée & l'administration de ces deux parts, on ne prescrivoit rien à aucun des deux partis, pour ne pas blesser cette mutuelle indépendance, dont les inventeurs s'applaudissoient : comme si la force d'un royaume ne dépendoit pas de prêter suivant l'exigence des cas, aux parties affligées le secours dont elles ont besoin, & d'y faire couler, pour ainsi dire, le sang surabondant de celles qui sont plus saines. 1596.

Comme les trente millions à quoi avoient été évalués les revenus royaux parurent une somme un peu enflée, il fut résolu qu'on créeroit un nouvel impôt : ce fut la levée du sol pour livre sur toutes les marchandises (26) & denrées, vendues & achetées dans le royaume, tant en gros qu'en détail. Lorsqu'on eût calculé le produit du commerce des particuliers & les dépenses, soit de nécessité, soit de simple commodité, ou même de luxe, on crut ne rien risquer en estimant ce nouvel impôt à cinq

(26) Le bled seul en fut excepté.

millions, & on bénit mille fois une
1596. idée aussi heureuse, quoiqu'elle ne fût pas moins chimérique que le nouveau calcul étoit (27) défectueux.

Lorsque l'assemblée eut ainsi détaillé & perfectionné son système, elle envoya des députés le proposer au roi, qui les reçut au milieu de son conseil. L'indignation qu'y causa le projet, fut marquée dans l'instant par des cris & des murmures si confus, que le roi eut beaucoup de peine à faire opiner séparément

(27) M. de Sully pense & parle de l'établissement du sol pour livre, comme presque tout le monde en pensoit & en parloit en ce tems-là. Le Grain donne néanmoins son suffrage à cet impôt. *Liv. 6.* Mathieu ne le désapprouve pas; & ce qui est d'un plus grand poids, le cardinal de Richelieu le trouve d'autant plus juste, qu'il est établi, dit-il, en différens états, & qu'il avoit déja été résolu en corps d'état sous François I. Cependant les obstacles & les inconvéniens dont M. de Sully fait mention dans la suite sont réels, & en partie les mêmes qui font que Richelieu est le premier à détourner Louis XIII. de cet établissement. *Test. Pol. 2. part. ch. 9. sect. 7.*

ıx qui le composoient. Le champ
ıit vaste, le chagrin & la colere 1596.
ıdirent tout le monde éloquent.
on tour étant venu, je me conten-
de dire froidement que je n'avois
n à ajouter à tous ces beaux dis-
ırs. Le roi qui m'observoit atten-
ement, surpris de ma réserve, vou-
: m'entretenir avant que de join-
e sa voix, qui devoit emporter la
cision pour ou contre le projet de
ssemblée des notables, & remit
achever la délibération au lende-
ıin, en présence des mêmes per-
ınes. Aussi-tôt que je fus seul avec
prince, il me demanda avec em-
essement les raisons de mon silence,
je lui fis faire les observations sui-
ntes.

Il est certain que dans l'assemblée
s notables on étoit si fort infatué
: nouveau plan, qu'en suivant l'o-
ıion du conseil qui vouloit que
roi le rejettât & l'annullât avec
uteur, sa majesté s'exposoit à y
re naître un mécontentement d'au-
ıt plus grave, que les états assem-
és ne reconnoissoient point de supé-
ıur qui ait droit de les réformer,

pas même le roi. Une des plus importantes maximes pour le gouvernement monarchique, est que le prince doit sur toutes choses se donner de garde de réduire ses sujets au point de lui désobéir d'effet, ou seulement de parole. D'ailleurs le roi alloit directement contre la parole qu'il avoit donnée de se conformer aux resolutions de l'assemblée. Enfin tous ceux qui avoient donné l'idée du projet, & ceux qui l'avoient adopté, de cela seul que le roi l'auroit rejetté, s'opiniâtreroient toujours à le regarder comme le vrai système des affaires, tant qu'un commencement de pratique ne les détromperoit pas de cette opinion, & ils feroient entendre dans la suite qu'il n'avoit tenu qu'au prince seul qu'on ne vît enfin établi en France cet ordre, après lequel on soupiroit depuis si long tems. On sçait assez quel est le penchant des peuples, sur-tout de ceux qui ont l'esprit vif, à médire des actions du souverain.

1596.

D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le projet étoit également ruineux, & d'impossible exécution.

Il

ïſoit pour être pleinement con-
a de la plus légere connoiſſance
faires de finance. Outre les obſ-
que je viens de marquer, com-
n'en devoit-il pas naître de la ſeule
ſie que produiroit le choix des
bres du nouveau conſeil qui de-
it être pris également de toutes
ovinces du royaume ? Cette ap-
ice d'égalité & de juſtice, qui re-
oit néceſſairement la conduite de
à des hommes nouveaux & ſans
ience, combien ne devoit-elle
occaſionner de mécomptes & de
es, lorſqu'il s'agiroit d'appliquer
étail un projet ſimplement ébau-
Il étoit indubitable que la tête
ieroit dès l'abord au nouveau con-
& que toutes les démarches qu'il
:, ajouteroient faux pas ſur faux

e cette impoſſibilité même de
aucun fruit du projet de l'aſ-
lée, je prenois le motif pour le
l'y donner pleinement les mains.
à il remportoit devant tout ſon
le la gloire d'entrer avec douceur
les vues qu'il avoit tracées lui-
e, & bien loin que cette complai-

1596. ſance allât à la diminution de l'autorité royale, elle ne pouvoit manquer de lui procurer dans la ſuite l'avantage que toutes les parties des finances lui reviendroient avec plus d'indépendance, lorſque le nouveau conſeil auroit fait la triſte expérience de ſes forces. Comme c'étoit l'aſſemblée & le conſeil qui en alloit être tiré, qui avoient fait eux-mêmes la ſupputation des revenus royaux, & qu'on devoit ſuppoſer qu'ils avoient eu tous les égards néceſſaires, pour les deniers d'un recouvrement plus difficile & plus coûteux, ils ne pouvoient trouver mauvais que le roi choisît pour ſes quinze millions, les effets qui lui agrééroient le plus. En compoſant ſa part du revenu des cinq groſſes fermes, & des parties caſuelles, du domaine & des aides, il pouvoit s'attendre, ſans trop préſumer, à la voir dans peu doubler, & même tripler. J'en parlois avec pleine certitude, parce que je m'étois déja aſſuré de perſonnes ſolvables, qui s'étoient engagées à prendre ſes fermes à une augmentation conſidérable. Il n'en devoit pas être de même de tout ce qui

resteroit au conseil de raison, & je me serois bien rendu caution à sa majesté, 1596.
que le sol pour livre entr'autres ne pouvoit rapporter de bon, tous frais faits, plus de deux cens mille écus.

La raison qui m'avoit porté à ne point opiner dans le conseil conformément à cette idée, c'est que je crus qu'il étoit à propos qu'elle parût venir du roi seul. Ce prince après m'avoir écouté attentivement, craignit longtems qu'avec cet avis je ne le jettasse dans une fausse démarche, dont l'erreur auroit été en quelque sorte irremédiable. Mais après qu'il eut fait les réflexions les plus sérieuses sur les raisons que je lui avois alléguées, il se détermina à le suivre.

Le lendemain, le conseil assemblé opina comme la veille, & moi comme le conseil. Le roi déclarant qu'il ne pouvoit suivre l'avis de ses conseillers, les laissa dans la derniere surprise, & passa dans l'assemblée, où il déclara hautement, que dans la disposition où il étoit de seconder de toutes ses forces les inclinations d'un corps si sage, il recevoit sans aucune restriction, ni modification, le projet

qu'on étoit venu lui propoſer, & qu'il
1596. réduiſît à trois articles, l'érection d'un nouveau conſeil indépendant, le partage des facultés de l'état, & la création du ſol pour livre; que l'aſſemblée eût à nommer dans vingt-quatre heures ſes conſeillers, & à faire un mémoire de trente millions, en y comprenant le ſol pour livre, pour cinq millions, afin qu'il prît la moitié; qu'on verroit par ſa conduite s'il céderoit en économie au nouveau conſeil. On donna mille louanges à la bonté & à la facilité du roi, & l'aſſemblée ſe trouvant en quelque ſorte finie par un accord ſi unanime, qu'il ne laiſſoit plus de matiere de diſcuſſion, du moins entre le maître & les ſujets, on ne ſongea plus qu'à revenir à Paris mettre la derniere main à ce chef-d'œuvre de politique.

La formation du nouveau conſeil ne ſe fit pas avec la tranquillité qu'on s'étoit promiſe. L'altération des eſprits qui en retarda l'exécution, fut ſi grande, que les plus éclairés convinrent dès ce moment que la voix de la multitude n'avoit embraſſé qu'une chimère. La nomination ſe fit à la fin; le clergé s'y mêla fort avant, & le car-

dinal de (28) Gondy, connu par ses talens singuliers pour l'économie, en fut déclaré le chef, comme si l'état se conduisoit par les mêmes loix que la maison d'un particulier. Le conseil de raison tint des assemblées régulieres dans un appartement du palais épiscopal, que le prélat céda à cet usage. 1596.

Mais dès qu'on eut commencé à mettre papiers sur table, pour le recouvrement de 1597, nos nouveaux financiers se trouverent si embarrassés, qu'ils sçavoient à peine comment il falloit s'y prendre. A mesure qu'ils alloient en avant, leur embarras ne faisoit qu'augmenter. Ils ne trouverent personne qui voulût se charger du sol pour livre. On leur demanda les autres fermes, mais à un rabais qui les déconcerta. Malheureusement encore, la chose ne pouvoit souffrir de retardement. Tous les pensionnaires de l'état leur tomberent sur les bras, & ne parloient que par millions, à des gens

(28) Pierre de Gondy, évêque de Paris, frere d'Albert de Gondy, duc de Retz, pair & maréchal de France, dont il a été parlé ci-devant.

papiers des tréſoriers de l'épargne. (29)
1596. Je fouillai juſques dans ce recueil immenſe, où ſont gardées inſcrites toutes les ordonnances. Dans le deſſein où j'étois de travailler à la confection d'un état général des finances pour l'année 1597, qui étoit le motif de toutes ces recherches, je crus ne devoir rien négliger pour approcher le plus qu'il ſeroit poſſible, dès cette premiere année de ma geſtion, de la juſteſſe où je ſouhaitois paſſionnément que fût porté cet état général. Quelque fraude & quelque erreur qui ſe fût gliſſée dans les finances, j'imaginois que ni l'une ni l'autre ne pouvoit être ſi ſecrette, ni ſi générale, qu'on n'en trouvât enfin la ſource & la conviction ; ſoit par la confrontation de toutes les piéces que je viens de marquer ; ſoit par l'in-

(29) » Roſny avant » qu'il entrât dans la » charge de ſurinten- » dant, s'étoit pourvû » de toutes les con- » noiſſances néceſſai- » res pour s'en bien » acquitter. Il ſçavoit » parfaitement tous » les revenus du » royaume, & toutes » les dépenſes qu'il y » falloit faire. Il com- » muniqua tout ce » qu'il en ſçavoit au » roi, qui de ſon cô- » té avoit auſſi bien » étudié toutes ces » choſes, &c. « *Peref. pag.* 225.

iction qu'on en peut tirer en gardant
ujours les proportions que deman- 1596.
ent les tems & les conjonctures.

Messieurs du conseil du roi pâlirent
la vue de mon projet, & commençant
croire qu'il ne resteroit plus rien qui
e fût dévoilé, ils s'accuserent plus
ortement que jamais de n'avoir pas
it encore tout ce qu'ils pouvoient fai-
e, pour empêcher mon entrée dans le
onseil. Maisses à qui je rends la justice,
u'aussi tôt qu'il eut pénétré mon in-
ention, il joignit ses efforts aux miens,
n'instruisit de leurs craintes & de leurs
egrets. Pour les y confirmer davan-
age, je déclarai publiquement que j'a-
ois trouvé des éclaircissemens si heu-
eux sur les finances, qu'on alloit les
oir incessamment sur un autre pied, &
e demandai à travailler avec le con-
trôleur général, les intendans des fi-
iances, les trésoriers de France & ceux
le l'épargne, & les receveurs géné-
aux à la confection de cet état géné-
al, qui étoit pour eux une si terrible
iéce : j'eus la précaution d'y tenir tou-
ours la plume moi même.

Je ne pus pourtant encore éviter
le tomber cette fois dans plusieurs

1596. erreurs conſidérables, ni empêcher d'être la dupe de tous ces vieux routiers. Je ne crois pas qu'il y ait de la honte à en faire l'aveu. Ils firent encore cette année un profit d'un cinquiéme : ce qui eſt exorbitant,quoiqu'infiniment moindre que leurs profits accoutumés. Je me propoſai bien d'y remédier l'année ſuivante, auſſi bien qu'à une autre inadvertance que j'avois eue. Un des principaux artifices des financiers, étoit de faire enſorte que la dépenſe de l'année courante parut toujours excéder de beaucoup la recette & prendre ſur l'année ſuivante, afin de jetter ſur la dépenſe de cette année ſuivante, & ſucceſſivement de toutes les autres, une confuſion dont ces meſſieurs tiroient pluſieurs avantages. Premierement, celui de paroître n'avoir jamais de deniers qui ne fuſſent engagés de longtems, & de payer de cette raiſon le roi & tous ceux qu'ils n'étoient pas diſpoſés à ſatisfaire; en ſecond lieu, de ſe ſervir de cet argent; enfin d'acquitter à vil prix les anciennes dettes, & cependant de les porter en entier ſur leurs états. Ce défaut d'attention de ma part, coûta encore cette année au royaume deux millions.

e corrigeai cette faute l'année ſui-
te, pendant mon ſéjour en Breta- 1596.
, de maniere que dans la ſuite le
duit de la recette quadra exacte-
nt avec celui de la dépenſe: & ce-
dant pour remplir le vuide que cette
priſe avoit fait, je retirai les parties
ielles, les gabelles, les cinq groſſes
nes & les péages des rivieres, des
ns du duc de Florence, qui les te-
: ſous les noms de Gondy, Senamy,
net, le Grand, Parent, l'Argentier,
utres anciens partiſans qui n'eurent
s de part aux nouvelles finances.
igmentai heureuſement ces fermes
deux millions d'erreur. Ce dernier
p conſterna les traitans & meſſieurs
conſeil leurs aſſociés: mais pour cette
leur courroux ſe perdit en l'air:
oi m'appuyant depuis quelque tems,
c un éclat qui ne leur laiſſoit qu'un
tile déſeſpoir. Le fruit de ſa con-
te à l'égard de l'aſſemblée, avoit
de le rendre maître, non-ſeulement
prétendu conſeil de raiſon, mais en-
e du ſien propre, dont l'autorité étoit
ſon déclin; & ſa majeſté n'appréhen-
t plus de voir échouer, comme aupa-
ant, ſes deſſeins par cet endroit.

1596. Le dessein qui l'occupoit actuellement étoit le siége d'Arras, qui ayant été proposé dans le conseil de guerre, où, excepté le seul secrétaire, il n'entroit aucun homme de plume, y avoit passé tout d'une voix : mais on tenoit cachée cette résolution, parce que le secret seul pouvoit en assurer la réussite. Pour n'en rien donner à entendre aux marchands, avec lesquels je convins pour les fournissemens de toutes les provisions nécessaires, je leur nommai une grande quantité de Villes en Picardie & sur toute cette frontiere, en mettant Arras du nombre, où ils s'obligerent également de rendre cinquante mille pains par jour, pendant toute une campagne. Santeny, Robin de Tours, Mauleville & Lambert, chevalier du guet d'Orléans, se chargerent de même de toutes les autres voitures, sur-tout de celle de vingt-cinq canons. Le bail en fut passé à un prix si médiocre, que si le malheur qui arriva à Amiens bientôt après, n'avoit pas obligé à tourner contre cette place, les forces destinées contre Arras, ils y auroient perdu considérablement, au lieu qu'ils firent encore un profit raisonnable.

Fin du Huitiéme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE NEUVIÉME.

CES préparatifs de guerre n'empêchoient pas qu'on ne goûtât à Paris les plaisirs que l'hyver améne ordinairement. La douceur du gouvernement assûrant la tranquillité publique, on s'y livroit sans aucun mêlange de cette amertume qui avoit si long-tems empoisonné les divertissemens : la galanterie, les spectacles, les jeux, partageoient tous les momens de la cour, & le roi qui les aimoit par goût, les autorisoit par politique. Monsieur & madame de Fervaques me prierent d'agréer la recherche que M. de 1597.

Laval, (1) fils de cette dame, faisoit
1597. de ma fille aînée. Je les renvoyai au roi, sans l'aveu duquel je ne pouvois plus disposer de ma fille, depuis qu'il avoit été proposé par madame Catherine de lui faire épouser M. de Rohan. Le roi pour lors mécontent de ce dernier, donna son agrément à M. de Laval.

Plusieurs engagemens semblables donnoient à la Cour chaque jour le plaisir de nouvelles fêtes. M. le connétable en donna une des plus superbes à l'occasion de la solemnité du Baptême de son fils : mais on sçavoit qu'elle n'en étoit que le prétexte, & qu'une jeune dame des plus belles de toute la cour, mariée depuis peu à un vieillard, étoit l'objet de ces ga-

(1) Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, & seigneur de Fervaques, depuis maréchal de France. Sa femme étoit Andrée d'Allemagne, veuve de Guy, comte de Laval, dont le fils s'appelloit aussi Guy, vingtiéme de ce nom, comte de Laval, de Montfort, &c. qui fut tué quelque tems après en Hongrie. En lui finit cette branche de Laval, ou plutôt de Rieux, qui ne subsistoit plus que par les femmes, ce Guy, comte de Laval, étant de la Maison de Coligny.

eries. Montmorency choisit pour 1597.
bal, parmi tous les courtisans,
ze seigneurs, qu'il crut devoir y
oître avec le plus de magnificence,
l me fit commander par le roi d'être
ce nombre. Je n'ai jamais rien vu
si bien ordonné dans ce genre, ni
fît plus de plaisir, par cette justesse
cet à propos, qui donne le prix à
sortes de divertissemens. Celui-ci
porta hautement la préférence sur
s ceux qui l'avoient précédé : aussi
il le dernier, & la fin en fut étran-
nent troublée.

Je m'étois retiré à deux heures
ès minuit, & il y avoit environ
heure & demie que j'étois cou-
, lorsque je vis entrer Beringhen
is ma chambre, avec un visage si
sterné, qu'il ne put me rien dire
re chose, sinon que le roi me de-
ndoit, & me répondre qu'il n'étoit
n arrivé de fâcheux à sa personne :
ce fut la premiere question que je
fis, & sa réponse me consola en
elque maniere d'avance; ne voyant
maux absolument irremédiables,
ceux qui menaceroient sa vie, je
habillai précipitamment. Je courus

au louvre, avec une extrême inquiétude. Etant entré dans la chambre du roi,
1597. je vis ce prince qui se promenoit à grands pas, en deshabillé, les mains jointes & passées sur le dos, la tête baissée & le visage couvert des marques d'un profond (2) chagrin. Les Courtisans étoient debout, de côté & d'autre, collés contre les murs, sans proférer une seule parole.

Le roi s'avança aussi-tôt vers moi, & en me serrant fortement la main: » Ah! mon ami, me dit-il, quel malheur! Amiens est pris. « Je l'avoue; je demeurai frappé de ce coup imprévu, comme tous les autres. Une place si forte, si bien pourvue, si voisine de Paris, & la seule clef du royaume du

(2) Etant comme » étonné de ce coup, » & regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, il dit tout haut : ce coup est du ciel.... Puis songeant un peu, dit : » C'est assez faire le » roi de France, il » est tems de faire le » roi de Navarre, & » se tournant vers la » marquise qui pleuroit, il lui dit : ma » maîtresse, il faut » quitter nos armes & » monter à cheval » pour faire une autre guerre. » *Journal de l'Etoile, ibid.*

côté de la Picardie, prise en un instant, & sans qu'aucune nouvelle précédente eût appris seulement qu'elle étoit menacée! Je ne trouvois rien de si incroyable, & la consternation publique me paroissoit tout à-fait bien fondée. Je pris pourtant fort promptement mon parti, & pendant que le roi qui avoit reçû cette nouvelle, prêt à se mettre au lit, me contoit de quelle maniere les Espagnols avoient surpris (3) 1597.

(3) Le 11 Mars, Hernard-Teillo de Porto-Carrero, Espagnol, auteur de cette entreprise, fit déguiser en paysans & paysannes, apportant des denrées à vendre au marché, une trentaine d'Espagnols qui embarrasserent une des portes de la ville, & amuserent le corps-de-garde, en versant à l'entrée une charrette chargée de sacs pleins de noix, dont l'un se délia : & pendant ce tems-là, des troupes Espagnoles, cachées à la faveur des haies, s'approcherent, firent main-basse sur le corps-de-garde, & s'emparerent de la ville. Voyez ce détail dans tous les historiens sous l'année 1597. Hernard Teillo fut tué en défendant courageusement cette ville contre Henri IV. Il disoit que les trois plus grands capitaines qu'il connoissoit, étoient Henri pour la conduite d'une grande armée, le duc de Maïenne, pour le siége d'une ville, & le

1597. cette importante place, je convins en moi-même qu'au lieu d'augmenter inutilement la terreur, le plus sage étoit de rassûrer les esprits, & de consoler le roi. Je lui dis que fort à propos je venois de mettre la derniere main à un projet qui pourroit sans peine lui rendre non-seulement Amiens, mais encore plusieurs autres places.

Cette ouverture seule parut ôter tout d'un coup la moitié du malheur arrivé; quoiqu'elle n'empêchât pas que le roi ne sentît vivement toutes les difficultés d'une entreprise qui pouvoit avoir des suites très-fâcheuses. Cependant comme la tête avoit tourné à tous les courtisans, & qu'ils n'avoient eu rien que de désespérant à répondre au roi, lorsqu'il les avoit interrogés, sa majesté se sentit extrêmement soulagée. Elle me demanda quels étoient les moyens dont je prétendois me servir. Je lui répondis qu'elle en seroit informée par les piéces mêmes, & je sortis, comme pour aller les chercher: laissant du moins l'esprit du roi, dans une si-

maréchal de Biron pour une bataille. *Mathieu, tom. 2, livre 2, pag. 231.*

tuation plus tranquille. S'il avoit été témoin de l'agitation où je me trouvai, 1597.
lorsque je fus rentré dans mon cabinet, il auroit sans doute diminué quelque chose des louanges qu'il me donna, en parlant aux Courtisans, lorsque je l'eus quitté. Ce fut en ce moment que par les différentes réflexions dont mon esprit se remplit, je sentis tout ce qu'il y avoit d'accablant dans la conjoncture présente. Les coffres du roi étoient vuides : il n'y avoit pas un seul régiment en état de servir : cependant il falloit de l'argent & des troupes, l'un & l'autre abondamment & sans délai.

Je feuilletai mes mémoires. Je repassai sur tous les moyens de recouvrer de l'argent, dont je m'étois occupé dans mon loisir, comme prévoyant que le roi en auroit bien-tôt besoin. On peut en général réduire ces moyens à deux espéces différentes : les uns plus simples, où il ne s'agit que de mettre une augmentation sur la taille & sur les impôts déja établis : les autres plus difficiles, qui consistent à imaginer de nouvelles sources d'où l'argent puisse sortir. Il ne me paroissoit point qu'il fût de la bonne politique d'avoir recours

1597. aux premiers; parce qu'après tous les fleaux qui étoient tombés sur le peuple de la campagne, le surcharger encore par une augmentation dont il est la seule victime, & dans le tems qu'il ne faisoit que commencer à respirer, c'étoit achever de ruiner l'état, & ôter pour l'avenir au roi lui-même, ses plus fécondes, & en un sens ses seules véritables ressources.

Je me tournai donc du côté des autres, & je m'en tins au projet suivant. Demander un don gratuit au clergé pour une, ou même pour deux années, en l'obligeant d'en faire l'avance; faire une nouvelle création d'offices par une augmentation aux anciens: quatre en chaque cour Souveraine; outre quatre maîtres des comptes en chaque chambre, deux dans chaque bureau des finances, deux charges de conseiller en chaque présidial, d'assesseur en chaque Siége royal, & d'élu en chaque élection; ajoûter à tous les officiers de finance, (4) un triennal; retarder d'une demi-

(4) Les offices de finances étoient possédés par deux personnes en charge. Le premier s'appelloit l'ancien; le second qui avoit été établi depuis, s'appella alter-

née le payement des arrérages des
nmes empruntées aux partiſans ſous 1597.
dernier règne; augmenter le ſel de
inze ſols par minot, & même le laiſ-
r toujours ſur ce pied; parce qu'au
oyen de cette augmentation on
ourroit dans la ſuite ſupprimer cer-
ins offices fort à charge à l'état; tier-
er les entrées & droits des rivieres
ar une ſimple réappréciation : & com-
ne ces établiſſemens ne donnoient
our la plûpart, de l'argent qu'en eſ-
érance, commencer par faire un em-
runt de douze cent mille livres ſur
es plus riches, tant de la cour, que des
rincipales villes du royaume, & leur
ſſigner le rembourſement ſur pareille
ugmentation faite dans les gabelles
& les cinq groſſes fermes; & pour le
ſurplus de ce qu'on auroit actuelle-
ment beſoin de deniers comptans, obli-
ger, par les pourſuites d'une chambre
de Juſtice, les derniers traitans qui
avoient fait des fortunes conſidérables,

natif; & on nomma ce troiſiéme, triennal; parce qu'il rouloit de trois en trois ans, avec les deux autres; auxquels ſeulement il fut permis de rembourſer le triennal.

à souffrir une taxe, aussi en forme
1597. d'emprunt.

Ce plan, comme on voit, étoit assez étendu, & mon intention n'étoit pas qu'on mît tous ces moyens en usage à la fois : mais ignorant combien de tems la guerre devoit durer, on pouvoit s'en servir successivement, en faisant précéder les moins onéreux. A l'égard des troupes nécessaires, je crus qu'on ne pouvoit mieux faire que de les prendre dans les provinces du royaume, qui n'en avoient plus besoin pour leur défense. Ainsi je taxai l'isle de France, en y joignant le Berry, à un régiment complet; l'Orléanois avec la Touraine devoient en fournir un second, la Normandie seule, un troisiéme. Ces régimens devoient être de quinze cens cinquante hommes, fournis & entretenus aux frais de leurs provinces, du jour de leur arrivée devant Amiens, parce que ces provinces jouiroient du droit de leur faire porter leur nom, & d'en nommer les officiers.

Je portai, cinq jours après, ce projet au roi, avec les preuves contenues dans treize états en bonne forme. Sa majesté s'enferma pour les examiner

ec moi, en présence de Frontenac, Arambure, de Loménie, de Berin- 1597.
ien & l'Oserai. Après que j'en eus ni la lecture, je dis au roi qu'avec es secours, rien ne devoit plus retarer son départ pour l'expédition d'Aniens : puisque d'ailleurs toutes ses rovisions étoient déja faites pour un amp en Picardie ; de maniere que 'osois lui répondre que son armée y rouveroit non-seulement des vivres n abondance, mais encore toutes les narchandises qu'on cherche pour la imple commodité, avec la même facilité ; & au même prix, que dans une ville. J'ajoutai, que de quelque ressource que ce projet fût pour le roi dans les besoins présens, sa majesté ne devoit pas penser qu'il pût s'exécuter sans ajouter encore aux anciennes playes dont il s'en falloit de beaucoup que la France fût guérie ; qu'il suffisoit de faire une légère attention aux dettes & aux engagemens immenses, dont elle étoit surchargée ; que tout nouvel impôt, de quelque maniere qu'on le déguise, est presque égal pour un état épuisé ; qu'on ne devoit donc recom-

mencer la guerre, que dans la vue de
1597. parvenir plus facilement à une paix avantageuse, devenue absolument nécessaire; que quelque grande que fût la misere publique, j'osois répondre que douze ans d'une paix continue, suffisoient pour rendre les affaires du royaume florissantes.

Je ne doutai point que de la maniere dont le roi me paroissoit disposé à se conduire, les ennemis, malgré leur avantage, ne fussent bientôt les premiers à souhaiter la fin de la guerre; & je m'ouvris dès ce tems-là au roi, sur une pensée, dont l'événement vérifia la justesse : c'est que les premieres avances pour la paix, se feroient par le roi d'Espagne, dont la politique ne permettoit pas que dans l'état de caducité & d'infirmité, où le cours des choses humaines l'avoit réduit, il exposât sa couronne aux revers de la guerre, toujours à craindre, mais plus ordinaires dans les commencemens du regne d'un prince encore enfant. Je m'avançai même jusqu'à prédire que l'Espagne acheteroit la paix,

x, en rendant toutes les villes
'elle avoit prises sur la France. 1597.
L'idée du projet pour la levée de
nveaux deniers fut trouvée par le
si heureuse, qu'il voulut la propo-
lui-même en plein conseil. Il la
nmuniqua auparavant dans une es-
:e de petit conseil de guerre, com-
sé du duc de Montpensier, de MM.
Montmorency, de Mayenne,
Auvergne, de Biron, d'Ornano,
Bellegarde, de Saint Luc, de Fer-
ques, de Roquelaure & de Fronte-
:. Ensuite il assembla en conseil ex-
ordinaire tout ce qu'il y avoit dans
ris de personnes capables d'y être
mises, & sur-tout les notables de
ssemblée de Rouen qui y séjour-
ient encore. Le roi ne pouvoit s'y
endre plus heureusement pour éta-
ır son autorité sur l'impuissance de
tte grande assemblée, reconnue par
e-même. Il se contenta d'abord de
plorer la perte d'Amiens; d'exposer
nécessité de reprendre cette ville au
ıtôt, avec le plan tout-à-fait juste de
ıt ce qui étoit nécessaire pour cela.
finit par demander aux assistans leurs
is sur les moyens de le mettre en exé-

1597. cution, en se plaignant, pour mieux cacher ceux qu'il avoit à leur proposer lui-même, qu'il ne trouvoit jamais que des obstacles à ses entreprises les plus utiles.

Le roi s'arrêta après ce discours, comme pour attendre les délibérations de l'assemblée, où l'on se regardoit sans dire un seul mot. Le silence ne fut rompu par les grands que pour remettre la chose aux financiers, qui à leur tour dirent qu'ils s'en rapportoient aux grands. Henri redoublant ses instances, on jetta quelques propositions vagues de nouvelles levées, qui furent aussi-tôt combattues par une moitié; & tous les conseillers recouvrerent la parole, pour fronder indistinctement tout ce qui pouvoit être mis en avant par l'un & l'autre des partis. Le roi prit le moment où l'animosité poussée de part & d'autre jusqu'où elle pouvoit aller, ne laissoit plus d'apparence de conciliation; & tirant le mémoire de sa poche, il dit que quoique peu versé dans les matieres de finance, il alloit proposer son avis, toujours prêt à l'abandonner pour un meilleur, & il se mit à en faire la lecture, qui jetta

ıte l'affiftance dans une attention
›fonde, & enfuite dans une furprife
i la rendit comme immobile, & pri-
ȝ de l'ufage de la parole. Henri laif- 1597.
paffer deux inftans de ce filence, &
clara qu'il le prenoit pour un confen-
nent unanime. Il ajouta que comme
ne vouloit pas faire ufage de tous
s moyens à la fois, il alloit commen-
r par l'emprunt des douze cent mille
rres. Il exhorta les grands & les opu-
ıs du royaume à entrer d'eux-mêmes
ıns la néceffité préfente, & à compter
r fa parole royale que les prêteurs
roient rembourfés dans deux ans de
ur principal, fans rien perdre des in-
rêts. Sa majefté fit marcher enfuite
ır ordre les quinze fols fur le fel,
établiffement des triennaux, & la
cherche contre les malverfateurs dans
s finances. L'affaire fut arrêtée &
ırrêt dreffé fur ce plan. On eut dans
ırt peu de tems trois cens mille écus
ȝ prêt volontaire. La création des
iennaux en jetta douze cens mille,
: on en tira autant fur les maltôtiers,
ı y joignant les tréforiers de France,
ui pourtant fe taxerent eux-mêmes.
Le confeil des finances, en poffef-

1597. sion de trouver sa joie dans la calamité du peuple, se consola bientôt de ces nouveaux subsides, pourvu qu'ils lui passassent par les mains. Ils représenterent au roi, en exaltant fort son mémoire, que le succès dépendoit d'en charger des personnes d'une grande expérience, d'un travail prompt, & munies d'une pleine autorité. Le roi leur répondit que quant à l'autorité, celui qu'il employeroit agiroit avec toute la sienne; & que pour les autres qualités il n'en choisiroit point d'autre que moi, (j'étois présent à ce discours) comme le plus laborieux & le plus soigneux, quoique le plus jeune. Il s'expliqua dans des termes encore plus forts à Schomberg, chez lequel sa majesté se transporta sur le point de son départ, parceque son incommodité (5)

(5) Gaspard Schomberg, comte de Nanteuil. Cette incommodité étoit une difficulté de respirer, provenant de ce que la membrane qui couvre le cœur étoit devenue chez lui osseuse du côté gauche du cœur, aussi-bien que quelques-unes des autres parties voisines: ce qu'on reconnut en ouvrant son corps après sa mort, qui arriva deux ans après. Il fut employé à la confection de l'édit de Nantes, comme il

enoit au lit ; & aux conseillers qui ouverent alors dans la chambre du 1597.
de, il leur dit que comme il ne oit s'en prendre qu'à moi seul, s'il it à manquer de quelque chose ; lant qu'il ne s'occuperoit uniquet qu'à se battre, aussi prétendoit-il tout se réglât dans le conseil à ma nté, & il ne partit qu'après m'arevêtu solemnellement de toute autorité : ce qui mortifia si fort mberg, qu'il aima mieux aller ir au siége, que de voir les finanoumises à mes ordres. Sancy dist aussi du conseil, & alla tenir son de colonel des Suisses.

: n'en avois que plus de sujet ne défier de messieurs du con, comme je l'éprouvai dans l'af des triennaux. Après avoir fait ier l'édit qui en ordonnoit la ion, je ne songeai qu'à tirer lus d'argent que je pourrois de offices. Pour ôter à messieurs du

narqué ci-après, rendit plusieurs s services à l'état. le Thou donne :oup de louanges au caractere de son habileté dans la guerre & dans les affaires. *Liv.* 122.

conseil tout moyen d'en gratifier à
1597. vil prix, comme c'étoit l'ordinaire ; quelque parent ou quelque ami, je tins moi-même la plume, comme auroit pu faire un greffier ou un trésorier des parties casuelles. Non content de cette précaution, je donnois un billet de ma main à l'acheteur, qui étoit obligé de le porter au trésorier, dont il retiroit une quittance en lui donnant son argent, & l'un & l'autre devoit m'être représenté.

Toute surprise devenant inutile, les traitans eurent recours à un moyen qui sans doute avoit manqué fort rarement jusques là de leur réussir : ils essayerent de me corrompre par des présens. Le boiteux Robin de Tours, gros partisan, après en avoir conféré avec le conseil, qu'il avoit mis dans son parti, vint chez moi, & pria un de mes sécrétaires de le faire parler à mon épouse, à laquelle il offrit un diamant de six mille écus pour moi, & un autre de deux mille pour elle, afin que je ne m'opposasse point à ce que le conseil lui adjugeât tous les offices triennaux des généralités de Tours & d'Orléans pour la somme de soixante

ouze mille écus. Il me fut présenté
nadame de Rosny, qui ne comprit 1597.
al qu'on avoit voulu lui faire faire
par la sévere réprimande que je
fis en présence du traitant. Je ne
ırgnai pas lui-même, afin d'ôter à
les autres l'envie de faire à l'ave-
de pareilles tentatives; & je le
'oyai fort étonné, comme je crois,
ort mécontent de mon procédé.
enois de refuser d'un autre parti-
soixante mille écus de la seule
tié de ce qu'il me demandoit en
l pour soixante-douze; & dès ce
même: cette moitié me rendit
tre-vingt mille écus, parce que je
istribuai en détail.

Cette occupation m'arrêta chez moi
le jour & le lendemain, & je crus
oir la faire marcher avant les prie-
que me fit faire par deux fois le
ıcelier par un huissier du conseil,
n'y rendre pour conclure une affai-
ıù le roi devoit, disoit-il, toucher
ante-quinze mille écus argent
ıptant. J'y courus si-tôt que je
dégagé, ne pensant plus à Robin
Tours. Le chancelier voulut me
e en entrant dans la chambre du

conſeil, quelques petits reproches de
1597. négligence, auxquels je répondis aſſez brufquement, que j'avois été plus utile au roi dans mon cabinet : » Nous ne » l'avons pas moins été ici, répartit le » chancelier ; » & il affécta de me faire d'autant plus valoir ſon argent comptant, que le roi en avoit demandé au conſeil par deux lettres conſécutives. Lorſque je ſçus que cette ſomme étoit la même que le traitant de Tours étoit venu m'offrir, augmentée ſeulement de trois mille écus, je fis ſentir aſſez vivement à ces meſſieurs que ne pouvant ignorer que Robin s'étoit adreſſé à moi, ils n'avoient pas dû conclure ſans moi une affaire que je n'avois pas trouvé bonne.

Comme je vis qu'ils cherchoient à m'en impoſer par un ton mêlé d'autorité & de plainte, je leur dis plus nettement que ſi j'avois été homme à me laiſſer gagner par des préſens, le marché ne leur ſeroit pas revenu ; mais que puiſque le roi ſe repoſoit ſur ma fidélité, je l'étendrois juſqu'où elle devoit aller. Le chancelier, Freſne & la Grange-le-Roi, piqués au vif du reproche renfermé ſous ces paroles,

ıt ſoutenir d'abord qu'un marché
·quel le roi perdoit plus de moi- 1597.
ıi étoit pourtant plus avantageux,
ant payé argent comptant, que les
s par leſquels je donnois ordinai-
nt aux acheteurs le terme de ſix
pour le payement de la ſeconde
é. Ils ne s'en tinrent pas là, ils me
cherent de m'ériger en réforma-
des finances, & me d[illegible]rerent
un air de mépris qu[illegible]ſçau-
t bien ſoutenir leur marché con-
: mien, & qu'un ſimple particulier
evoit pas préſumer de faire caſſer
rêté de tout le corps; ſur cela paſ-
›utre, le conſeil ſtatua que ſon adju-
ion à Robin de Tours auroit lieu.
ne jugeai pas à propos de lâcher
:ul mot davantage ſur cette injuſ-
, non plus que ſur le réglement
fut fait en conſéquence, qu'on
:oit déſormais aucun égard dans
›nſeil aux billets particuliers; mais
|ue le ſecrétaire Fayet m'apporta
el arrêt à ſigner, je refuſai de le
, juſqu'à ce que j'euſſe reçu du
la réponſe à une lettre dans la-
le, comme je le dis à Fayet, je
argnois ni la vérité ni les per-

sonnes. Cette lettre fit peur à Fayet, 1597. & je ne le disois pas à autre intention : il me pria de la lui montrer, & je feignis de me laisser aller à ses instances. Elle rouloit toute entiere sur les soûterrains que Robin avoit pratiqués pour gagner messieurs du conseil, & que j'avois heureusement découverts. Le roi y auroit appris que ce qui avoit [illegible] le conseil si fort dans les intérêts [illegible] Robin, c'est que ce partisan étoit allé faire à la marquise de (6)

(6) Isabelle Babou de la Bourdaisiere, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis. Elle avoit une sœur aînée nommée Françoise, qui fut mariée à Antoine d'Estrées, & mere de la belle Gabrielle, & une cadette, qui épousa Claude de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan. Toute cette famille est étrangement décriée dans les amours du Grand Alcandre, & autres libelles satyriques de ce tems-là. A remonter jusqu'à la grand-mere de ces trois dames, nommée Marie Gaudin, toutes les filles de ce sang eurent la beauté en partage. Léon X fut si charmé de celle de Marie Gaudin à Boulogne où il la vit lorsqu'il s'y aboucha avec François I, qu'il lui donna un diamant, appellé par tradition domestique le diamant Gaudin. C'est Amelot de la Houssaye qui parle

lis, maîtresse du chancelier, les
es offres que j'avois rejettées, & 1597.
y avoit joint d'autres présens à
ıme de Deuilly, autre maîtresse de
e, & parente du même chance-
Le contenu de ma lettre ayant été
ɔrté par Fayet aux intéressés, on le
ɔya bien vîte me conjurer de ne
ıire partir la lettre. L'arrêt fut sup-
é avec le marché de Robin.

'est ainsi que je partageois mon
il entre le soin de percevoir les
ers de l'état & celui de les em-
er si utilement pour les besoins
'armée, qu'elle ne manquât de
, soit pour les vivres, soit pour
llerie pendant tout le tems que
le siége d'Amiens. Je faisois ré-
èrement tous les mois un voyage
amp, faisant voiturer avec moi
'ue fois quinze cens mille écus, ce
m'attiroit l'amitié de tous les colo-
, peu accoutumés à une si grande
larité dans le payement. J'étendis
ı attention jusques sur le simple

, & il a ramassé
ɔute cette famil-
ısieurs anecdotes
lles, auxquelles je renvoye le lecteur
curieux à l'article
Babou de la Bourdaisiere.

1597. soldat, en établissant dans le camp un hôpital si bien & si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirerent pour se faire guérir de leurs maladies ou de leurs blessures. (7)

Le soin en quelque maniere excessif que le roi prenoit pour la conservation de ma personne, me payoit avec usure de toutes mes peines. Saint Luc, entre les mains duquel le comte de la Guiche s'étoit démis de la charge de grand-maître de l'artillerie, m'ayant invité à dîner dans le troisiéme de ces voyages, me mena voir tous ses logemens, sçachant mon affection pour cette partie de l'art militaire : ce qui m'engagea fort avant dans les tranchées & dans d'autres endroits qui n'étoient pas sans danger. Le roi à qui on le rapporta, m'en fit une réprimande des plus séveres, & y joignit une défense très-positive de me trou-

(7) D'Aubigné rapporte qu'on disoit alors que Henri IV avoit mené Paris devant Amiens pour marquer l'abondance qui régnoit dans son camp. Mais il fit aussi venir sa maîtresse à Pecquigny, dont le maréchal de Biron & les autres officiers généraux murmurerent beaucoup.

ver à aucun poste où il y auroit le moindre risque à courir : il dit hautement à cette occasion que j'avois des ennemis jusques dans le camp si animés à me perdre, qu'ils s'exposeroient eux mêmes volontiers à périr, pourvu qu'ils me fissent partager ce danger avec eux. Il étoit bien difficile d'avoir été homme de guerre sans sentir rallumer sa premiere passion aux côtés d'un prince qui ne trouvoit aucune fonction au-dessous de lui, & qui les remplissoit toutes avec une assiduité & un courage capables de réchauffer les plus insensibles. 1597

Son exemple ne produisit pourtant pas cet effet sur tout le monde. Il se formoit au milieu de son camp même une cabale de Protestans mutins, ayant à leur tête MM. de la Trémouille, de Bouillon & Duplessis, qui lui donnoit le plus cruel chagrin. Etant allé prendre congé de ce prince sur le point de mon départ pour revenir à Paris, je le trouvai dans une profonde tristesse. Il venoit de recevoir des nouvelles certaines que ces trois messieurs, de concert avec les deux Saint-Germain, de Clan & de Beau-

1597. pré, (8) d'Aubigné, la Case, la Valiere, la Saussaie, la Bertichere, Préaux, Bassignac, Regnac, Bessais, Constant & quelques autres Réformés, au nombre d'environ une vingtaine, avoient tenu une assemblée de tout le corps des religionnaires, dans laquelle ils avoient ouvert & favorisé de toutes leurs forces l'avis de profiter de la conjoncture du siége (9) d'A-

(8) C'est l'historien d'Aubigné, toujours nommé d'Aubigny dans ces mémoires; son nom est Théodore-Agrippa d'Aubigné. Sa naissance, ses services & son esprit lui acquirent beaucoup de crédit dans le parti calviniste. Il se retira en 1620 à Genève, où il mourut en 1631, âgé de quatre-vingt ans, laissant un fils, Constans d'Aubigné, dont feue madame la marquise de Maintenon (Françoise d'Aubigné) étoit fille. Abdias de Chaumont, seigneur de la Bertichere, frere de Jean de Chaumont, marquis de Guitry; sa postérité subsiste encore aujourd'hui. Hector de Préaux.

(9) Il est certain que c'est à la conjoncture du siége d'Amiens & aux mouvemens que se donnerent les calvinistes de France pour en profiter, qu'ils eurent l'obligation du fameux édit de Nantes, qui leur fut accordé l'année suivante. Le duc de Bouillon ne s'en défend pas : on peut voir toutes les rai-

miens, qui ne pouvoit être achevé sans eux, pour arracher du roi un édit qui leur donnât une entiere satisfac- 1597.

sons dont il justifie cette conduite dans Marsolier, *liv.* 5. La meilleure de toutes est la protestation que font le Duc de Bouillon & Duplessis Mornai, que quelque parût être l'objet des calvinistes dans ces assemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, convoquées coup sur coup avec beaucoup de chaleur; ni eux ni les autres chefs du parti n'ont jamais eu intention qu'on y mît en délibération de prendre les armes; mais seulement de travailler à obtenir à l'amiable des conditions équitables. On souhaiteroit seulement, pour l'entiere justification du duc de Bouillon, qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il refusât de suivre le roi à son expédition d'Amiens, & que la surprise de cette ville par les Espagnols n'eût pas été suivie de la part des calvinistes, d'une translation de l'assemblée protestante de Vendôme à Châtelleraut, où les opérations furent si violentes, que le roi fut obligé d'y envoyer messieurs de Schomberg, de Thou, de Vic, de Calignon & de Monglat, chargés d'offrir des conditions qui suffisent pour montrer que Henri IV. croyoit avoir tout à craindre de leur part. Lorsque les calvinistes ont rempli l'Europe de leurs plaintes sur la révocation de l'édit de Nantes, c'est qu'un espace de tems de

1597. tion, ou, à son refus, se faire raison par les armes. Heureusement cet avis avoit trouvé beaucoup d'opposans dans l'assemblée, aussi-bien que dans une partie des grandes villes qu'on avoit tâché d'y amener. C'est ce qui rassuroit un peu Sa Majesté : mais elle avoit sujet d'appréhender que les plus échauffés ne l'emportassent à la fin. Elle m'ordonna d'écrire à quelques-uns des principaux pour leur faire prendre, s'il étoit possible, des sentimens plus raisonnables, & sur-tout au duc de la Trémouille, qu'on sçavoit être le principal promoteur du complot.

J'avois conservé jusques-là une assez

plus de quatre-vingt ans, leur avoit fait perdre de vue les moyens dont ils s'étoient servis pour l'arracher. Voyez sur la remarque précédente *les mémoires du duc de Bouillon. Son histoire par Marsolier, histoire de l'édit de Nantes, la vie de Duplessis Mornai. Procès-verbal des assemblées de Vendôme & de Chatellerault*, &c. Mais sur-tout d'Aubigné, *tom.* 3. *liv.* 4. *chap.* 11, où il rapporte fort au long tous les projets du corps des calvinistes, & le nouvel ordre qu'ils travaillerent à mettre dans leurs affaires.

grande liaison avec la Trémouille. Il avoit même cru devoir me faire part de ces assemblées ; mais il m'en avoit déguisé le sujet, & il s'étoit servi en m'écrivant de termes si concertés, qu'il m'étoit facile de juger que j'étois regardé de ces messieurs comme un homme infidele à son parti, & que la Trémouille n'étoit pas éloigné de se porter à la désobéissance. Je ne laissai pas pour cela de me servir de ce reste de commerce que j'avois encore conservé avec lui pour essayer de le faire rentrer dans son devoir. Je lui mandai que quand même il seroit vrai que le roi fût à son égard tel qu'il le supposoit, il n'y avoit pour lui ni honneur ni grandeur à en extorquer une déclaration dûe à la seule nécessité ; mais que le prince conservoit pour tout le corps ses anciens sentimens ; qu'il n'étoit point la cause du peu de justice que les Catholiques leur rendoient, puisqu'il n'en avoit pas moins à souffrir lui-même. Qu'au reste il fît attention que les suites de cet édit, obtenu à contre tems, ne seroient pas autant à leur avantage qu'ils se l'imaginoient, parce que les Catholiques, toujours

1597.

1597. plus forts qu'eux, étoient bien en état de l'empêcher pour le présent, & que pour l'avenir, le roi justement indigné de la violence qu'on lui auroit faite, perdroit le dessein de leur accorder un jour de son plein gré, ce qu'ils vouloient mal-à propos anticiper aujourd'hui ; qu'ils n'alloient faire autre chose que mettre en garde contre eux, & jetter dans la défiance le parti catholique par l'éclat d'une affaire manquée. Je rappellois à la Trémouille l'exemple de ces illustres Protestans qui disoient en toute occasion, & montroient par leur conduite qu'un Protestant qui conforme ses actions à sa croyance, ne perd jamais de vue le bien de l'état ni le véritable intérêt de son roi. La Trémouille peu touché de ma lettre, la montra à tout le monde, & en fit des railleries publiques. Mais ces desseins échouerent, faute d'un assez grand nombre de partisans.

La grande maîtrise de l'artillerie vint à vaquer pendant le quatrieme séjour que je fis au camp. St. Luc (10)

(10) François d'Epinai de Saint-Luc : on ne l'appelloit que le brave Saint - Luc. Voyez son éloge dans *Brant. vies des hom-*

rdant entre deux gabions où à
e y avoit il passage pour un bou- 1597.
le canon, son mauvais destin y en
orta un qui le renversa mort. Je
ntretenois seul avec le roi, lorsque
Villeroy & Montigny vinrent lui
endre cette nouvelle : ce qu'ils
t en secret, à cause des prieres
s avoient à y joindre au sujet de
: charge. M'étant rapproché lorsqu'
ls eurent quitté sa majesté, elle
prit la mort de Saint-Luc, & la
ande que Villeroy & Montigny
oient de lui faire de la grande
rise ; le premier, pour son fils
incourt, ou son neveu Château-
-l'Aubepine (11), & Montigny
lui même. Saint-Luc étoit hom-
d'esprit & d'invention, prompt,
strieux, plein de courage : on ne
voit lui reprocher que le défaut de
vrer si fort à l'abondance de ses
s qui lui fournissoient projets sur
ets, qu'il donnoit à l'imagination
partie du temps que demandoit

llustres, article uc, tom. 1.

1) Charles de epine, marquis de Château-neuf. François de la Grange, seigneur de Montigny.

l'exécution : cependant le roi ne trou-
1597. voit aucun des proposés capable de le bien remplacer. D'Alincourt manquoit de fermeté, » & avoit, disoit ce prince, les ongles trop pâles. « Châteauneuf (12) cachoit une manque d'esprit réel sous un extérieur composé d'affectation & de grimaces. Montigny étoit à la vérité vaillant & affectionné ; mais ces qualités, destituées d'un esprit de ressource, d'ordre & d'œconomie, ne suffisent pas dans un poste aussi considérable.

En discourant de la sorte avec moi, Sa majesté ne me parut balancer à m'en gratifier moi-même, que parce qu'elle croyoit cette fonction incompatible avec celle de Surintendant des finances. Il ne me fut pas difficile de la détromper, & elle me donna dès ce moment sa parole : mais elle remit cet effet de sa bonne volonté après le siége, pendant lequel elle alloit laisser cette charge vacante, ma présence lui paroissant nécessaire à Paris. Je ne vis point le roi de tout le jour suivant ; & malheureusement pour moi il vit madame de Monceaux, qui

(12) Il fut fait garde des sceaux en 1630, & s'en démit en 1633.

1597.

.t rien pour le faire changer de ition en faveur du vieux d'Ef- (13) fon pere. Le roi tint bon e les prieres & même contre les :s : mais il céda à la menace .a dame fit de fe jetter dans un ent s'il lui refufoit cette grace, & ralluma fi bien par cette feinte la paffion du prince pour elle, le obtint enfin la grande maîtrife. ui m'apprit le jour fuivant ce qui t paffé, avec quelque confufion foibleffe. Il avoit encore ménagé ntérêts, du moins en une chofe : la condition qu'il avoit mife que 'Eftrées, qui étoit en toute ma- incapable d'exercer cette charge ui-même, s'en déféroit pour la iere charge de la Couronne, qui

) Antoine d'Ef- « Lui mort int - Luc) M. trées a fuccédé place, comme méritant bien, r l'avoir bien :is de fon brave : ainfi quoiqu'il e, le droit & la té rencontrent » leur tour; car on lui » avoit fait tort qu'il » n'eût cette charge » après la mort de fon » pere : enfin la véri- » té & le droit ont » vaincu là pour lui. *Brant. vies des hommes illuftres, tome 1, page 227, article M. d'Eftrées.*

viendroit à vaquer, & absolument;
1597. s'il survenoit une guerre considérable, en faveur de celui que sa majesté lui nommeroit, & elle m'engagea de nouveau sa parole qu'elle n'en nommeroit point d'autre que moi.

Je me contentai de cette assurance, & je repris le chemin de Paris, où peu de jours après je reçus du camp la nouvelle de la mort de mon jeune frere, gouverneur de Mantes (14), que j'avois laissé en bonne santé. De quatre freres, cette seconde mort nous réduisit à deux. Le roi refusa tous les prétendans au gouvernement de Mantes pour m'en revêtir, même sans que je lui demandasse. J'en reçus le don par la même Lettre que sa majesté m'écrivit sur cette mort, avec les piéces nécessaires pour passer dans tous les droits de mon frere, mort sans enfans. J'envoyai Baltasar, mon secrétaire, à Amiens, prendre les provisions de

(14) Salomon de Béthune, baron de Rosny, gouverneur de Mantes : c'est le troisieme des quatre freres dont il est parlé au commencement de ces mémoires : il n'avoit que trente-six ans lorsqu'il mourut.

ʼerneur, & si-tôt que je les eus re-
, j'allai me faire recevoir à Mantes, 1597.
: ne voulois passer que quatre jours.
Iessieurs du conseil, qui crurent
mon absence seroit beaucoup plus
,ue, & même qu'elle seroit suivie
abandon des affaires des finances,
sentirent pas peu de joie. Et pour
mencer à en profiter, ils prirent
s mesures pour s'approprier une
ie des fonds destinés au siége d'A-
ns. Ils signerent tous une lettre
:e à Sa Majesté au nom du conseil,
; laquelle ils l'avertissoient que
ant manqué de rien depuis cinq
s, elle ne devoit pas être surprise
pprenant que ses fonds étoient en-
:ment épuisés, n'y ayant plus que
lques méchans restes & appoints
›ayemens. Henri qui ne me sçavoit
ıt à Mantes, & qui par un effet de
ivacité ordinaire, n'examina point
signatures de cette lettre, en fut
ıtant plus surpris, que je l'avois
ré très-positivement que j'étois en
de lui fournir les sommes ordi-
es pendant quatre mois, qui étoit
: le tems que pouvoit durer le
e. Il invectiva contre messieurs du

conſeil d'une étrange maniere en pré-
1597. ſence des principaux officiers de ſon armée, & pour cette fois je ne fus gueres plus épargné qu'eux. Mais ayant jetté les yeux par réflexion ſur les noms ſouſcrits dans la lettre, parmi leſquels il ne trouva point le mien, & ayant ſçu du courier que j'étois à Mantes, il condamna auſſi-tôt ſa précipitation, & afin que rien ne manquât à la réparation qu'il m'en fit, il lut ma réponſe à la lettre qu'il venoit de m'écrire en préſence des mêmes témoins.

Il étoit de ſon intérêt de les raſſurer. Un ſiége aſſurément très-pénible les rebutoit quelquefois eux & leurs ſoldats, au point que le tariſſement des fonds auroit été capable de les faire déſerter, puiſque ſur le moindre retardement des voitures, le roi ne pouvoit empêcher que pluſieurs ne l'abandonnaſſent. Tout alla bien juſques à la fin. Si les aſſiégés ſe défendirent avec vigueur & firent ſorties ſur ſorties, on les attaqua de même, & ils furent toujours défaits.

La Sappe étoit pouſſée juſqu'aux remparts, & les aſſiégeans venoient de s'emparer de deux Caſemates, qu'on

on rendoit inutiles aux assiégés ;
sque le cardinal archiduc, avec le 1597.
nte de Mansfeld, qui lui servoit de
atenant-général, jugea qu'il étoit
ns de faire un effort pour empêcher
réduction de la place. Il s'y ache-
na avec une armée de douze à treize
lle hommes d'infanterie, & de deux
lle cinq cens à trois mille chevaux,
passa la riviére d'Authie, dans l'in-
ntion de livrer bataille, ou du moins
jetter un secours considérable dans
niens. Tous ceux qu'il essaya d'y
re entrer, furent repoussés (15).
roi alla reconnoître lui-même l'ar-
ée ennemie, il la vit pardevant &
r derriere, & il n'auroit pas balancé

(15) Péréfixe rap-orte encore ce fait s-différemment. L'archiduc, dit il, se présenta au quartier de Long-pré (le 15 Septembre, à deux heures après midi) lorsqu'on ne s'y attendoit point.... Il ne tint qu'à lui de jetter trois mille hommes dans Amiens : tant »l'épouvante fut gran- » de au camp. Henri » douta du succès de » la journée.... Ah! » Seigneur, dit-il à » haute voix, s'ap- » puyant sur l'arçon » de sa selle, ayant le » chapeau à la main, » & les yeux levés au » Ciel, si c'est aujour- » d'hui que tu me » veux punir comme » mes péchés le mé-

1597. à l'attaquer malgré la supériorité du nombre, parce qu'il trouva une multitude confuse, sans conduite, ni discipline; mais à la premiere démarche qu'il fit, l'archiduc ne songea qu'à se retirer avec précipitation (16). Il n'é-

» ritent: j'offre ma » tête à ta justice, » n'épargne pas le cou» pable: mais, Sei» gneur, par ta sainte » miséricorde, prens » pitié de ce pauvre » royaume, & ne frap» pe pas le troupeau » par la faute du ber» ger..... Voyant que » rien ne paroissoit, il » se retira mal satis» fait, disoit-il galam» ment, de la courtoi» sie des Espagnols, » qui n'avoient pas » voulu s'avancer d'un » seul pas pour le re» cevoir, & avoient » refusé de mauvaise » grace, l'honneur » qu'il leur faisoit ». *Péréf.* 2. *Part.* Presque tous les Historiens conviennent que les Espagnols laisserent échapper une des plus belles occasions qu'ils eussent jamais eues de battre l'armée du roi, & ce prince disoit lui-même depuis, qu'il y eut des principaux officiers de son armée, qui lui dirent que tout étoit perdu. *Mathieu, tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 234.

(16) Le roi dit du cardinal archiduc, qu'il étoit venu en capitaine, & s'en étoit retourné en prêtre. La-Curée demande au roi avec instance qu'il lui permît d'aller reconnoître l'armée ennemie, en faisant souvenir sa majesté, que les Espagnols étoient entrés

toit peut-être pas impossible de forcer
les Espagnols au combat, & de les 159
battre sans discontinuer le siége, du
moins Henri eut toujours cette opi-

quatre fois en France, & que toutes les quatre fois il les avoit attaqués & battus le premier. Henri lui répondit : « M. le » curé, ne vous met- » tez point en co- » lère », & le lui permit. La-Curée se fit remarquer en cette occasion, par sa bravoure, & par la belle retraite qu'il fit devant cette armée, campée à Betancourt, à quatre lieues d'Amiens. Il disoit pourtant ensuite là-dessus, que lorsque trois ou quatre cent hommes se retirerent ainsi devant une armée entiere, c'est la faute seule de cette armée, s'ils ne sont pas défaits. C'étoit un homme intrépide. Il s'enfonça au milieu des ennemis, un jour que son bras engourdi par son pistolet, ne lui permettoit pas de se servir de ses armes. Il y avoit jusqu'à des femmes, qui combattoient dans l'armée Françoise, habillées en hommes. On en connoissoit quatre entr'autres, qui se distinguérent, jusqu'à faire des prisonniers de leur main, & une surtout, connue sous le nom de capitaine gascon. Ces particularités sont tirées du *Vol.* 8929 *des manuscrits royaux*. Voyez encore sur ce sujet le 6e *tome des mémoires de la ligue*, où l'on donne de grandes louanges à l'habileté, à la promptitude & à la valeur de Henri IV.

nion ; il ſe rendit néanmoins à l'avis
97. du plus grand nombre qui vouloit
qu'on laiſſât retirer l'archiduc. On ne s'attacha donc plus après cela qu'au ſiége. Le ravelin ayant été emporté, & les mineurs attachés au corps de la place, Amiens ſe rendit à la fin de Septembre de cette année, que ce ſiége avoit remplie preſque toute entiere.

Lorſque je jette les yeux ſur le grand nombre de lettres que je reçus du roi pendant l'expédition d'Amiens ; je ſuis ſurpris qu'un prince, chargé des opérations d'un grand ſiége, & du détail de tout un camp, n'en fût pas moins appliqué à toutes les affaires du dedans de ſon royaume, & qu'il embraſſât avec la même facilité, des métiers ſi contraires. J'épargne au lecteur la peine de lire toutes ces lettres ; & j'en uſerai de même à l'égard de celles que ſa majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire dans la ſuite. J'en compte plus de trois mille, ſans celles que j'ai négligé de ramaſſer, ou qui ont été perdues par la faute de mes ſécretaires ; il ſeroit trop ennuyeux de vouloir rendre compte de chacune au

:. Il y en a quelques-unes à l'é-
lesquelles je respecte l'ordre que 1597.
nce m'a donné de les supprimer,
qu'elles intéressent des personnes
ı majesté n'auroit pas voulu bles-
k que je dois sans doute bien da-
ge m'abstenir d'offenser, en met-
u jour des brigues politiques, ou
ement des intrigues galantes qui
lemeurées dans le secret. Et pour
i est de toutes les autres, elles
ılent que sur des emplois de de-
,. des comptes, des payemens,
ensions, & autres choses de cette
e, si séches & si peu amusantes,
es en deviennent un nouveau su-
louanges pour Henri.
: le chapitre de ses finances, par
ple, on le verroit porter l'exacti-
, jusqu'à se faire rendre compte
oi tous les huit jours, des deniers
, & de leur usage (17). Il ne lui
pe pas que dans une fonte, on a
détourner une piéce de canon
une remise de six ou sept mille
, que la nécessité obligea d'ac-

) On ne pou-
ıs dépenser cent
dit Péréfixe, sans qu'il sçut s'ils avoient été bien ou mal employés.

corder au peuple ſur les tailles. Il li-
1597. quide lui-même ce qui doit revenir de gratification à certaines paroiſſes plus affligées. Il calcule exactement chacun des offices vendus, & l'argent qui en eſt provenu. Il ne perd de vue aucun de ceux à qui l'état eſt redevable, ou qui rendent quelque ſervice dans les provinces éloignées, ou dans les royaumes voiſins, & il leur aſſigne à tous un fonds particulier, avec le dernier diſcernement. Son grand ſoin eſt qu'on n'affecte jamais aucun payement étranger, ſur les fonds uniquement deſtinés pour la guerre, comme il parut dans l'affaire où il s'agiſſoit de faire toucher une récompenſe au ſieur de Vienne, qui avoit fait rentrer la ville de Tours dans l'obéiſſance, ou lorſqu'il fut queſtion de rendre à madame de Beaufort les quatre mille écus qu'il avoit empruntés d'elle.

Par rapport à la guerre, ces lettres ſont d'un détail immenſe. Ce qu'il lui faut d'argent, tant pour la confection des tranchées & des autres travaux, que pour la ſolde militaire, y eſt toujours calculé ſi juſte, qu'il ne faut point craindre de ſe tromper en le ſuivant.

L'ordre de la marche de ses troupes [redacted]
n'y est pas reglé avec moins de prudence que celui des convois d'argent qui arrivoient à son armée, afin qu'ils ne fussent ni retardés ni interceptés. 1597.

Tout cela ne faisoit encore qu'une partie de ses soins. La lettre où il parle des réparations de Montreuil, de Boulogne & d'Abbeville. Celles où il s'étend sur la maniere de maintenir l'ordre dans les provinces, l'obéissance dans les villes, la subordination dans les corps, à l'occasion de la chambre des comptes, qui lui avoit manqué de respect. Celle où il dit: « Je ne prétends point mêler des parties de mascarades, avec des deniers » destinés pour mon armée »; parce que Mortier qui avoit fourni des habits pour une fête, s'étoit fait insérer dans un mémoire de frais militaires. Celle encore où, en répondant sur l'offre que lui avoit faite la ville de Paris, par ses prevôt & échevins, de soudoyer à ses dépens douze cens hommes, il décharge cette ville en considération de ce service, du doublement des aides, & mille autres de cette

espéce, montrent que de la même main
1597. dont il sçavoit tracer un plan d'attaque, il ne sçavoit pas moins bien conduire les affaires du cabinet.

Son entretien personnel étoit le seul qu'on pourroit trouver qu'il négligeoit. Il falloit, pour l'obliger à y penser, que Montglat, son premier maître d'hôtel, l'avertît que *sa marmite*, c'est ainsi qu'il le dit dans quelques-unes de ses lettres, *est prête à donner du nez en terre*. Il ne rougit point d'avouer une chose, dont il n'y avoit en effet que ses ennemis domestiques qui dussent rougir, qu'il étoit presque nud, sans armes & sans chevaux. Il trouva pourtant le moyen dans la suite de se faire un fond pour sa subsistance, qui ne pût être confondu avec aucun autre. C'est le marc d'or, provenant des offices vendus, qu'il destine à cet usage. Voilà le sujet d'une partie des lettres de cette année, sur lesquelles on peut juger de toutes celles des années suivantes, que je garde soigneusement en original, mais dont je ne communiquerai au public que ce qu'il y a de

important. Une chose qu'il ne
pas oublier de remarquer, c'est 1597.
quoiqu'elles soient en très-grand
ıbre, & pour la plûpart très-lon-
s, elles sont pourtant presque tou-
écrites de sa main, sur-tout celles
l adresse directement au conseil,
l moi (18).

8) J'ai remarqué la préface, les ns qui m'ont é à ne pas transf- ici ce grand bre de lettres. peut les voir à la du nouveau re- l de lettres de ri le grand. Les inaux de quel- - unes de ces es se voyent re aujourd'hui le beau cabi- de M. le duc de r, apostillés de ain de Maximi- de Béthune; mais piéces de ce ca- t, les plus pré- es en ce genre, , outre un assez d nombre de lettres originales de Henri III. & d'autres princes de ce tems-là, des papiers d'état, lettres, écrits, sérieux ou galans, & autres morceaux, écrits de la main de Henri le grand & de celle de son ministre, ou simplement signés & apostillés par eux. Nous avons déja parlé de ceux qui concernent l'accommodement de l'amiral de Villars, & des autres gouverneurs & villes surtout de Normandie. Nous aurons encore occasion dans la suite d'en rapporter ou indiquer quelques autres.

1597. Je me trouvai au conseil, qui fut tenu après la prise d'Amiens, sur les opérations du reste de la campagne. On y mit trois choses en avant, suivre l'armée ennemie, se saisir par surprise de quelque ville d'Artois, & assiéger en forme Dourlens. Sur quoi chacun proposa son avis. Le mien fut qu'il ne falloit pas espérer que le cardinal infant, qui avoit si opiniâtrement refusé le combat, lorsqu'il ne lui restoit que cette ressource pour secourir Amiens, s'y laissât engager, maintenant qu'il sçavoit qu'il auroit sur les bras toutes les forces du roi; & ayant eu tout le tems de prendre ses mesures pour l'éviter. Qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence, que ces entreprises sur les villes d'Artois réussissent dans le voisinage d'une armée si nombreuse. Mais qu'enfin, l'un & l'autre me paroissoit préférable au projet d'assiéger Dourlens, parce que quinze jours suffisoient pour voir ce qu'on devoit attendre de ses desseins; qu'on pouvoit d'ailleurs manquer sans honte, au lieu qu'on auroit infailliblement le regret d'avoir consumé inutilement pour le dernier, beaucoup de

Ville de Picardie.

, d'argent & de troupes. Il fut —
é qu'on tenteroit brusquement les 1597.
premiers moyens, sans pour cela
ncer au siége de Dourlens. Les
gnols se tinrent sur leurs gardes ;
cet égard, il ne resta aux François
tre avantage que l'honneur d'avoir
ché à finir la guerre par une action
contribua bien autant que tout le
à faire desirer la paix au roi d'Es-
ıe.

en alla tout autrement de l'en-
rise de Dourlens, à laquelle on
stina. Le roi me manda à Paris
j'étois retourné, sa derniere ré-
ıtion sur ce sujet. Je ne craignis
ıt de lui représenter encore plus
ement, les raisons qui m'avoient
ɔêché de goûter cette opinion, que
armée ayant considérablement souf-
au siége d'Amiens, elle n'étoit
nt en état d'en entreprendre un se-
d aussi rude au mois d'octobre,
ıs où les pluies rendoient imprati-
le le terrein de Dourlens, naturel-
ıent gras & gluant, & en présence
ne armée qui ne cherchoit qu'à
ndre sa revanche. Le roi ne me

1597. sçut point mauvais gré de cette liberté; mais il ne se rendit point à mes raisons. Il me manda que l'expédition de Dourlens étoit absolument nécessaire, pour conserver Amiens & Abbeville. Qu'en rassurant la Picardie elle faciliteroit la vente des nouveaux offices, & qu'il tâcheroit de faire ensorte qu'elle ne durât pas aussi long tems que je l'appréhendois.

Dourlens fut donc investi le neuf Octobre, & dès le treize, les pluies avoient tellement corrompu le terrein & gâté les chemins, que les travaux n'avançoient plus. Villeroi m'écrivit qu'on se repentoit déja de cette tentative. En effet, le roi partit presqu'aussi-tôt de son quartier de Beauval, & vint à Belbat, où il donna les ordres pour la levée du siége, quoiqu'il eût peu duré. Les soldats avoient déja tant souffert, qu'ils furent prêts à se débander. Le roi leur fit payer la montre, les mit en quartier d'hyver sur la frontiere, y laissa sa cavalerie légere, retrancha une partie des garnisons, que la surprise d'Amiens avoit obligé de jetter dans les places voisines, & revint

passer l'hyver à Paris, prenant sa route par Rouen & par Monceaux, où il sejourna une huitaine. 1597.

C'est de cet endroit qu'il me donna ses ordres, de faire lever les difficultés que le chancelier de Chiverny faisoit au Parlement, d'ériger en présidial son comté d'Armagnac & de Lectoure, & de destiner les deniers qui en proviendroient au payement des dépens, auxquels sa majesté avoit été condamnée au Parlement envers le sieur de Fontrailles, comte d'Armagnac, pour un procès porté en cette cour. Comme madame auroit pu avoir quelques droits sur cet argent, en vertu de la cession que le roi son frere vouloit bien lui faire de tous ses biens en cette Province, ce prince m'ordonnoit de tenir la chose secrette, & prit la même précaution auprès de Fontrailles & du chancelier; celui-ci obéït fort mal; mais son indiscrétion fut inutile, madame étant sortie peu après de la cour de France. Le roi m'avertissoit dans la même lettre de payer Demeurat son procureur à Riom, aussi bien que la Corbiniere, qui étoit chargé de l'en- Astrac d Fontrailles

tretien des troupes laissées en Picardie.
1597. C'étoit dans ces momens de loisir qu'il portoit son attention jusques sur les plus petits objets. Il me fit donner au sieur de Piles, ancien & fidéle serviteur, une gratification de trois mille écus, & une autre de huit mille livres à Gobelin, qui entretenoit sa maison, en le rembourſant de seize mille livres qu'il avoit avancées; il n'y avoit point de nom, jusqu'à celui de la pauvre receveuse de Gisors, qui n'eût droit de tenir quelque place dans ses lettres.

La misere du peuple (19), qui assurément étoit excessive, ayant jetté beaucoup de non-valeurs dans le recouvrement des impôts, le roi se douta que messieurs du conseil qui étoient fort ardens à représenter, & même à grossir ces non-valeurs, pouvoient bien, après en avoir obtenu une dé-

(19) Bongars décrivant dans ses lettres la désolation que les guerres civiles avoient causée dans le royaume, assure entr'autres choses, que les grands chemins étoient si couverts de ronces & d'épines, qu'on avoit de la peine à en appercevoir la trace. *Epist. 75. ad Camerar.*

ge pour le peuple, en retirer dans 1598.
ite pour eux-mêmes des sommes
idérables, par leur attention à ca-
cette décharge. Il m'ordonna de
struire en premier lieu, si le peu-
étoit véritablement autant en re-
pour les années 1594 & 1595,
ces messieurs vouloient le lui
croire; ce qui étoit facile, en
iant exactement les états de re-
& de dépense des receveurs
raux & particuliers, & en visi-
les élections de ces mêmes gé-
lités, où je m'étois déja transf-
é. Secondement, si ce vuide dans
mpôts ne venoit point de fainéan-
ou de désobéissance de la part du
ple.

nfin, une autre affaire importante,
t sa majesté commença à s'oc-
r à Monceaux, c'est la confec-
des articles dont il avoit envie
convenir avec les Protestans. Il
ressoit depuis long-tems le chan-
r & Villeroi, & j'étois chargé
tenir la main; mais il se seroit en-
plaint long-tems de ce que ces
sieurs répondoient si mal à son

intention, s'il n'étoit pas venu exé-
1598. cuter lui-même son projet à Paris (20).

Ces deux dernieres affaires, qui concernent les financiers & les protestans, auroient demandé un loisir, dont le roi se trouva bien éloigné, lorsqu'il fut arrivé à Paris. Il lui fallut s'appliquer à faire de nouveaux préparatifs, pour passer au printemps suivant en Bretagne, où les rebelles se sentant éloignés de la vue du souverain, perpétuoient impunément le désordre & la désobéissance. Le duc de Mercœur qui étoit à leur tête, n'osoit pourtant favoriser publiquement la révolte; au contraire les lettres qu'il écrivoit au roi n'étoient remplies que de témoignages apparens de soumission, & il ne s'étudioit depuis deux ans qu'à l'amuser par de feintes propositions, dont il sçavoit toujours éluder

(20) » Il dit à la » maison de ville qui » vint le complimenter sur l'expédition » d'Amiens, en montrant le maréchal de » Biron : MM. voilà le » maréchal de Biron, » que je présente volontiers à mes amis » & à mes ennemis ». *Péréf.* 2. *Part.*

'accomplissement. Le roi de son côté avoit toujours pris le parti de dissimuler avec le duc, & s'étoit contenté jusques-là de tendre les bras aux officiers de cette Province, qui rebutés des longueurs de Mercœur, s'étoient adressés directement à sa majesté ; mais enfin ce prince jugea qu'il étoit tems d'aller attaquer ce sujet rebelle jusques chez lui (21). C'est à quoi nous nous occupâmes le plus secrettement qu'il fut possible pendant cet hyver. 1598.

Il eût été inutile de l'entreprendre, sans un corps de douze cens hommes d'infanterie, de deux mille de cavalerie, & une artillerie de douze canons au moins, & ces troupes ne pouvoient être prises sur les six mille

(21) Un des amis du duc de Mercœur, lui ayant demandé un jour, s'il songeoit à se faire duc de Bretagne, il lui répondit : « je ne sçais pas si c'est » un songe, mais il y » a plus de dix ans qu'il » dure ». La duchesse de Mercœur avoit pour ayeule Charlotte, héritiere de la maison de Penthiévre, dont les droits prétendus sur le duché de Bretagne étoient apparemment le fondement de ceux du duc de Mercœur.

fantassins, & les douze cens chevaux
1598. que le roi avoit jugés nécessaires à la défense de la frontiere de Picardie, & qu'il avoit commis à la garde du connétable, aidé des conseils de MM. de Bellievre, de Villeroi & de Sillery. Il falloit encore retrouver des fonds nouveaux, pour tous les gens de guerre. Il n'étoit plus guère possible d'augmenter les impôts, autrement qu'en s'attachant à en diminuer les frais de perception ; ce qui est une augmentation très-réelle, du moins pour le roi. Je m'appliquai avec cela à ramasser toutes les dettes restées en arriere, & à rétablir les parties égarées, à quoi je joignis quelques nouvelles levées, mais en petit nombre & peu gênantes.

Sans ces secours, le roi auroit été obligé d'entendre à la paix, & elle ne pouvoit se faire alors, que d'une maniere fort avantageuse pour l'Espagne. Le pape Clément VIII. la desiroit ardemment. Dès longtems avant la campagne de Picardie, il avoit envoyé le cardinal de Florence, son neveu, en qualité de légat,

ropoſer au roi, pendant que Ca- ;ironne (22), patriarche de Conſ- 1598.
nople, prenoit, par ordre de ſa Alexandre
:eté, la route d'Eſpagne, à même de Médicis.
Le commencement de la négo- ɔn n'avoit pas été heureux. Le ɔlus irrité qu'abattu par l'invaſion niens, s'étoit contenté de ré- lre fierement au cardinal de Flo- e, qu'il remettoit à l'écouter, s qu'il auroit repris cette place. oi d'Eſpagne de ſon côté, quoi- n'eût vu recommencer la guerre vec chagrin, avoit fondé de gran- eſpérances ſur ſes ſuccès en Flan- & en particulier ſur la ſurpriſe a ville d'Amiens, dont la poſſeſ- pouvoit lui attirer celle de tout 'ays voiſin de l'Oyſe juſqu'à la e.

es expéditions de la campagne, favorables à la France, rappro- ent l'un & l'autre d'un raccom- :ement. Philippe connoiſſoit Henri : un prince, avec lequel il étoit

) Le P. Bonaven- général de l'ordre de leCalatagironne, Saint François.

aussi difficile de garder ses avantages, que d'y en joindre de nouveaux. D'ailleurs, il avoit dès-lors un pressentiment qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il se sentoit attaqué. Cette vue le ramenoit sur le malheur de laisser en mourant le prince son fils aux prises avec un ennemi tel que le roi de France. Il prêta l'oreille aux conseils de Calatagironne, qui ne se fut pas plutôt assuré de ses dispositions, qu'il revint à Rome en informer le pape, & en fut de nouveau député en France, pour instruire de ses succès le cardinal de Florence, & travailler de concert avec lui.

1598.

Ces deux éminences reprirent donc leurs premieres sollicitations auprès de Henri, & lui disoient souvent que la paix ne dépendoit plus en quelque maniere que de lui. Le roi qui étoit détrompé à son tour des grandes & flateuses idées, dont il s'étoit rempli sur la foi de ses courtisans, les vit revenir avec plaisir, quoiqu'il se fît beaucoup rechercher. Enfin, il déclara aux deux négociateurs qu'il ne s'opposoit point à la paix; mais à con-

dition que l'Espagne lui rendroit tout ce qu'elle possédoit dans ses états. 1598.
Les légats lui laisserent entrevoir qu'il pouvoit l'obtenir, & le roi leur répondit que sur ce plan il consentoit qu'ils traitassent & conclussent avec les trois ministres qu'il avoit laissés en Picardie, auxquels il les adressa; pendant que pour ne pas perdre les armemens qu'il avoit faits, ni consumer en pourparlers un tems précieux, il partit pour la Bretagne.

On étoit au commencement de Mars. Le roi prit sa route par Angers, & ordonna à son armée de le suivre à petites journées. Il consentit que son conseil suivît aussi, mais après qu'il auroit fait tous les arrangemens nécessaires pour qu'il ne manquât rien, soit à l'armée de Bretagne, soit aux troupes & aux commissaires de la paix en Picardie. Comme j'en avois l'absolue direction, & que rien ne me traversoit, je mis en peu de tems les choses au point que je crus pouvoir sans crainte aller joindre sa majesté. Je m'attendois à la trouver déja fort avant dans la Bretagne; & ce ne fut pas sans une grande surprise, que j'appris

1598. en approchant d'Angers, que le roi n'avoit pas encore paſſé cette ville. Le duc de Mercœur étoit perdu ſans reſſource, ſans le ſervice que lui rendirent en cette occaſion, les ducheſſes de Mercœur (23) & de Martigues (24). Elles commencerent par obtenir, par le moyen de la marquiſe de Monceaux, un paſſe-port pour venir trouver le roi à Angers (25). Lorſqu'elles y furent arrivées, elles acheverent de mettre la maîtreſſe du roi dans leur parti. La ducheſſe de Mercœur lui offrit ſa fille unique, pour en diſpoſer en faveur de celui que ſa majeſté jugeroit à propos; & ſous main elle lui donna à entendre qu'il ne tiendroit qu'à elle de marier cette riche héritiere avec

Françoiſe de Lorraine.

(23) Marie de Luxembourg, fille de Sébaſtien de Luxembourg, duc de Penthiévre, & vicomte de Martigues, femme de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur.

(24) Marie de Beaucaire, fille de Jean, ſeigneur de Pequillon, veuve de Sébaſtien de Luxembourg, mere de la ducheſſe de Mercœur.

(25) Elles y avoient devancé le roi; mais on leur en avoit refuſé l'entrée. Elles ſe retirerent au pont de Cé, juſqu'à ce que le roi fût venu à Angers.

César son fils (26). Cette alliance flatoit si agréablement la marquise de Monceaux, que dès ce moment regardant l'affaire du duc de Mercœur comme la sienne propre, elle s'y employa avec ardeur, tandis que les deux duchesses mettoient en usage de leur côté toutes les soumissions, les promesses & les larmes qu'elles croyoient capables d'attendrir un prince, connu par sa complaisance & son penchant pour les dames. Henri se laissa désarmer, & ne se souvint plus de châtier le duc de Mercœur. 1598.

Je n'eus pas plutôt mis pied à terre dans Angers, que j'allai saluer le roi. Ce prince qui, dès ma premiere parole, & à l'air seul de mon visage, comprit tout ce que j'avois dans l'esprit, m'embrassa étroitement, & me pressant de ses deux bras la tête contre sa poitrine : « Mon ami, me dit-il, » soyez le bien venu. Je suis très-aise » de vous voir ici ; car j'y avois bien

(26) » Les fiançailles furent célébrées à Angers, » avec la même magnificence que si » c'eût été d'un fils » de France légitime. » Il n'avoit que 4 ans, » & la fille 6 ». *Péréf. 2. Part.*

» affaire de vous. Et moi, Sire », lui
1598. répondis-je, incapable de ces lâches ménagemens que la flaterie inspire, » & moi je suis très-fâché de vous y » trouver encore. Il y a si long-tems » que nous nous connoissons, reprit » ce prince en m'interrompant, que » nous nous entendons à demi mot » l'un & l'autre. Je me doute déja » de ce que vous m'allez dire ; mais » si vous sçaviez ce qui se passe, & » combien j'ai déja avancé les cho- » ses, vous changeriez d'opinion ». Je répliquai que quelque fussent les avantages dont il me parloit, il les auroit tous obtenus, & de plus considérables mille fois, si au lieu de s'arrêter à Angers, il se fût présenté devant Nantes, à la tête de son armée. Le roi chercha à se disculper sur le manque d'instrumens propres à faire le siége de cette ville. Je repartis qu'il n'en auroit pas été besoin ; parce que Nantes l'auroit prévenu par une reddition volontaire, & peut être auroit livré le duc de Mercœur (27) entre ses mains. Il y

(27) Tous les historiens conviennent que Henri IV. étoit en état de faire ré-

avoit

que de l'apparence, ſur-tout
u premier, que la choſe ſe- 1598.
comme je le diſois, & le roi
. » Je ne reconnois point ici,
e après cet aveu, mon brave
s je me tais, parce que je
n ce qui vous a retenu. » Je
is point avec ce prince les ef-
trop grande ſincérité. Il m'a-
ivec un peu de confuſion, &
enant à ſa pitié naturelle pour
'humilioient, & à la crainte
ger ſa maîtreſſe.

ie nous entretînmes plus
que de nouvelles. Sa ma-
it de recevoir des lettres de
'Angleterre, par leſquelles
onnoit avis de l'envoi qu'elle
d'un ambaſſadeur, pour le
omme on le conjecturoit avec
de vraiſemblance, à conti-
guerre. D'autres lettres de

ic de Mer- désobéiſ- ne voulut nettre que yâ à Ver- l'un de ſa il proteſta qu'il ſouffriroit plutôt éternellement la guerre, que de conſentir qu'un de ſes ſujets parût traiter ainſi en prince étranger avec lui.

Belliévre & de Sillery lui apprirent
1598. que les légats offroient de la part de l'Espagne de rendre toutes les villes de France prises pendant la guerre, à l'exception de Cambrai. Le passage du roi en Bretagne avec des troupes, sans pour cela désarmer en Picardie, avoit extrêmement surpris l'Espagne, & satisfait la cour de Londres, toujours attachée à abaisser la grandeur de cette couronne. Je conseillai à Henri de ne pas manquer la paix pour une seule ville, & de se contenter d'avoir mis l'ennemi hors de la Picardie & de la Bretagne.

Cette derniere province, qui soupiroit depuis long-tems après la tranquillité, sentoit tout ce qu'elle devoit à sa Majesté, dont la présence à la tête d'une armée, pouvoit seule lui procurer ce bien. Le parti de Mercœur devenoit celui du roi, les Espagnols n'étoient pas en état de tenir long-tems contre leurs troupes réunies. Blavet (28) & Douarnenès, les deux endroits où ils étoient cantonnés en

(28) Blavet, aujourd'hui le Port-Louis, dans l'évêché de Vannes. Douarnenès, autre port & rade dans l'évêché de Quimper.

grand nombre, ne pouvoient
ıquer de ſubir bientôt le ſort com- 1598.
ı, & quelques jours ſuffiſoient pour
;er entiérement la province de
; les ennemis étrangers. Elle avoit
lu d'aſſembler ſes états, afin de té-
gner ſa reconnoiſſance au roi, en
ıccordant une ſubvention conſidé-
e. Sa Majeſté m'ordonna de conti-
r ma route en Bretagne, où en at-
lant qu'elle y fut arrivée elle-mê-
, je ferois faire la montre aux trou-
, & les logerois dans les Caſernes,
environs de Rennes & de Vitré,
: des ordres étroits d'y obſerver
exacte diſcipline; qu'enſuite je me
lrois à Rennes pour tenir la place
Sa Majeſté dans les états, y hâter
lélibérations des ſommes promiſes,
ɔrêter main-forte à en faciliter la
:e. Pour Henri, il ne fut pas fâché
ɔaſſer encore quelques jours à An-
s, & il ſe ſervit du prétexte qu'il
ıquoit encore quelque choſe au
:é du duc de Mercœur.

e ne pouvois ſçavoir mauvais gré à
uchеſſe de Mercœur d'avoir cher-
à ſe faire accorder des conditions
ɔrables; cependant j'avois un ſi

1598. grand ressentiment contre elle, de ce que le roi avoit été la dupe de ses caresses, que je serois parti d'Angers sans la voir, si le roi ne m'y avoit pas obligé, quoique je fusse allié de cette dame, par le même côté que j'avois l'honneur de l'être à la maison royale, c'est à-dire, par la maison de Luxembourg (29).

Il me remontra que si ce motif, avec celui de la politesse françoise, ne me suffisoit pas pour me faire faire cette démarche, la duchesse de Mercœur le méritoit par ses sentimens pour moi, que la connoissance de mes intentions n'avoit pas été capable d'altérer. Effectivement je fus reçu d'elle & de madame de Martigues, avec une distinction & des égards infinis. Après quelques reproches doux & obligeans, d'avoir cherché à ruiner elle & sa fille, ma petite parente, madame de Mercœur me dit qu'elle n'avoit rien tant desiré que de pouvoir remettre entre mes mains les intérêts du duc son mari, pour achever son traité avec le

(29) Jeanne de Béthune, fille de Robert sixiéme, ayeul de M. de Sully, épousa Jean de Luxembourg.

de la maniere dont je l'aurois jugé 1598.
:opos. Je répondis à la duchesse,
présentement que mon respect &
n attachement pour elle, n'étoient
; arrêtés par le service du roi, qui
noit mon cœur à toute autre consi-
ıtion, elle éprouveroit qu'il n'y
it personne plus disposé à la servir
moi.

e vins coucher ce même soir à
ıteau Gontier, & le lendemain à
ré. Je voyois trop de quelle impor-
:e il étoit de mettre une extrême
ce dans les logemens des gens de
rre, pour rien négliger à cet égard.
A. de Salignac & de Mouy, maré-
ux de camp, me furent d'un grand
›urs. Le calme fut si bien rétabli dans
: ce canton, que les paysans qui
›ient d'abord retirés & retranchés
s les bois, où ils étoient près
ı venir aux mains à chaque mo-
ıt, retournerent dans leurs mai-
;, & la ville de Rennes crut m'en
oir un remerciment. Elle me fit
›arer, pour le séjour que j'allois
: en cette ville pendant la tenue
états, un très bel appartement
: mademoiselle de la Riviere. C'é-

Dans l'Anjou.

1598. toit une femme ſpirituelle, enjouée & galante, & qui, cherchant les plaiſirs pour elle-même, n'en étoit que plus propre à la commiſſion dont elle s'étoit chargée, de me faire goûter tous ceux qu'on trouve ordinairement dans des villes auſſi opulentes & auſſi polies que Rennes.

Le miniſtere, s'il reſſembloit en tout au tems que je paſſai dans cette ville, & qui fut d'environ ſix ſemaines, auroit réellement toutes les douceurs qu'on lui attribue ſi fauſſement. Je n'avois d'autre occupation que d'aſſiſter aux états qui ſe prêterent, avec toute la gratitude poſſible, au ſervice qu'il s'agiſſoit de rendre au roi, & lui accorderent, ſans oppoſition, huit cent mille écus, dont cent le premier mois, autant le ſecond, & deux cent chaque mois enſuite, juſqu'à fin de payement. On créa pour cette ſomme un impôt de quatre écus par pipe de vin. Les états voulurent y en joindre une de ſix mille écus pour me faire un préſent. Je n'examinai point ſi cette occaſion étoit de celles où je pouvois l'accepter ſans conſéquence, je le refuſai. Le roi à qui l'on exagéra cette

endue générosité, & qui donnoit 1598.
nême à ma conduite dans les états,
ucoup plus de louanges qu'elle
 méritoit, voulut se charger de
 présent; & au lieu de six mille
, il m'en donna dix mille. Je n'a-
 point encore reçu de don aussi
sidérable de Sa Majesté, depuis
gt-six ans que j'étois à son service.
 fit en cette occasion, comme un
ibat d'honneur entre le roi & la
rince de Bretagne, qui obtint que
 dix mille écus seroient encore
ités aux huit cent mille qu'elle lui
oit.

e traité avec le duc de Mercœur
it consommé, le roi l'envoya pour
 enregistré à la chambre des comp-
 de Rennes. Comme il y avoit
s ce traité quelques articles secrets
 lesquels il n'étoit rien énoncé,
 cour se crut en droit de ne point
registrer, sans certaines modifica-
s, par rapport à ces articles. Henri
connoissoit mieux qu'aucun prince
ndue du pouvoir des cours souve-
es, & qui s'étoit toujours montré
éloigné d'y donner la moindre at-
te, sentit ce refus aussi vivement

qu'il le devoit, & m'adressa avec les
1598. dépêches que je recevois réglément chaque jour de sa part, une lettre de jussion pour la chambre des comptes. Il y marquoit à cette cour, qu'elle n'avoit pas dû ignorer que pour les traités & actes où il ne s'agit purement que de la guerre, ou de la personne du roi, le souverain en France ne prend conseil de personne, & ne demande l'enregistrement de ses lettres que comme une formalité d'ailleurs peu essentielle. Il taxoit de téméraire la conduite de ce conseil, & lui ordonnoit de réparer sa désobéissance par une soumission pure & simple.

Le roi ne montra pas moins de fermeté dans une autre occasion, où il s'agissoit encore des cours souveraines. Ces corps prétendirent ne fournir d'abord que la moitié de la somme à laquelle ils avoient été taxés par les états pour leur contingent, & prendre des termes commodes & reculés pour en achever le payement. Ils avoient fait les mêmes difficultés, pour leur part des contributions nécessaires à l'entretien des gens de guerre, qu'eux-

mêmes avoient demandés. Henri comprit aisément qu'ils n'avoient recours à cet artifice que pour ne plus rien contribuer, si tôt qu'ils l'auroient vu sortir de la province, & me manda qu'il entendoit qu'ils fournissent aussi leur taxe en entier; ce qui fut exécuté. Leur murmure, au sujet du payement des troupes, cessa, lorsqu'ils eurent reconnu que de cette régularité dépendoit la tranquillité de leur province, & ils furent ensuite les premiers à approuver ma conduite. 1598.

Ces différens ordres me furent adressés de Nantes, où le roi s'étoit avancé, après la confection du traité du duc de Mercœur, pour y vaquer à deux affaires importantes, l'édit pour les réformés, & la réception des ambassadeurs d'Angleterre & d'Hollande. Ce prince qui croyoit sa présence nécessaire en Picardie pour l'avancement de la paix, dont les négociations continuoient avec le même succès, comptoit s'y acheminer de Nantes dans un mois, sans faire le voyage de Rennes, qu'il regardoit comme inutile, & il avoit déja donné

1598. les ordres pour ſe faire précéder par les cinq régimens de Navarre, Piémont, Iſle de France, Boniface & Bréauté, qu'il tiroit de la Bretagne, pour en fortifier la frontiere de Flandre. Sa majeſté m'ayant fait part de ce deſſein, je lui préſentai au ſujet de ces régimens, que les apparences de la paix étant converties en certitude, il devoit ſonger à réformer une partie de ſes gens de guerre, & à diminuer le nombre de ſes garniſons, comme une charge trop peſante pour le royaume, qu'il ſuffiſoit donc de deux de ces régimens en Picardie. En effet, les deux premiers y furent ſeuls envoyés, ſous la conduite du maréchal de Briſſac. J'inſiſtai de même ſur la néceſſité où étoit ſa majeſté, de ſe montrer du moins dans la capitale de la Bretagne, enſorte que changeant ſon projet, le roi réſolut de venir y paſſer quelques jours avant que de s'en retourner à Paris, & d'expédier pour cet effet, le plus promptement qu'il feroit poſſible, les deux affaires qui le retenoient à Nantes.

Il étoit devenu plus néceſſaire que jamais de régler celle qui regardoit les Proteſtans. Ce corps prenoit en France une ſi grance licence, que le roi même n'étoit pas à couvert de ſes emportemens & de ſa malignité. Les remontrances que Sa Majeſté avoit faites aux auteurs du complot dont il vient d'être parlé, loin de les faire rentrer dans leur devoir, sembloient n'avoir ſervi au contraire, qu'à leur faire faire les derniers efforts pour porter tout le parti proteſtant à prendre dans ſes différens (30) Synodes, la plus violente réſolution. Madame de Rohan n'avoit pas trouvé au-deſſous d'elle de briguer auprès des particuliers pour y faire agréer, à la pluralité des voix, qu'on prît les armes, & qu'on forçât le roi à recevoir les conditions qu'on prétendoit lui preſcrire; en quoi elle avoit été merveilleuſement ſecondée par d'Aubigné, connu par ſa lan- 1598

(30) A Saumur, à Loudun, à Vendôme, à Châtelleraulc; & nous en avons parlé ci-devant à l'occaſion des cabales du parti Proteſtant pendant le ſiége d'Amiens.

gue médiſante & ſatyrique (31).

1598. C'eſt lui qui avoit oſé ſoutenir dans ces aſſemblées qu'on ne devoit plus prendre aucune confiance en un prince qui avoit abjuré, avec ſa religion, tout ſentiment d'affection, de bonne volonté & de reconnoiſſance pour les Calviniſtes. Que la néceſſité ſeule forçoit encore à avoir recours à eux, & à les ménager. Qu'après cela il ne ſe ſoucieroit plus de rien faire pour leurs conſciences, leurs vies & leur liberté. Que la paix, ſur le point d'être conclue avec l'Eſpagne, alloit attirer ſur tout le parti les dernieres miſeres, parce que le ſeul motif qui portoit Henri à la faire, étoit de s'unir enſuite avec cette couronne & le Pape, pour les ſacrifier à leurs reſſentimens communs; qu'il ne reſtoit donc plus qu'à profiter de l'embarras du roi pendant un ſiége pénible, de la diſette d'argent où il étoit, du beſoin qu'il avoit d'eux, & du

Le ſiége d'Amiens.

(31) On le croit l'Auteur de la confeſſion de Sancy, des aventures du baron de Fœneſte & autres Libelles.

voir qu'exerçoit encore le duc de
cœur en Bretagne, pour obtenir, 1598.
la force, ce que Henri refuseroit
ite de leur accorder.
our mieux soulever ces assem-
s, on se croyoit permises les
noires calomnies. D'Aubigné ne
gissoit point d'y représenter Henri
me un prince indifférent à tou-
les (32) religions, & passionné
: celle qui lui assuroit un trô-
(33) voilà l'idée qu'il vouloit

32) M. de Sully fort louable de fier à l'amour de érité tout inté- & toute considé- n de parti, com- l le fait ici, & en autres endroits s mémoires, sur étant aussi for- nt attaché à sa ion, qu'il a tou- montré l'être; il donne en tous endroits des ar- bien fortes con- i-même, & après pareille exposi- tion des desseins & de l'esprit par lequel le corps des Réformés se conduisoit en France, il n'y a personne qui ne convienne que l'état en devoit tout appréhender.

(33) » Il y a trois » choses, disoit Hen- » ri IV. que le mon- » de ne veut croire, » & toutefois elles » sont vraies & bien » certaines; que la » reine d'Angleterre » est morte fille; que » l'archiduc est un

1598. qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux Protestans ne laissoient point douter, selon lui, du nouveau systême de politique qu'Henri s'étoit formé. Ces torts ouvroient un vaste champ à d'Aubigné; le moindre y étoit traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué, & de la plus insigne perfidie; & on y mettoit, sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partoit du seul parti catholique ou de la cour de Rome. Le duc de Bouillon laissant aux autres les paroles, appuyoit d'Aubigné, par son adresse singuliére à jetter de la division entre le roi & tous ceux qui l'approchoient, Catholiques ou Protestans, & à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de long-temps se tourner contre lui. La prise de Mende, par Fosseuse, & l'équipée du comte d'Auvergne, étoient le fruit de ses conseils.

Dans le Gévaudan.

Toutes ces personnes ne s'oublie-

» grand capitaine, » catholique. » Journal de l'Etoile, pag. 233.
» & que le roi de
» France est fort bon,

pas auprès des ambaſſadeurs An-
; & Hollandois, ſi-tôt qu'ils les 1598.
ıt arrivés à Nantes; & ils comp-
ıt d'autant plus ſûrement les en-
ıer dans leurs vues, qu'on n'igno-
pas qu'il leur étoit recommandé
toutes choſes d'empêcher la paix
: l'Eſpagne. Ces ambaſſadeurs
ent Milord Cécile (34), ſecrétaire
la reine Eliſabeth, & Juſtin de
ſau, amiral de la république. Ils
oyerent demander au roi une au-
ıce dans laquelle ils puſſent con-
r ſeuls avec ſa majeſté, ou du
ns n'ayant avec elle que Loménie
noi. Je ne pus pas m'y trouver,
ıt occupé à Rennes.

ıi les deux ambaſſadeurs en
ient cru les Proteſtans, ils n'au-
ent cherché qu'à intimider le roi,
ı le forcer par menaces à ſe prê-
à tous leurs deſſeins; mais ſoit

34) Ce n'eſt pas
ecrétaire lui-mê-
qui s'appelloit
llaume, mais Ro-
ſon fils. *De Thou*,
120. Voyez auſſi
la chronologie Septé-
naire, *année* 1598 ſur
cet entretien de Hen-
ri IV. avec les ambaſ-
ſadeurs Anglois &
Hollandois.

1598. que cela ne fût point en leur pouvoir, ou qu'ayant reconnu l'injustice des réformés, ils regardassent comme indigne d'eux, d'épouser leurs passions, ils ne dirent rien au roi de ce que ceux-ci leur avoient suggeré. Ils avoient d'ailleurs des offres à faire, bien plus capables de séduire un prince, dont on connoissoit le penchant pour la guerre. L'ambassadeur Anglois offrit de la part de la reine sa maîtresse, six mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie, exactement entretenus & soudoyés, & Nassau quatre mille hommes de pied, avec une artillerie nombreuse, fournie & servie de tout point; outre un secours particulier qu'on laissoit entrevoir qui seroit considérable, si Henri vouloit s'attacher à reprendre Calais & Ardres. Supposé que le roi se fût montré touché de ces offres, les deux ambassadeurs avoient ordre de conclure à l'heure même un traité d'alliance de l'Angleterre & des Pays Bas avec la France contre l'Espagne, & de ne pas oublier d'y stipuler, que l'une des trois puissances ne pourroit en-

tendre à aucune trève, ni traité avec l'ennemi commun, que du consentement des deux autres. 1598.

Heureusement le roi évita ce piége, & la considération de l'état présent de son royaume, l'emporta sur toutes les autres. Ce prince, en remerciant les ambassadeurs, ce qu'il fit de la maniere la plus polie, commença par les assurer, que pour avoir refusé l'offre de leurs souverains, il ne se départoit point de l'amitié qui l'unissoit à eux depuis si long-tems, & que la paix qu'il alloit conclure avec l'Espagne (car il ne leur cacha point en quels termes il en étoit avec Philippe), ne l'empêcheroit pas d'entretenir avec eux la même correspondance qu'auparavant, ni de leur donner les mêmes secours d'argent dans leurs besoins, avec la seule précaution que ces prêts paroîtroient être faits à titre d'acquits de dettes, pour ne point donner de sujet de rupture à l'Espagne.

Il leur déduisit ensuite avec la même sincérité tous les motifs qu'il avoit de finir la guerre. Son royaume,

1598. ainsi qu'il le leur représenta, n'étoit pas comme l'Angleterre & la Hollande, muni d'une barriere naturelle, contre les attaques de ses voisins, mais ouvert de tous côtés; ses places sans fortifications ni munitions, sa marine foible, ses Provinces désolées, & même en partie réduites en désert. Il passa à une description plus particuliere des abus & des malheurs du gouvernement. La licence des guerres civiles, jointes aux guerres étrangeres, y avoit détruit toute subordination. Son pouvoir y étoit encore incertain & chancelant, & l'autorité royale n'y étoit pas plus respectée que les loix les plus sacrées de l'état. Pour peu qu'on tardât à apporter à ces maux le remede que la paix pouvoit seule offrir, la France faisoit vers sa ruine peut-être les derniers pas, & sans que nul secours humain y pût après cela arrêter un mal qui seroit parvenu jusqu'au cœur. Henri n'oublioit pas à fortifier chacun de ces motifs, par la comparaison de sa situation présente, à chacun de ces égards, avec celle où se trouvoient l'Angleterre &

la Hollande, dont le repos & l'intérêt s'accommodoient également bien d'une guerre qui faisoit leur plus grande sûreté, & c'étoit avec tant de netteté & de jugement, & une si parfaite connoissance des affaires de ces différens états, que Henri faisoit ce paralléle, qui rendoit la chose palpable, & que les deux étrangers ne trouvant rien à répliquer, se regardoient l'un l'autre avec le dernier étonnement. Il leur fit entendre qu'il n'alloit s'occuper à rétablir les affaires de son royaume, que pour revenir après, avec plus d'espérance de succès, à son premier projet contre l'empire, & la maison d'Autriche ; mais que ces deux entreprises n'étoient pas de nature à pouvoir marcher ensemble. Les deux ministres crurent devoir, pour la forme, combattre la résolution de sa majesté : mais ce fut si foiblement, comme ayant été eux-mêmes frappés de la vérité, qu'avant que cet entretien finît, le roi les amena à tous ses sentimens, & leur fit avouer que la paix qu'il alloit faire, étoit le bien de toute l'Eu- 1598.

1598. rope. Ils repasserent la mer presqu'aussi-tôt après, & remplirent les pays étrangers de l'opinion avantageuse qu'ils avoient conçue de la capacité & de la sagesse du roi de France.

En effet, quel déluge de maux ce prince n'alloit il pas attirer sur son royaume, si écoutant plus le dépit & la vengeance, que le conseil & la prudence, il eût en ce moment commencé une guerre qu'il ne dépendoit plus de lui d'éteindre ? Quelle idée s'offre à l'esprit, si la fortune, qui tient en ses mains les événemens de la guerre, l'eût rendue malheureuse pour la France ? Et même en la supposant heureuse; peut-on imagner rien de si déplorable, que des succès qu'un prince achete par l'aliénation de ses domaines, par l'anticipation & l'engagement de tous ses revenus, par la ruine de son commerce, par le dépérissement de l'agriculture & du pâturage, qui sont les deux mammelles de la France, enfin par l'épuisement & la dévastation de ses provinces ? Qu'avez vous à mettre dans la balance vis-à vis de si grands

malheurs ? Des conquêtes dont la possession forcée renouvelle vos allarmes à 1598.
tous les instans, & qui demeurant comme autant de monumens odieux qui rappellent à votre ennemi l'ambition & les offenses de celui qui les a faites, deviennent pour la suite un germe d'envie, de défiance, de haine qui replonge tôt ou tard dans toutes ces mêmes horreurs, dont l'intérieur d'un royaume gemit encore. Je ne crains point de dire par cette raison, qu'il est presque également triste pour les princes de l'Europe, dans l'état où elle se trouve aujourd'hui, de réussir, ou d'échouer dans leurs entreprises; & que le véritable moyen d'affoiblir un voisin puissant, n'est pas de se charger de ses dépouilles, mais de les laisser partager aux autres.

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs sur lesquels elle avoit fait tant de fond, étoient entrés dans tous les sentimens du roi. Elle jugea que la paix alloit suivre de près cet événement, & ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables; heureuse, dans une con-

1598. jecture très-propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince, dans lequel la raison se rendît toujours la maîtresse du ressentiment. On travailla donc de part & d'autre à la composition de cet accord fameux, sous le nom d'édit de Nantes, par lequel les droits des deux religions alloient être aussi solidement établis dans la suite, que nettement éclaircis. Schomberg, le Président de Thou, Jeannin & Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que moyennant cet édit les Calvinistes François, qui jusques-là n'avoient subsisté que par des trèves reprises & continuées, se virent enfin un état fixe & durable. (35) Il restoit à faire vérifier & autoriser ce traité par les parlemens

(35) L'édit de Nantes fut signé le 13 Avril. De Thou dit que la vérification en fut remise après le départ du légat qu'on ne vouloit pas renvoyer mécontent. Ce que cet édit a de plus favorable aux calvinistes, que ceux qui leur avoient été accordés précédemmeut, c'est qu'on les admet aux charges de judicature & de finance. Tout le reste n'a rien d'essentiellement différent de l'édit de pacification de 1577. Bayle

s cours souveraines, à commen-
ır celles de Paris : ce qui fut remis 1598.
le retour du roi en cette ville.
yant satisfait dans la plus exacte
e à ce qu'il devoit aux Réformés,
i crut qu'il ne devoit plus si
ménager les mutins (36) de ce
, & en particulier le duc de
llon, qui avoit le plus de repro-
à se faire ; & il se disposa à lui
:r une fois en maître. Il venoit
acquérir le droit, quand même
ualité de roi ne le lui auroit pas

ıonneur au mi- Chamier, de la osition de l'édit antes. Voyez-le Mathieu, *tom.* ›. 2. & plusieurs s Historiens. Il : aussi quelques es secrets dont ıs désavantageux les Calvinistes, elui qui leur dé- l'exercice de leur on, dans plu- villes & terri- s, comme Reims, ons, Dijon, Sens, &c. parce que Henri IV. s'y étoit engagé par ses traités particuliers, avec les différens seigneurs de la ligue.

(36) Legrain rapporte un bon mot de Henri IV. Un jour que les Protestans l'importunoient de leurs demandes ; » adressez-vous à » ma sœur, leur dit- » il, car votre état » est tombé en que- » nouille. «

1598. donné. Il attendit pour le faire q[illegible] fût arrivé à Rennes, dont il prit route sans tarder. Le duc de Bouillon étoit logé chez l'Alloué, où sa goutte le retenoit au lit. Sa majesté s'y transporta, comme pour lui rendre visite; & après le premier compliment, ayant fait sortir tout le monde de la chambre du malade, il lui dit d'écouter sans l'interrompre tout ce qu'il avoit à lui dire, & commença par le détail de toutes ses différentes manœuvres, afin de lui faire voir qu'il n'en ignoroit aucune. Il s'arrêta principalement sur quelques démarches du duc, d'autant plus criminelles, qu'il les avoit faites depuis l'édit de Nantes, qui devoit lui avoir interdit toute pensée de se soulever contre un prince qui se prêtoit si généreusement à sa satisfaction. Le duc voulut prendre la parole pour s'excuser, mais il fut arrêté par sa majesté, qui lui dit que sans autre justification, de ce jour elle oublioit tout le passé, & qu'après avoir pardonné tout ce que la malice la plus noire avoit pû suggérer à ses ennemis, elle n'avoit garde d'exclure de ses graces un ancien serviteur dont elle avoit

voit été long-tems satisfait : mais ensuite le roi avertit le duc, en prenant le ton d'autorité, qui lui séoit d'autant mieux qu'il le prenoit plus rarement, de profiter du conseil qu'il vouloit bien lui donner, comme son ami, de ne se souvenir de sa conduite passée, que pour en prendre une directement opposée ; parce que s'il arrivoit qu'il se laissât encore aller à manquer de respect pour son roi & son maître, il étoit résolu pour l'en punir, d'user de toute la facilité que la pacification de son royaume lui en laissoit. Après quoi, ce prince sans vouloir entendre les réponses du duc, sortit & l'abandonna à ses réflexions. 1598.

Les Bretons furent charmés de l'affabilité de leur roi & de sa complaisance à se trouver à toutes les fêtes, dont les dames s'empressoient à l'envi de le régaler. Henri partageoit son tems entre les assemblées de ces dames, les courses de bague, les ballets, & le jeu de paume, sans cesser son assiduité auprès de la marquise de Monceaux, qui étoit fort avancée dans sa grossesse.

Au milieu de tous ces plaisirs, il y

1593. avoit des momens où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coûtume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque

grande confidence. Henri n'y vint pas tout d'abord. Il commença, comme pour se rassurer lui-même, à me parler de ce qui venoit de se passer entre lui & le duc de Bouillon. Ce discours fut suivi des nouvelles des négociations de Vervins, & l'amena insensiblement sur les avantages qu'un gouvernement tranquille alloit procurer à la France. Une seule chose faisoit de la peine au roi, disoit-il, c'est que n'ayant point d'enfans de la reine son épouse, envain il alloit se donner tant de peine à pacifier son royaume, puisqu'après sa mort il ne pouvoit manquer de retomber dans ses premieres calamités, par les disputes entre le prince de Condé & les autres princes du sang, sur la succession à la couronne. Sa Majesté m'avoua, que cette raison lui faisoit souhaiter ardemment de laisser des enfans mâles, sortis de lui. La dissolution de son mariage avec la princesse Marguerite, étoit un point, sans lequel ce contentement étoit absolument interdit à ce prince : mais la facilité que l'archevêque d'Urbin, & MM. du Perron, d'Ossat & de Marguemont, ses députés à Rome,

1598.

1598. avoit des momens où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coûtume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque

ıde confidence. Henri n'y vint
tout d'abord. Il commença, com- 1598.
pour se rassurer lui-même, à me
er de ce qui venoit de se passer
'e lui & le duc de Bouillon. Ce dis-
:s fut suivi des nouvelles des négo-
ons de Vervins, & l'amena insen-
:ment sur les avantages qu'un gou-
ıement tranquille alloit procurer à
rance. Une seule chose faisoit de
:ine au roi, disoit-il, c'est que
ant point d'enfans de la reine son
ıse, envain il alloit se donner tant
eine à pacifier son royaume, puis-
près sa mort il ne pouvoit man-
: de retomber dans ses premieres
nités, par les disputes entre le
ce de Condé & les autres princes
ang, sur la succession à la couron-
Sa Majesté m'avoua, que cette
n lui faisoit souhaiter ardemment
ıisser des enfans mâles, sortis de
La dissolution de son mariage avec
rincesse Marguerite, étoit un
t, sans lequel ce contentement
absolument interdit à ce prince :
; la facilité que l'archevêque d'Ur-
& MM. du Perron, d'Ossat & de
guemont, ses députés à Rome,

1598. avoit des momens où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coûtume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque

ıde confidence. Henri n'y vint
tout d'abord. Il commença, com- 1598.
pour se rassurer lui-même, à me
er de ce qui venoit de se passer
e lui & le duc de Bouillon. Ce dis-
:s fut suivi des nouvelles des négo-
ons de Vervins, & l'amena insen-
:ment sur les avantages qu'un gou-
ıement tranquille alloit procurer à
'rance. Une seule chose faisoit de
eine au roi, disoit-il, c'est que
ant point d'enfans de la reine son
ɔse, envain il alloit se donner tant
›eine à pacifier son royaume, puis-
ıprès sa mort il ne pouvoit man-
r de retomber dans ses premieres
mités, par les disputes entre le
ıce de Condé & les autres princes
sang, sur la succession à la couron-
Sa Majesté m'avoua, que cette
ɔn lui faisoit souhaiter ardemment
laisser des enfans mâles, sortis de
La dissolution de son mariage avec
princesse Marguerite, étoit un
ıt, sans lequel ce contentement
t absolument interdit à ce prince :
s la facilité que l'archevêque d'Ur-
, & MM. du Perron, d'Ossat & de
rguemont, ses députés à Rome,

1598. avoit des momens où le roi me paroissoit si rêveur, que je devinai sans peine, qu'il se livroit à quelque secret sentiment qui l'inquiétoit. J'en doutai encore moins lorsque sa majesté, qui prenoit aussi de tems en tems le divertissement de la chasse, m'ordonna deux fois de l'y suivre, pour m'entretenir à l'écart; & cependant ne me parla de rien. Je me rappellai que la même chose étoit arrivée à Saint Germain & à Angers; & j'en conclus, qu'il étoit question de quelque dessein, sur lequel Henri sentoit quelque répugnance à s'expliquer avec moi, connoissant avec quelle franchise j'osois quelquefois combattre ses sentimens: mais je ne pouvois deviner quel étoit ce dessein. Au sortir de la visite au duc de Bouillon, dont je viens de parler, le roi étant au bas de l'escalier, d'où il me vit entrer dans la cour, m'appella; & s'étant fait ouvrir un fort beau & grand jardin, il y entra en me tenant par la main, les doigts entrelacés dans les siens, selon sa coûtume; il fit refermer la porte sur lui, & défendit qu'on y laissât entrer personne.

Ce début me préparoit à quelque

ande confidence. Henri n'y vint
s tout d'abord. Il commença, com- 1598.
e pour se rassurer lui-même, à me
rler de ce qui venoit de se passer
tre lui & le duc de Bouillon. Ce dis-
urs fut suivi des nouvelles des négo-
ıtions de Vervins, & l'amena insen-
lement sur les avantages qu'un gou-
rnement tranquille alloit procurer à
France. Une seule chose faisoit de
peine au roi, disoit-il, c'est que
ıyant point d'enfans de la reine son
ouse, envain il alloit se donner tant
peine à pacifier son royaume, puis-
ı'après sa mort il ne pouvoit man-
ıer de retomber dans ses premieres
lamités, par les disputes entre le
ince de Condé & les autres princes
ı sang, sur la succession à la couron-
e.. Sa Majesté m'avoua, que cette
ison lui faisoit souhaiter ardemment
laisser des enfans mâles, sortis de
i. La dissolution de son mariage avec
princesse Marguerite, étoit un
oint, sans lequel ce contentement
oit absolument interdit à ce prince :
ais la facilité que l'archevêque d'Ur-
in, & MM. du Perron, d'Ossat & de
Marguemont, ses députés à Rome,

1598. » malins font courir, qu'elle aime bien » autant les poulets en papiers, qu'en » fricassée : car pour moi, outre que » je crois cela très-faux, j'aime» rois mieux une femme, qui fit un » peu l'amour, qu'une qui eût mauvai» se tête : mais j'appréhende la trop » grande passion qu'elle témoigne » pour sa maison, & sur-tout pour ses » freres. » Le roi parcourut de suite & aussi inutilement, les autres princesses. Il trouvoit les unes, belles, grandes, bien faites ; comme l'aînée des deux filles du duc de Maïenne, quoiqu'un peu noire ; les deux d'Aumale & les trois de Longueville ; mais ou bien elles étoient trop jeunes, ou bien elles ne lui plaisoient pas ; il nomma ensuite Mademoiselle de Roham, la fille de madame la princesse de Conti, de la maison de Lucé, mesdemoiselles de Luxembourg & de Guémené : mais la premiere étoit huguenote, la seconde n'étoit pas assez âgée ; les deux autres n'étoient pas de son goût : enfin toutes eurent l'exclusion, pour quelques autres raisons particulieres ; & le roi finit ce dénombrement par dire, qu'après tout, quelque parfaites que lui parussent toutes ces

personnes, il ne voyoit rien qui pût l'assurer, qu'elles lui donneroient des enfans mâles, ni qu'il s'accommodât de leur humeur, & encore de leur esprit: trois conditions des sept, sans lesquelles il ne se résoudroit point à s'engager; parce qu'il prenoit une femme dans le dessein de partager avec elle ses affaires domestiques, & que devant mourir avant elle, suivant le cours de nature, & peut-être laisser des enfans en bas âge, il étoit nécessaire qu'elle pût les élever, & conduire l'état pendant une minorité.

1598.

Mais quoi! dis-je enfin à ce prince, las de chercher le but d'un discours, où il me paroissoit vouloir & ne vouloir pas tout ensemble: » que voulez-vous, » sire, avec tout ce pour & contre? & » qu'en puis-je conclurre moi-même; » sinon que desirant fort d'être marié, » vous ne trouvez pourtant sur la terre, » aucune femme qui vous soit propre? » Du ton dont vous avez parlé de l'in- » fante Claire Eugénie, les riches héritie- » res paroissent être assez votre fait: » mais attendez-vous que le ciel ressus- » cite une Marguerite de Flandre, une

» Marie de Bourgogne, &c. ou du
1598. » moins, qu'il rajeunisse la reine d'An-
» gleterre ? » J'ajoutai, en riant, que quant à ces autres preuves de fait, qu'il demandoit, je ne trouvois point d'autre expédient, que de faire assembler les plus belles filles de France, depuis dix-sept jusqu'à vingt-cinq ans; de prendre le soin de connoître lui-même, par des conversations particulieres, la trempe de leur cœur & de leur esprit; se remettant du reste sur le rapport des matrones expérimentées, auxquelles on a recours, dans des cas à peu près semblables. Je continuai en reprenant la parole plus sérieusement, que pour moi mon avis étoit que sa majesté pouvoit tout-d'abord retrancher de son plan, les grands biens & la naissance royale; qu'il suffisoit d'une femme qui pût se faire aimer, & lui donner de beaux enfans; mais qu'à cet égard, encore une fois, on devoit se contenter de la plus simple apparence; se souvenant également & du grand nombre de belles femmes stériles, & des peres illustres, malheureux en enfans; au reste, que quels que fussent

les siens, le sang dont ils sortiroient les rendroit toujours l'objet du respect & de l'obéissance des François. 1598.

» Or bien, interrompit le roi, » laissant à part votre avis sur cette » assemblée de filles, qui apprêteroit » à rire, & vos galans hommes, qui » n'ont pas eu de semblables enfans » (39) : car j'espere en faire, qui vau» dront mieux que moi, puisque vous » convenez que ma femme doit être » complaisante, bien faite, & de taille » à faire espérer des enfans, songez un » peu en vous-même, si vous n'en » pourriez point connoître quelqu'une, » dans laquelle tout cela se rencon» trât. » Je répondis, que je ne prononçois pas ainsi à la hâte, sur un choix qui demandoit tant de réflexion, & auquel je ne m'étois point encore appliqué. » Et que diriez-vous, re-

(39) L'auteur cite assez mal-à-propos à ce sujet, Ninias, Anaxindaris, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre, Trajan, Constantin & Charlemagne. Je retranche aussi de cette conversation, comme de quantité d'autres endroits, plusieurs discours trop diffus, & pleins d'une inutile érudition.

» partit Henri, si je vous en nommois
1598. » une, dont j'eusse une pleine connois-
» sance sur ces trois choses? je dirois,
» sire, repliquai-je tout naturellement,
» que vous avez eu avec elle une plus
» grande familiarité que moi; & que ce
» ne peut être qu'une veuve : rien que
» cela seul ne me paroît convaincant
» sur le chapitre des enfans. Ce sera
» tout ce que vous voudrez, reprit
» le roi; mais si vous ne pouvez de-
» viner, je la nommerai. Nommez la
» donc, lui dis-je; car j'avoue que
» je n'ai pas assez d'esprit pour cela.
» Oh! la fine bête que vous êtes, s'é-
» cria le roi! vous le feriez bien, si
» vous vouliez; & vous ne faites ainsi
» l'ignorant, que pour m'obliger à la
» nommer moi-même. Ne confessez-
» vous pas que ces trois conditions
» se rencontrent dans ma maîtresse?
» non que je veuille dire parlà, pour-
» suivit ce prince, confus sans doute
» de sa foiblesse, que j'aie pensé à l'é-
» pouser; mais seulement, pour sça-
» voir ce que vous en diriez, si faute
» d'autre cela me venoit quelque jour
» en fantaisie. »

Il n'étoit pas difficile de voir au

;ers de cette foible précaution, que
Majesté n'avoit déja que trop pen- 1598
· & n'étoit que trop disposée à cet
igne mariage, pour lequel elle sem-
it par toutes ses paroles, deman-
grace. Ma surprise fut aussi gran-
qu'on peut se l'imaginer ; mais
crus devoir la cacher soigneuse-
nt. Je feignis de trouver dans les
nieres paroles de Henri, un air
plaisanterie qui n'y étoit point,
is qui me donnoit occasion de met-
dans ma réponse, toute celle qui
it nécessaire pour faire honte au roi,
cette idée bisarre. Ma feinte ne me
ssit pas ; le roi n'avoit pas fait l'effort
n aveu si pénible pour en demeurer
» Je vous ordonne, me dit-il, de
me parler librement. Vous avez ac-
quis le droit de me dire mes vérités;
n'appréhendez pas que je me fâche;
pourvu que vous ne le fassiez qu'en
particulier : devant le monde je m'en
fâcherois bien fort. »

Je répondis au roi, que je ne se-
i jamais assez imprudent, pour
e rien à Sa Majesté, en particu-
, non plus qu'en public, qui pût

lui déplaire ; excepté les cas où il s'agiroit de sa vie, ou du bien de l'état. Je lui fis ensuite envisager dans le cas dont il étoit question, la honte dont une alliance criminelle le couvriroit aux yeux de l'univers, & les reproches qu'il auroit à essuyer dans la suite de sa propre part, lorsque les bouillons de l'amour étant éteints, il jugeroit plus sainement de son action. S'il n'avoit recours à ce moyen, que pour ôter à la France tous les malheurs d'une succession incertaine, je lui fis voir qu'il l'exposeroit à tous ceux qu'il voudroit éviter, & à de plus grands encore, la légitimation qu'il pourroit faire des enfans qu'il avoit eus de madame de Liancourt, n'empêchant pas que l'aîné incontestablement né d'un double adultére, ne fût par cet endroit inférieur au second, qui n'avoit que la honte du simple adultére ; & tous les deux à ceux qu'il pourroit avoir dans la suite de sa maîtresse, devenue sa femme légitime ; ce qui par l'impossibilité de jamais bien établir leur état, ne pourroit manquer de devenir une source inépuisable de

querelles & de guerre. » Je vous laisse, » Sire, poursuivis-je, faire vos réfle- 1598.
» xions sur tout cela, avant que de » vous en dire davantage. Ce ne sera » pas trop mal fait, » reprit le roi, frappé du seul coup d'œil de ce que je venois d'exposer; » aussi bien vous » m'en avez assez dit, pour la premiere » fois. » Mais quelle est la tyrannie d'une aveugle passion! Il revint encore malgré lui dans le moment même à me demander si de l'humeur dont je connoissois les François, & sur tout les grands, je croyois qu'en épousant sa maîtresse, il y eût quelque soulevement à craindre de leur part de son vivant.

Cette question acheva de me convaincre, que Henri étoit mortellement atteint, je le traitai comme tel. J'entrai dans des explications, qu'il faut épargner au lecteur; aussi bien il devine lui même, tout ce que je pus dire en cette occasion & cet endroit n'a sans doute déja été que trop amplement traité. Nous demeurâmes près de trois heures enfermés; & j'eus la consolation de laisser le roi persuadé de tout ce que je lui avois représenté.

1598. La difficulté étoit de rompre des nœuds trop forts : ce prince n'en étoit pas encore venu là ; & il devoit souffrir auparavant, de terribles (40) combats avec lui-même. Tout ce qu'il

(40) Dans ce combat intérieur, la voix de la raison & de la bienséance ne fut pas la plus forte auprès de Henri IV. & même quoique dise ici & ailleurs M. de Sully, on a toujours été persuadé, avec beaucoup de fondement, que si la mort n'avoit pas ôté à ce prince, cette maîtresse si tendrement aimée, ou il l'auroit épousée, ou il ne se seroit point remarié du tout. Il ne s'en tint pas toujours là-dessus au seul conseil du duc de Sully; du moins si nous ajoutons foi à une Anecdote assez curieuse, qui se trouve dans le *vol. 9590. des Manuscrits de la bibliothèque du roi.* Elle marque : que Henri IV. étant à Saint Germain-en-Laye, (ce ne peut être que quelques mois au plus après son retour de Bretagne) il fit appeller ses trois ministres, (messieurs de Rosny, de Villeroi & de Sillery) pour traiter avec eux cette question si importante de son mariage : que le premier qui est à coup sûr M. de Rosny (opina, comme il fait dans cet endroit de ses mémoires ; que le second lui conseilla au contraire, de ne point se marier, & de laisser sa succession au prince de Condé que le droit de sa naissance faisoit son héritier ; que le troisiéme enfin, c'é-

put faire pour le moment présent, fut de remettre à prendre une derniere résolution, après qu'on auroit obtenu du pape cette permission tant sollicitée; & de garder jusques-là sur tous ses sentimens, le plus profond secret. Il me promit qu'il ne diroit rien à sa 1598.

soit Sillery, le plus fin courtisan des trois) contredisant l'un & l'autre avis, lui dit, qu'il ne pouvoit mieux faire, que d'épouser sa maîtresse, & légitimer l'aîné des enfans qu'il avoit d'elle. Henri IV, continue l'auteur de cette anecdote, qui s'annonce pour être une personne, à laquelle l'un des trois ministres même fit part de ce qui venoit de se passer entre le roi & eux, Henri IV. parut ému de ce discours, & ensuite dit : » je m'étois promis beaucoup de vos suffisances & fidélités au » conseil que j'ai desiré prendre de vous touchant mon mariage.... Et toutefois j'ai peur, qu'au lieu de me faire résoudre, vous n'ayez augmenté mon irrésolution par la contrariété de vos opinions, accompagnées de raisons si puissantes que je me trouve bien empêché au jugement, que je dois faire de la meilleure : à cela donc, j'ai besoin d'un peu de tems pour y songer, &c. » Ce qu'ayant dit, il se leva, & donna congé à ces messieurs.

la chose plus clairement; mais après ce
1598. que je venois de lui dire, sur la nécessité de donner des enfans légitimes au sang de France, il n'étoit pas difficile de deviner quel étoit ce sacrifice.

La reine se donna tout le tems de délibérer sur un parti de cette importance, avant que de me faire réponse. Je ne la reçus que cinq mois après; elle étoit datée (41) d'Usson, où elle faisoit sa résidence ordinaire; & cette réponse étoit telle qu'on pouvoit la souhaiter, sage, modeste & soumise. Marguerite sans s'expliquer autrement que j'avois fait moi-même, sur une séparation, dont le bruit n'avoit point encore éclaté, se contentoit de faire parler en sa place, une protestation de sa soumission à toutes les volontés du roi, jointes à des louanges sinceres de la conduite de Sa Majesté, & à des remercimens pour moi, des soins que je prenois.

Le séjour du roi à Rennes ne fut

(41) Cette princesse s'étoit d'abord retirée plusieurs années auparavant, à Agen, & ensuite à Carlat. Le roi Henri III. son frere, qui ne la traitoit pas mieux que Henri IV. son mari, la fit poursuivre partout, & enfin renfermer dans le château d'Usson en Auvergne, où après sa mort elle demeura volontairement.

que de sept ou huit jours, après lesquels il se hâta de retourner à Paris, pour se trouver en Picardie, au commencement de Mai. Il s'achemina par (42) Vitré, d'où je reçus ordre de ce prince, de donner une gratification à la garnison de Rochefort, & ensuite, d'en faire raser le château. De Vitré, Sa Majesté prenant le long de la Loire, se rendit à Tours par la Fléche, qu'elle se fit un plaisir de revoir, comme l'endroit où elle avoit passé une partie de sa jeunesse. 1598.

Pour moi, après avoir encore demeuré cinq ou six jours à Rennes, pour mettre ordre, soit aux finances, soit au payement des gens de guerre, à leur départ de Bretagne, & à leur marche au travers des provinces, je vins trouver le roi à Tours, où ce prince me manda, pour une affaire importante. Je le laissai continuer sa route vers Paris; où quelque chose qu'il fît, il ne put arriver, que sur la

(42) Je substitue ce mot en la place de celui de Villeroi, que porte l'original. Il n'y a jamais eu d'endroit en Bretagne, qui ait porté ce nom, & le chemin de Henri IV. s'adonnoit en effet par Vitré.

1598. la remise de toutes les places que l'Espagne possédoit en France, en faisant presque le seul article considérable. On n'y statua rien sur l'affaire du marquisat de Saluces. Le roi ne jugea pas devoir manquer la paix pour cet article, qu'on regardoit comme si peu important, que sur le déni de justice de la Savoye, il pouvoit, sans peine, disoit-on, se saisir de tout ce marquisat, n'y trouvant plus d'obstacle de la part de l'Espagne, seulement on en fit un compromis entre les mains du pape. (45) Les plénipotentiaires

dans les *mémoires & négociations de la paix traitée à Vervins*, *tom. 2.* avec la relation en forme de journal, de tout ce qui se passa entre les plénipotentiaires, depuis l'ouverture de cette négociation, jusqu'à la conclusion de la paix,

(45) Ce qui regarde le duc de Savoye, représenté par messire Gaspard de Genève, marquis de Lullin, conseiller d'état, &c. est à la suite de *l'art. 24*, & porte : « Que le surplus » des autres différends, qui sont entre » ledit sieur roi très-» chrétien, & ledit S[r]. » Duc sera remis au ju-» gement de notre S. » pere Clément VIII. » pour être vuidé & » décidé par sa Sainteté » dedans un an... Et de-» meureront les choses » en l'état qu'elles sont » à présent, &c.

nipotentiaires firent en cela une faute, qui rengagea sa majesté incontinent après la paix dans une guerre qu'on auroit pu éviter. Je supprime au reste toutes les formalités d'usage entre les plénipotentiaires (46); & je laisse à d'autres à louer ces marches fines & détournées, que la politique veut qu'on croye le chef-d'œuvre de l'esprit humain. 1598.

Le roi signa le traité dans Paris, en présence (47) du duc d'Arscot, &

(46) Il s'y trouva les mêmes difficultés pour le fond, & les mêmes obstacles pour les formalités, qui ont coutume de se rencontrer dans ces sortes de discussions. On peut les voir dans les *Lettres de MM. de Bellievre & de Sillery, & dans la relation, &c. ibid.* Ces deux négociateurs ont été généralement loués de la conduite ferme & sage qu'ils y firent voir. Ils déduisent dans leurs lettres, & entr'autres, dans celles datées des 7 Avril & 4 Mars, les motifs qui les porterent à finir avec les agens du duc de Savoye, de la maniere dont se plaint M. de Sully, ce qu'ils ne firent que par des ordres particuliers de sa majesté, dans sa lettre du 9 Avril, &c.

(47) Charles de Croy, duc d'Arscot, prince de Chimay, Dom Francisco de Mendoza & Cardona, amiral d'Arra-

1598. de l'amiral d'Arragon Le cardinal archiduc fit la même chose à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne & du sien, devant le maréchal de Biron, à qui le roi venoit de donner pour le rendre digne de cette cérémonie, le rang de duc & pair : dignité qui acheva de lui tourner la tête. MM. de Bellievre & de Sillery y assisterent aussi. Le duc de Savoye reçut solemnellement la paix à Chambery, en présence de Gadaigne Bothéon (48), gouverneur de Lyon, député de sa majesté à cet effet.

C'est ainsi que malgré une ligue

gon. Henri IV. prêta le serment pour l'observation du traité de paix, le Dimanche 21 Juin, le cardinal de Florence, Légat, officiant de la maniere la plus solemnelle. La relation s'en trouve aussi, *ibid. tom. 2. p. 266. Mss. de la bibliot. du roi, vol. 9361. Mém. de la ligue, tom. 6. Mém. de Nevers, tom. 2. Matthieu, tom. 2. Cayet & autres.*

(48) Il est qualifié dans l'acte du serment prêté par le duc de Savoye le 2 Août. » Illustre Seigneur, » Guillaume de Gadaigne, Seigneur » de Bothéon, chevalier des ordres » de très-haut & » très-excellent » prince Henri IV, » roi très-chrétien » de France & de Na-

ssi puissante que celle du pape, de l'impereur, du roi d'Espagne, du duc de Savoye, de tous les ecclésiastiques de la chrétienté, le roi vint à bout de ses desseins (49), & les couronna par une paix glorieuse. Il récompensa en rois ceux qui y avoient travaillé; & afin que cette action n'aliénât pas de lui la république d'Hollande, il fit partir pour Amsterdam, Paul Choart de Buzenval, qu'il chargea de maintenir la bonne intelligence avec les états généraux, & de 1598.

varre, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, & son lieutenant général au gouvernement de Lyonnois, Forêt & Beaujolois, Ambassadeur commis & député, &c. » *Mém. & négociations*, *&c. tom. 2. pag. 365.*

(49) Les lettres que ce prince écrivoit à ses deux Ministres à Vervins, pendant tout le tems que dura cette négociation, en font foi. Elles sont rapportées dans les *Mém. & négociations, &c. ibid.* Il dit, « que d'un » coup de plume, il » venoit de faire plus » d'exploits, qu'il » n'en eût pu faire » pendant une lon- » gue guerre, avec » les meilleures épées » de son royaume ». On disoit aussi sur ce traité, que les Espagnols avoient vaincu par les armes, & les François par la négociation.

1598. Les belles-lettres trouverent aussi place dans ces occupations du roi. Il

bien des personnes croyent qu'il seroit à propos qu'on ajoutât quelques marques distinctives dans la forme des habillemens qui servissent à faire connoître en public les différentes conditions.

Quant aux sciences, arts & belles-lettres, s'il est vrai, comme il paroît qu'on ne sçauroit en douter, que c'est au soin qu'on a pris depuis quelques siécles, de les cultiver en Europe, qu'on a l'obligation de la différence qu'on remarque aujourd'hui dans les Européens, du côté de la douceur dans les mœurs, de la politesse dans les manieres, de leur liaison entr'eux, & des moyens qu'un esprit plus pacifique a fait imaginer, pour discuter & terminer d'une maniere moins cruelle leurs différends respectifs; il semble que par toutes sortes de motifs publics, indépendamment de celui de la gloire & de l'intérêt particulier qui en résulte, un grand état ne doit point perdre de vue cet objet. Après les soins dont on s'est occupé jusqu'à présent dans ce royaume, pour former & établir une bibliothéque, des cabinets & des recueils en tout genre, qui soient dignes du puissant monarque qui le gouverne, pour instituer des académies, où l'on s'applique à perfectionner les sciences & les arts; on attend avec impatience de voir exécuter le dessein,

ːndit parler de Casaubon; & sur la
ıtation de ce sçavant homme, il le 1598.
convier de venir s'établir à Paris
c sa famille, où il le fixa par une
sion qui lui donna les moyens
vivre, comme il convient à un
nme de son caractere, qui n'est pas
ellé, disoit Henri, pour gouverner
at.

né dès il y a long-s, de mettre toutes différentes parties, ɔeu plus à la portée unes des autres ːlles ne le sont, s une ville de l'é-lue de Paris, en les ɛmblant toutes s une même en-ıte, où l'on pût ıver commodé-ıt tout-à-la-fois, livres, les instru-ıs, les imprimeries, généralement tou-les piéces nécessai-, avec les logemens personnes prépo-; pour en prendre ı, & sur-tout de : établir une es-ɛ de tribunal des sciences & des arts, composé de person-nes choisies dans les différentes académies & entretenues par sa majesté, pour faire un examen exact, & porter un jugement sûr, de tous les livres, découvertes & pro-ductions qui peuvent intéresser le public. On eut d'abord inten-tion de faire servir la place Vendôme à ce projet, ensuite on y a destiné le vieux Lou-vre; mais des dépen-ses d'état, encore plus nécessaires, ont tou-jours depuis obligé à en différer l'exécu-tion.

1598. Je suis obligé de supprimer un détail d'affaires moins importantes, qui iroit à l'infini, s'il falloit donner place dans ces mémoires, à tout ce que me dit sa majesté, à tout ce qu'elle m'écrivit de Fontainebleau, de Monceaux & de Saint Germain-en-Laye, où elle passa le reste de cette année, & où elle m'appelloit de tems en tems, pour conférer avec moi sur les différentes affaires qui se présentoient. Je m'en tiendrai à ma premiere promesse, de retrancher tout ce qui ne mérite pas de soi-même quelque considération; & je me contenterai de marquer ici que jamais peut-être des ministres d'état n'ont trouvé plus d'attention ni plus de ressource dans l'esprit d'aucun prince sur tout ce qui est d'utilité, ou simplement de commodité pour un royaume, que j'en ai toujours trouvé dans le prince que j'ai servi. Ni la paix ni les affaires domestiques ne lui faisoient point perdre de vue tout ce qui se passoit hors du royaume. (3) La

(3) Cette question paroît présentement bien décidée, par l'autorité de presque tous les bons historiens, qui ne doutent pas que le roi dom Sébastien n'ait véri-

question du vrai ou du faux dom Sébastien, faisant alors beaucoup de bruit en Europe, aussi-bien qu'en Espagne; il envoya la Trémouille (4) en Portugal, pour tâcher d'éclaircir ce mystere, afin de ne prononcer qu'avec pleine connoissance sur la justice ou l'iniquité du conseil d'Espagne, qui avoit commencé par faire arrêter le prétendu roi de Portugal. 1598.

tablement perdu la vie, dans la bataille qu'il livra aux Maures, à Alcaçar, en 1578, & par conséquent que ce prétendu dom Sébastien ne soit un imposteur, soutenu alors & depuis par les ennemis de l'Espagne. Voyez les preuves de la mort de ce roi de Portugal dans M. de Thou, *liv. 65. &c.* Il en sera encore parlé dans la suite. La France pouvoit encore s'intéresser à cette question par un autre endroit. Catherine de Médicis avoit prétendu avoir des droits légitimes sur la couronne de Portugal, comme se *disant* issue de Robert, fils d'Alphonse III. par Mahaud, sa premiere femme, morte en 1262; depuis lequel tems elle soutenoit que tous les rois de Portugal n'avoient été qu'autant d'usurpateurs; c'étoient-là autant de points, bien difficiles à justifier, aussi paroît-il qu'elle fit peu de démarches, pour faire valoir ses prétentions.

(4) Claude de la Trémouille, duc de Thouars, mort en 1606.

l'Eſpagne & l'Angleterre, & pr
entre ces deux couronnes, une c
rence à Boulogne (5), où il en
pour y aſſiſter de ſa part, Caumar
Jeannin. Je combattis encore in
ment cette idée, qui ne me parc
point partir d'une ſaine politique.
reuſement la conférence n'abo
rien de ce qu'on s'y étoit propoſ
haine invétérée des deux nation
élever tout d'abord une diſpute ſ
ſur la préſéance, qu'on ſe ſépara
même que d'avoir entamé le mo
préliminaire.

Les Jéſuites ne furent pas plu
reux, dans l'application qu'ils p
dirent ſe faire de l'article du tra
Vervins, par lequel il étoit libre

un établissement : l'arrêt du conseil qui intervint leur ôta cette ressource, & ils furent obligés de recourir à d'autres moyens qui leur réussirent mieux. 1598.

L'assemblée du Clergé qui se tint cette année, & dura une partie de la suivante, partagea encore l'attention de sa majesté, aussi-bien que la promotion des cardinaux. Le fils de madame de Sourdis (6) fut un des françois à qui ce prince fit donner le chapeau, quoique par sa grande jeunesse il ne l'en jugeât pas trop digne. Madame de Sourdis n'en eut l'obligation qu'à l'adresse qu'elle eut de faire appuyer sa demande par la duchesse de Beaufort.

C'est le nom qu'avoit encore pris la maîtresse du roi, en la place de celui de marquise de Monceaux, depuis que la naissance d'un second fils lui avoit attiré de la part de sa majesté, un redoublement de tendresse & de bienfaits. Depuis long-tems cette femme ne bornoit plus là son ambition, elle n'aspiroit pas à moins qu'à se faire dé-

(6) François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1628.

clarer reine de France, & la passion
1598. de Henri, qui prenoit chaque jour de nouvelles forces, lui faisoit espérer d'y parvenir. Sitôt qu'elle eut nouvelle que les agens du roi à Rome avoient commission de solliciter la dissolution de son mariage avec Marguerite, & que sa majesté étoit sur le point de faire partir pour cette cour le duc de Luxembourg (7), avec le titre d'Ambassadeur, pour en presser la conclusion, elle jugea cette occasion favorable; mais comme elle se défioit des agens, & apparemment du nouvel ambassadeur; elle jetta les yeux sur Sillery, qui étoit déja fort dans ses intérêts, & que cette derniere marque de confiance ne pouvoit manquer d'y mettre encore davantage; elle le fit venir; & lui expliquant ses vues, elle ne mit aucunes bornes aux récompenses dont elle prétendoit payer son dévouement & ses services. Comme elle connoissoit ce qui étoit le plus capable de tenter Sillery; elle l'assura des Sceaux à son retour de Rome au

(7) Henri de Luxembourg, duc de Piney, le dernier de cette branche de Luxembourg.

hazard de désobliger madame de Sourdis même sa tante & son intime amie, & lui promit encore la dignité de chancelier sitôt qu'elle viendroit à vaquer. Sillery s'engagea à ce prix, avec tous les sermens qu'elle exigea de lui, de ne rien négliger pour obtenir du pape la légitimation des deux enfans qu'elle avoit eus de Henri, avec la dissolution du mariage de ce prince. Ce premier pas une fois fait, il ne lui en restoit plus que peu & de très faciles à faire, pour se faire porter jusqu'au trône. Elle ne manqua pas de raisons pour faire approuver au roi l'ambassadeur qu'elle avoit choisi. Le duc de Luxembourg ne laissa pas de partir, mais pour être rappellé aussi-tôt que Sillery seroit en état d'aller le relever. La duchesse ne s'embarrassa point de cacher à toute la cour le titre dont elle venoit de décorer son favori. Elle travailla elle-même à ses équipages, & fit expédier, par le roi, les ordres nécessaires pour faire paroître Sillery avec tout l'éclat & la grandeur propres à assurer le succès de sa négociation. 1598.

En même-tems la duchesse de Beaufort voulant préparer les François au

changement d'état qu'elle méditoit
1598. pour ses enfans, obtint du roi, qui n'avoit guère moins de tendresse pour eux que pour la mere, que le baptême du second fils qu'elle venoit de mettre au monde, se feroit à Saint Germain, où étoit alors sa majesté, avec toute la magnificence & tous les honneurs qui sont particuliers dans cette cérémonie aux enfans de France. Je pardonne à cette femme une yvresse où l'entretenoient les respects serviles des courtisans pour ses enfans, & les adorations qu'ils lui rendoient à elle-même. Je n'ai pas la même indulgence pour Henri, qui bien loin de rien faire qui pût la détromper, accordoit les ordres pour le baptême de cet enfant, avec une complaisance qui faisoit assez voir combien la chose étoit de son goût. J'en dis mon avis assez hautement. Je m'attachai à combattre en public la conséquence que je voyois que les courtisans tiroient en faveur de ces enfans, si chers au roi, pour la succession à la couronne. Ce prince s'apperçut lui-même après la cérémonie qu'il avoit beaucoup trop permis, & me dit qu'on avoit passé ses

ordres, ce que je n'ai aucune peine à croire. L'enfant fut nommé (8) Alexandre, comme l'aîné avoit été nommé César; & par une espéce de second baptême, les flatteurs lui donnerent le nom de monsieur qu'il n'est permis en France de porter qu'au frere unique du roi, ou à l'héritier présomptif. 1598.

La favorite ne s'en tint pas là; elle commença à prendre tous les airs de reine, moins à la vérité de son propre mouvement (car je crois qu'elle se connoissoit assez, pour n'avoir osé d'elle-même concevoir cette idée) que poussée à franchir ce pas, par les suggestions continuelles de ses créatures & de ses parens; madame de Sourdis, Chiverny & Fresne la secondoient si bien de leur côté, qu'insensiblement il n'y eut rien de si public dans toute la cour que la nouvelle que le roi alloit épouser sa maîtresse,

(8) On l'appella le chevalier de Vendôme; il fut tenu sur les fonts par madame Catherine, sœur du roi, & par M. le comte de Soissons. Il mourut grand-prieur de France en 1629.

& qu'il ne follicitoit fon divorce à
1598. Rome que dans cette intention. Je fus révolté d'un bruit fi injurieux à la gloire de ce prince, j'allai le trouver, & je lui en fis fentir les conféquences. Il m'en parut touché, & même piqué; fon premier mouvement le porta à juftifier madame de Beaufort qu'il m'affura très-férieufement n'y avoir contribué en rien ; toute la preuve qu'il en avoit, c'eft qu'elle le lui avoit dit: il en mit toute la faute fur madame de Sourdis, & fur Frefne, auxquels il montroit bien qu'il pardonnoit une hardieffe fi peu refpectueufe; puifque connoiffant combien ils étoient coupables, il n'en fit pas le plus petit châtiment.

Une circonftance donna beaucoup de poids aux démarches que je fis fur cette affaire, tant en public qu'en particulier. La reine Marguerite, avec laquelle la queftion de la diffolution prochaine m'obligeoit à entretenir un commerce de lettres, fçut après tous les autres, ce qui fe difoit & fe faifoit à la cour, & m'écrivit qu'elle continuoit à donner les mains à fa féparation d'avec le roi; mais qu'elle fe fen-

voit si indignée qu'on pût penser à donner sa place à une femme aussi décriée que l'étoit la nouvelle duchesse par son commerce avec le roi ; qu'elle, qui n'avoit point mis de conditions à son consentement, ne pouvoit présentement ne pas exiger qu'on lui accordât l'exclusion de cette femme, & qu'elle avoit pris sur ce point une si forte résolution, qu'on ne devoit pas s'attendre à la lui faire changer par aucun traitement bon ou mauvais. Le roi à qui je fis part de cette lettre, en comprit encore mieux jusqu'à quel point ce mariage, s'il venoit à s'exécuter, souleveroit tous les honnêtes gens, & commença à changer véritablement & d'avis & de conduite. 1598.

Je m'imaginai qu'en faisant sçavoir le contenu de cette même lettre à madame de Beaufort, elle produiroit peut-être dans son esprit le même effet. Je ne voulus pas prendre ce soin moi-même, pour ne pas m'exposer à essuyer les hauteurs & les emportemens d'une femme qui me regardoit comme une pierre d'achoppement à tous ses desseins. Je communiquai la lettre à Chiverni & à Fresne, qui en infor-

afin de ne lui rien dire de mon côté de
1598. plus dur. Je mis le roi de fort mauvaise humeur contre sa maîtresse, en venant lui rapporter ses paroles : » Allons, me » dit ce prince, avec un mouvement » dont je fus très-satisfait, venez avec » moi, & je vous ferai voir que les » femmes ne me possédent pas. « Son carrosse tardant trop à venir à son gré, sa majesté monta dans le mien ; & pendant tout le chemin jusqu'à l'appartement de la duchesse, il m'assura qu'on ne lui reprocheroit jamais d'avoir chassé, ni seulement mécontenté, par complaisance pour une femme, des serviteurs qui, comme moi, ne cherchoient que sa gloire & son intérêt.

Madame de Beaufort, qui s'étoit attendue en me voyant sortir de chez elle, à y voir bientôt arriver le roi, avoit bien étudié son personnage pendant ce tems-là ; elle regardoit aussi-bien que moi la victoire que l'un ou l'autre allions remporter, comme le présage heureux ou malheureux de sa fortune. Lorsqu'on lui annonça le roi, elle vint le recevoir

tevoir jusqu'à la porte de la première salle. Henri sans l'embrasser, ni lui faire les caresses ordinaires. » Allons, » madame, lui dit-il, allons dans vo- » tre chambre, & qu'il n'y entre que » vous, Rosny & moi ; car je veux » vous parler à tous deux, & vous » faire bien vivre ensemble. » Il fit fermer la porte, regarda s'il n'y avoit personne dans la chambre, la garde-robe & le cabinet, puis la prenant d'une main, pendant qu'il me tenoit de l'autre, il lui dit, d'un air qui dut la surprendre beaucoup : que le véritable motif qui l'avoit déterminé à s'attacher à elle, étoit la douceur qu'il avoit cru remarquer dans son caractére ; qu'il s'appercevoit par la conduite qu'elle tenoit depuis quelque tems, que ce qu'il avoit cru véritable, n'étoit qu'une feinte, & qu'elle l'avoit trompé. Il lui reprocha les mauvais conseils qu'elle prenoit, & les fautes considérables qui en étoient la suite. Il me combla de louanges pour faire sentir à la duchesse, par la différence de nos procédés, que j'étois seul véritablement attaché à sa personne. Il lui ordonna de surmon- 1598.

ter son aversion pour moi, au point
1598. de se conduire par mes avis ; parce
qu'assûrément il ne me chasseroit pas
pour l'amour d'elle.

Madame de Beaufort commença sa réponse par des soupirs, des sanglots & des larmes. Elle prit un air caressant & soumis. Elle voulut baiser la main de Henri. Elle n'omit rien de ce qu'elle connoissoit capable d'attendrir son cœur. Ce ne fut qu'après toutes ces petites façons qu'elle prit la parole, pour se plaindre amérement, de ce qu'au lieu du retour qu'elle auroit dû attendre d'un prince, à qui elle avoit donné toute sa tendresse, elle se voyoit sacrifiée à un de ses valets. Elle rappella ce que j'avois dit & fait contre ses enfans, pour aigrir l'esprit de sa majesté contre moi; puis feignant de succomber au désespoir, elle se laissa tomber sur un lit, où elle protesta, qu'elle étoit résolue d'attendre la mort, après un aussi sanglant affront. L'attaque étoit un peu forte. Henri ne s'y étoit point attendu. Je l'observois. Je vis son cœur chanceler; mais il se remit si promptement, que sa maîtresse ne s'en apperçut point. Il

tinua à lui dire du même ton,
ɜlle auroit pu s'épargner la peine 1598.
:ecourir à tant d'artifices pour un
ger sujet. Ce reproche la piqua sen-
ɜment. Elle redoubla ses pleurs.
: s'écria, qu'elle voyoit bien
ɜlle étoit abandonnée, que c'étoit
ı doute, pour augmenter encore
onte & mon triomphe, que le roi
it voulu me rendre témoin des
ses les plus dures, qu'on puisse
: à une femme. Il parut que cette
: la plongeoit dans un désespoir
table. » Pardieu! Madame, c'est
op, reprit le roi, en perdant pa-
ence, je vois bien qu'on vous a
ressée à tout ce badinage, pour
ɪayer de me faire chasser un ser-
.teur, dont je ne puis me passer.
ɜ vous déclare que si j'étois réduit
la nécessité de choisir, de perdre
ɪn ou l'autre, je me passerois mieux
e dix maîtresses comme vous, que
un serviteur comme lui » Il ne
à pas passer le terme de valet, dont
s'étoit servie, & trouva encore
ı mauvais, qu'elle l'appliquât à un
ɪme dont la maison avoit l'honneur
re alliée à la sienne.

1598. Après tant de paroles affligeantes, le roi quitta la duchesse brusquement, & s'avança pour sortir de la chambre, sans être touché de l'état où il la laissoit ; parce qu'apparemment la connoissance qu'il avoit de sa maîtresse lui découvroit tout ce qu'il y avoit d'affectations & de grimaces dans son procédé. Pour moi, j'y étois trompé, jusqu'à en être affligé ; & je ne sortis d'erreur, que lorsque madame de Beaufort, voyant le roi prêt à sortir de chez elle, si irrité, qu'elle pouvoit appréhender que ce ne fût peut-être pour n'y plus jamais revenir, changea tout-d'un-coup de personnage. Elle courut l'arrêter, & se jetta à ses pieds, non plus pour le surprendre, mais pour lui faire oublier sa faute. Elle commença par s'excuser. Elle montra un air doux, & un visage serein. Elle jura au roi, qu'elle n'avoit eu, ni n'auroit d'autre volonté que la sienne. Il n'y a jamais eu de changement de décoration si subit. Je ne vis plus qu'une femme agréable & complaisante, qui agit avec moi, comme si tout ce qu'elle venoit de me dire n'étoit qu'un songe. La paix se fit avec une par-

cordialité entre nous deux, & [redacted]
nous séparâmes tous fort bons . 1598.

la fin d'octobre, le roi étant à
eaux, ressentit quelques légé-
eintes de fiévre, qui aboutirent
à un accès des plus violens (9).
attribua au ravage qu'avoit fait
uantité prodigieuse d'humeurs,
Sa Majesté s'étoit déchargée par
urgation, & comme la fiévre
en effet dissipée, le roi se crut
Il m'en écrivit à Paris en ces
s; me marquant pourtant, qu'il
oit resté de son indisposition,
attement morne, qui ne lui étoit
dinaire, & qu'il alloit chercher
iper en se promenant, s'il en
la force. C'étoit l'avant-coureur
il, dans lequel il retomba peu de
après si violemment, qu'il se
fort grand danger; & que

Voici comment
ien Mathieu
le cette mala-
e Henri IV.
riant avec sa
resse & Belle-
le, de vers sa-
ques, il lui prit
» un grand dévoye-
» ment, & fut sept
» heures en grand
» danger; voulant
» toujours boire, &
» jettant l'eau & le
» verre à la tête, &c.»
t. 2. liv. 2. p. 277.

j'eus la douleur de le trouver en cet
1598. état, en arrivant à Monceaux avec Chatillon & d'Incarville, comme il me le mandoit par la lettre dont je viens de parler. Je crus long-tems que je n'étois venu que pour voir mourir mon cher maître entre mes bras : car il ne voulut point que je quittasse Monceaux, tant que dura sa maladie ; & il m'appelloit fréquemment auprès de son lit. Dans un de ces momens, où le mal, s'opiniâtrant par de continuels redoublemens, faisoit désespérer que tout l'art des médecins pût jamais le vaincre, & où ce prince étoit persuadé lui-même, qu'il touchoit à sa derniere heure. » Mon ami, me disoit-» il, je n'appréhende nullement la » mort ; vous le sçavez mieux que per» sonne, vous qui m'avez vu en tant » de périls, dont il m'étoit si facile » de m'exempter, mais je ne nierai » pas que je n'aye regret de sortir de » la vie, sans élever ce royaume à la » splendeur que je m'étois proposée, » & avoir témoigné à mes peuples, » que je les aime, comme s'ils étoient » mes enfans, en les déchargeant

ie partie des impôts, & en les
vernant avec douceur. 1598.
bon tempérament de Henri prit
le dessus, & dissipà le mal, com-
on l'avoit enlevé tout d'un
10); ensorte que la joie de son
ssement suivit de fort près le cha-
ù nous étions plongés. Il n'eut
u'une autre petite récidive, mais
ucun accident fâcheux. Il m'en
encore avis à Paris, où j'étois
né; si-tôt que je le vis hors de
:, & par une derniere lettre du 6
nbre, que Schomberg revenant
onceaux, m'apporta à Paris de la
: S. M., elle me fit sçavoir, qu'elle
arfaitement rétablie, à un fond
élancolie près, dont elle ne
it se défaire, quoiqu'elle pra-

C'est pendant
naladie, que
IV. fut extrê-
t incommodé
:arnosité, qui
de prétexte à
iesse de Beau-
our faire en-
à ce prince,
Riviere, son
premier médecin,
qu'elle avoit mis dans
ses intérêts, qu'il
pourroit bien dans
la suite n'avoir plus
d'enfans. *Amelot de
La-Houssaye, num.
1. sur la 243. Lettre
du cardinal d'Ossat.*

1598. tiquât exactement tout ce que les médecins lui conseilloient. Les sieurs Marescot, Martin & Rosset, étoient allés à Monceaux, sur la nouvelle de sa maladie, pour aider de leurs avis, ceux qui étoient d'office auprès du prince; il eut l'attention de leur faire payer leur voyage, en m'écrivant de leur donner à chacun cent écus, & cinquante à Regnault, son chirurgien.

Le roi n'avoit pas encore quitté Monceaux, lorsque le cardinal de Florence, qui avoit eu tant de part au traité de Vervins, passa par Paris en revenant de Picardie, pour s'en retourner de-là à Rome, après qu'il auroit pris congé de sa majesté. Le roi m'envoya à Paris le recevoir, & voulut qu'on le traitât avec les plus grands honneurs. Il avoit encore besoin auprès du pape d'un cardinal aussi puissant que cette éminence, qui parvint elle même au pontificat. Je n'oubliai donc rien, pour répondre aux intentions de sa majesté; & le légat ayant eu envie de voir Saint-Germain en Laye, je fis sçavoir à Momier, concierge de ce château, qu'il

tendît les salles & les chambres, des plus belles tapisseries de la couronne. 1598.
Momier exécutat l'ordre avec tant de ponctualité, mais avec si peu d'esprit, qu'il choisit pour parer la chambre du légat, une tenture que la reine Jeanne de Navarre avoit fait faire, fort riche à la vérité, mais qui ne représentoit que des emblêmes & des devises contre le pape & la cour romaine, également satyriques & ingénieuses. Le prélat fit tout ce qu'il put pour m'engager à prendre une place dans le carrosse, qui le conduisoit à Saint Germain, ce que je refusai, voulant prendre les devans, afin de voir si tout étoit en ordre : dont je me sçus fort bon gré. Je vis la bévue du concierge, & y fis remédier promptement. Le légat n'auroit pas manqué de regarder & de faire regarder au pape une semblable erreur comme un dessein formé de l'insulter. Depuis considérant qu'aucune différence de religion, ne peut autoriser de pareils traits, je fis effacer toutes ces devises.

Il y avoit long-tems que j'aspirois à jouir du loisir de la paix, pour

1598. traiter enfin à fond la finance de l'état. Tout ce que j'avois pu faire jusques là s'étoit réduit à adoucir le mal ; & loin de pouvoir creuser jusqu'à sa racine, pour l'extirper une bonne fois, les différens besoins de l'état, qui s'etoient toujours succédés les uns aux autres pendant la guerre, avoient fait regarder comme un grand coup, de pouvoir conduire les finances, sans en augmenter la confusion. Il est vrai, qu'à considérer la chose de près, elles paroissoient atteintes d'une playe absolument incurable, & qu'on ne pouvoit même guéres sonder qu'avec un courage & une patience invincibles. Le premier coup d'œil n'offroit qu'un discrédit universel, plusieurs centaines de millions dûs par le trésor-royal, nulles ressources, une misere excessive, une ruine prochaine ; mais cet état même de désespoir, étoit ce qui devoit le plus engager à ne pas perdre un seul instant, pour entreprendre ce grand ouvrage, pendant que l'opportunité des conjonctures laissoit du moins l'apparence de pouvoir réussir. Tout

étoit tranquille, l'entretien des gens de guerre considérablement diminué, 1598.
la plus grande partie des autres dépenses militaires supprimée. Le conseil du roi s'étoit enfin lassé de faire d'inutiles efforts, pour m'ôter la connoissance des affaires publiques; elles rouloient presque toutes sur moi. Ces messieurs dédaignoient même de venir aux assemblées, à moins que leur intérêt, ou celui de quelques parens & amis, ne les y conduisît; rien ne s'y proposoit plus sans mon avis, & rien ne s'y exécutoit plus que par mon aveu. Le roi n'avoit aucun secret pour moi, ni aucune autorité, dont il ne me revêtit. Toutes ces considérations me firent croire, que si les malheurs causés par des guerres civiles, aussi longues & aussi cruelles, pouvoient être réparés, ce seroit alors qu'on en viendroit à bout, ou jamais.

J'ai reçu du ciel un tempérament assez robuste, un corps capable de supporter (11) un long travail, & une

(11) Le portrait que nous fait M. de Peréfixe, de M. de Rosny, est tout-à-fait semblable à celui qu'on va voir tracé ici: » sur-tout, dit-» il, il avoit le génie

1598. grande application d'esprit, une inclination naturelle à l'ordre & à l'œcono-

» porté au maniement » des finances, & » toutes les qualités » requises pour cela. » En effet, il étoit » homme d'ordre, » exact, bon ménager, » gardoit sa parole, » point prodigue, » point fastueux, point porté » à faire de folles » dépenses, ni au jeu, » ni en femmes, ni en » aucunes choses, qui » ne conviennent pas » à un homme élevé » dans cet emploi. De » plus, il étoit vigilant, » laborieux, » expéditif, qui donnoit » presque tout » son tems aux affaires, » & peu à ses » plaisirs; avec cela » il avoit le don de » pénétrer ces matières » jusqu'au fond, » & de développer les » entortillemens & » les nœuds dont les » financiers, quand » ils ne sont pas de » bonne foi, s'étudient » à cacher leurs » friponneries»; *Part.* » P. Mathieu ne lui » donne pas de moins » grands éloges, *tom.* » *liv.* 2. *p.* 278.

» Le roi lui donna, dit Le-Grain, » la charge de surintendant » général de » ses finances, avec » telle autorité, qu'il » ne s'en vit jamais » une pareille » en telle charge; en » laquelle il faut confesser » qu'il falloit » lors un homme » qui eût les yeux » bandés, & qui ne » regardât rien que » le profit du roi, » c'est-à-dire, du » trésor public, qu'il » étoit nécessaire de » remettre en vigueur; » & qui fût » plus rude que la » dignité des uns & » le respect des au-

encore cultivée par une étude 1598.
:uliere de cette science, depuis

, n'eût pu por-
en autre sai-
....Et de fait,
e grande auto-
& puissance que
oi lui donna,
lit en peu de
s la force aux
's de l'état, &c.»
: tout ce que dit
crivain au sujet
de Sully, *liv.* 7.
l mit, ce sont
)aroles de d'Au-
ié, *tom.* 3. *liv.*
ap. 3. les finan-
ès mains du
:quis de Rosny,
uis duc de Sul-
pour ce qu'il
ivoit en lui un
:it fort général
iborieux, & une
:érité naturelle,
méprisant les
nes graces de
:, portoit l'en-
des refus, &
·là fit la bourse
roi, à quoi le
ırel du maître

» tenoit bien sa par-
» tie, &c. »

Voici comme il en est parlé dans un discours qui se voit, *tom.* 3. *des Mém. d'état de Villeroi.* » Ce » changement de vi- » sage, que ledit sieur » de Sully a donné à » la France nécessi- » teuse, la rendant » opulente par son » ménage & industrie, » témoigne assez sa » suffisance. Les re- » montrances qu'il fai- » soit aux volontés du » roi, & les résistan- » ces à tous les grands, » démontrent sa ver- » tu.... sa prudence » & son courage. Ses » envieux mêmes di- » sent, que lui seul » est plus utile au » public, & sçait » mieux les affaires, » que tous les autres » ensemble, &c. » Le discours manus-

ble & accessible à tout le monde, ex-
1598. cepté à ceux qui ne l'abordent, que pour chercher à le corrompre; & ne jamais perdre de vûe cette maxime, qui tient un des premiers rangs dans le détail du gouvernement, qu'un royaume doit être conduit par des régles générales; & que les exceptions seules produisent la plainte & le mécontentement.

La connoissance du rang, & des différens degrés de distinction, non-seulement n'a rien de contraire à cette maxime, mais encore elle lui est essentiellement nécessaire, tant pour observer la proportion dans les traitemens que la politesse françoise a établis entre les conditions, que pour se guérir de l'erreur, que ses richesses & sa faveur lui asservissent toutes les autres. Le penchant pour le sexe est une source de foiblesses & d'injustices, qui l'entraîneront indubitablement au-delà des bornes de son devoir. La passion du gros jeu l'exposera à des tentations mille fois plus difficiles encore à vaincre à un homme qui manie tout l'argent du royaume : pour n'y pas tomber, je suis obligé de lui prescrire

ne connoître, ni les cartes, ni les

e dégoût du travail vient encore 1598.
nairement de tout ce qui porte à la
ipté, ou inspire la mollesse. L'hom-
l'etat doit donc chercher dans la
iété, le remede contre la somp-
ité & la délicatesse de la table,
ne sont propres qu'à énerver éga-
ent le corps & l'esprit; l'honnête
me ne connoît point l'yvrognerie.
mme laborieux ne doit pas moins
rer ce qu'on appelle ragoûts &
eurs. Comme il doit se rendre en
tems, & même à toute heure, le
ur de son cabinet, non pas simple-
it supportable, mais délicieux, il
eut trop se donner de garde de ne
se remplir la tête de ballets, de
carades, & autres parties de plai-
il y a dans toutes ces bagatelles,
e sçais quel attirail, qui amollit
vent le cœur des philosophes &
misantropes mêmes.

e dis la même chose de la chasse,
équipages, des livrées nombreu-
, des ameublemens, des bâtimens,
e toutes les autres inventions du
. Le goût qu'on a pour une seule

1598. de ces choses, dégénére bientôt en une espéce de fureur, dont la perte du tems n'est que le moindre effet. La prodigalité, la ruine, & le deshonneur, en sont les suites ordinaires. Il n'appartient qu'à un homme, qui ne peut se résoudre à vivre & à s'entretenir avec lui-même, de penser éternellement galeries, colomnes, dorures; & de courir toute sa vie après des statues, des antiques & des médailles. Sçachez vous contenter d'un tableau commun; la délicatesse de ramasser avec de grandes depenses, & d'aussi grandes inquiétudes d'esprit, des originaux & toute autre piéce rare, ne vient que de préoccupation.

Je suis pourtant bien éloigné, avec toutes ces maximes, de pousser la sévérité, jusqu'à défendre à l'homme en place, tout retour vers soi-même, & lui interdire toute sorte de plaisirs. Je veux qu'il se divertisse, & qu'il prenne soin de sa fortume; pourvû qu'il fasse l'un sans se répandre & se dissiper; & l'autre, sans se flétrir & se dégrader. C'est un des avantages de l'esprit d'ordre & de modération, que celui qui le possede, pourvû qu'il vive long-

tems, se trouve dans l'abondance, sans qu'il s'en apperçoive. Faire fortune, qui est un terme si odieux, parce que souvent il n'offre qu'injustices, véxations & cruautés dans les emplois, que lâches artifices, indignes flateries, basses servitudes, ou même fourberies & trahisons à la cour, n'est plus qu'un effet naturel, & même une vertu, lorsqu'on n'y apperçoit que le prix du travail & la récompense légitime des bonnes actions. J'ajoûte seulement, de peur d'équivoque, qu'ils y doivent être apperçus si clairement, qu'ils frappent les yeux, & arrachent l'aveu de nos plus grands ennemis (12)

1598.

(12) Une grande partie des maximes, dont est rempli le *ch.* 8. *part.* 1. du testament politique du cardinal de Richelieu, qui traite du conseil & des conseillers du roi, est visiblement tirée de cet endroit, & de plusieurs autres mémoires de Sully, & principalement ce qu'il dit des quatre qualités requises pour faire le conseiller parfait, qui sont la capacité, la fidélité, le courage ou fermeté, & l'application. J'aurai occasion dans la suite de faire quelques observations sur ce que les maximes & les mœurs de M. de Sully paroissent avoir d'outré, par rapport à ce qu'on appelle luxe.

1598. Pour cela, il devroit être établi, que tout homme qui prend en main le maniement des finances, ou de telle autre partie du ministere, fît & renouvellât de tems en tems une espéce de profession, je veux dire, qu'il commençât en entrant en place, par fournir un mémoire exact & détaillé de ses facultés présentes; & qu'il en donnât un second dans la même forme, en sortant du ministere, ensorte que le changement arrivé dans son état, ne fût pas moins connu des autres que de lui-même. J'ai déja eu soin de rendre compte au public, de toutes les augmentations de biens & de dignités, qui me sont arrivées, à mesure que les différentes occasions les ont amenées & je ne veux pas me départir de cette méthode; mais comme je crois la chose de nature à devoir être assujettie au calcul, je vais mettre tout le monde en état de le faire soi même, en attendant qu'on le voye parfait à la fin de ces mémoires.

Le bien de mon pere ayant été partagé également entre moi, & le seul qui resta de quatre freres que j'avois eus, ma part, en y joignant la dot de

épouse, qui consistoit en dix
livres, ne monta qu'à quinze où 1598.
mille livres de rente, & comme
n'augmenta guères pendant cette
taine d'années, qui ne laissoit
t au roi d'occasions de récompen-
ses serviteurs, voilà tout ce que
is, lorsque les finances de l'état
furent remises. Je sçais que bien
personnes rougiroient d'un pareil
; mais pour moi, je l'ai déja dit,
trouve à cet égard qu'une seule
e dont on doive rougir, c'est l'in-
ie des biens mal acquis, ou dou-
. Je n'appréhende le reproche ni
concussion, ni de confiscation, ni
profits équivoques ; tout ce que
ajoûté à ce premier fonds, ne sont
de purs bienfaits du roi ; en sorte
je dois tout à un seul Dieu, & à
seul maître.

Ce que j'avois déja pu y joindre,
u'à l'année présente 1598. mon-
aux sommes suivantes, deux mille
es d'appointement en qualité de
seiller de Navarre, autant comme
seiller d'état, avec les trois mille
cens livres de pension, que le roi
it attachées à cette charge, mes

1598. gages comme membre du conſeil, ayant augmenté par degrés, & à proportion des ſervices que le roi trouvoit que je lui rendois; ils étoient alors portés à vingt mille livres. Le roi doubla ma compagnie de gendarmes, qui d'abord n'étoit que de cinquante hommes; & après qu'elle eût été incorporée à celle de la reine, dont je fus fait capitaine lieutenant, cette compagnie me rapporta de gages, cinq mille livres. Le roi me fit encore conſeiller d'honneur (13) au parlement de Paris, mais ſans gages, ce fut dans le tems où le jeune Chauvelin fut le premier diſpenſé de la régle des quarante jours, moyennant quatre mille écus. Je ne ferai qu'un article du gouvernement de Mantes, dont je venois d'être pourvû, & de celui du Gergeau, que Sa Majeſté me donna enſuite. Tel étoit alors l'état de ma fortune, le

Sébaſtien Chauvelin.

(13) Les lettres patentes, par leſquelles Henri IV. fait le marquis de Roſny, conſeiller d'honneur, lui donne l'entrée au parlem. &c. datées du 16 Mars 1602. ſe voyent dans les regiſtres du parlement de Paris, ainſi que l'enregiſtrement de ces lettres, & ſa réception du 19 Mars de la même année.

s qui jusques-là en avoit été assez
, devint très-rapide les années 1598.
antes, par les grandes charges
: Sa Majesté m'honora, & par des
fications si considérables, que l'ar-
que j'en formerai en les rassem-
t, sera des plus importans. Je pro-
s d'y comprendre ses plus petites
alités, & jusqu'à celles des autres
onnes royales. Avant que d'entrer
; la discussion des affaires & dans
étail des finances, à quoi je me
engagé, je vais, puisque j'ai
mencé à instruire le public de mes
ositions personnelles, achever le
eau, en exposant & mes occupa-
s journalieres, & toute ma maniere
ivre, depuis que je suis devenu per-
ne publique : c'est ici le véritable
roit de le faire, quoique pour tout
à la fois je sois obligé de me sup-
er déja revêtu de toutes les charges
ne me vinrent que quelque tems
ès.

l n'y avoit aucun des six jours ou-
bles de la semaine où il ne se tînt
conseil matin & soir. Le premier
le plus important de tous est celui
on appelloit le conseil d'état & des
inces, qui occupoit lui seul les mar-

di, jeudi & samedi, par les deux séances du matin & de l'après midi. Le roi en étoit le chef, & y assistoit assidûment. Les princes, les ducs & pairs, les officiers de la couronne, les chevaliers des ordres du roi, ou ceux qui avoient un brévet de sa majesté, y avoient entrée & voix délibérative. On y recevoit & l'on y examinoit toutes sortes de requêtes, sur quelque sujet que ce pût être ; mais principalement sur ce qui concernoit les pensions de l'état, qui dès-lors commencerent à être acquittées avec un soin & une régularité qui les fit préférer à toutes autres sortes de biens, même aux fonds de terre. Les trois autres jours de la semaine étoient remplis de même, matin & soir, par différens conseils, qu'on appelloit conseils des parties, composés d'un certain nombre de conseillers particuliers. Là on examinoit ce qui étoit du ressort de chacun de ces conseils ; s'il y étoit porté quelque contestation, elle étoit renvoyée aux tribunaux, ausquels il appartenoit d'en connoître, en veillant à ce qu'ils rendissent bonne & prompte justice.

1598.

J'étois de tous ces conseils, & j'y présidois

résidois ordinairement, lorsque le
oi ne pouvoit pas s'y trouver ; ce qui 1598.
rrivoit souvent, sur-tout pour les con-
eils des parties. Je ne manquois jamais
u conseil d'état qui rouloit presqu'en-
érement sur moi. C'étoit à moi qu'é-
oient adressées les lettres & les requê-
es qui devoient y être présentées :
comme les questions qui deman-
ent des délibérations générales ne
ont pas fort communes, en faisant
art de ces affaires, j'en apportois en
ême-tems la solution : souvent mê-
e j'y apportois les arrêts tout dressés,
in que tout fût expédié dans une seule
ance, & rarement on y changeoit
uelque chose. J'ai toujours eu pour
rincipe, que les réponses que l'on
onne en sous-ordre aux employés
ans les grandes affaires, ne peuvent
tre ni trop promptes, ni trop précises ;
out le tems passé en contestations, est
n tems perdu.

On conçoit aisément combien ce
eul travail demande de tems : aussi
n'accoutumai-je à me lever à quatre
eures du matin, soit en hiver, soit
n été ; & les deux premieres heures
le la journée étoient employées à

nettoyer, autant qu'il étoit possible; chaque jour le tapis des affaires qui y
1598. étoient mises. Tout ministre qui en usera autrement, laissera tout dans la confusion & dans une perpétuelle indécision, par les différens embarras dont il se verra à la fin accablé. J'étois habillé à six heures & demie, & en état de me rendre au conseil, qui commençoit à sept, pour finir d'ordinaire à neuf, & suivant l'importance des matiéres, à dix, & quelquefois à onze. Il arrivoit assez souvent qu'au lieu d'y venir, sa majesté m'envoyoit ensuite chercher dès les neuf & dix heures, soit seul, soit avec ses deux autres ministres d'Etat (14), MM. de Villeroy

(14) C'est le nom que portoient alors ceux qu'on a nommés depuis secrétaires d'état: & ceux qu'on appelloit secrétaires d'état, qui étoient messieurs Forget, Loménie, Beaulieu-Rusé & Potier, n'étoient proprement que 4 secrétaires des finances, ou premiers commis de sa majesté. Quoiqu'il paroisse qu'aucun des trois ministres d'état n'ait porté le nom de premier ou principal ministre, le partage des fonctions du ministere étoit si inégal entre M. de Sully, & ses deux collégues, & Henri IV. donnoit au premier une si grande part, & une si gran-

& Sillery ; & que se promenant avec nous, elle nous faisoit entendre ses intentions, & donnoit ses ordres à chacun de nous sur nos emplois particuliers. Au sortir de-là je m'en venois dîner. 1598.

Ma table n'étoit, pour l'ordinaire, que de dix couverts ; & comme elle étoit servie avec une frugalité qui eût pû déplaire aux seigneurs de la cour, sur-tout à ces sensuels qui se font une occupation très-sérieuse de raffiner sur tout ce qui se mange & se boit, je n'y conviois presque personne ; ensorte que ces places n'étoient, pour l'ordinaire, remplies que par mon

de autorité dans celles qui étoient de leur ressort, qu'on peut dire qu'il n'y avoit que le nom seul de premier ministre qui lui manquoit. Ce nom même n'étoit pas alors fort en usage. Le chancelier du Prat sous François I. le connétable de Montmorency sous Henri II. &c. ne l'ont point porté, quoiqu'ils aient eu toute la confiance de leurs maîtres. M. de Villeroy étoit à la tête des affaires étrangeres, ayant aussi pour adjoint le président Jeannin. M. de Sillery, avec M. de Belliévre, qui peu de tems après fut chancelier, avoient la direction des affaires du dedans du royaume.

1598. épouse, mes enfans, & au plus par quelque ami qui n'étoit pas plus difficile que moi. On a plusieurs fois essayé de me faire changer de conduite; mais je ne répondois à tous ces reproches que par les paroles d'un ancien : que si les convives sont sages, il y en a suffisamment pour eux ; s'ils ne le sont pas, je me passe sans peine de leur compagnie.

Au sortir du dîner, je passois dans ma grande sale, où l'on sçavoit que je donnois une audience reglée, & qui par cette raison étoit toujours remplie à cette heure. Tout le monde y étoit admis ; & si l'audience étoit libre, la réponse n'étoit pas moins prompte : en cela, mon goût secondoit l'intention de sa majesté. Je commençois par les ecclésiastiques de l'une & de l'autre religion. Les gens de la campagne, qui restoient les derniers, n'y perdoient qu'un peu d'attente. Je faisois en sorte que tout le monde fût expédié avant que je me retirasse. J'envoyois même avertir de s'approcher, ceux qui avoient laissé passer l'heure dans la cour, ou dans le jardin. Si la chose qu'on me proposoit étoit juste,

dépendoit de moi, en deux mots
prometrois l'exécution. Si elle 1598.
it injuste, j'en faisois quelque re-
che avec politesse, & je me dé-
dois honnêtement de m'en mêler.
lle me paroissoit douteuse ou com-
luée, j'appellois un intendant ou
le mes sécretaires, que je chargeois
papiers qui en pouvoient donner
laircissement, & je faisois ensorte
l'expédition que j'en promettois
s la semaine, fût achevée dans ce
is-là. Quelque épineuse que fût la
stion, le conseil auquel elle étoit
tée, ne la gardoit jamais au delà
mois.

A l'égard des autres conseils, aux-
ls étoient affectés le lundi, le mer-
di & le vendredi, j'y vaquai tout
si long tems que je pus, avant que
s charges multipliées eussent aussi
ltiplié mes occupations, & même
ès : mais lorsque la direction de la
rine, de l'artillerie, des fortifica-
is, des bâtimens, des ponts &
ussées, m'eut été confiée personnel-
ient, & qu'il fallut y joindre encore
létail de mes gouvernemens, je fus
igé de substituer ces soins à l'autre

1598. & de consacrer la matinée de ces trois jours, à la connoissance des affaires dépendantes de ces charges ; parce que sa majesté les trouvoit assez de conséquence, sur-tout celle de grand-voyer & de sur-intendant des fortifications & bâtimens, pour assister à l'appurement des états de chacune de ces parties, qui se faisoit en présence des autres gouverneurs & autres officiers intéressés, appellés en corps à ce sujet : mais pour cela je ne perdois pas de vue les autres conseils. J'avois soin qu'il ne s'y fît pendant que j'étois absent aucune délibération importante, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de la guerre.

Je dispensois mon tems de maniere que chacune de ces parties me fournît encore du tems pour les autres, & même pour bien d'autres, que je n'ai pas encore nommées : car combien d'affaires extraordinaires & imprévues ? Combien d'ordres, de consultations & de lettres de sa majesté, qui n'avoient rapport à rien de tout cela ? On en jugera par l'assurance générale, que non seulement il n'arriva jamais rien à ce prince, dont il ne me fît aussitôt confidence, mais même qu'il ne se

passa jamais rien dans son intérieur, 1598
(15) qu'il ne déposât dans mon sein : secrets, desseins, pensées, maladies cachées, plaisirs & chagrins domestiques, craintes & espérances, amours, amitiés & haine; tout enfin étoit confié à ma fidélité & à ma discrétion : je puis bien me servir de ces termes. C'est dans tous ces momens que pour satisfaire aux besoins & aux désirs de Henri, il falloit faire tréve avec toutes les occupations les plus pressantes, imaginer des moyens, se prêter à des entreprises, répondre à des lettres, & entreprendre des voyages qui auroient mis en souffrance toutes les autres affaires de l'état, si en donnant la nuit aussi bien que le jour à ces nouveaux incidens qui n'avoient ni mois, ni jours, ni heures réglées, une extrê-

(15) » Jamais aucun » ministre n'a eu plus » parfaitement la confiance de son prince » que celui-ci, & jamais personne ne » s'en est rendu plus » digne par sa fidélité, » son activité, son application continuelle aux affaires, & » son désintéressement » dans toutes les choses où il s'agissoit du » service du roi, &c. *Histoire de France de Châlons*, tom. 2. pag. 255.

me diligence à réparer les affaires qui
1598. en avoient été interrompues, n'eût remis
toutes choses dans leur état naturel.

On est surpris en faisant ces réflexions, comment avec une si prodigieuse économie du tems, il en reste si peu pour les affaires purement domestiques. Le petit nombre d'instans que j'ai pu donner à celles-là, je n'ai jamais pu le rencontrer que par échappées dans quelqu'une des après-dînées des ces trois mêmes jours: aussi fallut-il que mon épouse s'accoutumât à faire tout ce qu'il n'étoit pas de nécessité absolue que je fisse moi-même, ou que je m'en reposasse sur des gens d'affaires ou sur des domestiques.

Quant aux récréations, & aux heures de délassement, qui doivent par nécessité trouver place au milieu d'un travail si assujettissant, elles n'étoient pas moins reglées que les affaires mêmes, mais aussi sujettes à être dérangées. Lorsque j'avois le bonheur qu'elles ne le fussent point, je ne sortois point de l'arsenal pour les goûter. C'est dans ce château que j'ai fait ma demeure, depuis que j'ai reçu la charge de grand-maître, jusqu'au

ms où la mort de mon roi m'a rendu
 repos d'une vie privée. Les exer- 1598.
ces, dont l'arsenal étoit une excel-
nte école pour la jeunesse, étoient ce
ui me délassoit le plus l'esprit, sur-
ut lorsque j'y voyois mêlés mes en-
ns, mon gendre, mes parens &
nis particuliers. La bonne com-
ignie qui se trouvoit les après-midi
ans cette petite enceinte, les fan-
ires qu'on y entendoit, l'air de gaité
ns mollesse & de plaisir sans non-
halance qu'on y respiroit, est tout ce
ue je connois de plus propre à récréer
n esprit à qui l'habitude du travail
endroit insipides les divertissemens
urement de paresse & d'indolence.

De quelque maniere que j'eusse passé
après midi, & que l'heure du souper
ût venue, elle n'étoit pas plutôt ar-
ivée que je faisois fermer les portes;
 défendois qu'on laissât entrer per-
onne, à moins que ce ne fût de la part
lu roi. Depuis ce moment, jusqu'à
'heure du coucher, qui étoit toujours
our moi à dix heures, il n'étoit plus
ait mention d'affaires, mais de dis-
ipation, de joye & d'effusion de
œur avec un petit nombre d'amis

de bonne & sur-tout d'agréable société.

1598. Le ministere général, poste toujours fort laborieux, n'est pas pourtant toujours chargé des mêmes difficultés ; & on ne peut qu'envier le bonheur de ceux qui y sont appellés dans une conjoncture, où toutes les affaires se conduisant depuis plusieurs années par un cours reglé & tranquille, ils peuvent, paisiblement assis sur le timon, se contenter d'une inspection générale, & laisser le reste de la manœuvre à ce grand nombre d'ouvriers, qui travaillent sous leurs ordres. Je n'ai pas eu cet avantage. On s'en est déja apperçu par ce que j'ai eu occasion de dire en différentes fois ; & pour ne point encore entamer le fait de la finance, qui étoit alors une mer sans fond ni rive, je prie qu'on jette un coup d'œil sur les différens embarras qu'on rencontroit, sans sortir de l'intérieur du royaume : une cabale de révoltés à éclairer de près, & s'il se pouvoit, à réduire, une dispute de religion à terminer, un parti puissant à satisfaire & à contenir, une subordination & une police générales à établir & faire observer ; la chose étoit au

point qu'on ne connoissoit rien de ce grand nombre d'officiers de guerre, de police, de finances, de judicature, & de la maison du roi, pensionnaires, ou aux gages de l'état, sinon que le nombre en étoit en effet infini, & qu'il falloit commencer par en rechercher les noms, & les comprendre tous dans un registre, pour pouvoir ensuite en supprimer une partie. 1598.

Les affaires de la guerre étoient dans le plus grand renversement; & l'ordre qu'on y pouvoit mettre, ne dépendoit pas, comme on se l'imagine peut être, de réformer une grande partie des troupes. Il falloit prendre connoissance de toutes les villes & places fortes, dont la plûpart étoient dans un état de ruine si prochain, que par cette raison, & pour diminuer la quantité des garnisons qu'on entretient en France, il étoit nécessaire d'en démolir la partie qui étoit inutile : ce qu'on ne pouvoit pourtant faire qu'après la mort de ceux à qui il auroit été dangereux d'en ôter le gouvernement.

La marine seule pouvoit occuper un ministre entier, & pendant une

tres compris dans son traité
cent quatre-vingt-huit mille
Au duc de Némours, & autre
cent soixante-dix-huit mille li
duc de Mercœur, pour Blavet
tres villes de Bretagne, quatre
deux cent quatre-vingt-quin
trois cent cinquante livres.
d'Elbœuf, pour Poitiers, &
cent soixante & dix mille h
vingt quatre livres. A MM.
lars & le chevalier d'Oise
Rouen & le Havre, y
aussi les dédommagemens
à M. le duc de Montpensier,
réchal de Biron, au chancelie
trois millions quatre cent soixa
sept mille huit cent livres. Au
pernon, & autres, quatre cent
vingt seize mille livres. Pou
duction de Marseille, quatre

'c. un million quatre cent soixante-
x mille livres. A M. de la Châtre, 1598.
ur Orléans, Bourges, &c. huit cent
atre-vingt dix-huit mille neuf cent
res. A MM. de Villeroi & d'Alin-
urt, pour Pontoise, &c. quatre cent
ixante-seize mille cinq cent quatre-
gt-quatorze livres. A M. de Bois-
uphin, & autres, six cent soixante-
-huit mille huit cent livres. A M.
Balagni, pour Cambrai, &c. huit
nt vingt-huit mille neuf cent trente
res. A MM. de Vitry & de Médavy,
is cent quatre-vingt mille livres. Aux
urs Vidame d'Amiens, d'Estour-
lle, marquis de Trenel, Sesseval,
Pêche, Lamet, &c. & pour les villes
Amiens, Abbeville, Peronne, Cou-
r, Pierrefont, &c. un million deux
nt soixante un mille huit cent qua-
e-vingt livres. Aux sieurs de Belan,
uionville, Joffreville, du Pêche, &c;
pour Troyes, Nogent, Vitry,
haumont, Rocroy, Château-Porcien,
c. huit cent trente mille quarante-
ix livres. A MM. de Rochefort,
pour Vézelay, Mâcon, Mailly, &c.
uatre cent cinquante-sept mille li-
res. A MM. de Canillac d'Achon,

Lignerac, Monfan, Fumel, &c; & pour la ville du Puy, &c. cinq cent quarante-fept mille livres. A MM. de Monpezat & de Montefpan, &c; & pour différentes villes de Guyenne, trois cent quatre-vingt dix mille livres. Pour Lyon, Vienne, Valence & autres du Dauphiné, fix cent trente-fix mille huit cent livres. Aux fieurs Daradon, la Pardieu, Bourcanny, Saint Offange, pour Dinan, &c. cent quatre-vingt mille livres. Aux fieurs de Levifton, Baudoin & Beauvilliers, cent foixante mille livres.

1598.

J'effrayerois mes lecteurs fi je leur montrois que cette fomme ne fait encore qu'une très-petite partie de celles qui étoient demandées au tréfor royal, foit par les François, foit par les Etrangers, à titre de folde, de penfions, de prêt, d'arrérages de rentes, &c. & que le total de toutes ces fommes-là, après avoir fait quelques retranchemens, dont la juftice fe faifoit appercevoir fans un grand examen, montoit, par la fupputation que j'en fis, à près de trois cent trente millions de livres. C'eft un calcul que j'expoferois ici, fi je ne jugeois qu'il trouvera mieux

lace, lorsqu'il s'agira de la discus- 1598.
de toutes ces parties.
'oilà un beau champ ouvert aux
aux d'un surintendant des finan-
. mais par où commencer ? L'exor-
ıce des dettes de l'état demandoit
n augmentât les impôts. La mi-
générale demandoit encore plus
ɛment qu'on retranchât des an-
s; & tout bien pesé, je trouvai
l'intérêt même du prince vouloit
n écoutât le cri de la misere publi-
Rien assurément ne peut donner
idée de l'état accablant auquel
ɛnt réduites les provinces, sur-tout
ɛs de Provence, Dauphiné, Lan-
loc & Guyenne, long & sanglant
tre de guerres & de violences
les avoient épuisées. Je remis par-
le royaume le reste des impôts de
6. qui étoient encore à payer (18) :
on autant de nécessité, que de
ité & de justice. Cette gratifica-

8) Avec les arré-
s des années pré-
ntes, dont les par-
iers avoient fait
obligations aux re-
urs des tailles. Ces
obligations dont, se-
lon le Grain, quel-
ques-unes montoient
jusqu'à sept années,
furent déclarées an-
nullées, *liv.* 7.

1598. tion qui commença à faire respirer le peuple, fit perdre au roi vingt millions; mais aussi elle facilita le payement des subsides de 1597, qui, sans cela, seroit devenu moralement impossible.

Après ce soulagement, je cherchai à procurer aux peuples de la campagne tous ceux que je pouvois leur donner; fortement persuadé que ce ne peut être une somme de trente millions perçue tous les ans dans un royaume de la richesse & de l'étendue de la France, qui le réduit en l'état où je le voyois; & qu'il falloit que les sommes consistant en vexations & faux frais, excédassent infiniment celles qui entroient dans les coffres de sa majesté. Je pris la plume, & entrepris ce calcul immense. Je vis avec une horreur qui augmenta mon zéle, que pour ces trente millions qui revenoient au roi, il en sortoit de la bourse des particuliers, j'ai presque honte de le dire, cent cinquante millions (19). La chose me paroissoit in-

(19) Cette somme, toute énorme qu'elle est, ne paroîtra pourtant point exagérée, si l'on fait attention, qu'outre les frais ordinaires de levée, qui étoient alors excessifs, le peuple avoit encore à essuyer une infinité

ble ; mais à force de travail, j'en
i la vérité. Je ne fus pas surpris 1598.
cela d'où venoit la calamité du
e, dans un tems où, quoique le
nerce fût interrompu, l'industrie
e ou persécutée, les fonds de
négligés & sans valeur, les
; biens diminués à proportion,
oit pourtant été obligé de fournir
omme si fort au-dessus de ses for-
parce qu'on s'étoit servi, pour la
racher, de la derniere violence.
me tournai contre les auteurs
tte violence, qui étoient tous les
erneurs & autres officiers de

cussions & d'ex-
is. » La France
t trop riche, dit
rdinal de Riche-
«. *Test. Pol.* 2.
chap. 9. *sect.* 7.
e peuple trop
ndant, si elle ne
froit point la
pation des de-
; publics, que
utres états dé-
ent avec régle.
perd plus, à mon
que des royau-
, qui prétendent
qu'égalité avec
» elle-même, ne dé-
» pensent à leur ordi-
» naire «. Il rapporte
là-dessus le bon mot
d'un ambassadeur Vé-
nitien : que pour ren-
dre la France heureu-
se, il ne lui souhai-
toit autre chose, sinon
qu'elle sçût aussi-bien
dépenser ce qu'elle
dissipoit sans raison,
que sa république sça-
voit bien n'employer
pas un seul Quadrain,
sans besoin & sans
beaucoup de ménage.

ſur le peuple ; & je fis rendre
du conſeil, par lequel il étoit c
ſous de grandes peines, de rie
du peuple, à quelque titre qu
être, ſans une ordonnance en
au-delà de ce à quoi il étoi
pour ſa part des tailles & autr
des réglés par ſa majeſté : enj
Tréſoriers de France, ſous pe
répondre perſonnellement, d'i
de tout ce qui ſe pratiqueroit
traire.

Cet arrêt mit un frein à
de tous ces petits concuſſio
mais il leur donna contre mo
rieux reſſentiment ; & quoiqu
quelque choſe de honteux po
le témoigner, une grande p
éclater ſes plaintes, comme
avois en effet dépouillés d'un

1598.

…is béni le moment où il étoit sorti de …ur province. Il n'y avoit plus de malheureux que ceux qui étoient ou ses vassaux, ou trop voisins de ses terres. Il se faisoit tous les ans à leurs dépens plus de soixante mille écus de revenu.

Il fut averti par messieurs du conseil, ausquels cet arrêt faisoit la même peine qu'à lui, du jour où il devoit y être passé, & se promit bien de l'empêcher. Il vint prendre séance au (10) conseil; & en s'adressant à moi, il fit une comparaison pleine d'arrogance & de mépris de la maniere

(10) Le démêlé dont il est question ici, arriva le lundi 26 Octobre 1598. chez le chancelier où se tenoit le conseil : » le » duc d'Epernon ayant » dit à M. de Rosny, » qu'il n'étoit pas obli- » gé de l'aller trouver » chez lui, faisant beau- » coup valoir sa qua- » lité; celui-ci lui ré- » pondit avec des ges- » tes de rodomont, » qu'il étoit d'une des » plus anciennes mai- » sons de France : si, » m'avouerez-vous, » monsieur, lui répar- » tit le duc d'Eper- » non, qu'il y a quel- » que différence entre » vous & moi. Sur le » mot d'épée qu'il » ajouta en relevant » les personnes de cet- » te profession au-des- » sus des autres, M. de » Rosny reprit, qu'il » savoit aussi se servir » de la sienne, à quoi » le duc d'Epernon ré- » pliqua qu'il ne dé-

» ils en vinrent à
» des explications plus
» douces : vous avez
» parlé à moi, lui dit
» M. de Rosny, com-
» me si j'étois un petit
» financier. Non, lui
» répondit le duc d'E-
» pernon ; vous ne
» trouverez point que
» je sois venu à vous
» à pouilles ni injures.
» Je ne suis point hom-
» me à pouilles, ni in-
» jures, interrompit
» M. de Rosny ; je ne
» le souffrirois d'hom-
» me du monde. Je ne
» vous dis pas cela,
» dit M. d Epernon....
» je suis fort aise, re-
» prit M. de Rosny, af-
» fectant de prendre
» les dernieres paro-

» m'arriver
» te de quoi
» ceux qui s
» condition
» faire les a
» qu'ils sont
paremment
dernieres p
sont très-p
que tous de
rent leur m
garde de le
Le chanceli
autres cons
interrompir
vent, & enfi
rerent. *Le*
des MSS. de
du roi, d'où
particularité
mot pour m
porte avec
autres trait
bles pour p

…ofession que j'avois embrassée. Je répondis sans équivoque à un discours si impertinent, en lui déclarant qu'en tou- 1598.

…lui est pas avan…geuse. Le Grain …aussi en vûe ce …dans les paro…que je vais citer. …ais quoiqu'il con…ienne qu'un ministre …oit avoir sur-tout la modestie en recommandation, il ne peut s'empêcher de justifier M. de Sully : » Comment se pouvoit-il faire, dit-il, » qu'il retranchât tant » de pensions, tant » de gages d'officiers » sans services, rebutât tant de deman» deurs de récompen» ses, & veillât sur tant » d'avis qui se don» noient aux grands, » lesquels avis il fai» soit souvent tomber » au profit du roi, a leur » mécontentement, » sans avoir une très» grande autorité, & » sans montrer une » façon fastueuse & » arrogante. Le roi le » vouloit ainsi : afin » que tout fut égal » jusqu'à ce qu'il eût » acquitté & enrichi » son royaume. Et par» tant, ce n'étoit aux » sujets à murmurer : » & d'autant que le » roi témoigna son ap» probation de toutes » les actions de M. » de Sully, quand sa » majesté déclara à » quelques grands qui » le vouloient querel» ler, qu'il seroit son » second ; il ne nous » est pas permis de ju» ger d'icelles actions, » & offenser la mé» moire de sa majesté » après sa mort, ni » l'honneur du duc de » Sully durant sa vie ; » puisqu'il n'a fait que » le service de son » maître. . . . Dieu » veuille, « ajoute cet

menaces que je n'entendis pas
tiemment que le reste. J'y r
vivement. Il répliqua de mê
sans plus longue explication
portâmes l'un & l'autre la main
de de nos épées. Si l'on ne se
té au-devant de nous, & qu
nous eût pas fait sortir du cor
deux côtés opposés ; on auroit
scéne assez nouvelle dans l'en
ceci se passoit. Notre querell
été rapportée au roi qui étoit
Fontainebleau, sa majesté n
si bon gré du zéle que j'avois
gné en cette occasion pour la
qu'elle m'écrivit à l'heure mê

écrivain, après avoir montré la sagesse & la nécessité de la conduite du roi & de son

cette remar
cessaire, ayai
porter dans
de ces mém

» main, en louant ma conduite, & » en m'offrant, disoit-elle, de me » servir de second contre d'Epernon, » auquel elle alloit parler de façon à » lui ôter l'envie de me faire à l'avenir » de pareilles incartades ». D'Epernon vit bien que ce prince étoit vivement offensé de son procédé; il m'en fit excuse en présence du roi, qui nous fit embrasser tous deux. 1598.

Outre ces revenus, que les princes du sang, à commencer par madame elle même, & les officiers de la couronne, s'étoient ainsi faits gratuitement, le peuple en avoit encore à souffrir jusques dans la perception de leurs revenus effectifs. Il n'y avoit aucune de ces personnes qui ne fût pensionnaire du roi à titre de leurs emplois, de récompenses, de gratifications, ou de traités faits avec sa majesté en rentrant dans son obéissance: & par un effet de la licence des derniers tems, l'usage étoit qu'au lieu de s'adresser pour le payement de ces pensions au trésorier de l'épargne, ces officiers se payoient par leurs mains des deniers des fermes sur lesquelles on leur avoit assigné leur payement; les uns sur les

en ces termes qu'ils s'en expliq
que de les réduire aux ter
leurs premieres conventions ,
faire changer de fond à leur
Le roi, naturellement sensil
plainte, ne put s'imaginer que
fussent aussi déraisonnables qu
toient, & crut que par zèle
commis peut-être quelque
dence. Il m'envoya chercher,
dit : « ah ! mon ami, qu'ave
» fait ? »

Il ne me fut pas difficile d
sentir à sa majesté, que ce
vois fait, procédoit d'un m
justice & d'ordre ; que ses fina
devoient plus avoir tant de m
ni tant d'hypotéques différente
ses fermes lui jetteroient un
plus considérable du double
qu'il les feroit valoir par ses

listes; qu'enfin, quand cela seroit, ce n'étoit pas leur ravir leur bien, que de leur ôter des profits qui ne leur appartenoient par aucun droit. Le roi comprit tout cela; mais l'embarras étoit de ne point mécontenter un Edmond, agent de la reine d'Angleterre, certain grand Allemand, facteur du duc de Virtemberg, Gondy, fermier du duc de Florence, enfin le connétable son compere, les plus distingués de sa cour, & sa propre sœur. 1598.

Je priai sa majesté d'envoyer chercher quelqu'un d'eux, à qui je pusse parler en sa présence. Le connétable ne faisoit que de sortir de l'appartement de sa majesté. On le rappella, & le roi lui dit: « hé bien, mon compere, en quoi vous plaignez-vous de Rosny? Sire, je me plains, répondit-il, de ce qu'il m'a mis au rang du commun, en m'ôtant une pauvre petite assignation que j'avois en Languedoc, sur une imposition dont vous ne touchâtes jamais rien ». Je répondis très-poliment au connétable, que je serois le premier à m'avouer coupable, si j'avois

les traitans vendoient le p
leurs services. M. de Mont
satisfit à ma question ; & je
de mon côté qu'il pouvoit s
à être exactement payé de l
somme. « Je trouve cela bon
» il ; mais qui m'assurera d'en
» à point nommé, comme je
» Ce sera moi, lui repartis-
» je vous donnerai pour ca
» majesté, qui ne sera point
» route, je vous le promets, a
» si elle me laisse ménager
» nus, comme je l'entends,
» servirai encore de contre-
» parce que je m'attends bien
» rendant riche, elle me fera
» bien, que je ne serai jama
» au safran ».

Le connétable qui étoit

n, que neuf mille écus par an, 1598.
: quoi il étoit encore obligé d'en
nner deux mille au trésorier. « Je
çavois bien tout cela, lui dis-je;
k ma résolution est de ne vous rien
abattre de vos neuf mille écus : le
oi en aura encore dix-huit mille
our lui, & il en restera encore qua-
re mille pour moi ». Qui fut bien
pris ? ce fut le connétable. Il ne
uloit point convenir qu'il eût été
e jusqu'à ce point. Le roi rioit ce-
idant de tout son cœur. Mais dès
lendemain j'amenai à sa majesté
homme qui, en sa présence, prit
:e ferme à cinquante mille écus,
nom des états de Languedoc. Le
m'offrit sur cette somme les qua-
mille écus, qui de ma part n'a-
ent point été proposés sérieuse-
nt; je les refusai, & je dis à sa
jesté, que le mal que je cherchois
étruire dans les finances, étant ve-
en grande partie, de la facilité du
roi à affecter directement ses fer-
s aux gratifications qu'il accordoit
ous ceux qui l'approchoient, finan-
's & autres, on retomberoit infail-
ement dans le même inconvénient,

perdis rien ; car lui ayant fait
douze mille écus ſur cette m
me, il envoya Béringhen m'e
ter quatre mille.

Je fis entendre raiſon à t
qui étoient dans le cas de M
nétable. Eh ! quoi de plus r
ble en effet, que ſa majeſté
elle même ſes revenus! Pour
autres, que leur intérêt rendo
à une raiſon ſi ſenſible, je n
barraſſai plus de les ſatisfaire.
article, il ſe fit une augment
ſoixante mille écus dans les
royaux.

Cette peine n'eſt rien, e
raiſon de celle que j'eus à dé
myſtères des gens mêmes d
Je ne trouvois pas de meilleu
d'y parvenir, que d'avoir

·596 pour 1597, ni même du suivant, quoiqu'il fût déja beaucoup plus exact ; parce qu'enfin je n'avois pu faire autrement, que d'y travailler sur le rapport & sur les états des intendans & des trésoriers, & qu'il n'y en avoit aucun sans exception, quelque attention que j'apportasse au choix, que je ne dusse craindre du côté de la fraude & de la surprise. Je me mis donc à y travailler de nouveau cette année. Je fis un recueil de toutes les commissions des tailles qu'on envoyoit dans les généralités, & de tous les édits, en conséquence desquels se faisoient toutes les levées de deniers dans le royaume. J'y joignis les tarifs qui avoient été faits sur ces édits, tous les baux & sous baux faits par le conseil aux premiers & seconds fermiers. Je confrontai toutes ces piéces, aidé des lumieres que mon premier travail m'avoit déja données sur cette matiere ; & je crus enfin être parvenu cette fois jusqu'à voir le fond de la chose. Il se commettoit quelques abus dans les commissions ordinaires des tailles : mais c'étoit les moindres. Il s'en commet-

1598.

excès me parurent venir d
baux. Les fermiers qui les p
du conseil, & les trésoriers d
que ceux ci employoient,
presque deux fois autant que
cation qui leur en étoit faite; &
ces fermiers généraux resouf
encore, cette suite d'arriere-ba
fini augmentoit aussi les frais
& ne produisoit d'autre fruit
tretenir dans une abondance
toit méritée par aucun trava
sieurs du conseil d'abord, enf
fermiers, & les autres de sui
portion, qui gardoient le plus
secret sur les mysteres dans
on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie
découverte, & muni de l'au
roi, à qui j'en avois fait par

fissent voiturer incessamment. Je cassai, & pour toujours, tous les arriere-baux; & je voulus qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un seul fermier & un seul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion; mais les plus avisés de tous ces fermiers considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la suppression d'une partie des traitans, de peur de demeurer inutiles, ils se hâterent de venir me trouver; & contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte; avec la différence, que tous leurs profits passerent au roi, les fermes ayant été doublées (22). 1598.

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le roi tire pour son seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus; on trouve cependant avec quelque raison, ce semble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque dis-

1598. toit de beaucoup plus considérables dans les commissions, ou lettres extraordinaires expédiées en avance sur l'année suivante; mais les plus grands excès me parurent venir des sous-baux. Les fermiers qui les prenoient du conseil, & les trésoriers de France que ceux-ci employoient, retiroient presque deux fois autant que l'adjudication qui leur en étoit faite; & comme ces fermiers généraux resousermoient encore, cette suite d'arriere-baux à l'infini augmentoit aussi les frais à l'infini, & ne produisoit d'autre fruit que d'entretenir dans une abondance qui n'étoit méritée par aucun travail, messieurs du conseil d'abord, ensuite leurs fermiers, & les autres de suite à proportion, qui gardoient le plus profond secret sur les mysteres dans lesquels on les avoit initiés.

Je fus transporté de joie à cette découverte, & muni de l'autorité du roi, à qui j'en avois fait part, je fis arrêter tous les deniers des tailles payés sur commissions extraordinaires; & sans y avoir égard, je mandai aux receveurs qu'ils en comptassent comme de tous leurs autres deniers, & qu'ils les

fissent voiturer incessamment. Je cassai, & pour toujours, tous les arriere-baux; & je voulus qu'à l'avenir chaque partie n'eût qu'un seul fermier & un seul receveur. Il y eut encore bien des clameurs jettées à cette occasion; mais les plus avisés de tous ces fermiers considérant que ces murmures n'aboutiroient à rien qu'à les faire remarquer, & que les places alloient devenir rares, par la suppression d'une partie des traitans, de peur de demeurer inutiles, ils se hâterent de venir me trouver; & contens de profits médiocres, ils reprirent de moi ces mêmes fermes pour leur compte; avec la différence, que tous leurs profits passerent au roi, les fermes ayant été doublées (22).

1598.

(22) Quoiqu'on se soit convaincu de plus en plus de la justice qu'il y a, que le roi tire pour son seul profit tout le parti possible de ses fermes & de ses autres revenus; on trouve cependant avec quelque raison, ce semble, que depuis le duc de Sully, l'on n'a pas fait dans cette partie tous les progrès que ses idées, & les soins qu'il s'est donnés, sembloient devoir faire attendre. Nous aurons occasion d'entrer là-dessus dans quelque dis-

1598. A mesure que l'expérience vint fortifier mon travail, je perfectionnai encore ces états généraux des finances. Je m'avisai de ne plus m'en rapporter aux modéles des comptes que les receveurs s'étoient faits eux-mêmes; mais de leur en envoyer de tous faits, où je m'étois étudié à ne rien oublier, ni pour le détail, ni pour la clarté. Je les examinois ensuite lorsqu'ils m'étoient renvoyés, avec tant de rigueur sur les fautes même d'inadvertance, ou de la plus légere omission, que bientôt on n'y omit plus rien en effet, quelque petite & cachée que fût cette partie; parce que le tout devoit être justifié par les piéces que j'y faisois joindre, & que je confrontois ensemble avec la derniere attention. Ainsi j'éventai toutes les mines secrettes des receveurs. Elles étoient en grand nombre : suppositions, prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, remises,

cussion, lorsque l'auteur parlera de la ferme des tailles & des autres impôts, qui est la véritable cause de toutes les difficultés qu'on rencontre à parvenir au but qu'il s'étoit proposé, & que tous les ministres se sont proposés après lui.

dons, droits, taxations, attributions, d'offices, payemens de rente, frais de voiture, épices, émolumens & frais de reddition de comptes; c'étoient-là autant de ressources utilement employées au profit des commis, parce qu'on ne s'étoit point donné la peine d'apprécier toutes ces parties, qui absorboient, ainsi enflées, une partie de la recette; & que messieurs du conseil, à qui il appartenoit de le faire, connoissoient aussi l'utilité de ce jargon. 1598.

On tenoit si mal la main aux comptes des receveurs, qu'il arrivoit souvent qu'ils sortoient d'emploi chargés d'une infinité de recouvremens, qui étoient ensuite mis en oubli. J'abolis cette coutume. J'obligeai ceux qui entroient en place à rechercher ceux auxquels ils succédoient; & pour les y porter par le seul moyen efficace, tant qu'il restoit de ces débets, ils n'avoient point d'autre recours pour leurs appointemens & leurs remises. Par là ils sçurent bien empêcher ces petites banqueroutes, au lieu de les favoriser, comme ils faisoient auparavant.

Différens comptables, & ceux de la chambre des comptes, par-dessus

tous les autres, parce que c'étoit sur
1598. eux qu'étoient portées un grand nombre d'assignations, avoient l'adresse de rebuter les porteurs de ces assignations par des délais fréquens, jusqu'à ce qu'ils les eussent obligés à se contenter d'une partie seulement du montant de leurs ordonnances, quoiqu'ils en reçussent quittance du tout. Je défendis de reculer les payemens, comme aussi de conserver aucuns deniers à cet effet. Cette défense mit fin à tous ces chapitres de remplacemens de deniers payables par ordonnance de la chambre, & à la multiplicité, tant des frais que de redditions de comptes, avec lesquels il est incroyable combien il se voloit d'argent sur le roi. Dès-lors on commença à voir clair dans les finances, & la confusion disparut.

Lorsque l'état général dont je viens de parler, ces réglemens & tous ces différens modéles eurent été dressés, j'allai en faire la lecture au conseil, le roi absent. Je remarquai aisément le dépit que mes confreres ressentoient de ma diligence, & de ce que je ne les avois point appellés à mon travail. Ils se contenterent de me

répondre séchement, & comme en plaisantant, que mes sécretaires étoient heureux avec moi. Ces piéces en effet, étoient toutes écrites de ma main (23); mais après que je fus sorti, ils avouerent que mon travail étoit immense, & exact, & qu'il étoit désormais inutile de prétendre me rien déguiser. Je relus ces mêmes mémoires deux jours après, sa majesté étant au conseil. Elle leur demanda ce qu'ils pensoient de mes états. Ils convinrent qu'ils étoient bien, & dirent que pour un homme d'épée, je m'étois promptement mis au fait des affaires. Je ne sçais si c'est eux que je dois accuser d'une calomnie à laquelle on donna cours en ce tems-là, que je faisois composer par Du-Luat (24) un li- 1598.

(23) M. le duc de Sully d'aujourd'hui conserve précieusement une grande partie de ces manuscrits, avec beaucoup d'autres originaux de M. de Rosny, qu'il se fait un plaisir de communiquer à ceux qui vont le voir. Il les regarde comme un des principaux ornemens du cabinet que son goût pour les sciences lui fait enrichir tous les jours; & ce sont en effet autant de monumens infiniment glorieux pour son illustre maison.

(24) Ange Capell

1598. vre, où, ſous prétexte d'expoſer de nouvelles idées ſur les finances, je décriois ſans charité & ſans ménagement, tous les meilleurs ſerviteurs de ſa majeſté. Ce prince m'aſſura que quelque choſe que fiſſent mes envieux, ils n'altéreroient jamais ſon amitié pour moi. En effet, de ce moment le roi commença à agir avec moi d'une maniere à me le faire regarder plutôt comme ami, que comme maître. Il ne m'arrivoit ni joie, ni déplaiſir, qu'il ne me témoignât la part qu'il vouloit bien y prendre.

Pour le regard des finances, je ſerois doublement ingrat, ſi je cachois toutes les obligations que j'ai à ce prince. Elles ne ſe bornoient pas à ap-

ſieur Du-Luat. Il eſt parlé dans le *vol.* 8778 *des manuſcrits de la biblioт. du roi*, d'un livre dans lequel il donnoit pluſieurs avis à meſſieurs du conſeil ſur les finances. C'eſt ce livre ſans doute dont l'auteur entend parler ici. Du-Luat nous eſt repréſenté dans les remarques ſur le *chap.* 9 *de la confeſſion de Sancy*, comme un flateur enjoué & agréable, qui avoit comme enchanté, dit-on, le duc de Sully ſon maître, par une généalogie dans laquelle il le faiſoit deſcendre de la maiſon de Courtenay. *Journal du régne de Henri III*, *imprimé en* 1720, *tom.* 2, *pag.* 477.

puyer tout ce que je faisois avec fermeté, comme il arriva lorsque les prevôt & échevins de la ville de Paris refuserent de me communiquer leurs registres, sous l'allégation qu'ils n'avoient rien de commun avec le conseil des finances, ni à prévenir tous mes desirs, ni enfin à me consoler avec bonté dans mes traverses, ce qu'il faisoit d'ordinaire en me proposant son exemple; ses lumieres & ses conseils sur tout ce qui avoit rapport aux finances, m'ont souvent été d'un si grand secours, que j'avoue naturellement que sans cela j'aurois entrepris inutilement un ouvrage aussi difficile que celui de les réformer. Mes vues me sont venues en grande partie de lui (25); & je garde précieusement des mémoires entiers écrits de sa main, quoique fort longs, sur les sujets qui nous occupoient également tous les deux. 1598.

Après cela, je dois convenir de bonne foi que la plus grande partie de la louange qu'a mérité l'administration des affaires, sous le régne de

(25) M. de Péréfixe assure de même que Henri IV avoit étudié profondément la matiere de la finance, *pag.* 225.

1598. Henri le Grand, lui retourne de droit. D'autres y auroient travaillé sous lui avec la même fidélité, & bien plus d'habileté que moi; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent au roi, c'est le roi qui manque aux bons sujets. La grande difficulté sera toujours de rencontrer un prince qui ne cherche point dans le ministere de ses affaires, le ministre de ses goûts & de ses passions; qui unissant beaucoup de sagesse à beaucoup de pénétration, prenne sur lui de n'appeller à remplir les premieres places, que des personnes dans lesquelles il aura connu un aussi grand fond de droiture & de raison, que de capacité; enfin, qui ayant lui-même des talens, n'ait point le foible de porter envie à ceux des autres. Cette jalousie du mérite dans le souverain, qui suppose pourtant qu'il en a lui-même, fait en un sens plus de mal dans un état, que la haine qu'on lui connoît pour certains vices, n'y fait de bien.

En partant de Bretagne, j'y laissai des réglemens pour les finances, différens, suivant la nature & les priviléges de cette province; & j'y envoyai ensuite le sieur de Maupeou,

maître des comptes, tant pour les faire observer, & pour mettre les fermes de la province en valeur, que pour accélérer le payement des deniers dont j'avois fait le fond. Je fis partir à même fin Coesnard, auditeur des comptes, pour le Poitou, & Bizouze pour la Champagne. Je proposai Champigny au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine. Mais pour cette fois, c'est assez parlé des finances. 1598.

Passons à des faits d'un autre genre, qui par leur singularité rendirent cette année remarquable. On cherche encore de quelle nature pouvoit être ce prestige vu si souvent & par tant d'yeux dans la forêt de Fontainebleau. C'étoit un fantôme (26) environné d'une meute de chiens, dont on entendoit les

(26) Péréfixe en fait mention, & fait dire à ce fantôme, d'une voix rauque & épouvantable, *m'attendez-vous*, ou *m'entendez-vous*, ou *amendez-vous*. Il attribue ces visions à des jeux de sorciers ou de malins esprits. *Ibid. 3 part.* Voyez aussi le journal de Henri IV, & la chronologie septénaire, où il est dit que le roi & les courtisans qui s'en étoient moqués comme d'une fable, l'apperçurent un jour distinctement entre des halliers, sous la figure d'un grand homme noir, qui leur fit tant

cris, & qu'on voyoit de loin, mais qui
1598. disparoissoit lorsqu'on s'en approchoit. On prit sur la côte de Hollande une baleine (27) longue de quatre-vingt pieds. Le Tibre se déborda jusqu'à renverser un très-grand nombre de maisons, & inonder une partie de la ville de Rome. Le bruit se répandit en Europe que les Juifs, en haine des Chrétiens, avoient offert au grand seigneur

de peur que ce fut à qui fuiroit le mieux, *anné.* 1599. Mathieu assure qu'un jour à Fontainebleau le duc de Sully entendant ce bruit, descendit, croyant que c'étoit le bruit de l'équipage du roi, qui étoit de retour de la chasse, *tome* 2, *page* 268. Bongars dit sérieusement que c'étoit un chasseur, qui avoit été tué dans cette forêt du tems de François I. *Epist.* 184. *ad Camerar.*

(27) Voyez la description de ce poisson monstrueux, dans la chronologie septénaire, *p.* 17. & celle de ce débordement du Tibre, dans les lettres du cardinal d'Ossat, *part.* 365. « Plus grand, dit-il, » qu'aucun autre dont » il soit mémoire; de » façon que toute la » plaine de la ville de » Rome fut toute en » eau jusqu'à une pique de haut par les » rues & dans les maisons, & n'y eut pas » de cent, un qui pût » ouir la messe le jour » de Noel. Cette inondation a porté des » dommages inestimables, &c. »

cinq cens mille ducats, pour détruire le saint sépulchre de Jérusalem. 1598.

Mais l'événement le plus intéressant, & par lequel finit cette année, est la mort de Philippe II, roi d'Espagne, après huit ou neuf mois de souffrances (28) si cruelles, qu'il n'y a que le seul motif de la religion qui ait pu les lui faire supporter avec autant de patience qu'il en témoigna pendant un si long-tems. Cet héroïsme lui fut pourtant en pure perte dans l'esprit du commun des hommes. Lorsqu'on faisoit réflexion que les deux passions de l'ava-

(28) « Il eut, dit » Péréfixe, vingt-deux » jours durant, un flux » de sang par tous les » conduits de son » corps; & un peu » avant sa mort, il lui » vint quatre apostu- » mes en la poitrine, » d'où il sortoit une » continuelle four- » milliére de vermi- » ne, que tout le soin » de ses officiers ne » pouvoit tarir. *Ibid.* M. De-Thou, *liv.* 120. y ajoute la dyssenterie, le tenesme, l'hydropisie, &c. & fait une déscription aussi touchante de l'état déplorable de ce prince, que de sa patience & de ses sentimens religieux. Mathieu dit, qu'il n'avoit pas moins de sept fistules à deux doigts de la main droite, & attribue une si horrible maladie aux débauches de sa jeunesse. Il mourut le dimanche 13 Septembre.

1598. rice & de l'ambition jointes ensemble, lui avoient fait inonder tout le nouveau monde du sang de ces malheureux habitans, & exercer sur ses propres sujets des violences aussi barbares, à la vie près. On regardoit tous ces ulcères si infects, dont son corps étoit entierement couvert, moins comme un accident naturel, que comme l'effet de la vengeance divine. Il laissa un testament, qui me paroît une piéce trop digne d'attention, pour la passer sous silence. On n'a pas sçu certainement s'il le dicta dans sa maladie, s'il le donna de sa main au prince son fils, ou s'il fut trouvé après sa mort avec ses autres papiers secrets, dans la cassette dont il avoit saisi dom Christophe de Mora, son favori ; mais ce fait peu important par lui-même, n'est encore d'aucune conséquence pour l'autenticité de cette piéce, qui se prouve par une infinité d'autres endroits. La copie qui m'en tomba entre les mains, me fut adressée par le même qui l'envoya au roi ; c'est Bongars, agent de sa majesté auprès des protestans d'Allemagne, qui la tenoit du landgrave de Hesse, & celui-ci des villes de Venise & de Genes ; &

Jacques Bongars.

celle est en tout si conforme à celles qui se répandirent de différens endroits, qu'elle acheve d'ôter tout doute que cette piéce soit un écrit supposé par les ennemis de sa majesté catholique (29). 1598.

Philippe y commence par un détail très-sincere de toutes les fautes qu'il a faites. Il met en tête cette chimere de monarchie universelle, dont il cherche sérieusement à détromper son successeur, & par son exemple, & par celui de Charles-Quint son pere, dont il joint les leçons aux siennes; quoique lui-même, comme il l'avoue, n'en ait point profité. Il attache même à ce testament les mémoires qui lui avoient

(29) Quelque chose que dise ici M. de Sully, la piéce qui dans ses mémoires a pour titre : *Testament du roi d'Espagne*, n'est ni le véritable testament de ce prince, ni même un extrait fidéle de ce testament; ce qu'on connoîtra facilement, en la rapprochant de l'extrait détaillé que nous en donne M. De-Thou, *livre* 120. Mais il se pourroit bien faire que cet écrit, qu'on y nomme aussi, *Instruction du roi d'Espagne à son fils*, en fut réellement une secrette, & qui n'a rien de commun avec le testament de ce prince, que d'avoir été dictée, comme il est visible,

1598. été laissés par cet empereur (30), afin que Philippe III ne séparât point l'un de l'autre. Charles-Quint, empereur, maître de l'Espagne & de l'Allemagne, dans la force de son âge, d'un complexion saine & vigoureuse, comblé de gloire & de succès, forme le projet de dompter les Infidéles, & de réunir toutes les puissances de l'Europe à la sienne, ainsi que toutes les religions à sa religion. Après une longue suite d'années, passées dans de vains efforts, il se dépouille avec sa couronne, de toutes ses chimériques idées. Philippe II son fils, se laisse surprendre au même appas, & y réussit plus mal encore. C'est ce qu'il ne veut pas laisser igno-

dans le même esprit & selon les mêmes maximes, sans la précaution qu'on apporte pour les écrits destinés à être publics. Elle est rapportée dans la chronologie septénaire, de la même maniere que dans ces mémoires pour le fond des choses, mais d'un style & d'un arrangement différent.

(30) M. De-Thou ne trouve rien dans le testament de Philippe II, de comparable à la sagesse des dispositions, ni à la dignité de l'expression du testament de Charles-Quint.

rer

rer à son successeur. La différence des
religions, des Loix, des mœurs des 1598.
peuples Européens; leur science à peu près égale dans l'art militaire; le grand nombre de villes fortes dont l'Europe est pleine, & qui demandent autant de siéges fort difficiles; la légereté de ses peuples, toujours prêts à se livrer au premier venu qui leur offrira de leur aider à secouer une domination établie avec des travaux immenses, sont autant d'obstacles à un dessein si flatteur, que Philippe regarde comme absolument insurmontables.

Il convient qu'il n'en a pas toujours jugé de même; que le feu de la jeunesse l'avoit d'abord empêché de faire ces sages réflexions; qu'ensuite la conjoncture de deux grandes batailles gagnées & des divisions qui déchiroient la France, avoient continué à le tenir dans l'aveuglement, & lui avoient fait rejetter avec hauteur toutes les offres d'une paix avantageuse qu'on lui avoit faites: & comme il croit avoir sujet de craindre que son fils ne fasse pas un meilleur usage de la raison, c'est par l'exposition de tout ce qu'une ridicule prétention lui a fait follement entre-

prendre, qu'il cherche à l'en guérir.

1598. Il s'accuse donc d'avoir travaillé à se faire déclarer empereur de tout le nouveau monde; à envahir l'Italie sur l'allégation de droits frivoles; à conquérir les trois royaumes de la Grande Bretagne, projet qui lui avoit coûté vingt millions en six ans dans les seuls préparatifs de la flotte dont il prétendoit foudroyer cette puissance : c'est cette flotte qu'on appelloit l'invincible, & qui cependant fut comme anéantie tout d'un coup en 1588, dès sa premiere sortie; à subjuguer les Pays-Bas; à renverser la Monarchie Françoise en profitant de la foiblesse de son dernier roi, & révoltant contre lui ses sujets, sur-tout les ecclésiastiques; enfin à dépouiller de l'Empire son propre oncle Ferdinand & le roi des Romains Maximilien son neveu. (31) Il y joint la remarque des sommes immenses que toutes ces brigues lui avoient coûtées : elles montent à plus

(31) » On appelloit « Philippe II le démon du Midi, *Dæmonium Meridianum*, parce qu'il » troubloit toute » l'Europe au midi de » laquelle l'Espagne » est située. « *Notes sur la Henriade.*

de (32) six cens millions de ducats, dont il avertit son fils qu'il trouvera la preuve dans les états qu'il a laissés dressés & écrits de sa main dans son cabinet. Il se reproche encore moins cette profusion que celle du sang humain qu'il a fait répandre, & véritablement c'est une chose qui perce le cœur que l'aveu qu'il fait d'avoir sacrifié vingt millions d'hommes à sa passion, & réduit en désert plus de pays qu'il n'en possédoit dans l'Europe. 1598.

Que lui étoit il revenu de tout cela ? C'est la réflexion qu'il fait faire à son fils : la Providence, comme si elle se fût crue intéressée à faire avorter des projets si criminels, lui avoit fait manquer l'Allemagne par la jalousie & l'aversion de son propre sang ; l'Angleterre par les vents & les tempêtes ; l'Irlande par la trahison de ses peuples, que l'éloignement mettoit à couvert de son ressentiment ; la France

(32) P. Matthieu dit que les Indes produisirent au roi d'Espagne deux cens soixante millions d'or en soixante-quatre ans, & qu'il auroit conquis la Turquie entiere pour ce qu'il dépensa seulement en Flandre, *tom. 2. liv. 2. p. 266.*

1598. par l'instabilité de ses habitans, jointe à leur antipatie pour une domination étrangere; (33) enfin par les grandes qualités du roi qui la gouvernoit; ensorte que cet épouvantable fracas, & ces torrens de sang, n'avoient abouti qu'à augmenter ses états du seul petit royaume de Portugal.

Philippe fait après cela une application plus particuliere de ces instruc-

(33) Il y a dans le véritable testament de Philippe II un article par rapport à Henri IV, dont l'omission dans nos mémoires suffit toute seule à prouver que la piece à laquelle on donne ce nom est supposée; c'est que ce prince, agité de violens remords sur l'usurpation du royaume de Navarre, recommande à son fils ce qui lui avoit été recommandé à lui-même par son pere, de faire examiner soigneusement cette question par les plus habiles Jurisconsultes, afin de restituer ce royaume à son légitime maître si on le doit faire, selon les loix de la justice. Charles-Quint en avoit dit autant à Philippe II. Ferdinand & Isabelle à Charles-Quint..... Remettre ainsi l'effet d'une disposition qu'on reconnoît être juste à un successeur qu'on est assuré qui n'y aura aucun égard; c'est ce que M. de Thou appelle se jouer impudemment de la Divinité.

tions à sa personne & à la situation de l'héritier de sa puissance, & réduit aux articles suivans la politique dont aucun roi d'Espagne ne doit jamais se départir, & Philippe III moins encore que tous les autres, à cause de sa grande jeunesse : maintenir avec le roi de France la paix qu'il avoit cru devoir faire avant de mourir, & cela autant pour son intérêt & son repos que par égard pour ses peuples : ne jamais s'écarter de la bonne intelligence avec le pape, & la fomenter en tenant un grand nombre de cardinaux dans ses intérêts : aimer l'Empereur & sa famille, mais pourtant ne pas faire passer par ses mains l'argent des pensions que son intérêt demandoit qu'il continuât aux électeurs, princes & prélats d'Allemagne, afin qu'il se les tînt toujours attachés par cette largesse, en même tems qu'il auroit soin de les tenir divisés entre eux : double moyen de tourner à son avantage les conjonctures que le tems pouvoit lui faire naître pour l'acquisition de l'Empire : porter d'autant plus toute son attention du côté de l'Allemagne, que la multiplicité d'intérêts régne 1598.

dans les pays du Nord plus que partout ailleurs.

1598. La Pologne, le Dannemarck & la Suéde sont des puissances dont il croit n'avoir rien à appréhender ; la premiere, parce qu'outre l'éloignement, la politique des princes ses voisins, aussi bien que la sienne propre mal-entendue, rend le roi de Pologne le ministre plutôt que le maître de ses sujets ; les deux autres, par la même raison du grand éloignement, joint à leur pauvreté & à leur peu d'intelligence dans la guerre. Il n'a garde de dire la même chose de la France, de l'Angleterre & de la Flandre, qu'il regarde comme les puissances véritablement à craindre pour l'Espagne, & avec lesquelles il veut qu'on soit continuellement sur ses gardes.

Ce qu'il prescrit par rapport à (34) l'Angleterre ; c'est de ne rien négliger pour empêcher la jonction des trois couronnes qui comprennent les

(34) On lui fait encore dire sur le point de mourir en parlant de l'Angleterre : *Pacem cum Anglo, bellum cum reliquis.* » La » paix avec l'Anglois, » & la guerre avec » tout le reste. »

Britanniques sur une même tête:
ement dont ce fin politique, par 1598.
prit de prédiction, parloit comme
fort proche; pour cet effet, ne
egretter l'argent qu'on répandoit
ces Isles pour se faire des parti-
'& continuer à la remplir d'es-
, mais autres que ceux qui y
nt alors, dont Philippe II croyoit
des raisons de tenir la fidélité
suspecte: cultiver soigneusement
ce que la diversité des religions
faire éclore de divisions dans cet
aussi bien que dans celui de Fran-
l regarde celles qu'avoit produites
ue chez nous comme un moyen
mais usé & inutile par l'affermis-
nt d'un roi aussi capable de regner
Henri; mais donner occasion à
autres divisions civiles dans cha-
de ces deux états, & sur-tout à
qui peuvent les tenir en guerre
avec l'autre, ou du moins en dé-
& en soupçon, ce qu'on peut
en favorisant les prétentions de
sur l'autre, leur haine naturelle
portant déja suffisamment: re-
er comme le dernier malheur le
qui uniroit d'intérêt avec les Pro-

vinces-Unies ces deux puissances déja
1598. unies entre elles, parce qu'il ne peut qu'en résulter une puissance capable, dit-il, de s'assujettir & la mer & la terre : trouver le moyen d'exclure tous les princes de l'Europe de la navigation des deux Indes; ce qui ne peut souffrir de difficulté que de la part de ces trois mêmes puissances, moins pourtant de celle de France que des deux autres; parce qu'elle n'a point de marine : nouveau motif de s'assurer la possession des Pays-Bas, & plus encore de l'Angleterre.

Cependant dans tous ces conseils de Philippe, rien ne porte son successeur à la guerre, non-pas même avec les rebelles des Pays-Bas; au contraire, il l'en détourne avec soin. La conduite qu'il veut qu'on tienne avec les provinces, est d'y accorder un pardon général; de ne rien exiger de ce peuple sinon qu'il reconnoisse la domination Espagnole; de veiller sur les gouverneurs, ministres & officiers qu'on y entretiendra; de ne pas les y laisser trop long tems, ni avec une autorité trop absolue, parce qu'ils seroient ceux dont on auroit le plus à craindre, si

une fois ils s'avisoient de se mettre à la tête du parti. Si pourtant l'Espagne ne peut éviter d'entrer en guerre, Philippe ne veut pas priver son successeur des lumieres que son expérience lui a acquises à cet égard. Il avertit que s'il veut n'y pas succomber, il ne doit l'entreprendre que dans ces conjonctures favorables qui se présentent de tems en tems, comme changemens de gouvernemens, dissensions civiles, besoins & foiblesses des souverains, &c. Cette maxime de Philippe, qu'un prince doit connoître parfaitement jusqu'aux dispositions les plus particulieres des princes ses voisins, est si vraie & si importante, qu'il ne devroit jamais arriver de changemens dans les états qui l'environnent, qu'il ne s'y trouvât préparé, & en état d'en profiter dans le moment même. Il conclut cet article par faire envisager au nouveau roi qu'il est responsable au tribunal d'un Dieu, qui juge les guerres, & malheureusement n'en juge pas par les regles des princes guerriers.

1598.

Après ces maximes, qui n'ont rapport qu'au gouvernement extérieur, Philippe vient à celles qu'il croit né-

cessaires pour le gouvernement intérieur. Il veut qu'un roi d'Espagne
1598. ayant à commander à des peuples aussi prodigieusement disproportionnés dans leurs coutumes, qu'éloignés de climats, s'étudie à les gouverner chacun selon son caractere, & tous avec douceur & modération; qu'il connoisse par lui-même & choisisse ses conseillers & ses secrétaires; qu'il expédie aussi lui-même ses dépêches, & qu'il se rende versé dans le chiffre, pour ne pas exposer un secret important à être trahi par un confident; qu'il cherche soigneusement les gens d'honneur & de talent pour leur donner les emplois; qu'il se garde d'offenser griévement personne, sur-tout personne de grande qualité: il remarque que le (35) prince son fils aîné s'en étoit mal trouvé; qu'il fasse une juste distinction de l'ancienne noblesse d'avec la nouvelle, afin d'avancer celle-là, comme étant plus communément

(35) Dom Carlos, prince d'Espagne. Ce fut par l'ordre de son propre pere qu'il perdit la vie, & il paroît que son crime étoit bien plutôt de s'être trop attaché les grands du royaume, que de les avoir méprisés.

susceptible de sentimens purs & désintéressés ; qu'il diminue le nombre 1598. excessif de gens de justice, de finance & d'officiers de sa maison : il donne le même conseil par rapport aux ecclésiastiques, & il y joint celui de ne pas plus les épargner que les autres dans les nécessités de l'état, non-seulement parce qu'il leur est plus aisé de se passer de grands biens, mais même parce qu'ils le doivent, s'ils ne veulent pas éteindre le respect qu'on doit à leur caractere par le luxe, la mollesse & l'impiété, fruits ordinaires des grands biens & de l'oisiveté où ils se plongent ; au contraire, qu'il multiplie les marchands, laboureurs, artisans & soldats, dont l'industrie, le travail & l'œconomie soutiennent seuls l'état, contre la ruine dont il est menacé par le déréglement des autres conditions. Tous les principes qui, comme ceux ci, vont à maintenir dans un état la subordination & l'œconomie contre la corruption & l'oisiveté, méritent d'être loués, de quelque bouche qu'ils sortent.

L'article des dispositions domestiques est celui par lequel Philippe fer-

1598. me son testament. Il enjoint à son successeur d'accomplir les promesses & autres clauses du mariage de l'infante sa sœur. Il lui en propose pour lui-même un dont il avoit déja fait les avances, & disposé secrétement tous les articles qu'il lui marque qu'il trouvera entre les mains de Loo. Il remarque que jamais roi n'a aimé le favori de son pere, & cependant il ne laisse pas de lui proposer pour confident Christophe de Mora, qui avoit été le sien. Philippe III aima mieux déférer à la remarque qu'à la recommandation, & donna la place de Mora au Marquis de Doria. Il exige aussi de son respect pour la mémoire paternelle qu'il conserve en place toutes les personnes qui y avoient été mises de sa main: mais de la façon dont il s'en explique, on voit bien qu'il le souhaite plus qu'il ne l'espere. Il lui recommande particuliérement les Docteurs Ollius & Vergius, qui l'avoient assisté dans sa maladie. Il lui parle (36) d'An-

(36) Antoine Perès avoit été principal ministre de Philippe II, dont il encourut la disgrace, pour des raisons qui ne sont rien au sujet de ces mémoires; il se réfugia

tonio Perès comme d'un homme dangéreux, avec lequel il doit se raccommoder, & songer ensuite à ne le laisser demeurer ni en France ni en Flandre, encore moins en Espagne, mais dans l'inutile pays d'Italie. Une courte maxime d'aimer Dieu, de chercher la vertu & de profiter des préceptes d'un pere, est par où Philippe finit cette piece, qu'on ne peut nier qui ne soit remplie d'ailleurs de traits de (37) piété & de résignation aux ordres de Dieu, qui par miséricorde le châtioit, disoit il, en cette vie plutôt qu'en l'autre. 1598.

De ces dispositions, la premiere qu'on vit exécuter au nouveau roi d'Espagne,

à Paris, où il mourut en 1611. Il étoit grand politique & de beaucoup d'esprit; c'est de lui qu'est la maxime suivante, qui renferme un grand sens dans trois mots, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*; s'attacher la cour de Rome, bien former son conseil, & être maître de la mer.

(37) » Il fit apporter son cercueil, » fait de cuivre, & » mettre une tête de » mort sur un buffet; » & une couronne » d'or joignant, » dit la chronologie septénaire, dans laquelle il faut lire aussi, avec le détail de tout ce que dit & fit ce prince dans sa maladie, celui de sa vie publique & privée, *année* 1598.

fut celle de son mariage avec l'archi-
1598. duchesse de (38) Gratz. Il la fit demander aussi-tôt après la mort du roi son pere, & elle passa au commencement de l'année suivante en Espagne, accompagnée de l'archiduc Albert, avec lequel elle relâcha sur la côte de Marseille pour respirer l'air de la terre. Le duc de Guise, gouverneur de la province, qui en avoit eu avis & en avoit informé le roi, eut ordre de faire la réception la plus honorable à cette princesse. Sa majesté destina cinquante mille écus pour en faire les frais, & m'ordonna de les faire tenir à Marseille. J'étois près d'y envoyer la Font pour marquer l'usage qu'on devoit faire de cette somme, ou un autre de mes domestiques qui n'étoit encore que simple laquais de mon épouse, petit homme & sans figure, mais dans lequel j'avois démêlé tant de capacité, de fidélité & d'œconomie, que je crus devoir travailler à son établissement. Il n'en fut pas besoin : une personne que j'avois sur les lieux suffit, parce que l'archiduchesse,

(38) Marguerite d'Autriche fille de l'archiduc de Gratz.

malgré les inſtances du duc de Guiſe & de la ville de Marſeille, ne voulut entrer dans aucune ville pour éviter le cérémonial. Elle ſe fit dreſſer des tentes ſur le rivage, où elle ſe repoſa & entendit la meſſe. Pour l'archiduc, il eut la dévotion de viſiter les égliſes de Marſeille; mais il y vint ſans ſuite & *incognito*, & après avoir baiſé les reliques, il s'en retourna ſans boire ni manger. 1599.

Ce mariage unit les deux branches de la maiſon d'Autriche par un double lien, le feu roi d'Eſpagne ayant déja fait épouſer le cinq Mai de l'année précédente l'Infante Iſabelle ſa fille à l'archiduc Albert, qui avoit pour cela dépoſé la pourpre de cardinal. Il lui avoit donné une très riche dot en apparence, puiſqu'elle ne conſiſtoit pas moins que dans les dix-ſept provinces des Pays Bas, la Franche-Comté & le Charolois: mais les clauſes étranges qu'il y avoit miſes que ce nouveau ſouverain ne prendroit aucune part au commerce des Indes, & ne ſouffriroit dans ſes états aucune autre religion que la catholique, ſans quoi la donation étoit déclarée nulle, la réduiſoient en

1599. effet à rien par la difficulté de faire accepter aux Flamands des conditions si dures.

En attendant que l'archiduc pût passer en Flandre en personne pour lever tous les obstacles, il y envoya en qualité de son lieutenant-général l'Amirante (39) d'Arragon, qui fit quelques exploits sur la frontiere d'Allemagne, & ensuite son cousin le cardinal André, qui y fit force édits, mais sans exécution. Le mal commençant à paroître à la maison d'Autriche ne pouvoir plus souffrir de délai, l'archiduc vint enfin lui-même dans les Pays Bas, & y amena sa nouvelle épouse le cinq Septembre de cette année, dont le reste se passa en menaces de sa part d'aussi peu d'effet. Il fallut en venir à la force ouverte, & ce fut le commencement de cette longue & sanglante guerre entre l'Espagne & les Flamands, dont j'aurai soin chaque année de marquer les progrès & les événemens.

(39) Consultez la chronologie septénaire tant sur ces expéditions militaires que sur tout ce qui est dit ici des mariages du roi & de l'infante d'Espagne, *années* 1598 *&* 1599. *Matthieu*, *ibid. p.* 298, *&c.*

Au même tems que se faisoit en Espagne le mariage de S. M. Catholique, on célébroit aussi à Paris celui de madame Catherine avec le prince de (40) Bar. C'est par cet établissement que cette princesse fixa enfin sa destinée jusques-là si incertaine. On proposa d'abord du vivant de la reine Catherine de la marier au duc d'Alençon : la chose manqua par la haine de Henri III pour son frere. Ensuite on parla de la donner à Henri III lui-même : la reine-mere n'y voulut pas consentir par aversion pour la maison de Navarre. La princesse refusa à son tour le vieux duc de Lorraine, qui lui fut offert, parce, disoit elle, qu'il avoit des enfans d'un premier mariage. Le roi d'Espagne la demanda pour lui aux conditions d'une union étroite entre le roi de Navarre & lui, à quoi le premier de ces princes ne voulut point entendre. Après cela cette princesse fut recherchée par le duc de Savoye ; mais 1599.

(40) Henri, duc de Bar, ensuite de Lorraine après la mort de Charles II son pere. » Le roi donna à sa » sœur en la mariant » trois cens mille écus » d'or sol, dit l'historien Matthieu, *ibid.* *p.* 278.

1599. ment chargé par sa majesté de solliciter. Toutes ces personnes faisoient en-

pour obtenir la dispense en question, que lorsque le duc de Bar étant allé lui-même la solliciter à Rome en 1600, il recommença, par ordre du roi, à faire de nouvelles instances sur cette affaire. Il nous apprend seulement en passant sur quelles raisons s'appuya sa sainteté pour refuser la grace qu'on lui demandoit. » Sa sainteté, dit-il, » nous ayant dit dès » Ferrare à M. de » Luxembourg & à » moi, lorsque nous » lui demandions ladite dispense, qu'il » ne la devoit ni pouvoit accorder, pour » ce que l'une des parties non-seulement » ne la demandoit » pas, mais ne le reconnoissoit point » pour pasteur de l'Eglise catholique & » apostolique, ni pour » avoir puissance de » dispenser ; comme » aussi ne croit-elle » point que le mariage » soit un sacrement, » ni qu'il soit illicite » de contracter mariage, même entre » cousins germains. » Ces raisons du pape, » ajoute-t-il, durent » encore, &c. » Et en toutes occasions il est vrai qu'il les fait si bien valoir par tous les argumens théologiques, qu'il n'y a point de lecteur qui ne conclue qu'un homme si bien persuadé que le pape ne pouvoit se rendre en conscience, n'insistoit que foiblement sur ce point, & conspiroit à mettre les cours de France & de Lorraine dans la nécessité de procurer enfin par toutes sortes de

tendre à ſa Sainteté qu'en ſe roidiſſant ſur cette grace, il en arriveroit deux 1599.

moyens la converſion de la princeſſe, ſans laquelle, ſelon lui, cette affaire ne pouvoit jamais avoir une fin avantageuſe : cependant on lui voit d'un autre côté exécuter les ordres du roi, & même les prévenir avec tant d'aſſiduité, de fidélité & de zèle, qu'on peut, ſur ſes propres lettres, lui rendre la juſtice qu'il ſervoit ſa majeſté, contre ſes propres ſentimens, autant qu'il le pouvoit faire. Une preuve de cela, qui ſeule vaut toutes les autres, c'eſt que malgré tous les obſtacles, il obtint enfin, bien long-tems après à la vérité, cette diſpenſe, dont il avoit déſeſpéré. Je trouve dans toutes les lettres de ce cardinal bien moins de fondement encore au ſecond motif qu'on lui attribue ici. Pour expoſer en gros ce qui ſe développera par parties en ſon tems, voici ce que j'ai jugé des ſentimens de ce prélat ſur tous les différens ſujets ſur leſquels on l'attaque, à s'en tenir toujours à la conjonćture qu'on peut tirer de ſes lettres ; il aimoit la perſonne du roi : il ne trouvoit point de bonne politique ſéparément de la religion : il étoit prévenu que les intérêts de celle-ci ne ſont nulle part en auſſi bonnes mains qu'en celles du pape, des Jéſuites & de tous ceux qui l'avoient ſoutenue du tems de la ligue. Il n'aimoit point l'Eſpagne, encore moins la maiſon d'Autriche & le duc de

1599. choses; l'une que madame se rendroit catholique; l'autre que ce changement ne pouvant passer dans l'esprit des Protestans que pour un effet de la violence dont auroit usé à son égard le roi son frere, il accroîtroit la défiance que ceux-ci ne témoignoient déja que trop ouvertement de Sa Majesté, acheveroit de le leur faire regarder comme leur ennemi & leur persécuteur déclaré, & attireroit enfin cette guerre intestine si desirable, selon eux, pour les intérêts du saint pere & de la bonne religion.

L'autre moyen que le clergé mettoit en œuvre étoit des remontrances assez vives pour pouvoir mériter le nom de menaces. Sa Majesté eut la complaisance de les écouter, & de permettre une conférence où le docteur Du-Val d'un côté, & le ministre Tilenus de l'autre, cherchant à faire valoir leur cause, s'échaufferent assez inutilement, ce me semble, quoique l'un & l'autre se vantât après à l'ordinaire d'avoir terrassé son adversaire.

Savoye, & haïssoit souverainement les Calvinistes. Voyez sur l'article de la dispense les *p.* 480 *& suiv.* 492, 519, 596, 615, 701, 717 *& suiv.* 727, 758, 769, *&c.*

J'en parle comme témoin, parce que je me laissai entraîner à la foule qui y accouroit, comme à un spectacle tout-à fait intéressant : je n'y arrivai pourtant que sur la fin ; lorsque les deux tenans commençoient à succomber à la fatigue. Je ne sçais par quelle raison on voulut me faire faire en cette occasion le personnage de juge : ce fut peut-être parce qu'on sçavoit que c'étoit moi que sa majesté avoit chargé de dresser les articles du mariage. On commençoit déja à me répéter tous les points d'une dispute qui duroit depuis plusieurs heures : mais je priai très-sérieusement qu'on m'épargnât ou cet embarras ou cet honneur. Je dis que s'il n'avoit pas été au pouvoir de deux si fortes têtes de concilier avec la sainte écriture tant de canons & de décrets de Papes, ou de justifier comment cette conciliation étoit impossible, afin de n'en plus parler, on ne devoit pas l'attendre d'un ignorant comme moi, & je le pense de même. 1599.

Quoiqu'il en soit, cette conférence n'ayant pas produit tout le fruit que MM. du clergé (43) s'étoient promis,

(43) Elle se faisoit en présence de madame

1599. & voyant aussi qu'ils ne réussissoient pas mieux du côté de Rome, ils déclarerent que rien n'étoit capable de leur faire donner leur consentement à ce mariage. On s'en seroit passé; mais il falloit trouver un évêque qui voulût bien faire cette cérémonie: & comme tous ces MM. se tenoient par la main, cela formoit une difficulté sur laquelle ils fondoient leur derniere ressource.

Dans cet embarras sa majesté s'avisa de s'adresser à l'archevêque de (44) Rouen, & crut devoir en attendre plus de complaisance, comme étant son frere naturel, & lui

Catherine » Mais, » dit le journal de » Henri IV. parce que » les docteurs de Sorbonne se servirent » d'expressions & de » subtilités scholastiques auxquelles ladite dame n'a rien » compris; les ministres l'ont facilement » persuadée de demeurer dans sa religion. Péréfice dit que le roi n'ayant pu venir à bout de la convertir, quoiqu'il y employât les menaces, dit un jour au duc de Bar: » Mon frere, c'est à » vous à la dompter.

(44) Charles, fils naturel d'Antoine de Navarre, & de mademoiselle de la Beraudiere de la Guiche, autrement appellée la Rouet, l'une des filles de la reine mere.

ayant

ayant obligation depuis peu de l'archevêché ; outre que ce prélat étoit connu de sa majesté, ainsi que de toute la France, pour être médiocrement scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Cependant à la premiere proposition que ce prince fit à l'archevêque, il vit un homme qui, d'un ton dévotement rebelle, l'accabla de citations bien ou mal faites, des saints Peres, des saints Canons, des saintes Ecritures. Le roi surpris, comme on peut se le figurer, d'un langage si nouveau dans la bouche d'un homme qui ordinairement parloit de toute autre chose, ne pouvoit presque s'empêcher de lui rire au nez, en lui demandant par quel miracle il étoit tout d'un coup devenu si sçavant & si consciencieux. Il crut faire mieux en répondant à l'archevêque par des raisons sérieuses, auxquelles celui-ci s'étant montré sourd, sa majesté éclata, & lui reprocha son ingratitude. » Puisque vous » faites ainsi l'entendu, ajouta Henri, » en revenant à sa premiere idée, je » vais envoyer vers vous un grand doc- » teur, votre confesseur ordinaire, & » qui entend merveilleusement les cas 1599.

» de conscience «. Ce grand docteur &
1599. directeur étoit Roquelaure, compagnon ancien & actuel de débauche de M. de Rouen, & à la priere duquel il avoit obtenu l'archevêché. Le prélat entendit parfaitement ce que signifioit cette petite menace ; & son air un peu confus, étoit une conviction qu'il appréhendoit les grands avantages que l'habitude & la familiarité pouvoient donner sur lui à Roquelaure ; sans ceux qu'il tireroit de cet esprit que toute la cour lui connoissoit, libre, ingénu, fécond en heureuses saillies, & que l'archevêque lui-même n'avoit pas accoutumé à outrer le respect dû au caractère épiscopal.

Le roi ayant quitté M. de Rouen, fit venir Roquelaure, & lui dit : » Vous ne sçavez pas, Roquelaure, » votre archevêque veut faire le prélat » & le docteur, & me veut alléguer » les saints Canons, où je crois qu'il » entend aussi peu que vous & moi ; » & cependant par ces refus ma sœur » demeure à marier. Je vous prie, » parlez-lui comme vous avez accou- » tumé, & le faites souvenir du tems » passé. Ah, pardieu ! sire, répondit

» Roquelaure, cela n'eſt pas bien; car
» il eſt tems au moins, ſelon mon 1599.
» opinion, que notre ſœur Catelon
» commence à tâter des douceurs de
» cette vie; & je ne crois pas que
» dorénavant elle en puiſſe mourir par
» trop grande jeuneſſe : mais, ſire,
» dites-moi un peu ce que dit ce bel
» évêque pour ſes raiſons; car il en
» eſt quelquefois auſſi mal fourni que
» je ſçaurois l'être. Je m'en vais le trou-
» ver pour lui apprendre ſon devoir «.

Il n'y manqua pas. Il dit à l'archevêque, dès en entrant dans la chambre : » Hé quoi! mon archevêque,
» que veut dire ceci! On m'a dit que
» vous faites le fat; pardieu! je ne le
» ſouffrirai pas, il y va trop de mon
» honneur, puiſqu'on dit que je vous
» gouverne. Ne ſçavez-vous pas bien
» qu'à votre priere, je me rendis votre
» caution envers le roi, lorſque je lui
» parlai pour vous faire avoir l'arche-
» vêché de Rouen; ne me faites vous
» pas paſſer pour menteur, en vous
» obſtinant ainſi à faire la bête? Cela
» ſeroit bon entre vous & moi, qui
» nous ſommes vus quelquefois en-
» ſemble aux brèches raiſonnables, &

1599. s'attacha à critiquer la piéce, & à la combattre par différens raisonnemens. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le parlement apportoit pour se dispenser de l'enregistrer ; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avoient point tort en tout.

Il étoit, par exemple, permis aux Réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer & de tenir toutes sortes d'assemblées synodales & autres, en tel tems, tel lieu, & toutes les fois qu'ils voudroient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats; & d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connoissance à aucun tribunal supérieur : comme aussi d'aller assister, de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendroient chez les étrangers. Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les loix du royaume, que préjudiciable à l'autorité du roi (47),

(47) » Ce que le » maréchal de Bouillon, dit le Septé» naire, avoit ména-

aux droits de la magistrature, à l'utilité & au repos du public, ne pouvoit avoir passé que par surprise; & c'est aussi sur ce point qu'insisterent principalement les ennemis des Protestans, dans les différentes remontrances qu'ils firent à sa majesté, faisant valoir chacun les raisons qui les intéressoient le plus. Le parlement remontra que cet article achevoit d'anéantir son autorité, que le clergé avoit déjà si fort resserrée, aussi- 1599.

» gé avec quelques-» uns qui ne s'apper-» cevoient peut-être » pas du danger qui » étoit en cela; mais » le sieur Berthier, » (agent du clergé, & » évêque de Rieux,) » le contesta si vive-» ment audit sieur » maréchal, devant le » roi, que ses raisons » ouïes, & vû l'im-» portance du fait..... » le roi.... fit rayer, » &c. « *année* 1599, *pag.* 66. Ce récit de Cayet est conforme à celui de P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 280. & *suiv.*. Cet article de l'édit de Nantes, si fort contesté, est apparemment le quatre-vingt-deuxiéme, qui est présentement aussi désavantageux aux Calvinistes, qu'il leur étoit favorable; puisque cet article leur interdit toutes pratiques, négociations, intelligences, assemblées, conseils, ligues & associations, dedans & hors le royaume, cotisations, levées de deniers, &c. sans l'expresse permission du roi.

bien que celle du roi (car il prétend que
1599. ces deux autorités n'en font qu'une) que sans les appels comme d'abus, qui lui restoient encore, il n'en auroit plus, pour bien dire, que l'ombre. Le clergé & la sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnoit à l'église calviniste en France, sur l'église catholique qui, dans sa jurisdiction, n'avoit jamais eu un pouvoir si étendu; & on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les mauvais effets qu'étoit capable de produire cette indépendance absolue des Huguenots françois, soit entr'eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvoit avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avoit pas encore examiné l'édit par lui même, & il n'en avoit eu connoissance que par une simple lecture, dans laquelle on avoit sans doute glissé légérement sur cette clause, & peut-être l'avoit-on omise tout-à-fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui parloient ainsi, qu'il avoit été trompé; & leur promit d'y pourvoir, & ensuite de leur rendre réponse. En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer

chercher, & me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des sentimens que j'exprime ici ; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux Protestans, il me sembloit qu'il leur devenoit nuisible, en ce qu'il ouvroit un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudroit inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'état avec l'étranger, ou de s'en laisser suborner. Henri, encore confirmé dans son opinion, me renvoya, en m'ordonnant de me disposer à bien faire valoir tous ces motifs dans l'assemblée des Protestans, qu'il voulut qu'on convoquât à l'heure même, pendant que de son côté il en alloit demander l'explication à ceux qui avoient fabriqué l'édit. 1599.

MM. de Schomberg, De Thou, Calignon & Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurerent un peu déconcertés des reproches que leur fit sa majesté, d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg & De Thou prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avoient été comme nécessités de le faire, par les menaces que leur avoient faites MM. de

1599. Bouillon & de la Trimouille, de la part de tout le corps, de rompre tout accord, si on leur refusoit cet article, & même de commencer la guerre contre les Catholiques ; ce qui leur avoit paru de la derniere conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très-grandes difficultés. Le roi se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée, & d'y ajouter de sa part, que des quatre personnes qu'il avoit commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de Protestant, il n'avoit pas dû croire que les trois autres laisseroient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avoient pas de ces trois messieurs la même opinion que sa majesté. Ils furent traités en pleine assemblée, de faux Catholiques, d'accord avec les Calvinistes sur quantité de points, & ne croyant rien du tout sur les autres. En blâmant cette seconde imputation (48), comme elle mé-

(48) Si certain discours secret que d'Aubigné fait tenir par le président de Thou au duc de la Trimouille, lorsqu'il fut

rite de l'être, convenons encore qu'à l'égard de la premiere, tout parloit contre les commissaires de l'édit; & que leur réponse à S. M. ne détruit point aussi-bien l'opinion qu'on en peut avoir, que le silence qu'ils avoient gardé avec elle, lui donne de forces (49). 1599.

Ce n'est pas que le duc de Bouillon ne fût dans les sentimens où ils le représentoient. J'appris en travaillant à approfondir la vérité, qu'il s'étoit effectivement montré d'une opiniâtreté

envoyé par sa majesté à l'assemblée des Calvinistes, est vrai, les soupçons du clergé ne seroient pas trop injustes. « Vous » avez trop de jugement (ce sont les termes du président) » pour ne connoître » bien qu'au point où » les affaires sont, & » aux choses que nous » vous avons concedées, que ce que » vous pouvez désirer, ne soit à son plus » haut dégré... M. de » Schomberg est Luthérien, & par trop » éloigné d'un bon » Huguenot; pour » moi, vous connoîtrez mon ame, &c. ». *tom.* 3. *liv.* 5. *chap.* 1. Mais il y a bien apparence que d'Aubigné a rapporté ce discours sur la foi de personnes peu sûres, ainsi que quelques autres traits de son histoire, qui attirerent en ce tems-là un arrêt du parlement contre cet ouvrage.

(49) M. de Sully est par-tout ici d'une sincérité qu'on ne sçauroit, à mon avis, assez admirer dans un Protestant.

insurmontable. Mais n'y avoit-il aucun
1599. moyen de rendre les autres plus raisonnables ? Alors qu'eût-il fait seul ? Si tous les Protestans ressembloient au duc de Bouillon, que prétendoient les commissaires par cette complaisance aveugle pour les volontés des Réformés ? Trahir par nécessité le roi & l'état ? Comme il ne peut y avoir de plus grand mal que celui-là, aux yeux de négociateurs habiles & bien intentionnés, on ne peut guére leur attribuer raisonnablement cette pensée. Pour moi, je crois Bouillon le seul fauteur du projet contenu dans l'article, comme il en étoit le seul inventeur. Je conjecture de plus qu'il n'y envisageoit pas tant les autres que lui même; & voici le but de toute sa politique.

Pour terminer à son avantage la dispute sur le pas entre lui & les ducs & pairs de France, aussi-bien que les maréchaux de France plus anciens que lui, le duc de Bouillon avoit imaginé de faire déclarer sa souveraineté de Sedan (50), un fief de l'Empire; mais il ne falloit pas que cette prérogative lui ôtât toute communication avec les sei-

(50) Voyez l'histoire du duc de Bouillon, déja citée plusieurs fois, *liv.* 5.

gneurs Réformés de France, autrement il y auroit beaucoup plus perdu que gagné. Le tempérament qu'il avoit trouvé pour accorder son intérêt avec son ambition, étoit de laisser son église de Sédan comprise avec les églises réformées de France; ce qu'il faisoit, à la faveur de l'article en question, pendant qu'il continuoit à se faire traiter comme prince étranger. 1599.

Berthier revint rapporter au roi la disposition des prélats de l'assemblée, avec le résultat de leur délibération, qui étoit qu'on ôtât aux quatre commissaires toute connoissance des affaires de religion, & qu'on réformât l'édit, quant à cet article & quelques autres moins essentiels; ce que sa majesté promit encore.

Cependant l'assemblée des principaux Protestans alors à Paris, ayant été indiquée pour le lendemain même du jour où se fit l'éclaircissement entre le roi & les commissaires, je reçus, comme à l'ordinaire, un billet d'invitation pour m'y trouver. J'avois cessé d'y assister depuis que je m'étois apperçu que ma présence gênoit les trois ou quatre personnes qui y avoient

la grande main, & qu'elle n'étoit pro-
1599. pre qu'à y faire naître de l'altération. Je les trompai en me présentant à celle-ci. Le duc de Bouillon comprit aisément le dessein qui m'y amenoit ainsi, contre mon ordinaire, & me le fit entendre d'un ton amer & ironique, auquel je repartis, en m'excusant sur les affaires de mon ministère, & en feignant de ne pas sçavoir quel étoit le sujet de la présente assemblée. Sans paroître faire attention à l'air mutin & aux paroles que lâcha la Trimouille, pour marquer qu'ils n'étoient pas persuadés que je parlasse sincérement, j'allai me placer entre MM. de Mouy, de Clermont & de Sainte Marie-du-Mont, qui, en m'instruisant de la matiere qui alloit être mise sur le tapis, m'assûrerent que l'article qui faisoit tant de bruit, étoit désapprouvé de presque tous les Protestans, & n'étoit opiniâtré que par messieurs de Bouillon, de la Trimouille, du Plessis, & quelques autres de la cabale, dans le dessein de porter les choses à une guerre civile. Ils n'en furent pas les maîtres, malgré leurs mouvemens & tous leurs cris.

Lorſqu'on en vint aux opinions, l'avis contraire au leur l'emporta, parce que les meilleures raiſons furent de notre côté (51). 1599.

On apporta auſſi quelques modifications aux autres articles dans leſ-

(51) L'édit de Nantes fut enfin vérifié le jeudi 25 février de cette année, après bien des difficultés du clergé, de l'univerſité & du parlement. C'eſt à cette occaſion que Henri IV. dit aux évêques : » Vous m'avez » exhorté de mon de» voir ; je vous exhor» te du vôtre : faiſons » bien à l'envi les uns » des autres. Mes pré» déceſſeurs vous ont » donné de belles pa» roles ; mais moi, » avec ma jaquette » griſe, je vous don» nerai de bons effets. » Je ſuis tout gris au» dehors, mais je ſuis » tout d'or au-dedans. » Je verrai vos ca» hiers, & j'y répon» drai le plus favo» rablement qu'il me » ſera poſſible «. Voici ce qu'il répondit au parlement, qui étoit venu lui faire des remontrances. » Vous me voyez en » mon cabinet où je » viens vous parler, » non pas en habit » royal, ni avec l'é» pée & la cape, com» me mes prédéceſ» ſeurs, ni comme un » prince qui vient re» cevoir des ambaſ» ſadeurs ; mais vêtu » comme un pere de » famille, en pour» point, pour parler » familiérement à ſes » enfans. Ce que j'ai » à vous dire, eſt que » je vous prie de véri» fier l'édit que j'ai ac» cordé à ceux de la » religion. Ce que j'en

quels le bien public parut n'avoir pas
1599. été assez ménagé. La conduite pleine de justice & de douceur de Henri fut sentie de tout le monde. Il voulut bien encore en expliquer les motifs au plus grand nombre après que la chose eut été arrêtée; pour les autres, il ne songea qu'à les empêcher de faire pis.

Il se conduisit avec la même sagesse à l'egard de quelques Catholiques mal intentionnés, qui ne voulant pas paroître eux mêmes, mirent en jeu une certaine Marthe Brossier, prétendue dé-

» ai fait est pour le » bien de la paix ; je » l'ai faite au-dehors, » je veux la faire au-» dedans de mon » royaume «. Après leur avoir exposé les raisonsqu'il avoit eues de faire l'édit, il ajouta : » Ceux qui empê-» chent que mon édit » ne passe, veulent la » guerre ; je la décla-» rerai demain à ceux » de la Religion ; mais » je ne la ferai pas, » je les y enverrai. J'ai » fait l'édit, je veux » qu'il s'observe. Ma » volonté devroit ser-» vir de raison. On ne » la demande jamais » au prince dans un » état obéissant. Je suis » roi; je vous parle en » roi : je veux être » obéi «. *Peref. ib. & Journ. de Henri IV. ib.* Voyez aussi dans M. De Thou & dans le Septénaire, les modifications apportées à l'édit de Nantes, & tous les discours tenus à cette occasion, *année 1599.*

moniaque, qui étoit devenue l'objet de la curiosité du public, toujours épris du merveilleux, vrai ou faux. Il est surprenant qu'un spectacle si ridicule en soi, qui ne méritoit pas les regards de la plus vile populace, ait pû se soutenir pendant un an & demi, & devenir une affaire d'état. C'est qu'une moitié du monde se laissa réellement éblouir par un surnaturel, seulement dans les apparences, & que l'autre en redouta les effets, non par la chose même, mais par les motifs qui faisoient jouer ce ressort. Marthe-Brossier trouva des protecteurs en grand nombre dans le clergé, & jusqu'à Rome où elle se fit conduire. Le roi donna sans affectation, à la vérité, le tems & les moyens de se manifester (52)); après quoi le tout se termina à un grand mépris pour les auteurs & pour l'actrice de cette comédie. 1599.

(52) Tout ce qui regarde cette prétendue démoniaque, est rapporté d'une maniere très-curieuse dans M. De Thou, au commencement du *liv.* 123. *an.* 1599. En voici un simple abrégé. Jacques Brossier, boulanger à Romorantin en Sologne, s'étant dégoûté de son métier, se fit joueur de gobelets, & se mit à courir le

1599. La mort de quantité de perſonnes conſidérables donna matiere à d'autres diſcours. Celles du Chancelier de

monde avec ſes trois filles, Marthe, Silvine &Marie. L'aînée, dont il eſt queſtion ici, profita ſi bien des leçons qu'il lui donna pour contrefaire la démoniaque, qu'elle trompa tout le monde à Orléans & à Cléri; mais non pas Charles Miron, évêque d'Angers, qui découvrit l'impoſture, en ſubſtituant de l'eau commune à l'eau bénite, & de l'eau bénite à l'eau commune; en récitant un vers de Virgile, au lieu du commencement de l'exorciſme, la touchant d'une clef, au lieu de ſa croix épiſcopale, &c. Cela ne l'empêcha pas de venir s'établir à Paris, où elle choiſit l'égliſe de Sainte Geneviéve, pour ſe donner en ſpectacle au peuple, qui y accourut auſſitôt. Elle en impoſa à tous les eccléſiaſtiques crédules, aux capucins qui commencerent à l'exorciſer de bonne foi, & même à quelques-uns des médecins que Henri IV envoya pour la viſiter, quoique tous les autres dépoſaſſent formellement contr'elle, & ſur-tout Michel Mareſcot, l'un de ces médecins, qui la convainquit publiquement de n'entendre ni grec ni latin, de n'avoir que la force ordinaire de celles de ſon ſexe; en un mot, d'être une ſéductrice & une friponne. Le parlement

Chiverny, de Schomberg & d'Incarville, tous trois du conſeil des finances, firent un changement dans les 1599
affaires. Les ſceaux furent donnés à Belliévre; la charge de contrôleur général, qu'avoit d'Incarville, fut accordée, à ma ſollicitation, à de Vienne;

ne lui fut pas plus favorable; mais malgré cela, les religieux & les prédicateurs avoient ſi bien ſçu intéreſſer la religion dans cette affaire, & la prétendue poſſédée joua ſi bien ſon rôle, que l'arrêt du parlement qui lui enjoignoit auſſi-bien qu'à ſon pere, de s'en retourner chez eux, tout juſte & tout ſage qu'il étoit, cauſa d'étranges murmures, & preſqu'une révolte dans Paris; ce qui donna d'aſſez grandes inquiétudes au Roi, qui voyoit que ce qu'il avoit eu d'ennemis dans la vieille ligue, reparoiſſoient à cette occaſion. Alexandre de la Rochefoucault, ſeigneur de Saint-Martin, des comtes de Randan, oſa même entreprendre de réveiller cette affaire en faiſant paſſer cette Marthe à Avignon, & de-là à Rome, où elle trouva encore plus de partiſans. Malheureuſement pour elle le cardinal d'Oſſat s'y trouva, qui s'employa ſi utilement dans cette affaire, qu'enfin Marthe & ſa famille ſe vit abandonnée de tout le monde, & vecut & mourut dans le mépris & la miſére. Voyez auſſi les autres hiſtoriens.

& celle de ſur intendant des finances
1599. fut rétablie en ma faveur. Henri m'ayant fait appeller dans le jardin des Tuileries où il étoit à ſe promener, me dit qu'il étoit réſolu de remettre les finances entre les mains d'un homme ſeul ; & feignant de prendre un ton fort ſérieux, il me fit promettre que je lui dirois librement ce que je penſois de cet homme, quand il me l'auroit nommé. Le lui ayant promis, il reprit auſſi-tôt en ſouriant, & en me donnant un petit coup ſur la joue, que je devois bien le connoître, puiſque c'étoit moi-même. Sa majeſté me gratifia encore de la charge de grand voyer, dont elle m'envoya les proviſions, avec celles de ſur intendant des fortifications. Et comme Sancy, livré à ſes vertiges (53) ordinaires, jugea à propos de ſe retirer du conſeil, & de ſe défaire de ſa charge d'intendant des bâtimens, le roi la joignit encore aux autres bienfaits dont il me combloit. Les appointemens de la ſur intendance de-

(53) Joſeph Scaliger parloit, auſſi-bien que l'auteur, de M. de Sançy, comme d'un fanatique, ſujet au vertige, &c. Ce ſont ces termes.

vinrent fixes, & furent de vingt mille livres. Ceux de grand voyer, & de voyer particulier de Paris étoient de dix mille livres. 1599.

Sa majesté fut si contente de cette fixation, qu'elle voulut aussi en mettre une aux gratifications qu'elle avoit intention de m'accorder, tant pour m'ôter l'envie, disoit elle, de prétendre à une gratification pour chaque service considérable que je lui rendrois, que pour s'épargner la peine de faire enregistrer chacun des présens qu'elle me faisoit, même les plus petits, sans quoi je ne voulois point les recevoir. Elle me déclara donc que toutes ces gratifications & présens seroient désormais confondus dans une gratification unique, fixe, & qui me seroit remise au commencement de chaque année en forme de lettres patentes vérifiées au parlement; & me demanda auparavant si j'étois content de la somme qui étoit de soixante mille livres, en ajoûtant que son intention étoit que j'achetasse de cet argent, des biens en fonds de terre, dont il me fût libre de disposer en faveur de ceux de mes enfans qui s'en rendroient les plus di-

gnes, afin qu'ils demeuraſſent tous de
1599. plus en plus attachés à moi. Il ne me reſta qu'à rendre d'humbles actions de graces à ce prince. Cependant cette fixation de gratification dont je parle ici, ne fut faite qu'en 1600, & ne commença à avoir lieu qu'en 1601.

Mademoiſelle de Bourbon (54) mourut auſſi, & M. d'Eſpinac (55), archevêque de Lyon, qu'on peut dire avoir tâté de toutes ſortes de fortunes; enfin madame la connétable, & après elle madame de Beaufort. Ces deux dernieres morts ſur-tout firent un très grand bruit. Quelques circonſtances ſemblables dans la fin de ces deux dames, & peu ordinaires, c'eſt-à-dire, une maladie violente, & de trois ou quatre jours de durée ſeulement, des cheveux hériſſés, des

(54) Fille de Henri I. prince de condé, & de ſa Ire femme, princeſſe de Nevers, marquiſe de l'Iſle, &c.

(55) Pierre d'Eſpinac. Il avoit été grand Ligueur; cependant Mathieu aſſure qu'il rendit de grands ſervices à Henri IV. contre l'Eſpagne, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 308. où il fait l'éloge de ſes vertus. M. De Thou au contraire, nous le dépeint, *liv.* 90. comme un inceſtueux, ſimoniaque, &c.

visages si beaux, devenus hideusement défigurés, & quelques autres symptômes, qu'en tout autre tems on auroit jugés naturels, ou seulement un effet de poison, firent répandre dans le monde que la mort de ces deux jeunes dames étoit, aussi-bien que leur élévation, l'ouvrage du diable, qui étoit venu se payer lui-même des courtes délices qu'il leur avoit fait goûter. Et la chose passa pour certaine, non-seulement parmi le peuple sottement crédule, mais parmi les courtisans mêmes; tant la contagion qui portoit les esprits à la magie & aux sciences occultes, étoit forte en ce tems là; & aussi tant on portoit de haine & d'envie au rang qu'occupoient ces deux femmes.

1599.

Voici comme on rapporta celle de la connétable (56), & ce fut, dit-on, les dames même assemblées alors chez elle. Comme elle s'entretenoit gaiement avec elles dans son cabinet, une de ces femmes y entra avec un visage effrayé, & lui annonça qu'un quidam,

(56) Louise de Budos, fille de Jacques de Budar, vicomte de Portes, seconde femme de Henri, connétable de Montmorency.

qui se disoit gentilhomme, d'assez
1599. bonne mine, excepté qu'il étoit tout noir, & d'une taille gigantesque, venoit d'entrer dans son anti-chambre, & avoit demandé à lui parler pour des choses d'une si grande conséquence, qu'il ne pouvoit s'en ouvrir qu'à elle-même. A chacun des traits de ce courier extraordinaire, que la dame se faisoit décrire avec soin, on la vit pâlir, & tomber dans un si grand serrement de cœur, qu'elle eut à peine la force de dire qu'on allât prier ce gentilhomme, de sa part, de remettre sa visite à un autre tems. A quoi il répondit, d'un ton à faire mourir la messagere de frayeur, que puisque la connétable ne vouloit pas venir de bon gré, il alloit prendre la peine de l'aller chercher jusques dans son cabinet. Elle craignoit encore plus l'audience publique que le tête à tête. Elle se résolut à la fin à passer de l'autre côté; mais avec toutes les marques d'un véritable désespoir.

Le message affligeant étant achevé, elle revint trouver la compagnie, fondant en larmes & demi morte. Elle n'eut que le tems de proférer quelques paroles, pour prendre congé de la

compagnie, & en particulier de trois de ces dames, qui étoient ses amies, & pour les assurer qu'elles ne la verroient plus. Dans le moment elle est saisie de douleurs aigues, & elle meurt au bout de trois jours, faisant horreur à tous ceux qui la voyoient par l'effroyable changement de chaque trait de son visage. Voilà l'histoire : les gens sensés en croiront ce qu'il en faut croire. 1599.

Madame de Beaufort étoit la plus foible de toutes les personnes de son sexe sur ce qui regardoit l'astrologie. Elle ne se cachoit point pour consulter les devins. Elle en avoit une escorte qui ne la quittoit point. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que quoique sans doute elle les payât bien, ils ne lui annonçoient jamais que des choses désagréables (57). L'un lui disoit qu'elle ne seroit mariée qu'une fois; l'autre, qu'elle mourroit jeune; celui ci, qu'elle se donnât de garde d'un enfant; celui-là, qu'elle seroit trahie par un de ses amis : ce qui la jettoit dans une mélancolie dont elle ne sortoit presque

(57) Le foible de M. de Sully pour l'astrologie judiciaire se décele en mille endroits de ses mémoires malgré lui.

plus. Gracienne, l'une de ses femmes, m'a dit depuis, que l'impression de tout ce qu'elle entendoit dire, étoit si forte, qu'elle renvoyoit tout le monde, pour passer seule les nuits entieres à s'affliger & à pleurer amérement de toutes ces prédictions.

1599.

Comme elle étoit alors très-avancée dans sa grossesse, bien des personnes n'iront pas chercher plus loin la cause du malheur qui fut joint à sa couche. Elle étoit même déja véritablement malade & de corps & d'esprit, lorsque sur la fin du carême elle voulut être de la partie de Fontainebleau avec le roi. Elle n'y fut que peu de jours. Le roi, qui ne voulut pas qu'on lui reprochât d'avoir gardé cette femme près de lui pendant le tems de la pâque, la pria de lui laisser passer les fêtes à Fontainebleau, & de retourner les passer à Paris (58).

Madame de Beaufort reçut cet ordre les larmes aux yeux. Ce fut encore pis lorsqu'il fallut se séparer.

(58) Selon P. Mathieu, *tome 2, liv. 2, pag. 316*. Elle vint à Paris pour y faire passer le contrat de l'acquisition de Châteauneuf au Perche.

Henri de son côté, plus rempli que jamais de sa passion pour cette dame, dont il avoit déja eu deux enfans mâles & une fille nommée Henriette, se faisoit une égale violence. Il la conduisit jusqu'à moitié chemin de Paris; (59); & quoiqu'ils comptassent ne se séparer que pour peu de jours, ils en appréhendoient le moment, comme si ç'avoit dû être pour un très-long-tems. Ceux qui aiment à ajouter foi aux pressentimens, ne passeront pas légérement sur tout ce détail. Les deux amans s'accablerent de nouveau des plus tendres caresses; & on a prétendu trouver dans toutes les paroles qu'ils se dirent en ce moment, des preuves de ce pressentiment d'une fatalité inévitable. 1599.

Madame de Beaufort parloit au roi comme si elle l'eût vu pour la derniere fois (60). Elle lui recommandoit ses trois enfans, sa maison de Monceaux & ses domestiques. Le roi

(59) Elle vint coucher la veille à Melun, d'où le roi la conduisit au bateau, dans lequel elle s'embarqua & vint descendre à l'arsénal.

(60) D'Aubigné parle de la même maniere de cette séparation, *tom.* 1. *liv.* 3. *chap.* 3.

1599. l'écoutoit, & au lieu de la rassurer, il s'attendrissoit lui-même. Ils prenoient congé l'un de l'autre; mais un mouvement secret les faisoit aussi-tôt se rapprocher. Henri ne se seroit pas facilement arraché de ses bras, si le maréchal d'Ornano, Roquelaure & Frontenac ne fussent venus l'en tirer comme de force. Ils lui firent enfin reprendre le chemin de Fontainebleau; & les dernieres paroles qu'il dit furent pour recommander sa maîtresse à La-Varenne, avec ordre de ne la laisser manquer de rien, & de la remettre chez Zamet, choisi pour avoir soin de cette personne si chere.

J'étois à Paris lorsque la duchesse de Beaufort y arriva, & j'en devois partir avec mon épouse peu de jours après pour aller faire la cène à Rosny, où je menois le prince & la princesse d'Orange, à qui j'avois envie de faire voir les bâtimens que les nouvelles libéralités du roi me mettoient en état d'y faire élever. Je crus devoir prendre congé de cette dame. Elle avoit oublié tout ce qui s'étoit passé à Saint-Germain. Elle me fit l'accueil le plus caressant, & n'osant

s'expliquer clairement sur la complaisance pour ses desseins, à laquelle elle souhaitoit passionnément de pouvoir m'amener, elle se contentoit de chercher à me mettre dans ses intérêts, en mêlant avec cet air de politesse, dont elle ne gratifioit pas tout le monde, quelques mots à double entente, qui me faisoient envisager une fortune sans bornes, si je voulois bien me relâcher sur la sévérité des conseils que je donnois au roi à son sujet. Aussi peu touché des chimeres dont cette femme se remplissoit, que de celles dont elle cherchoit à me remplir, je feignois de ne rien entendre d'un discours si intelligible, & je payois ses termes équivoques de protestations générales de respect, d'attachement & de dévouement, qui ne signifient que ce qu'on veut. 1599.

De retour chez moi, je songeai que mon épouse devoit s'acquitter du même devoir envers la duchesse. Elle n'en fut pas moins bien reçue. Madame de Beaufort la pria de l'aimer, & de vivre avec elle comme avec une amie, & entra dans des confidences qui auroient pu paroître le dernier

trait de l'amitié la plus intime à ceux
1599. qui, comme madame de Rosny, ignoroient que la duchesse, qui au fond n'avoit que médiocrement d'esprit, n'étoit pas délicate sur le choix de ses confidens. Elle n'avoit point de plus grand plaisir que d'entretenir les premiers venus de ses projets & de ses espérances. Plus ceux à qui elle parloit étoient ses inférieurs, plus elle se trouvoit à son aise, parce qu'alors elle ne ménageoit plus ses termes, & se permettoit même souvent d'y faire entrer celui de reine.

Elle n'avoit pas plus de retenue sur ce qui lui étoit arrivé effectivement, que sur ce qu'elle comptoit qui lui arriveroit. Trop de naïveté à cet égard donna peut-être lieu aux bruits qui se répandirent dans le monde sur l'irrégularité de quelques démarches de sa jeunesse. Je crois pourtant ces traits satyriques, un pur effet du déchaînement de ses ennemis, par le peu d'apparence qu'une femme ait pu porter l'imprudence & la distraction jusqu'à dire de soi le bien & le mal indifféremment. Et je ne me reprochai point d'avoir retenu six ans à la bastille une

femme de ſes domeſtiques, nommée la Rouſſe, & ſon mari qui, après la mort de cette dame, continuoient de déchirer ſa mémoire avec la derniere indignité, parce que quand même tout ce qu'ils en diſoient auroit été incontestable, les égards qu'on devoit à ſa famille, & plus encore à l'attachement que le roi avoit témoigné pour elle & aux enfans qu'il en avoit eus, étoient ſeuls capables d'impoſer ſilence à la médiſance. 1599.

Madame de Roſny ne laiſſa pas d'être bien ſurpriſe de tout ce qu'elle entendoit dire à madame de Beaufort, & elle le fut encore davantage, lorſque faiſant un aſſez mauvais aſſemblage de ces civilités qui ſe pratiquent entre égales, & de ces airs de reine, elle lui entendit dire qu'elle pouvoit venir à ſon lever & à ſon coucher toutes les fois qu'elle voudroit, & pluſieurs autres choſes ſemblables. Elle ne put s'empêcher d'en conclure, avec tout le monde, un changement prochain dans l'état de la ducheſſe, & revint au logis pleine de ces penſées, qu'elle me communiqua. J'avois étendu juſqu'à mon épouſe

le secret que j'avois gardé sur tout ce
1599. qui s'étoit dit à ce sujet entre sa majesté & moi, aussi-bien que la scène de Saint-Germain. Je lui promis de lui apprendre l'état des choses, pourvu qu'elle ne dît rien à la princesse d'Orange de tous les discours de madame de Beaufort, & nous prîmes tous le chemin de Rosny.

Deux jours après, qui étoit le samedi de pâques, comme je m'acquittois de la parole que j'avois donnée à madame de Rosny, en lui apprenant le dessein de madame de Beaufort de se faire déclarer reine, tous les mouvemens que se donnoient pour cela ses parens & ses créatures, les combats que le roi avoit soufferts intérieurement, & la résolution qu'il sembloit enfin avoir prise de se vaincre lui même, à quoi je joignois la réflexion des malheurs que la conduite contraire auroit attirés sur le royaume, j'entendis qu'on tiroit la sonnette de la premiere porte du château, au-delà des fossés; & parce qu'aucun des domestiques ne répondit, le jour n'ayant point encore paru, on redoubla avec force, & une voix s'écria à plusieurs reprises: *De la part*

du roi. J'éveillai moi-même un laquais, & pendant qu'il alloit ouvrir, je me couvris d'une robe de chambre, & descendis en bas fort inquiet de ce qu'on me vouloit si matin. 1599.

Le courier me dit qu'il étoit venu toute la nuit me dire, de la part du roi, que je me rendisse à Fontainebleau à l'heure même. Il me parut avoir le visage si triste, que je crus que le roi étoit malade. » Non, me répondit-il ; » mais il est dans le dernier chagrin ; » madame la duchesse est morte ». Je me le fis répéter plusieurs fois, tant la chose me paroissoit peu vraisemblable. Lorsque je n'en pus plus douter, je sentis mon esprit partagé entre l'affliction de l'état où cette mort réduisoit le roi, & la joie du bien qui en revenoit à toute la France. Ce dernier sentiment se rendit le plus fort, parce que je convins en moi-même que ce prince alloit acheter par une douleur passagère, l'exemption de mille déchiremens de cœur, plus cruels encore que ce qu'il souffroit actuellement. Je remontai dans la chambre de mon épouse, occupé de ces pensées. » Vous n'irez point, lui dis-je, au le-

» ver ni au coucher de la duchesse :
1599. » elle est morte ». Je fis monter avec moi le courier, afin que pendant que je m'habillerois & qu'il déjeûneroit, il nous instruisît des circonstances de ce grand événement, que je vis encore mieux détaillées dans la lettre que La Varenne avoit écrite de Paris au roi, & que sa majesté m'avoit renvoyée par le courier, avec une seconde aussi de La Varenne, adressée à moi personnellement.

(61) Zamet avoit reçu son hôtesse avec tout l'empressement d'un courtisan qui cherche à plaire, & il n'oublia rien de ce qu'il jugea capable de lui faire passer le tems agréablement. Le jeudi absolu, madame de Beaufort, après son dîner, où elle avoit

(61) Sébastien Zamet, riche partisan, étoit Italien, originaire de Lucques; mais il se fit naturaliser en 1581 avec ses deux freres, Horace & Jean-Antoine. Il dit au notaire qui faisoit le contrat de mariage de sa fille de le qualifier de seigneur de dix-sept cens mille écus. Henri IV avoit choisi sa maison pour faire ses repas & ses parties de plaisir. Ce prince l'aimoit d'ailleurs, parce qu'il étoit plaisant & enjoué.

mangé toutes viandes excellentes, & préparées à son goût, eut envie d'entendre les ténébres en musique au petit Saint-Antoine. Elle y fut prise de quelques éblouissemens qui la firent revenir promptement chez Zamet. Elle n'y fut pas plutôt arrivée, que prenant l'air dans le jardin, elle fut attaquée d'une apoplexie qui pensa l'étouffer dans le moment. Elle revint un peu par les secours qu'on lui donna, & fortement frappée de l'idée qu'elle étoit empoisonnée (62); elle commanda qu'on la tirât de cette maison, & qu'on la transportât au cloître 1599.

(62) D'Aubigné le donne à entendre lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet, en mangeant d'un gros citron, ou selon d'autres, d'une salade, » elle sentit » aussi-tôt un tel feu » au gosier, & des » tranchées à l'esto» mac, si furieuses, » que, &c ». ce sont ses paroles. Mais ni De-Thou, ni Bassompierre, ni le Septénaire, ni aucun historien, n'appuyent ce sentiment sur le poison. Le-Grain attribue cet effet au suc crud & froid du citron. Sauval dit avoir connu des vieillards qui se souvenoient d'avoir vu là duchesse exposée dans le cloître de Saint-Germain.

1599. de Saint Germain, chez madame de Sourdis sa tante.

A peine eut-on le tems de la mettre au lit, que des redoublemens terribles & précipités, des convulsions effrayantes, enfin tous les symptômes de la mort, firent que La-Varenne, qui prenoit la plume pour mander au roi l'accident qui venoit d'arriver, n'eut en effet autre chose à lui dire, sinon que tous les médecins désespéroient de la vie de sa maîtresse par la nature du mal, qui demandoit les remèdes les plus violens, & par la grossesse de la malade, qui rendoit mortel pour elle tout ce qu'on pouvoit faire pour la soulager (63). Il n'eut pas plutôt fait partir la lettre, que madame de Beaufort, touchant à sa derniere heure, fut reprise de nouvelles convulsions qui la noircirent & la défigurerent si

(63) » Le médecin » La-Riviere ayant » couru à cet accident, dit d'Aubigné, avec autres » médecins du roi; » & n'ayant fait que » trois pas dans la » chambre, & de là » ayant vu les accidens extraordinaires, s'en retourna, » disant à ses compagnons : *Hîc est manus Domini* ». *Tom. 3. liv. 5. chap. 3.*

horriblement, que La-Varenne ne doutant point que sur sa lettre le roi ne se mît aussi-tôt en chemin pour venir voir sa maîtresse, jugea qu'il étoit plus à propos de lui mander, par un second billet, qu'elle étoit morte, que d'exposer ce prince à un spectacle aussi accablant & aussi révoltant en même-tems, que l'est celui de voir une femme que l'on a tendrement aimée, expirer dans des agitations, des efforts & des saisissemens qui ne lui laissoient presque rien d'humain dans la figure. 1599.

La-Varenne m'écrivoit par le même courier, & me mandoit qu'à la vérité la duchesse n'étoit pas morte; mais qu'autant qu'il en pouvoit juger, elle n'avoit pas une heure à vivre (64). Elle expira en effet peu de momens après, dans des révolutions & un bouléversement de la nature capable d'inspirer l'horreur & l'effroi. Le roi, qui n'avoit pas manqué à la réception de la premiere lettre de La-Varenne

(64) Le samedi matin les convulsions lui avoient tourné la bouche jusques sur le derriere du cou. On ouvrit son corps, où l'on trouva son enfant mort. Voyez sur

1599. de monter aussi-tôt à cheval, reçut la seconde à moitié chemin; & n'écoutant que sa passion, il vouloit, quelque chose qu'on pût lui dire, se donner la consolation de voir encore sa maîtresse, toute morte qu'il la croyoit être. (65). Les trois mêmes personnes qui l'avoient déja reconduit la premiere fois à Fontainebleau, firent tant par leurs raisons & leurs

cette mort, M. De-Thou, *liv.* 122. *Mathieu, ib. D'Aubigné, ibid. Le-Grain, l.* 7. *Le Septénaire, année* 1599. *Mém. de Bassompierre, &c.* De-Thou, Mathieu & Bassompierre mettent sa mort un jour plutôt.

(65) Selon Bassompierre, qui en parle en témoin oculaire, Henri ne croyoit point que sa maîtresse fût morte encore. Il dit que La-Varenne étant venu avertir le maréchal d'Ornano & lui, qui avoit accompagné la duchesse à Paris, qu'elle venoit de mourir, ils monterent tous deux à cheval pour aller annoncer cette fâcheuse nouvelle au roi, & l'empêcher de venir à Paris. » Nous trouvâmes, dit-il, le roi » par-delà La-Saussaye, proche de » *Villejuif*, qui venoit sur des courtaux à toute bride. » Lorsqu'il vit le maréchal, il se douta » qu'il lui en venoit » dire la nouvelle; ce » qui lui fit faire de » grandes lamentations. Enfin on le fit » descendre dans l'Abbaye de La-Saussaye,

prieres, qu'ils l'y ramenerent encore 1599.

» où on le mit sur un » lit. Enfin étant venu » un carrosse de Paris, » on le mit dedans » pour s'en retourner » à Fontainebleau, » &c ». *Mém. de Bassompierre, tom.* 1. *pag.* 69 *& suiv.* Le-Grain ajoute qu'on dit qu'il s'évanouit dans son carrosse entre les bras du grand écuyer.

Sans vouloir en aucune maniere justifier la passion de Henri IV pour cette femme, la justice oblige pourtant à remarquer ici que cet attachement n'étoit pas moins fondé sur les qualités du cœur & de l'esprit que sur celles du corps, & que la haine seule qu'on porte ordinairement à celles qui tiennent cette place, a fait dire d'elle tout le mal que nous voyons dans ces mémoires & dans les histoires. Je finis cet article par les paroles de d'Aubigné, écrivain naturellement plus porté à blâmer qu'à louer. » C'est une » merveille, dit-il, » comment cette fem» me, de laquelle l'ex» trême beauté ne sen» toit rien de lascif, a » pu vivre plutôt en » reine qu'en concu» bine tant d'années, » & avec si peu d'en» nemis. Les néces» sités de l'état fu» rent ses ennemis, » &c ». Il avoit dit auparavant qu'elle usa fort modestement du pouvoir qu'elle avoit sur le roi. Et Mathieu joint aux belles qualités qu'il remarque dans cette dame, celle d'avoir souvent donné de fort bons conseils à Henri IV. *Ibid.* » Elle ne put » souffrir aucun autre » auprès d'elle, dit » aussi Le-Grain, *liv.* » 8, quoique le sieur

cette fois. Et c'est de cet endroit qu'il
1599. m'avoit dépêché le courier qui venoit d'arriver.

Je ne perdis pas un moment. Je vins déjeûner à Poissy & dîner à Paris. Je me servis du carrosse de l'archevêque de Glasco pour me conduire jusqu'à Essonne, où je pris la poste, & le soir j'arrivai à Fontainebleau. J'abordai le roi, qui se promenoit dans sa galerie, abîmé dans une douleur qui lui rendoit toute compagnie insupportable. Il me dit que quoiqu'il se fût bien attendu que ma vue ne feroit d'abord qu'aigrir son chagrin, & qu'il en fît l'expérience, il sentoit cependant qu'il avoit

» de Liancourt fût de » grand mérite & de » maison fort noble ; » de sorte que ce mariage fut dissolu » avant que d'avoir » été consommé ». Quelques écrits de ce tems-la parlent de Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, comme d'un homme d'une naissance distinguée à la vérité, & très-riche ; mais dont l'esprit, disoit-il, étoit aussi mal fait que le corps. Mademoiselle d'Estrées ne l'épousa que pour se délivrer de la tyrannie de son pere, & parce que le roi lui promit qu'il sçauroit empêcher que ce mariage ne se consommât, & même qu'il le feroit casser, ce qu'il fit en effet.

tant de besoin d'être consolé dans l'état violent où le mettoit la perte qu'il venoit de faire, qu'il n'avoit pas balancé à m'appeller près de lui pour recevoir un secours que je pouvois seul lui donner. 1599.

Je n'ignorois pas dans quelles sources il en falloit chercher les motifs avec un prince également sensible à ses devoirs religieux & politiques. Je lui rappellai quelques-uns de ces passages des saintes écritures où Dieu demande en pere & en maître cette confiance & ce parfait abandon dont l'effet est d'inspirer à l'homme chrétien le mépris des choses d'ici-bas. J'y joignis ceux qui donnent de la Providence divine cette idée si propre à la faire reconnoître & adorer dans les plus terribles comme dans les plus heureux événemens. J'osai faire envisager à Henri l'accident qui causoit sa douleur, comme un de ceux dont il auroit peut-être un jour à la remercier davantage. Je cherchai à le placer dans cette conjoncture accablante, & pourtant inévitable pour lui, si sa maîtresse avoit vécu, dans laquelle, combattu d'un côté par l'at-

1599. trait de la plus forte tendresse, de l'autre, par la voix de l'honneur & du devoir, il lui eût fallu prendre un parti sur une chaîne qu'il n'auroit pu rompre sans se déchirer le cœur, ni conserver sans se couvrir d'opprobre. Le ciel venoit à son secours par un coup des plus sensibles à la vérité, mais qui pouvoit seul ouvrir les voies au mariage d'où dépendoient le repos de la France, la joie de son peuple, le destin de l'Europe & le propre bonheur de sa majesté, à qui le bien d'une union légitime auroit toujours paru trop chérement acheté par le délaissement d'une femme digne d'ailleurs de son attachement par mille bonnes qualités.

Je m'apperçus aisément que ce dernier motif, présenté d'une maniere avantageuse pour sa maîtresse, en faisant impression sur le cœur de Henri, le soulageoit par le plaisir d'entendre justifier son choix. Ce prince m'avoua qu'il me sçavoit bon gré d'avoir mis son attachement pour madame de Beaufort, au nombre de ceux qui sont formés par une véritable sympathie, & non point fondés sur un pur

libertinage, & qu'il avoit craint que je ne cherchasse à le consoler qu'en le couvrant de confusion. Cette premiere conversation fut fort longue, & je ne me souviens pas de tout ce que je dis au roi. Tout ce que je sçais, c'est qu'après ce premier soulagement qu'on doit donner à la douleur, de l'arrêter sur elle-même, je me servis utilement de l'obligation où se trouve un prince & toute personne publique, de conserver dans la plus juste affliction la liberté d'esprit nécessaire pour vaquer aux affaires de l'état. Henri n'avoit ni le foible de s'affliger par opiniâtreté (66), ni le défaut de se guérir par dureté ; il écoutoit encore plus sa raison que son cœur. Il parut déja beaucoup moins triste à ceux qui le virent rentrer dans sa chambre ; & dans la suite, personne ne l'entretenant dans sa douleur, que ses occupations diminuoient chaque jour, il se trouva dans l'état où 1599.

(66) Henri IV fit porter le deuil à toute sa cour pour la mort de la duchesse de Beaufort. Il le porta lui-même en noir, les huit premiers jours, & ensuite en violet. *Mém. de Chiverny.*

1599. doit être tout homme raisonnable qui a eu de grands sujets de s'affliger ; c'est de n'en condamner ni n'en flatter la cause, & de n'affecter, ni d'en rappeller ni d'en chasser le souvenir.

Le duc de Joyeuse occupa aussi le public. Après s'être fait capucin (67), de courtisan & de guerrier, & ensuite

(67) Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, frere puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras. » Un » jour qu'il passoit à » Paris à quatre heu- » res du matin, près » du couvent des ca- » pucins, après avoir » passé la nuit en dé- » bauche, il s'imagi- » na que les anges » chantoient matines » dans le couvent. » Frappé de cette idée, » il se fit capucin sous » le nom de Frere » Ange. Depuis il » quitta son froc, & » porta les armes con- » tre Henri IV. Le duc » de Mayenne le fit » gouverneur du Lan- » guedoc, duc & pair, » & maréchal de Fran- » ce. Enfin il fit son » accommodement » avec le roi. Mais un » jour ce prince étant » avec lui sur un bal- » con au-dessous du- » quel beaucoup de » peuple étoit assem- » blé : mon cousin, » lui dit Henri IV, » ces gens-ci me pa- » roissent fort aises de » voir ensemble un » apostat & un rené- » gat. Cette parole du » roi fit rentrer Joyeu- » se dans son couvent, » où il mourut ». Cette anecdote est tirée des notes sur la Henriade.

capucin être redevenu guerrier & artisan des plus répandus dans le onde, il reprit du goût pour le oc, dont on prétend que le pape l'avoit dispensé, que pour autant tems que dureroit la guerre; & tte fois il le garda jusqu'à la mort. 1599.
: mariage de sa fille (68), unique :ritiere de la maison de Joyeuse, ec M. le duc de Montpensier, fut derniere action comme homme du onde. La marquise de Bellisle (69), son exemple, prit l'habit de Feuilntine.

(68) Henriette-atherine de Joyeu-. Il ne vint de ce ariage qu'une fille; : qui éteignit la branie de Bourbon-Iontpensier.

(69) Antoinette Orléans de Longuelle, veuve de Charles de Gondy, marqis de Bellisle, fils iné du maréchal de etz. Mezeray nous pprend que la cause e sa retraite fut le chagrin qu'elle eut de n'avoir pu venger la mort de son mari; un soldat dont elle vouloit se servir pour cela ayant été pris & pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grace du roi. Le marquis de Bellisle avoit été tué en 1596 au Mont-Saint-Michel par un gentilhomme Breton, nommé Kermartin, L'Etoile en parle comme d'une femme qui

1599. faiſoit l'admiration de toute la cour, par ſa beauté & par ſon eſprit, & qui fut un exemple de dévotion & de pénitence dans ſon couvent.

Fin du dixieme Livre.

MEMOIRES
DE
SULLY.

LIVRE ONZIÉME.

LE tems fixé par le compromis fait entre les mains du pape, au ſujet du marquiſat de Saluces, s'étoit paſſé ſans que ſa ſainteté eût rien décidé ſur cette affaire, parce que le duc de Savoye qui ſçavoit mieux que perſonne, que la déciſion ne pouvoit lui être favorable (1), s'étoit ſervi, pour éluder le jugement, de tous les manéges ordinaires à cette petite cour, qui fait ſa politi- 1599.

(1) Ce marquiſat étoit un fief mouvant du Dauphiné, ſur lequel la maiſon de Savoye n'avoit aucun droit.

1599. que d'employer également pour sa conservation, ou son agrandissement, la ruse, le manque de parole, les soumissions, & l'attachement au plus fort. La premiere idée qui vint au duc de Savoye, fut de révoquer un compromis qu'il n'avoit fait que pour gagner du tems, ou dans l'espérance que peut-être la France se brouilleroit avec le saint siége : mais comme ce procedé auroit eu quelque chose de trop affecté, il eut recours à un autre artifice pour engager le pape à s'en déporter volontairement. Il manda à son ambassadeur à Rome, qu'il avoit des avis certains de France & d'Italie, que Clément VIII. s'étoit laissé gagner par le roi, sous la condition secrette que sa majesté très-chrétienne s'obligeoit à céder ensuite au pape lui-même tous ses droits sur le marquisat de Saluces. L'ambassadeur trompé le premier par son maître, s'expliqua sur cette collusion, de maniere que sa sainteté, qui n'avoit accepté l'arbitrage que pour le bien des deux parties, s'en démit aussitôt avec indignation.

Le duc de Savoye qui n'avoit point douté que le pape ne prît ce

parti, faisoit cependant entendre au roi, qu'il se remettoit entiérement à sa discrétion, sans qu'il fût besoin, pour ce démêlé, d'aucuns arbitres étrangers. Il crut, en piquant ce prince d'honneur, en obtenir ce qui faisoit le sujet de la contestation, qu'il n'oublioit pas de lui faire représenter comme quelque chose de si mince valeur, qu'il ne méritoit pas seulement l'attention d'un aussi grand roi. C'est avec ces instructions qu'étoient venus à Paris les sieurs de Jacob de la Rochette, de Lullins, de Brétons & de Roncas, agens de monsieur le duc de Savoye. 1599.

Avec de pareilles vues, le ministre & le confident du prince est ordinairement celui qu'on commence à mettre dans ses intérêts; & pour dire la chose plus clairement, celui qu'on cherche à corrompre. On ne lui cache même presque pas qu'on vient à lui dans ce dessein, quoiqu'il ne paroisse pas fort honnête. On n'use pas non plus dans ses paroles, de la même circonspection qu'on apporte dans un congrès. Ces messieurs

me dirent donc que leur maître ne
1599. prétendoit point tenir de sa majesté le marquisat de Saluces, autrement qu'à titre de grace & de pur don, & ils m'insinuoient en même-tems assez significativement, que ce présent reflueroit aussi de M. le duc de Savoye à moi à proportion de l'importance de la chose & de la maniere dont je m'employerois à la faire réussir. Je ne voulus point comprendre le sens de ces dernieres paroles. Je conclus séchement des premieres, en parlant aux quatre Agens, que comme on ne sçauroit gratifier quelqu'un que de ce qu'on posséde, il falloit que M. le duc de Savoye commençât avant tout, à remettre à sa majesté le marquisat de Saluces, & qu'alors ce prince que je leur assurois n'avoir pas l'ame moins grande que son altesse, en useroit royalement; sur quoi je les priai très-sérieusement de s'adresser directement au roi. Ils le firent, rebutés du ton dont je leur avois parlé. Henri en prit un extrêmement poli avec eux, mais si ferme à l'égard de tout ce qui pouvoit intéresser l'état, qu'ils jugerent

après plusieurs tentatives inutiles, qu'ils n'avanceroient rien par cette voye. 1599.

Ils voyoient toute la France, & la cour elle-même, pleine de mécontens & de séditieux : ils imaginerent qu'en les poussant à quelque résolution violente, on pourroit donner à Henri assez d'occupation dans son propre royaume, pour lui faire perdre de vue toute affaire au-dehors. La présence du duc de Savoye leur parut nécessaire pour engager plus fortement ceux des seigneurs qui prêtoient l'oreille à leurs suggestions. Ils lui écrivirent que son intérêt demandoit qu'il fît un voyage à Paris. Ce dessein étoit parfaitement dans le caractère du duc (2) : il y consentit, & en fit demander la permission à sa majesté, qui l'auroit refusée si elle l'avoit pû honnêtement ; mais le duc de Savoye lui en ôtoit jusqu'au moindre prétexte, en protestant qu'il n'entreprenoit ce voyage, que pour

(2) On dit qu'il échappa à ce prince, pendant son séjour à la cour de France, de dire un jour : » je » ne suis pas venu » en France pour recueillir, mais pour » semer.

1599. venir lui-même traiter avec sa majesté, ou plutôt se soumettre à toutes ses volontés; ce qu'il accompagnoit de tant de plaintes contre l'Espagne, qu'il paroissoit être sur le point d'en venir à une rupture avec cette couronne, & mettre désormais tout son salut dans son union avec la France. Il venoit de refuser la proposition avantageuse que lui avoit faite le roi d'Espagne de lui envoyer son fils & sa fille aînée, pour les faire paroître à la cour de Madrid comme princes du sang royal d'Espagne.

Cette démarche du duc de Savoye acheva de déterminer le pape à ne plus se mêler de l'affaire de Saluces: mais rien ne fit perdre de vue au roi les deux choses qui lui avoient d'abord paru essentielles: l'une, de ne rien relâcher de la satisfaction que lui devoit le duc de Savoye: l'autre, d'éclairer ses démarches auprès des brouillons de la cour.

Le maréchal de Biron étoit toujours celui à qui il donnoit le premier rang parmi eux. Sa majesté sçut que pendant le séjour qu'avoit fait ce ma-

réchal en Guyenne, il avoit sollicité la noblesse de cette province, de s'attacher à lui, & qu'il avoit même tenu à table avec toutes ces personnes, des discours d'un ennemi de l'autorité royale. Tout cela auroit pû n'être qu'un effet du faste & de l'orgueil de ce maréchal; mais ce qui y donnoit le plus de poids, c'est qu'en même tems ses menées à la cour de Savoye, quoique conduites avec toute la précaution possible, vinrent aussi à la connoissance du roi: & le voyage que fit cette année sa majesté à Blois n'eut point en effet d'autre motif que de déconcerter les projets de Biron, & de contenir les peuples dans le devoir; quoique ce prince ne le proposât en public que comme une partie de plaisir, pour jouir de la beauté de ce climat pendant l'été, & pour y manger, disoit-il, d'excellens melons. Il lui étoit d'ailleurs indifférent, dans l'état où étoient les choses, de s'éloigner de Paris. 1599.

J'accompagnai sa majesté, dont le séjour à Blois n'a rien d'assez intéressant pour que je m'y arrête. Il se

passa dans les soins que je viens de mar-
1599. quer, joints à celui de poursuivre cette dissolution tant souhaitée du mariage de ce prince avec Marguerite de Valois.

Tant que la duchesse de Beaufort avoit vécu, peu de personnes avoient songé à presser Henri de se démarier; soit de peur que ces instances ne tournassent à l'avantage de sa maîtresse, qui étoit universellement haïe, soit pour ne pas s'exposer à la colère de cette femme, toujours fort à craindre, quand même ses desseins auroient échoué : mais sitôt qu'on la vit morte, il se fit comme une conspiration du parlement, de tous les autres corps & du peuple à ce sujet. Le procureur général vint prier sa majesté de donner cette satisfaction à ses sujets. Le roi, quoique fort indéterminé sur le choix, promit pourtant de combler les vœux de ses peuples.

Je repris plus fortement mon commerce de lettres avec la reine Marguerite. Je ne m'étois point mis en peine de lever l'obstacle que cette princesse avoit apporté en dernier lieu, au sujet de madame de Beau-

fort, au consentement qu'on exigeoit d'elle; parce que je le regardois comme une ressource à laquelle tout le monde seroit peut-être bien obligé d'avoir recours, ne fût-ce que pour lier les mains de la cour de Rome, si le roi se fût envain laissé gagner par sa maîtresse, & que d'ailleurs la complaisance que j'avois toujours trouvée dans Marguerite, me répondoit qu'elle n'en faisoit pas le prétexte d'un refus absolu. Je fus confirmé dans cette opinion par la réponse qu'elle fit d'Usson à la lettre que je venois de lui écrire, où je lui parlois du sacrifice qu'on attendoit d'elle, dans les termes les plus respectueux, mais pourtant très-clairs, comme il les faut dans de pareilles négociations. Pour marquer que de son côté elle comprenoit parfaitement de quoi il s'agissoit, elle s'expliquoit nettement sur le billet de séparation, & elle l'attachoit à des conditions si peu onéreuses, qu'il ne devoit plus après cela y avoir de difficulté. Convenir d'une pension honnête pour elle, & payer ses créanciers, c'est tout ce qu'elle demanda; & elle donna, pour terminer de

1599.

1599. sa part cette affaire avec le roi ou avec moi, un homme qui ne nous étoit pas suspect, quoiqu'il lui fût fort attaché: c'est ce même Langlois qui avoit si bien servi sa majesté dans la reddition de Paris, & qui en avoit reçu pour récompense une charge de maître des requêtes.

On eût trouvé difficilement un homme de plus d'esprit dans les affaires. Il vint appporter à sa majesté une réponse de (3) Marguerite: car le roi avoit cru qu'il devoit aussi lui écrire; ce qu'il avoit fait avec bonté & politesse, mais beaucoup moins expressivement que moi. Avec la lettre, Langlois apporta l'état des demandes de la princesse, sur lesquelles on fut aussi tôt d'accord. Pour rendre la chose plus solide, Langlois se chargea, & vint en effet facilement à bout de la faire écrire de sa propre main au pape, dans des termes qui fissent comprendre à sa sainteté, que non-seulement on ne lui faisoit à cet

(3) Lisez ces deux Lettres de Henri IV. à Marguerite de Valois, & de Marguerite à Henri, dans le nouveau recueil des lettres de Henri le Grand.

égard aucune violence, mais encore qu'elle avoit pour la consommation de cette affaire, le même empressement que toute la France. D'Ossat muni d'une pareille piéce, ne trouva pas de grands obstacles. Il fut secondé par Sillery, qui cherchoit à effacer la honte de sa premiere commission. Le saint pere n'apportoit plus à la grace qu'on lui demandoit, que des délais de formalité & de bienséance, sans écouter les insinuations des envieux: car cette espéce haïssable d'hommes se trouve, ou se mêle par-tout. Enfin il commit, pour mettre la derniere main à cette procédure, qui ne pouvoit être faite qu'en France, l'évêque de Modéne son neveu & son nonce, avec deux adjoints de la nation, l'archevêque (4) d'Arles & le pere Ange à qui il avoit donné la pourpre, & que l'on appelloit 1599.

(4) Horace Del-Monte, achevêque d'Arles, François de Joyeuse, le second des fils de Guillaume. Ces trois commissaires s'assemblerent dans le palais de Henri de Gondy, évêque de Paris; & après avoir mûrement examiné les raisons de part & d'autre, ils déclarerent le mariage nul, pour cause de parenté, de religion, d'affinité spirituelle, de violence, & de

1599. le cardinal de Joyeuse. Le biais qu'on crut devoir prendre, fut de déclarer les deux époux libres de tout engagement mutuel, pour cause de nullité dans leur mariage.

Pendant qu'on travailloit à expédier cette affaire, Henri de retour à Fontainebleau, & passant la plus grande partie de son tems dans les parties de plaisir & de table, entendit parler de Mademoiselle (5) d'Entragues; &

défaut de consentement du côté de l'une des parties. Henri IV. & Marguerite de Valois étoient parens au troisiéme dégré: la mere de Jeanne d'Albret, qui s'appelloit aussi Marguerite, étant sœur de François I. Voyez l'histoire & les piéces de ce divorce dans Matthieu, *tom.* 2. *liv.* 2. de Thou, *liv.* 123. de la chronologie septénaire, *année* 1599.

(5) Catherine Henriette, fille de François de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussy & de Malesherbes, & de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. qu'il épousa en secondes nôces. Les écrits de ce tems-là nous la représentent comme moins belle, mais plus jeune que la belle Gabrielle; gaye, ambitieuse, hardie, &c. Ce portrait qui se rapporte à ce que dit ici le duc de Sully, sera bien confirmé dans la suite de ces mémoires.

ſur le portrait que lui en firent les Courtiſans, empreſſés à flater ſon penchant pour le ſexe, comme d'une fille auſſi belle que vive & ſpirituelle, il eut envie de la voir, & en devint auſſi tôt paſſionnément épris. Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle paſſion devoit lui cauſer dans la ſuite ! Mais la deſtinée de Henri étoit que le même foible qui devoit ternir ſa gloire, empoiſonneroit auſſi ſa vie. 1599.

La demoiſelle n'étoit pas novice. Quoique ſenſible au plaiſir de ſe voir l'objet des pourſuites d'un grand roi, elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flatoit, que dans la conjoncture préſente, il ne lui étoit pas impoſſible de jouer ſi bien ſon perſonnage, qu'elle obligeât ſon amant à convertir ce titre en celui d'époux. Elle ne ſe preſſa donc pas de ſatisfaire ſes déſirs. La fierté & la pudeur furent employées tour à tour, & enſuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus pour prix de ſa derniere complaiſance. Lorſqu'elle s'apperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la paſſion de Henri par un ob-

toute cette famille, un ordre de sortir
1599. de Paris, que je venois de leur faire
signifier tout récemment de la part de
sa majesté : malgré tout cela, ce prince
foible consentit à la fin à la volonté de
sa maîtresse, & lui en donna sa parole.

Un matin qu'il étoit prêt à partir pour aller chasser, il m'appella dans la galerie de Fontainebleau, & me mit aux mains ce honteux papier. C'est une justice que je suis d'autant plus obligé de rendre à Henri, qu'on voit que je ne cherche pas à pallier ses défauts, que dans les plus grands excès où sa passion le porta, il prit toujours sur lui d'en faire l'aveu, & de s'en consulter à ceux qu'il connoissoit les plus opposés à ses résolutions : ce qui est une marque de droiture & de grandeur d'ame qu'on trouve dans fort peu de Princes. Pendant que je faisois une lecture, dont chaque mot étoit pour moi un coup de poignard, Henri tantôt se détournoit pour cacher sa rougeur, tantôt cherchoit à gagner son confident, en s'accusant & en s'excusant tour à tour. Pour moi, je donnois toutes mes réflexions au fatal écrit. La clause d'épouser une maîtresse,

pourvû qu'elle eût dans l'année un enfant mâle, (car c'est en ces termes 1599.
qu'elle étoit conçue) me paroissoit, à la vérité, ridicule & visiblement nulle : mais rien ne me rassuroit sur la honte & le mépris qui alloit rejaillir sur le roi, d'une piéce qui ne pouvoit manquer tôt ou tard de faire un éclat terrible. J'en craignois encore les suites fâcheuses dans la conjoncture présente de la dissolution à laquelle on travailloit, & cette pensée me rendoit muet & immobile.

Henri qui vit que je lui rendois foiblement le papier, mais avec une agitation d'esprit, dont il s'apperçut aisément, me dit : » Là ! là ! parlez » librement, & ne faites point tant le » discret. « Je ne pus encore trouver si-tôt les paroles dont je devois me servir, & il n'est pas besoin que j'apporte ici des raisons de mon embarras : il n'est que trop facile à justifier auprès de ceux qui sçavent ce que c'est que d'être le confident des rois, dans des choses où il s'agit de combattre leur résolution, qui est toujours une volonté absolue & immuable.

1599. Le roi m'assûra de nouveau que je pouvois, sans qu'il s'en fâchât, dire & faire tout ce que j'avois dans l'esprit : c'étoit un dédommagement qu'il étoit juste, disoit-il, de m'accorder, pour les trois cent mille livres qu'il m'avoit arrachées. Je lui fis répéter plusieurs fois cette assurance, & avec une espéce de serment ; & n'hésitant plus après cela à me montrer tel que j'étois, je pris le papier des mains du roi, & le mis en piéces sans rien dire. » Comment morbieu ! dit Henri » extrêmement surpris de la hardiesse » se de cette action, que prétendez-» vous faire ? Je crois que vous êtes » fou. Il est vrai, sire, lui répondis-je, » je suis un fou : & plût à Dieu que je » le fusse tout seul en France ! « Mon parti étoit pris intérieurement de m'exposer à tout, plutôt que de trahir, par une pernicieuse déférence, mon devoir & la vérité ; ainsi, malgré le dépit & la colère que je remarquai en ce moment sur le visage du roi, pendant qu'il ramassoit entre mes mains les morceaux de l'écrit pour en refaire un second ; je profitai de

ce moment pour lui repréſenter avec force tout ce que le lecteur ſent de lui-même que je pouvois dire. Le roi m'écouta, tout irrité qu'il étoit, juſqu'à ce que je ceſſaſſe de parler; mais maîtriſé par ſa paſſion, rien ne le pût faire changer de réſolution : tout l'effort ſur lui-même dont il fut capable, fut de ne pas bannir un confident trop ſincère. Il ſortit de la galerie ſans me dire une ſeule parole, pour rentrer dans ſon cabinet, où il ſe fit donner une écritoire par Loménie, & en reſſortit au bout d'un demi-quart d'heure qu'il employa à refaire une autre promeſſe. J'étois au bas de l'eſcalier lorſqu'il deſcendit; il paſſa ſans faire ſemblant de me voir; il monta à cheval, & alla en chaſſant du côté de Malesherbes, où il ſéjourna deux jours. 1599.

Je ne crus pas que cet incident dût ſuſpendre l'affaire de la diſſolution, ni empêcher qu'on ne cherchât une femme pour le roi; au contraire, l'un & l'autre ne m'en ſembla que plus preſſé. Les agens de ſa majeſté à Rome firent donc alors la premiere ouverture du mariage de Henri avec la princeſſe

1599. Marie (7) de Médicis, fille du grand duc de Florence. Le roi nous laissa faire, & nomma même, mais par pure importunité, pour y travailler avec celui que le grand duc devoit envoyer à Paris, M. le connétable, le chancelier, Villeroi & moi. Nous ne fîmes pas languir cette affaire; Joannini, qui étoit l'homme du grand duc, ne fut pas sitôt arrivé, qu'en moins de rien les articles furent dressés & signés de nous tous.

Je fus chargé de les aller communiquer au roi, qui ne s'attendoit pas à une si prompte expédition : aussi lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : » Nous venons, » sire, de vous marier, « ce prince demeura un quart-d'heure, comme s'il eût été frappé de la foudre : ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands

(7) Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, & de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand. Elle eut en dot six cens mille écus, sans ses bagues, joyaux, &c. La chronologie septenaire, *an.* 1600. *p.* 121. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 336, *&c.* rapportent les négociations de d'Ossat & de Sillery pour ce mariage.

pas, en rongeant ses ongles, se grattant la tête, & livré à des réflexions 1599. qui l'agitoient si violemment, qu'il ne pût encore de long-tems me rien dire. Je ne doutois point que tout ce que je lui avois représenté, ne fît alors son effet; enfin revenant à lui-même, comme un homme qui a pris une derniere résolution : » Eh bien! » dit il, en frappant de l'une de ses » mains sur l'autre, eh bien! depar-» dieu; soit; il n'y a reméde; puis-» que pour le bien de mon royaume, » vous dites qu'il faut que je me » marie, il faut donc se marier. « Il m'avoua que la crainte de ne pas mieux rencontrer la seconde fois que la premiere, étoit tout ce qui faisoit son irrésolution. Etrange bisarrerie de l'esprit humain! Un prince qui s'étoit tiré avec succès & avec gloire de mille cruelles dissentions que la guerre & la politique lui avoient suscitées, tremble à la seule idée de querelles & de noises domestiques, & paroît plus troublé que lorsque cette même année encore, sur l'avis d'un capucin (8) de Milan,

(8) Il s'appelloit frere Honorio. Henri IV. l'en remercia lui-même, & lui fit faire plu-

on avoit ſurpris au milieu de la cour
1599. un Italien qui étoit venu à Paris dans le deſſein de poignarder ce prince. Le mariage conclu ne put s'exécuter que l'année ſuivante.

Les autres faits étrangers dont il me reſte à faire la remarque pour celle-ci, ſont : la guerre dans les Pays-Bas : elle y commença d'une maniere aſſez vive, auſſi-tôt que l'archiduc eut paſſé dans ſes provinces. Sur les plaintes réitérées de l'Eſpagne, le roi fit défenſe à ſes ſujets d'y aller porter les armes au ſervice des états, mais ſeulement pour la forme, parce que la politique de l'état ne voulant pas qu'on laiſſât opprimer les Flamands, non-ſeulement ſa majeſté ne punit point les contraventions à ſa défenſe, mais encore elle favoriſa ſous-main ces peuples. La guerre en Hongrie, ſur laquelle je n'ai rien à dire, ſinon que le duc de Mercœur demanda & obtint d'y aller ſervir dans les troupes de l'Empereur. La révolution arrivée en Suéde, où le roi régnant, & élu roi

ſieurs offres par ſon ambaſſadeur à Rome, | *Mathieu, tom. 2. liv. 2. p. 302.*

de Pologne, (9) fut détrôné par ses sujets, qui mirent en sa place Charles son oncle, duc de Sudernie, & perdit toute espérance d'y rentrer, par la victoire que remporta sur lui son concurrent.

En voici d'autres qui me sont personnels. Lorsque j'étois à Blois, la princesse d'Epinoi (10) vint me demander mon assistance auprès du roi, contre les princes de Ligne, qui vouloient usurper son bien & celui de ses enfans. Ces enfans étoient au nombre de cinq, dont elle en amenoit quatre avec elle, trois garçons & l'aînée de ses filles; la cadette étoit élevée chez madame de Roubais, veuve du vicomte de Gand son oncle & le mien. Elle me dit, qu'étant le plus proche parent qu'eussent ces enfans en France, du

(9) Sigismond : ce malheur lui arriva pour avoir voulu rétablir la religion Catholique en Suéde. Voyez sur toutes ces affaires étrangères, de Thou, le Septénaire & autres historiens, *année* 1599.

(10) Hippolyte de Montmorency, veuve de Robert de Melun, prince d'Epinoi, mort en 1594. Les Princes de Ligne, dont il est parlé ici, sont l'amiral, prince de Ligne, gouverneur d'Artois, & qui avoit épousé Marie de Melun, dame de Roubais d'Antoing, &c. & ses freres.

côté paternel, leur tutelle me regardoit. Je m'en chargeai volontiers pour leur faire rendre justice. J'eus la satisfaction qu'au bout de six ou sept ans, pendant lesquels j'eus soin de ces enfans, comme des miens propres, je les remis dans la possession de tous leurs biens qui montoient à cent vingt mille livres de rente. J'aurai sujet dans la suite de marquer les obligations qu'ils ont eues à sa majesté.

1599.

Dans le même tems, les marchands de Tours vinrent me prier de leur aider à obtenir la permission d'établir des manufactures de toutes les étoffes d'or, d'argent & de soie, qui jusques-là ne s'étoient point encore fabriquées en France, avec une défense d'y en laisser à l'avenir entrer aucunes venant des pays étrangers. Ils m'assurerent qu'ils avoient des fonds suffisans pour fournir tout ce qui en pouvoit être consommé dans le royaume. Je ne leur demandai, pour leur répondre, que le tems de m'assurer par moi-même si leur rapport étoit sincère ; & m'étant convaincu du contraire, j'essayai de les détourner d'une entreprise dans laquelle

laquelle on n'échoue pas impunément. Je ne les persuadai pas. A mon refus ils s'adresserent directement à sa majesté, & je crus devoir garder le silence sur un établissement qui pouvoit en effet, étant bien conduit, être d'une grande utilité. Le roi vaincu par leur importunité, leur accorda tout ce qu'ils demandoient; mais il s'étoit à peine passé six mois, que faute d'avoir bien pris leurs mesures, ils virent révoquer des permissions qui avoient fait murmurer tout le monde par l'incommodité & le surcroît de dépense que ce nouvel arrangement causoit aux acheteurs (11). 1599.

L'affaire du marquisat de Saluces ne

(11) Les cris des banquiers & douaniers, dont la nouvelle défense diminuoit considérablement les profits, contribuerent aussi beaucoup à la faire révoquer. *Chronologie Septénaire*, *pag.* 94. *année* 1599. Il en est de ces étoffes comme de toutes les autres parties du commerce. La liberté du commerce, qui doit régner entre toutes les nations du monde, ne nous donnera à cet égard, aucun avantage sur nos voisins, qu'autant que nous trouverons le moyen de faire ces étoffes chez nous, ou plus belles, ou meilleures, ou à meilleur marché. Aujourd'hui une grande partie des étrangers viennent

1599. paroissant point au roi devoir finir sans coup férir, sa majesté songeoit depuis quelque tems à commettre les fonctions de grand maître d'artillerie à un homme qui pût bien s'en acquitter, & sur-tout les exercer par lui-même; ce que ne pouvoit pas faire le bon homme d'Estrées, qu'elle ne vouloit pourtant point en dépouiller, par amitié pour ses enfans, dont M. d'Estrées étoit le grand-pere. L'expédient que Henri imagina, fut que le vieux de Born cherchant à se défaire de la lieutenance générale d'artillerie, je pouvois en traiter avec lui, & unir à ses fonctions celle de la grande maîtrise, quoique je ne fusse pas revêtu de celle-ci. Il m'offrit même d'augmenter en ma faveur les prérogatives de la premiere déja fort considérables, en l'érigeant en office, en lui donnant autorité sur tous les lieutenans généraux dans les provinces, en

les prendre chez nous, & la défense ne subsiste plus que pour les Indiennes, toiles peintes, &c. Mais il seroit à souhaiter, ou bien qu'on y tînt plus exactement la main, ou mieux qu'on pût en faire en France, qui tinssent lieu de ces étoffes si commodes, & d'un si bon user.

rehaussant les gages ; enfin de m'en expédier les provisions *gratis* ; mais j'avoue qu'aucune de ces offres ne me tenta, & que je ne pus me résoudre à servir sous un autre, après avoir manqué la premiere place. Je ne m'excusai pourtant de déférer aux volontés du roi, que sur les affaires dont j'étois chargé, en quoi je n'imposai point à ce prince qui, après bien des priéres dont je sçus me défendre, me quitta en colere, en me disant qu'il ne m'en parleroit plus, mais que puisque je voulois ne suivre que mon caprice, il agiroit de son côté à sa volonté. 1599.

Sa bonté pour moi lui fit au moment même oublier cette menace. Il fit proposer à d'Estrées de se défaire de sa charge. Je n'en fus pas plutôt informé, que je fis offrir par monsieur & madame Dupêche, trois mille écus à madame de Néry qui gouvernoit ce vieillard, pour faire réussir la chose. Le grand-maître, pressé par cette femme, dit au roi, qu'il consentoit à prendre récompense de sa charge. Le roi me le redit incontinent, en ajoutant qu'il n'exigeoit de moi, pour l'avoir fâché, que de mettre dans peu

1599. son artillerie en état de lui faire obtenir le marquisat de Saluces qu'on lui confirmoit chaque jour, qu'il ne se feroit céder que de force, c'est-à dire, au moyen d'un grand nombre de siéges, tous assez difficiles; car c'est-là la maniere ordinaire de faire la guerre en Savoye. Je remerciai sa majesté, & je convins avec d'Estrées, pour quatre-vingt mille écus. Tous les menus droits montant encore à une somme considérable, je fus obligé, en cette occasion, de prendre en rente cent mille écus, de Morand, Vienne & Villemontée, & trois jours après je fus pourvu solemnellement de la dignité de (12)

(12) Le roi la déclara charge de la couronne en faveur de M. de Sully. Brantôme, dans l'endroit où il nous donne la suite des grands maîtres de l'artillerie, en parle ainsi : » Du » depuis M. de Rosny l'a (la grande » maîtrise), qui certes honoré si bien » cet état, qu'il en » fait beau voir son » Arsenal, son esprit » & son industrie à » l'avoir fait si bien » dresser, & sur-tout » sa valeur & son bon » sens à le faire va» loir, témoin ce » qu'il fit dernière» ment pour la guer» re de Savoye, où » en moins d'un rien » il montra tellement » sa promptitude & » diligence, qu'on le » vit plutôt en campa-

grand-maître d'artillerie, & j'en prêtai le serment. C'étoit la quatriéme gran- 159 de charge dont je me trouvois honoré. Son produit annuel étoit de vingt-quatre mille livres. Je crus que la reconnoissance qu'exigeoit de moi ce nouveau bienfait de sa majesté, consistoit à donner tous mes soins à l'artillerie. Je vins visiter l'Arsenal, où tout me parut être dans un état si déplorable, que je résolus d'y demeurer, pour pouvoir vaquer à son rétablissement, quoique ce château fût alors fort mal bâti, dénué de tout, & sans aucune commodité.

Les affaires de l'artillerie étoient encore pires. Je commençai par une réforme des officiers de ce corps, qui n'ayant pas la moindre teinture de leur métier, n'étoient proprement que les valets de messieurs de la justice & des finances. D'un seul coup j'en cassai environ cinq cens. Je m'abouchai ensuite avec les commissaires pour le salpêtre; & je fis avec eux des marchés pour une provision considérable

» gne, que de l'avoir » pensé. « *Vie des Hommes Illustres, article de M. Rosny, tom. 1, pag. 227, 228.*

de poudres que je fis voir au roi. Je
1599. traitai de même avec les maîtres de grosses forges pour le fer propre aux affûts, bombes, &c; avec les marchands étrangers pour le métal, avec les charrons & charpentiers, pour les ouvrages en bois nécessaires aux desseins que j'avois formés. Sa majesté vint visiter elle-même son Arsenal quinze jours après que je m'y fus établi, & elle en fit dans la suite un de ses plus grands amusemens. Elle prit beaucoup de plaisir à voir tous les préparatifs qui s'y faisoient, & l'extrême diligence avec laquelle je m'y appliquois.

On ne pouvoit y en apporter trop dans la conjoncture présente des affaires de Savoye, dont le détail & celui de la guerre où elles engagerent, va remplir entiérement ces mémoires pour toute l'année suivante. M. le duc de Savoye partit de ses états sur la fin de celle-ci pour venir en France, avec les intentions que j'ai déja marquées, mais elles ne purent être assez secrettes, pour lui faire recueillir tout le fruit qu'il se promettoit de ses tromperies. L'examen de la conduite

passée de ce prince & de celle de ses agens, & la connoissance qu'on avoit 15 de son caractère, ne lui étoient pas déja trop favorables. On eut à son sujet quelque chose de plus positif encore. Lesdiguieres manda à Sa Majesté, que le duc faisoit fortifier diligemment ses places, sur tout celles de Bresse, & qu'il les remplissoit de munitions de guerre & de bouche. On sçut par le comte de Carces & le sieur du Passage, qu'il avoit fait de grandes instances à la cour de Madrid, & pressé le pape d'agréer un second compromis, en lui faisant entendre que toute l'Italie étoit intéressée à ne pas souffrir que sa majesté très-chrétienne possédât rien par de-là les monts. Les résidens François à Florence mandoient que le duc ne partoit point dans d'autre intention que de surprendre le roi, qui de son côté étoit persuadé que ce seroit le duc lui même qui pourroit bien être pris pour dupe, non-seulement avec lui, mais encore avec le roi d'Espagne & les autres princes d'Italie: car ceux-ci ne cachoient point leur aversion pour l'humeur inquiéte & ambitieuse de M. de Savoye, & le roi d'Espagne

1599. n'avoit pas oublié qu'il s'étoit plaint hautement que pendant qu'on donnoit en dot à l'une des infantes, les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valent mieux que les deux Castilles & le Portugal, celle qu'il avoit épousée, n'avoit eu qu'un crucifix & une image de la Vierge. Une infinité d'autres indiscrétions semblables, suivies de rapports & de plaintes réciproques, avoient ruiné absolument leur premiere intelligence.

La suite fit voir la justesse de ces observations que le roi me faisoit faire en me montrant la lettre de Lesdiguieres, mais il ne témoigna en public aucun ressentiment de ce qu'il apprenoit des procédés du duc de Savoye. Il m'ordonna même de ne rien oublier du côté des finances & de l'artillerie pour lui faire faire à Lyon la réception ordinaire des souverains étrangers. Je crois que ce prince n'eut aucun sujet de se plaindre de moi; mais qu'il n'en fut pas de même de MM. les comtes de Saint-Jean, (13) qui lui refuserent certains honneurs, que les

(13) Ce fut par ordre du roi, selon P. Mathieu, *tom.* 2. *liv.* 2. *pag.* 323. que les chanoines de Lyon refuserent au

ducs de Savoye soutiennent qu'on leur doit rendre dans ce chapitre comme comte de Villars. La plus grande magnificence fut à Fontainebleau & à Paris, où de son côté le duc (14) se fit voir dans un état tout-à fait digne de son rang. 1599

Trois jours après qu'il fut arrivé à Paris, le roi qui n'étoit pas fâché de lui faire voir le nouvel ordre observé à l'Arsenal, me manda qu'il viendroit y souper avec le duc & les principaux seigneurs & dames de sa cour. M. de Savoye s'y rendit de si bonne

duc de Savoye la place de chanoine d'honneur dans leur cathédrale, qu'ils avoient accordée au duc son pere; & cela par une raison très-naturelle, qui est que le comté de Villars étoit sorti de la maison de Savoye depuis ce tems-là. Cette cérémonie consistoit à présenter la chappe & l'aumusse au duc de Savoye, à l'entrée du cloître, à lui donner rang dans l'église parmi les chanoines, &c.

(14) Malgré cette magnifique réception, le duc de Savoye sentit bien dès la premiere fois qu'il parla à Henri IV, qu'il n'obtiendroit point ce qu'il étoit venu demander. » J'ai fait » mon message, dit-il, » je m'en puis aller » quand je voudrai «. *Mathieu, sur le voyage de ce prince en France, tom. 2. liv. 2.*

heure, que je ne pus prendre une si gran-
1599. de diligence pour un effet du hazard. Il me demanda à voir les magasins. Ce n'étoit pas de ce côté-là que je voulois le faire tourner ; la pauvreté des vieux magasins me faisoit honte à moi-même. Sans lui répondre, je le menai dans les nouveaux atteliers. Vingt canons nouvellement fondus, autant qui étoient prêts à l'être, quarante affûts complets, & quantité d'autres ouvrages auxquels il vit qu'on travailloit avec ardeur, le jetterent dans un si grand étonnement, qu'il ne pût s'empêcher de me demander ce que je voulois faire de tout cet attirail. » Monsieur, » lui répondis-je en riant, c'est pour » prendre Montmélian. « Le duc, sans faire appercevoir que cette réponse l'avoit un peu déconcerté, me demanda d'un ton de plaisanterie & de familiarité, si j'y avois été, & comme je lui répondis que non, » vraiment, » je le vois bien, reprit-il, car vous ne » diriez pas cela. Montmélian est imprenable. « Je répartis du même ton dont il me parloit, que je ne lui conseillois pas de forcer un jour le roi à tenter cette entreprise, parce que je

croyois être sûr de faire perdre à Montmélian ce titre d'imprenable. 1600.

Ces paroles rendirent dans le moment même notre conversation très-sérieuse. M. de Savoye prenant de là occasion de parler du sujet qui l'amenoit en France, avoit déja commencé à me faire sentir d'une maniere polie, qu'il étoit instruit que je ne le favorisois pas auprès du roi, mais nous n'eûmes pas le tems d'en dire davantage. Sa majesté arriva, & on ne songea plus qu'à la joie & au plaisir, ce qui n'empêcha pourtant pas que dès le soir même on ne nommât de part & d'autre des commissaires pour examiner ce qui faisoit le sujet de la contestation. M. le connétable, le chancelier, le maréchal de Biron, Meisse, Villeroi & moi, furent ceux du côté du roi; & de la part de M. de Savoye, Belly son chancelier, le marquis de Lullin, les sieurs de Jacob, le comte de Morette, le chevalier de Brétons & des Allymes.

Le duc de Savoye avoit déja sçu mettre dans ses intérêts une partie de nos commissaires, il acheva de les gagner par les grandes libéralités qu'il

1600. leur fit à l'occasion des étrennes, ainsi qu'à toute la cour (15). J'étois celui qui lui faisois le plus de peine, parce que toutes les fois que la question avoit été agitée entre les commissaires, je m'en étois toujours tenu constamment à l'alternative, de restituer à sa majesté le marquisat de Saluces, ou de lui donner en échange la Bresse & tous

(15) » Le duc en- » voya au roi deux » grands bassins & » deux vases de cris- » tal pour ses étren- » nes, & le roi lui » donna une enseigne » de diamans, dans » laquelle entr'autres » il y en avoit un où » l'on voyoit le por- » trait de sa majesté; » c'étoit une très-bel- » le piéce, de laquelle » le duc fit un grand » état.... Il n'y eut » aucun qui lui don- » nât le bon jour, à » qui il ne fit quel- » ques présens, &c «. *Chronologie Septénaire, année* 1600. On dit qu'il avoit mis la duchesse de Beaufort dans ses intérêts, ensorte que si cette dame n'étoit pas morte, il y a apparence qu'il eût pû se dispenser de rendre Saluces. Le duc de Savoye jouant à la prime avec Henri IV. sur un coup de quatre mille pistoles, Henri abbatit son jeu, croyant avoir gagné. Le duc qui avoit gagné en main, se contenta de montrer son jeu au duc de Guise & à d'Aubigné qui étoient à ses côtés, & brouilla les cartes. C'est d'Aubigné qui rapporte ce trait de la générosité ou de la politique du duc de Savoye.

les bords du Rhône depuis Genêve jusqu'à Lyon. Si ce n'est qu'il eût été trop 1600.
incivil de demander mon exclusion des assemblées, on auroit pris ce parti; on revint encore à celui de me gagner à quelque prix que ce fût.

Des Allymes (16) vingt se cinquiéme jour de Janvier me faire, de la part de son altesse, les complimens ordinaires. Il me pria le plus poliment du monde, de faire attention aux raisons du duc son maître, c'est-à dire, en bon François, de les accepter, parce qu'en même-tems qu'il me faisoit cette priere, il me présentoit le portrait de son altesse, dont la boëte enrichie de diamans valoit quinze ou vingt mille écus. Pour m'aider un peu à entrer en composition avec ma conscience, il me dit que ce portrait venoit d'une fille de France, & il ajouta, pendant qu'il me voyoit occupé à en admirer les brillans, qu'il m'étoit donné par un prince qui avoit autant d'attachement pour le roi, que d'amitié pour moi. Je demandai à des Allymes, en tenant toujours le portrait, quelles étoient les propositions qu'on avoit à faire. Il dé-

(16) René de Lucinge des Allymes, ambassadeur de Savoye en France.

ploya auſſi-tôt toute ſon éloquence; 1600. ſe croyant au moment déciſif, & commença, au défaut de raiſons, à faire valoir la prétendue rupture de ſon maître avec l'Eſpagne. Il offrit de ſe joindre au roi pour lui faire faire la conquête de Naples, de Milan & de l'Empire même, rien ne lui coûtoit; & à l'entendre, on auroit cru qu'il pouvoit diſpoſer de tous ces états, pour leſquels il ne doutoit point, ajouta-t-il, que le roi ne laiſſât volontiers au duc de Savoye un méchant marquiſat compoſé de piéces rapportées.

Je ne pus me contenir plus longtems, je répondis à des Allymes, que ſi le roi redemandoit le marquiſat de Saluces, ce n'étoit point à cauſe de ſa valeur, objet trop peu conſidérable, mais pour l'honneur de ne pas laiſſer démembrer un ancien domaine de la couronne, & qui avoit été uſurpé dans un tems où le duc de Savoye comblé des libéralités d'Henri III. à ſon retour de Pologne, devoit encore s'en abſtenir par reconnoiſſance. Je remerciai le député de tout ce qu'il avoit mis d'obligeant dans ſon diſcours pour moi, & pour payer ſes

complimens par d'autres complimens, je l'aſſurai qu'après que M. de Savoye 1
auroit fait une reſtitution pure & ſimple de Saluces, je n'oublierois rien pour porter ſa majeſté à lui faire avoir à lui-même les riches royaumes dont il avoit fait l'offre, & qui l'accommoderoient encore mieux que le roi. J'ouvris la boëte à portrait en diſant ces paroles; & après en avoir admiré l'ouvrage & la matiere, je dis à des Allymes, que le grand prix étoit un motif pour moi de ne pas l'accepter, mais que s'il me permettoit d'en ſéparer la boëte & les diamans, je garderois volontiers le portrait, pour me ſouvenir d'un prince ſi obligeant. Je ſéparois en effet l'un de l'autre lorſque des Allymes me dit qu'il ne lui appartenoit pas de rien changer aux gratifications de ſon maître. Je le priai donc de remporter le tout, & il ſe retira ſans aucune eſpérance de m'attirer à lui, & à ce qu'il me parut, peu content de ma maniere d'agir.

Il ne reſtoit plus qu'à tâcher de m'exclure des aſſemblées. Sur le refus qu'en fit ſa majeſté, le duc de Savoye imagina de lui demander que le pa-

1600. triarche (17) de Constantinople assistât à ces assemblées au nom du pape; ce que le roi accorda, ne songeant point à la finesse cachée sous cette proposition. Le lendemain ce prince ayant envie de jouer à la paume à la sphére, nomma pour lieu de l'assemblée la maison du connétable; par la commodité qu'il trouva à faire sa partie au sortir de cet hôtel, après qu'il auroit vû entamer la conférence. Il sortit en effet après avoir exhorté tous les commissaires à n'avoir égard qu'à la justice. Il me dit en particulier & à l'oreille: » prenez bien garde à tout, & faites » ensorte qu'on ne me trompe pas «.

Le roi étant parti, je vis qu'au lieu de s'asseoir, tout le monde se partageoit deux à deux, trois à trois, & que le Nonce s'entretenoit tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, sans souffrir qu'on traitât rien en forme, & sur-tout qu'il évitoit soigneusement de m'adresser la parole. Bellièvre me dit enfin que le bonhomme de patriarche ne pouvoit vaincre le scrupule qu'il avoit de communiquer avec un Hu-

(17) Le pere Bonaventure de Calatagirone, général des cordeliers, & nonce de sa sainteté.

guenot ; & qu'il me prioit, au nom de toute l'assemblée, de vouloir bien m'absenter, parce que rien ne se feroit sans cela. Je perçai en un instant la cause de tout ce manége, & faisant une profonde révérence, je me retirai, dans l'intention d'aller faire de ce pas mon rapport au roi. Je le rencontrai encore dans la galerie, où il s'étoit arrêté à parler à Bellengreville. Il me demanda avec quelque surprise, où j'allois, & si tout étoit déjà fini ; & lorsqu'il sçut ce qui s'étoit passé, il entra dans une grande colère, & m'ordonna de retourner dans l'assemblée, disant que s'il y avoit quelqu'un à qui ma présence déplût, c'étoit à lui à se retirer, & non pas à moi. Je troublai un peu la joie de l'assemblée, en y rapportant le nouvel ordre du roi. Le parti qu'on prit, fut de laisser le tems se passer à chercher des expédiens, & de remettre à l'après midi à entamer la question, lorsqu'on vit l'heure du dîner s'avancer, mais on eut beau faire auprès de S. M. je demeurai du nombre des commissaires, & il fallut que le nonce se défît de sa répugnance. Brétons & Roncas se tournerent sur tous les sens, pour n'être point obligés 1600.

1600. d'en venir à la restitution du marquisat. Ils offrirent d'en faire l'hommage-lige à S. M. & si cela ne suffisoit pas, de tenir la Bresse aux mêmes conditions. Je fis aisément tomber toutes ces propositions, & je réunis toutes les voix à donner au duc de Savoye l'option de rendre Saluces, ou de céder en sa place le pays de Bresse jusqu'à la riviére de Dain, le vicariat de Barcelonnette, le Val de Sture, celui de la Pérouse, & Pignerol. Dans ce second cas on auroit restitué toutes les autres places prises de part & d'autre (18).

Le duc de Savoye avoit attendu toute autre chose de MM. les commissaires, mais la vérité est, qu'ils n'oserent combattre ouvertement un parti qu'ils voyoient être celui du roi.

(18) Il y eut une espéce d'accord conclu sur ce plan entre les commissaires, qu'on se douta bien que le duc de Savoye n'observeroit pas, par tous les délais qu'il demandoit. Sur quoi quelqu'un proposa à Henri IV. comme le rapporte le Grain, de faire arrêter le duc de Savoye, pour l'obliger à l'effectuer, mais le roi rejetta cette proposition. Voyez les particularités de la négociation & du séjour du duc de Savoye à Paris, dans M. de Thou & le Septénaire, *années 1599. & 1600.*

ute leur ressource fut de se joindre
faveur de M. de Savoye, à tous les 1600.
rtisans, qui ne cessoient de redire
roi, qu'il ne devoit point agir à la
ueur avec un prince dont l'alliance
uise par un bienfait peu considéra-
, pouvoit lui procurer mille fois da-
itage qu'un mauvais fief très dif-
le à conserver. L'option qu'on
posoit à M. de Savoye fut encore
prétexte de lui accorder six mois
ir se déterminer ; il en vouloit dix-
it, & moi je soutenois que la chose
voit pas besoin de délai. J'allai faire
t à S. M. de cette résolution qu'on
oit prise malgré moi, & je lui re-
sentai l'inconvénient de donner au
c de Savoye un si long tems pour
iouer ses intelligences & se préparer
a guerre, lorsqu'un instant devoit
fire à ce prince, qui d'ailleurs avoit
ja pris son parti. Henri prévenu par
is les discours des courtisans sur la
essité d'accorder un délai à M. de
voye, me demanda comment je
tendois faire autrement : » faire re-
conduire honorablement, lui dis-je,
e duc de Savoye par quinze mille
hommes d'infanterie & deux mille
de cavalerie, & vingt canons, jus-

1600. » ques dans Montmélian, ou telle autre place qu'il choisira, & alors le faire » expliquer sur l'option «. Le roi ne goûta pas mon avis, il avoit déja donné sa parole du contraire. J'en fus véritablement fâché, & j'ai toujours été persuadé que sans cette complaisance S. M. auroit évité la guerre & reçu une entiere satisfaction. Tout ce que je pus gagner, fut de faire ôter trois mois sur les six qui avoient été accordés.

Le duc de Savoye voyant que sa majesté, lasse de toutes ses sollicitations, ne lui donnoit plus à la fin d'autre réponse que ce peu de mots : *Je veux mon marquisat*, partit peu de tems après pour s'en retourner à Chambéry, attendre, en se préparant à la défense, l'expiration du terme qui tomboit au mois de Juin. Il n'en auroit pas eu besoin, si le dessein de la nommée Nicole Mignon avoit réussi. Elle avoit entrepris d'empoisonner le roi (19), elle crut pouvoir en faire part à M. le comte de Soissons, qui faisoit en tou-

(19) En faisant entrer chez le roi, son mari qui étoit cuisinier, par le moyen de M. le comte de Soissons, grand-maître de la maison de S. M. Elle avoit été

tes occasions éclater son mécontentement; mais cette femme lui fit tant d'horreur, qu'il alla incontinent la dénoncer : elle avoua son crime, & fut brûlée vive. 160

Il ne se passa rien de remarquable pendant trois mois, que la dispute de MM. du Perron & du Plessis. Sur la fin de l'année derniere il parut un (20) livre de celui-ci sur l'eucharistie, qui

connue des princes, & même de Henri IV. à Saint-Denis, où elle tenoit une des principales auberges pendant la guerre. M. le comte de Soissons, auquel elle dit qu'il ne tenoit qu'à lui d'être le plus puissant prince du monde, se doutant que cette femme avoit de mauvais desseins, fit cacher dans un cabinet Loménie, qui entendit les moyens dont elle comptoit se servir. Elle fut accusée d'être sorciére, & n'avoit que beaucoup de méchanceté, & un peu de folie. *Chronologie septénaire*, *année* 1600.

(20) Ce livre a pour titre : *Instruction de la sainte Eucharistie*, & il attaque la Messe, par le témoignage prétendu des saints peres. Sitôt qu'il parut, plusieurs docteurs catholiques se récrierent sur la fausseté d'une infinité de citations qu'il renferme ; ce qui obligea du Plessis à proposer une espéce de défi, qu'on engagea l'évêque d'Evreux à accepter. Après plusieurs lettres & plusieurs démarches de part & d'autre, pour

1600. fut regardé par tout le parti comme un chef-d'œuvre, & que j'envoyai

convenir de la forme dont on devoit y procéder, & dans lesquelles il paroît que Duplessis se repentit plus d'une fois de s'être tant avancé, le roi décida pour une dispute publique entre les deux adversaires, dans laquelle on vérifieroit chaque jour cinquante de ces passages, jusqu'à ce qu'on eut examiné tous les cinq cens que M. du Perron avoit trouvés à censurer. On s'assembla dans la salle du conseil à Fontainebleau, en présence du roi & des commissaires nommés par lui, qui furent, du côté des Catholiques, le président de Thou, l'avocat Pithou, & le sieur Martin, lecteur & médecin de S. M. Du côté des calvinistes, Fresne-Canaye & Casaubon, le jeudi 4 Mai à une heure après midi. De soixante-un passages que du Perron envoya à son adversaire, celui-ci ne s'étoit préparé que sur dix-neuf qu'il avoit choisis parmi tous les autres. » De ceux-là, dit-il au » roi, je veux perdre » l'honneur ou la vie, » s'il s'en trouve un » seul faux ». Cependant il fut convaincu de mauvaise foi sur tous ceux qu'on examina, & on ne put en examiner que neuf. Sur le premier qui étoit de Scot, & le second de Durand, le chancelier prononça, de l'avis de tous les assistans, que Duplessis avoit pris l'objection pour la réponse. Sur le troisiéme & quatriéme de saint Chrysostôme, & cinquiéme de saint Jerôme, qu'il avoit omis des mots essentiels. Sur le sixié-

i-tôt à M. d'Evreux qui étoit alors [redacted]
s son diocèse. La différence de re- 1600.

qu'il ne se trou-
: point du tout;
s S. Cyrille Sur le
iéme, tiré du co-
qu'il étoit vérita-
nent de Crinitus,
s que Crinitus
it falsifié le texte
:ode. Sur le huitié-
qui en renfermoit
x de S. Bernard,
Duplessis avoit dû
séparer, ou du
ins mettre entre
x un &c. Sur le
viéme de Théodo-
, qu'il étoit tron-
:, & qu'on y avoit
; le mot d'idoles,
ır celui d'images.
ı'y eut que cette
le conférence, Du-
ssis-Mornay s'étant
uvé malade le len-
nain, & s'en étant
: à Saumur quel-
:s jours après, sans
ndre congé du roi,
:sne Canaye, l'un
; commissaires, &
nte Marie du Mont,
re Protestant dis-
tingué, se converti-
rent peu de tems après
cette dispute. Henri
IV. y prit lui-même
quelquefois la parole.
Duplessis prétendoit
prouver, par l'auto-
rité de saint Cyrille,
que les chrétiens n'é-
toient point dans
l'usage d'adorer la
croix, & cependant
il allégua le reproche
que l'Empereur Ju-
lien faisoit aux chré-
tiens de l'adorer. « Il
» n'est pas vrai-sem-
» blable, reprit ce
» prince, que Julien
» l'apostat eût repro-
» ché aux chrétiens
» qu'ils adoroient la
» croix, s'ils ne l'eus-
» sent adorée en effet,
» autrement il se fût
» fait moquer de lui.
Ce fut lui aussi qui
dit que du moins on
devoit avoir mis un
&c. dans le passage de
S. Bernard.

Un Catholique

ligion n'a jamais détruit les ſentimens
1600. d'amitié & de reconnoiſſance que ce prélat a toujours eus pour moi, ni ceux d'eſtime, d'affection & de vénération, que j'ai toujours conſervés pour ſon mérite, pour ſes talens, & même pour la qualité qu'il portoit, de mon évêque : nos lettres réciproques étoient écrites ſur ce ton. Je fus fort ſurpris de lire dans la réponſe qu'il me fit au ſujet du livre que je lui envoyois, que les erreurs & les fauſſe-

ayant fait remarquer à un calviniſte, que du Perron avoit déja gagné pluſieurs paſſages ſur Dupleſſis. » N'importe, répon- » dit le Proteſtant, » pourvû que celui de » Saumur lui demeu- » re «. *Mathieu*, *ibid.* Ce fait qui eſt rapporté de la même maniere dans pluſieurs livres dogmatiques, eſt généralement atteſté par tous nos bons hiſtoriens, & par ceux mêmes qui traitent le plus favorablement les Proteſtans. M. de Thou, *liv.* 123. *p.* 843. Et cet écrivain étoit un des commiſſaires, Mathieu, *ibid.* chronol. ſepténaire, *p.* 123. & *ſuiv.* Suppl. au Journ. de Henri IV. *tom.* 2. *p.* 51. & *ſuiv.* vol. 8778. Mſſ. de la biblioth. du roi. Le Grain & pluſieurs autres, où l'on voit tout le détail de cette diſpute. On ne doit donc ajouter aucune foi à la maniere dont elle eſt rapportée dans la vie de du Pleſſis, *liv.* 2. *p.* 269.

tés

tés s'y suivoient de si près, qu'il auroit fallu le censurer d'un bout à l'autre. « Non que je veuille accuser M. » Du-Plessis de mauvaise foi, ajou- » toit l'évêque d'Evreux, avec autant de » modération pour son adversaire, que » de politesse pour moi; mais je plains » son malheur, de s'être fié aux rap- » sodies des compilateurs qui l'ont mal » servi ». Le reste de sa lettre ne contenoit que des complimens sur la charge de grand-maître dont je venois d'être pourvu, & des assurances de la joie qu'il ressentiroit, » s'il me voyoit, di- » soit-il, obéir aux canons de l'Eglise, » moi qui commandois aux canons de » la France ». 1600.

Je n'ai jamais eu de Du-Plessis toute la bonne opinion dont je voyois tous mes confreres prévenus; & j'aurois été fort fâché de cautionner l'exactitude de ces gros volumes, qu'il faisoit suivre de si près; car celui de l'Eucharistie avoit été précédé d'un autre traité sur l'Eglise Pour bien écrire, En 1577. sur ces matieres sur-tout, il faut longtems penser. C'est ce que je répondois à l'évêque d'Evreux; mais je lui marquois en même-tems que je ne

1600. singulier, que le choix que Henri faisoit du duc d'Epernon pour la lui adresser, fit autant de bruit que la dispute même, lorsqu'elle eût été rendue publique; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, étant en de pareilles mains. Les uns disoient que ce prince ne l'avoit écrite que pour détruire plusieurs soupçons que sa conversion n'empêchoit pas qu'on ne conçût tous les jours contre sa catholicité, & qui donnoient lieu aux Jésuites d'en parler peu avantageusement dans les lettres qu'ils écrivoient à Rome. Les autres s'imaginant que cette lettre avoit un sens plus caché que celui qu'elle paroissoit offrir d'abord, soutenoient que le roi n'avoit eu en vue que de persuader, soit l'Espagne, soit les Calvinistes, qu'on ne faisoit que d'inutiles efforts pour porter le conseil de France à agir contr'eux par des voies violentes & sanguinaires.

Le mois de Juin vint sans que M. de Savoye se fût mis en peine de satisfaire à son engagement; & sa majesté commença à voir clairement qu'elle n'en obtiendroit rien que par la force. Mais outre les persuasions

des courtisans, qui sembloient avoir tous vendu leur voix au duc de Savoye, ce prince étoit alors retenu par un obstacle bien plus fort; c'est son attachement à sa nouvelle maîtresse, à laquelle il avoit fait prendre le titre de marquise de Verneuil. Il ne pouvoit plus songer à la quitter; & j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, il délibéra s'il ne la meneroit point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de la cour (23). Elle étoit devenue grosse; & dans la conjoncture du billet qu'elle avoit entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours. Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent; & la frayeur 1600.

(23) Elle vint en effet le trouver à Saint André de La-Cosse. Bassompierre, qui étoit avec Henri IV, dit que les deux amans se brouillerent au premier abord; mais que s'étant raccommodés, ce prince mena sa maîtresse à Grenoble, où il demeura avec elle sept ou huit jours, & ensuite à Chambery. *tom.* 1. *pag.* 86. & *suiv.*

1600. qu'elle eut de le voir passer par-dessous son lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'étoit avancé, & d'où il jettoit tristement les yeux sur l'endroit où il laissoit sa maîtresse. Il fit quelques réflexions qui le rendirent à lui-même; & il continua sa route vers Lyon, où ses troupes avoient ordre de le joindre.

Je devois faire la même chose, aussi-tôt que j'aurois achevé de mettre ordre aux affaires du gouvernement, & assuré les fonds & les autres moyens de faire la guerre. Je n'avois pas attendu pour cela le moment de l'exécution. J'avois écrit à tous les receveurs généraux que sa majesté leur défendoit d'acquitter d'autres assignations que celles qu'ils verroient expédiées pour les garnisons des frontières, & pour le payement des gens de guerre; parce que toutes les autres seroient payées directement au trésor royal, où je leur enjoignis de faire voiturer incessamment tous leurs deniers. Je défendis aux payeurs des rentes d'en acquitter aucunes, jusqu'à nouvel ordre; & cela, afin qu'ils n'en

payassent point, à leur ordinaire, qui avoient été amorties, ou créées sans argent. Je fis faire une levée de milice, que j'aimai mieux qu'on incorporât dans les anciens corps, que d'en composer de nouveaux régimens. J'apportai des soins encore plus particuliers pour l'artillerie. J'expédiai un ordre aux lieutenans d'artillerie du Lyonnois & du Dauphiné, & aux commissaires d'artillerie de la Bourgogne, de la Provence & du Languedoc, de rassembler toutes leurs meilleures piéces, de fabriquer un nombre d'affûts & de boulets proportionné, & de faire transporter le tout avec les poudres & autres provisions, à Lyon & à Grenoble. Je m'étois même transporté à Lyon, dans la crainte que mes ordres n'eussent pas été exécutés, & j'en revins en trois jours. 1600.

Je donnai les mêmes ordres dans les autres provinces. Je fis marché à Paris avec des voituriers, pour rendre à Lyon dans quinze jours trois millions trois cens milliers pesant, sans expliquer quelle espéce de marchandise; & ils s'y obligerent devant notaire. Ils furent bien surpris lors-

1600. qu'on leur délivra cette charge en vingt canons, six mille boulets, & autres ustensiles d'artillerie peu portatifs. Ils prétendirent que des piéces si lourdes ne pouvoient passer pour marchandise de transport; mais les ayant menacés de faire saisir leurs charettes & leurs chevaux, & eux-mêmes ne voulant pas perdre les frais qu'ils avoient déja faits, ils se déterminerent à faire ce qu'on leur demandoit, & j'eus le plaisir de voir arriver tout cela à Lyon en seize jours; au lieu que par les voies ordinaires, il auroit fallu deux ou trois mois, & une dépense infinie pour faire ce transport.

On douta toujours que le roi se portât sérieusement à recommencer la guerre, jusqu'à ce qu'on vît sa majesté prendre elle-même sa route du côté des monts. Le chancelier de Bellievre, qui l'en avoit toujours dissuadé fortement, voyant que mon avis l'emportoit, vint me trouver, pour me faire goûter, s'il étoit possible, les raisons qu'il avoit de ne pas l'approuver. Je ne le regardois pas comme un de ceux avec lesquels il

étoit inutile d'entrer en explication ; 1600.
sa sincérité se montra encore dans la maniere dont il me parla, & par les réflexions dont son esprit me parut agité. L'état de la France, pour laquelle toute guerre, quelle qu'elle fût, ne pouvoit être que ruineuse ; l'honneur du roi, intéressé à maintenir un ouvrage aussi solide que la paix de Vervins ; le reproche d'infraction, auquel il s'exposoit ; la crainte d'avoir sur les bras tous les alliés du duc de Savoye, contre lesquels on n'avoit à opposer qu'une armée assez bien pourvue d'artillerie à la vérité, mais de six ou sept mille hommes d'infanterie seulement, avec douze ou quinze cens hommes de cavalerie (ainsi le croyoit Bellievre), & manquant outre cela de tous les vivres & provisions nécessaires : voilà à quoi se réduisirent les objections du chancelier.

Je crois qu'on n'a rien vu dans ces mémoires, non plus que dans toute la conduite de ma vie, sur-tout depuis que j'ai été appellé au gouvernement des affaires publiques, qui me mette dans la nécessité de justifier un penchant trop marqué pour la guerre.

1600. S'il paroît à quelqu'un qu'en cette occasion j'ai agi contre mes maximes, c'est qu'en effet, il n'y a aucune maxime, quelque générale qu'elle soit, qui puisse répondre à tous les cas; & qu'en supposant, comme je le crois, que la guerre est toujours un mal, il est aussi vrai que souvent c'est un mal nécessaire, & même indispensable, lorsqu'on ne peut faire valoir que par elle des droits auxquels il y auroit de la lâcheté à renoncer; comme il est vrai encore que la générosité & la douceur, qui sont deux des principales qualités des souverains employées contre les regles de la prudence, ne doivent passer que pour manque de conduite, & pour une véritable foiblesse.

A cette réponse générale, je joignis, en parlant à M. de Belliévre, les raisons particulieres à la guerre présente. Je fis voir au chancelier qu'il s'allarmoit assez mal-à-propos. Le roi d'Espagne étoit le seul allié redoutable qu'on auroit pu appréhender qu'il ne se joignît au duc de Savoye. Mais qu'on fasse attention que le roi d'Espagne regnant, n'étoit

qu'un jeune homme sans expérience, ni talens pour la guerre ; assez occupé à réduire ses propres sujets ; livré à un ministre, tout aussi éloigné de la guerre, & par son caractere, & par l'envie de s'approprier tout l'argent que la guerre auroit consommé ; enfin, aussi mécontent lui-même du duc de Savoye, que convaincu avec toute l'Europe, que le roi redemandoit ici son propre bien. Je crois qu'alors l'idée qu'on aura de cette guerre, sera celle d'un pur différend entre le roi de France & le duc Savoye, ou plutôt d'un entêtement de celui-ci, fondé sur une mauvaise présomption & sur les brigues pratiquées en sa faveur dans le conseil de France. Cela supposé, le succès de cette guerre dépendoit de la promptitude avec laquelle on la poursuivroit. Je soutins au chancelier, qu'avec quatre mille hommes le roi avanceroit plus ses affaires cette année, qu'avec trente mille l'année suivante. Mais je ne laissai pas de lui faire toucher au doigt, que sa majesté n'étoit pas aussi dépourvue qu'il se l'étoit imaginé ; & du moins qu'elle ne manqueroit d'aucune des deux choses qu'il

1600.

1600. tomboit à ma charge de fournir l'argent & l'artillerie. Bellievre ne se rendit point; au contraire, il me parut se retirer avec chagrin. L'événement justifia de quel côté étoient les meilleures raisons.

Le duc de Savoye voyant, contre son attente, une armée françoise (24) prête à lui tomber sur les bras, eut recours à ses artifices ordinaires, pour laisser venir du moins l'hyver, avant qu'on eût commencé aucun acte d'hostilité. Il envoya députés sur députés vers sa majesté à Lyon. Tantôt il paroissoit vouloir exécuter sincérement les conventions, tantôt il les éludoit par les raisons les plus spécieuses, & quelquefois il y substituoit de nouveaux projets d'un avantage visible pour sa majesté. Il trompa encore si bien ce prince, que Henri, croyant de bonne foi qu'il ne passeroit pas Lyon, s'y

(24) Il se rassuroit, dit-on, sur je ne sçais quelles prédictions d'astrologues, qui avoient avancé qu'au mois d'Août il n'y auroit point de roi en France. « Ce qui se » trouva fort vrai, » dit Péréfixe, parce » qu'en ce tems-là il » étoit victorieux au » milieu de la Savoye ».

1600.

arrêta beaucoup plus long tems qu'il n'auroit dû. Tant que je fus dans cette ville auprès de Henri, je le prévins contre les ruses de M. de Savoye; mais sitôt que j'en fus parti pour revenir à Paris, comme je l'ai dit, accélérer les préparatifs de la guerre, le duc de Savoye en imposa si bien à sa majesté par sa feinte sincérité, qu'elle m'écrivit de suspendre mon travail, parce que tout étoit accommodé.

En effet, le duc de Savoye avoit accordé tout ce qu'on lui demandoit; mais de parole seulement, afin de gagner du tems : & il avoit proposé qu'on se donnât des ôtages, manége fort propre à reculer l'exécution d'une parole, par le tems qu'il faut à les nommer & à les envoyer. J'écrivis au roi tout ce que je pensois de ce prétendu accommodement; & sans crainte de désobéir à ses ordres, je fis avancer mes munitions de guerre (25), & je vins à

(25) P. Mathieu dans le détail qu'il fait de cette expédition de Savoye, donne en différens endroits de grandes louanges au duc de Sully, & lui fait honneur en

1600. Montargis, d'où j'envoyois mes bagages par la Loire, comptant prendre moi-même la poste. Je reçus en cet endroit une lettre du roi, qui ne contenoit que ces deux mots : « Vous » avez bien deviné ; M. de Savoye » se moque de nous : venez en dili» gence, & n'oubliez rien de ce qui » est nécessaire pour lui faire sentir sa » perfidie ».

Une autre lettre que m'écrivoit Villeroy, m'instruisit plus particuliérement de tout ce qui s'étoit passé en dernier lieu. Le roi avoit fait venir Roncas, qui se tira si mal de l'explication que sa majesté eut avec lui, que ce prince ayant voulu qu'il s'engageât de maniere à ne plus laisser de subterfuge, le député savoyard se trahit enfin par ses équivoques ; ce qui mit le roi dans une telle colere, que sans vouloir l'entendre davantage, il avoit pris sur le champ sa route vers Chambéry : c'est de cet endroit qu'étoit daté le billet que je venois de recevoir. Sa majesté s'imagina que cette ville se

grande partie du succès de cette campagne. | *tom.* 2. *liv.* 2. *p.* 352, 361, 365, &c.

rendroit à ſon approche, & ne lui donneroit point la peine d'y mettre le ſiége, en quoi elle fut trompée. 1598.

Le roi employa ce tems à travailler à ſon mariage avec la princeſſe Marie de Médicis; & cette négociation qui ne pouvoit que faire fort grand plaiſir au pape, ne fut pas inutile à ſa majeſté pour empêcher le ſaint pere de s'intéreſſer pour le duc de Savoye. D'Alincourt, qui étoit celui que ſa majeſté avoit envoyé à Rome pour ce ſujet, obtint tout ce qu'il demandoit. Le mariage fut arrêté, & il ne s'agit plus que d'envoyer à Florence une perſonne qui pût l'accomplir par procureur. Belle-Garde ſollicita fort cet honneur; mais il ne put obtenir que d'être porteur de la procuration, qui le déféroit au duc de Florence.

Pendant que cette cérémonie s'éxécutoit à Florence (26), Henri croyoit ne devoir paroître occupé que de ballets, de comédies & de fêtes; mais il n'en faiſoit pas moins ſoigneuſement tout le plan de la campagne.

(26) Voyez-en le détail dans la chronologie ſepténaire, année 1600.

1600. Il chargea Lesdiguieres de reconnoître exactement le château de Montmélian ; & sur son rapport, qu'avec vingt piéces de canon, & vingt mille coups à tirer, on pouvoit en venir à bout, il résolut de l'attaquer. Il fit aussi reconnoître celui de Bourg-en-Bresse, par Vienne & Castenet, qui étoient à moi ; & leur rapport ayant aussi été qu'on pouvoit s'en emparer, il fut résolu qu'on chercheroit à se rendre maître de ces deux villes, par le moyen du pétard, & dans une même nuit, en attendant le tems propre à assiéger en forme les deux citadelles. Le maréchal de Biron, que sa majesté en chargea, donna l'expédition de Montmélian à Créqui, & réserva pour lui celle de Bourg.

Le roi avoit choisi, sans le sçavoir, celui de tous ses officiers généraux, le moins propre à faire réussir cette entreprise. Biron étoit dès ce tems là, engagé fort avant avec M. de Savoye ; on croit même que son traité pouvoit bien être du moins ébauché. Il fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes, &

lui marqua la nuit & l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a 1600.
été prouvé depuis ; mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg, & dans la même nuit où elle avoit été résolue.

Bouvens communiqua à la garnison & aux habitans de Bourg, l'avis qu'il venoit de recevoir ; les exhorta à se bien défendre; alluma de grands feux; doubla, tripla même les corps-de-garde; enfin, prit pour la nuit de l'attaque toutes les précautions possibles, jusqu'à faire lui-même sentinelle. Tout le monde attendoit avec une véritable impatience l'heure de minuit, qui étoit marquée dans le billet, & qui devoit être effectivement celle de l'attaque. Cependant il arriva que le maréchal de Biron, qui étoit lui-même à la tête de ses troupes, soit pour donner plus de tems au gouverneur, soit pour faire manquer l'entreprise, ou enfin par un pur hasard, prit un détour si long, qu'au lieu de minuit, il étoit le point du jour, lorsqu'il parut devant Bourg. Il voulut alors persuader aux officiers qu'ils devoient remettre la chose à une

1600.

autre fois, l'heure étant indue pour ces sortes de coups, & plusieurs de ces officiers joignirent leurs raisons aux siennes; mais cet avis fut si bien combattu par Saint Angel, Chambaret, Lostange, Vienne, & sur-tout par Castenet, qui s'étoit fait fort d'y attacher le pétard en plein jour, quand même ses bastions seroient garnis, & encore par Boësse, à qui sa majesté en avoit promis le gouvernement, que Biron y consentit, pour ne pas passer pour timide, & croyant d'ailleurs que ce dessein alloit bientôt être déconcerté.

Pierre Escodeca, ou Escoudaca de Boësse.

Il en arriva tout autrement. La garnison & les bourgeois ayant veillé jusqu'à deux, trois, enfin quatre heures, crurent ou que l'entreprise avoit échoué, ou qu'elle n'avoit été qu'imaginaire. Ils allerent déjeûner, & se coucher, lorsqu'ils virent le jour prêt à paroître, & laisserent le soin de garder les murailles à quelques sentinelles, qui étant accablées de sommeil, s'en acquitterent fort mal. Castenet, avec trois hommes de confiance que je lui avois donnés, s'étant avancés jusques sur la contrescarpe, ayant chacun

un pétard à la main, & ſuivis de douze hommes ſeulement bien armés, & d'une bravoure éprouvée ; la ſentinelle cria, qui va là ? Caſtenet, répondit, comme je l'avois inſtruit, que c'étoient des amis de la ville, qui venoient avertir le gouverneur que des gens de guerre avoient paru à deux mille pas, & s'en étoient retournés. Il ajouta qu'il avoit pluſieurs choſes à dire à M. de Bouvens de la part de M. le duc de Savoye ; & dit à ce ſoldat qu'il allât l'avertir de lui faire ouvrir la porte. La ſentinelle quitta ſon poſte pour s'en aller chez le gouverneur. Caſtenet ne perd point de tems ; il s'avance juſqu'à la porte, poſe ſon pétard qui emporte le pont-levis, & fait une bréche par laquelle les douze hommes entrent promptement, à la faveur de courtes échelles, les foſſés n'étant pas fort profonds, & après eux tout le reſte de l'armée. Tout ceci fut ſi rapide, que la ville ſe trouva pleine en un moment, & que Bouvens n'eut que le tems de ſe retirer précipitamment avec ſa garniſon dans la citadelle. 1600.

La ville de Montmélian (27) fut

(27) Conſultez encore ſur toutes ces ex-

1600. prise de la même maniere, & sa majesté fit investir Chambéry. Les bourgeois effrayés ne parlerent point de défendre la ville, & se retrancherent dans le château, où ils firent d'abord fort bonne contenance. Cependant ils demanderent dès le lendemain à capituler, intimidés par une batterie de huit piéces de canon, dont ils n'oserent attendre l'effet. Il ne s'y commit pas la moindre violence, par l'ordre qu'y mit sa majesté. Les dames françoises qui avoient suivi leurs maris, s'établirent à Chambéry; & dès le lendemain de la reddition, mon épouse donna chez son hôtesse un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eut point changé de maître.

Le roi me renvoya après cela à Lyon, pour donner ordre à l'entretien & au transport de l'artillerie, & m'ordonna de visiter pendant ce voyage,

péditions militaires, De-Thou, Mathieu, & la Chronologie septénaire, *année* 1600. Il y est parlé avec éloge de M. de Sully. Voyez aussi le premier tome des mémoires de Bassompierre.

lés citadelles de Sainte Catherine, de Seiſſel, de Pierre-Châtel, de Cluſe, & les autres places de la Breſſe, particulierement le château de Bourg. Il me manda encore de faire proviſion de gabions de trois pieds de haut, & de neuf de large ; ſur quoi je lui répondis que de pareils gabions n'étoient propres au plus qu'à faire un parquet pour des moutons achetés dans la Tarantaiſe. Il alla de ſon côté ſe ſaiſir pendant ce tems-là de Conflans, Miolens, Montiers, Saint-Jacome, Saint-Jean de Morienne & Saint-Michel : aucune de ces places ne tint devant le canon. La priſe de Miolens rendit la liberté à un homme, qui y étoit détenu dans les priſons depuis quinze ans. Feugeres me l'amena, à cauſe de la ſingularité d'une prédiction qui avoit été faite à cet homme, ſur la durée de ſa captivité & ſur la main qui l'en délivreroit, laquelle ſe trouva exactement vérifiée. 1600.

Je partis de Lyon pour exécuter la commiſſion que ſa majeſté m'avoit donnée. Je vins dîner à Villars, & coucher à Bourg, où je fus bien reçu & bien traité par le maréchal de Bi- Dans la haute Breſſe.

ron. Quand il eut sçu que je venois
1600. visiter la citadelle, il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, en me représentant que c'étoit m'exposer à un péril évident. Il avoit raison : l'entreprise se trouva très hasardeuse ; mais c'est parce que ce maréchal n'ayant pu m'empêcher d'exécuter mon dessein, il en avoit si bien instruit les ennemis (je ne puis me persuader le contraire) que par tout où je me présentois, je me trouvois vis-à-vis d'une batterie. Cela n'empêcha pas que je n'y demeurasse nuit & jour, jusqu'à ce que j'eusse fait toutes mes observations.

Biron, qui s'étoit peut être attendu que je porterois la peine de ma curiosité, voyant qu'il ne m'en étoit rien arrivé, me dressa d'autres embûches. Le jour que je devois partir de Bourg pour retourner à Lyon, je reçus avis qu'un parti de deux cens hommes des ennemis venoit d'arriver à un château proche de l'endroit où devoit être ma couchée pour ce jour-là. J'en parlai à Biron, qui bien éloigné alors de cette crainte si obligeante pour moi qu'il m'avoit marquée, traita l'avis de ridicule. Il ne fit par-là

qu'augmenter mes soupçons. Je lui demandai une escorte de soldats : il s'en défendit ; puis il me dit qu'il alloit donner ce soin à ses propres gardes ; mais il leur ordonna sécrettement de revenir, & de me laisser à Villars ; ce qu'ils se mirent en devoir d'exécuter, malgré mes prieres, sitôt que j'eus mis pied à terre à Villars, & que mes mulets eurent été déchargés. L'affectation de ce procédé me parut visible. Je fis recharger mes mulets, fis encore environ quatre lieues, & ne m'arrêtai qu'à Vimy, où je me crus en sûreté. Le doute que j'avois que Biron avoit entrepris de me livrer au duc de Savoye, se changea alors en certitude. Trois heures après que je fus parti de Villars, les deux cens hommes vinrent fondre sur la maison où ils croyoient que j'étois, & parurent très-fâchés d'avoir manqué leur coup. 1600.

Un courrier de sa majesté m'attendoit à Lyon, pour me demander un équipage d'artillerie avec lequel on pût forcer Conflans, la seule des petites villes qu'avoit attaqué le roi, qui lui eût résisté, mais qui se rendit à l'approche du canon. Le roi,

que j'allai trouver à Saint-Pierre
1600. d'Albigny, me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnieres & du château de Montmélian; & il paroissoit faire difficulté d'en entreprendre le siége aux approches de l'hyver. J'assurai sa majesté, qu'au lieu de cinq mois qu'il jugeoit que pourroit durer le siége de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines, pourvu que les travaux fussent toujours poussés pendant ce tems avec la même ardeur. Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles; il dit même à mon frere & à La-Varenne, après que je me fus retiré, que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paroissoit dans mes discours. J'étois pourtant certain de ne rien avancer légerement, par l'attention que j'avois apportée à observer les endroits foibles de ce château, qui apparemment avoient échappé aux autres.

Le roi ayant laissé le lendemain son armée à mon commandement, pour faire un tour à Grenoble, j'employai ce tems, non plus à observer Montmélian, sous le canon duquel nous étions, mais à faire le plan de

tous

tous ses dehors, & de la disposition des batteries avec lesquelles je comptois emporter ce fort. Ensuite je vins trouver le prince à Grenoble, où il étoit sans cesse à délibérer avec son conseil sur cette entreprise, qu'il m'avoit formellement défendu de commencer en son absence. J'insistai de nouveau, & je trouvai toujours les mêmes oppositions. Je ne sçais si c'est par inimitié pour moi que le comte de Soissons, le duc d'Épernon, la Guiche & tant d'autres, se montroient si déraisonnables, ou bien si c'étoit par attachement à M. de Savoye. Il n'y eut de tout le conseil, que MM. de Lesdiguiéres & de Créqui qui furent de mon opinion. Je jettai sur la table le plan que je venois de faire, & je sortis en disant, que pendant qu'on acheveroit de délibérer sur Montmélian, j'allois toujours tout disposer à le prendre, & cependant attaquer Charbonnieres; que l'exemple de ce fort, pour lequel je ne demandois que huit jours, apprendroit peut-être ce qu'on pouvoit faire de Montmélian. 1600.

Je vins en effet mettre le siége devant Charbonnieres, où j'essuyai des

1600. fatigues incroyables. La premiere difficulté fut de faire approcher du canon à la portée de la place. Le seul chemin qui y conduit est extrêmement étroit, bordé d'un côté par la riviere d'Arc, dont toute la rive est coupée de droit fil; & de l'autre par des roches impratiquables. On pouvoit à peine faire une lieue par jour, parce qu'à tout moment on étoit obligé de dételer le canon, une des roues portant presque toujours à faux sur le précipice. On m'avoit du moins assuré d'un tems favorable, parce qu'il est presque toujours beau dans ce climat pendant l'automne; cependant il survint des pluies si fortes, & de si grands débordemens, que les huit jours que j'avois assuré suffire pour s'emparer de la place, avoient presque été consumés en voitures seulement; c'est l'excuse que j'apportai dans le conseil, contre la remarque maligne que M. le comte de Soissons & les autres ne manquerent pas d'y faire sur la promesse que j'avois faite. Le roi, qui me regardoit dans ce moment, appercevant que j'avois le visage entiérement couvert de boutons

& de rougeurs, accourut; & après m'avoir déboutonné, il s'écria en regardant mon cou & ma poitrine: » Ah! » mon ami, vous êtes perdu «. Il fit appeller du Laurens (28), qui, après avoir examiné ces pustules, dit qu'une saignée & un peu de ménagement les dissiperoit. Ce n'étoit qu'une ébullition de sang, pour avoir travaillé, sué, & m'être refroidi après avoir été pénétré par la pluie, & que je ne sentois pas moi même. Je me fis saigner si-tôt que je fus arrivé à Semoi, qui étoit mon quartier. Le roi prit le sien à la Rochette, d'où il m'envoya le lendemain Thermes sçavoir l'état de ma santé, & fut fort surpris lorsque Thermes lui rapporta qu'il m'avoit trouvé à cheval, visitant mes batteries. 1600.

Avant que de les dresser, je voulus reconnoître la place encore plus exactement, en commençant par Aiguebelle; c'est ainsi qu'on nomme la petite ville qui est au pied du fort. Il me sembla que j'étois reconnu par-tout, & que tout conspiroit contre moi, tant j'essuyois de décharges dès que j'osois

(28) André du Laurens, médecin du roi.

1600. ſeulement me montrer. Le roc ſur lequel Charbonnieres eſt ſitué, me parut comme inacceſſible de tous côtés, & ſans aucune priſe pour le canon. J'en fus véritablement affligé ; cependant à force d'examiner, je crus remarquer un endroit où ce qui paroiſſoit par dehors un roc naturel, pouvoit bien n'être qu'un remplage de terre recouvert de gazon. Je modérai la joie de cette découverte jusqu'à ce que la nuit m'eût donné les moyens de m'en aſſurer. J'approchai fort près du mur, à la faveur des ténébres; & ce fut avec un véritable tranſport de joie, qu'en ſondant le terrein avec ma pique, je trouvai qu'elle avançoit tout autant que je voulois, & que ce baſtion étoit tel que je l'avois jugé. Je ne balançai plus par quel côté je ferois battre le fort, & il ne fut plus beſoin que de trouver dans la campagne un endroit propre à aſſeoir ces batteries : car tous les environs de Charbonnieres ſont à la vérité couverts de montagnes qui commandent la place, mais ſi eſcarpées, qu'un homme à pied a bien de la peine à y monter. Je me mis encore à ramper le long de ces mon-

tagnes qui me parurent en effet horribles & inabordables au canon, excepté une ſeule, ſur le penchant de laquelle je vis un chemin où il y avoit quelqu'apparence qu'à force de bras on pourroit guinder quelques piéces de canon. Le malheur eſt que ce chemin unique débouchoit dans un autre, qui paſſoit ſi près du fort, qu'on pouvoit y atteindre avec des pierres. 1600

Ce fut un obſtacle de plus, mais qui ne me refroidit pas. Je choiſis deux cens François & autant de Suiſſes, à qui je promis chacun un écu, s'ils venoient à bout de monter par ce chemin ſix canons que je leur donnai, ſur la hauteur que je leur montrois. Je choiſis, pour cette manœuvre, une nuit fort noire. Je leur recommandai ſurtout de faire le moins de bruit qu'ils pourroient; & pour empêcher les aſſiégés d'y faire attention, je fis avancer, par des chemins oppoſés, des chevaux & des charretiers, dont les cris & le claquement des fouets attirerent tout le feu des ennemis de ce côté, ſans aucun effet, parce que ces charretiers ne marchoient que bien couverts d'arbres, de gabions, & même

qui eſt néceſſaire pour y faire des pla-
1600. tes-formes.

Un dernier inconvénient, c'eſt que quand il fallut remplir les gabions, il ne ſe trouva point de terre à plus d'un demi-quart de lieue ; tout ce qu'on pouvoit tirer de ce terrein ingrat, n'étoit que du pierrotage, dont on ne pouvoit pas même ſe ſervir pour former les embraſures & les plates-formes, ſans riſquer à faire eſtropier tout le monde. Les officiers qui, faute de ce ſecours ſi commun, ſe voyoient expoſés à tout le feu de la place, vinrent m'apprendre leur ſituation avec beaucoup d'effroi. Je leur dis, ſans faire ſemblant d'être ému, qu'ils commençaſſent toujours la paliſſade que j'avois ordonné qu'on fît le long du bord des rochers, en la faiſant fort haute & fort épaiſſe, pour dérober du moins aux ennemis la vue du canon qu'ils auroient pu démonter ; ce qui fut promptement exécuté, ces montagnes étant preſque toutes couvertes de bois. Pour ſuppléer au reſte, je fis abattre par les charpentiers & pionniers de l'armée, deux cens gros hêtres qui furent taillés en billots, les uns ronds, pour remplir

les gabions, les autres quarrés, pour former ſolidement le logement des ſix pièces de canon; & afin de cacher encore davantage aux ennemis leur derniere poſition, à quoi contribuoit beaucoup la paliſſade avec toute ſa ramée, j'avois fait percer ſur les deux côtés quantité d'embraſures gabionnées, ſur leſquelles les ennemis ne diſcontinuoient point de tirer; & ils ignorerent l'endroit de la paliſſade où étoit l'artillerie, juſqu'au moment où tout ſe trouvant prêt de notre côté pour faire taire celle du fort, on devoit lever la paliſſade qui couvroit notre canon. 1600.

A deux heures après midi tout ce travail étoit parfait, & ſa majeſté vint le viſiter environ une heure après. Elle me marqua, en m'embraſſant, la ſatisfaction qu'elle en reſſentoit. Elle ne voyoit aucune difficulté à faire commencer en ce moment à battre; je lui fis comprendre qu'il étoit encore néceſſaire d'en impoſer aux aſſiégés, juſqu'à ce que la nuit fût venue. Ce prince ſe rendoit à mon avis; mais le comte de Soiſſons, d'Epernon, la Guiche & Villeroi qui le ſuivoient, lui ayant fait obſerver que ſon canon n'avoit pour

1600. objet qu'un roc vis-à-vis lequel il étoit inutile de perdre plus de tems, Henri se rapprocha, & me dit qu'il vouloit qu'on tirât à l'heure même quelques volées de canon sur le ravelin opposé. Je fis encore mes représentations, & peut-être avec un peu trop de chaleur. Il me fâchoit beaucoup de voir un ouvrage qui m'avoit tant coûté, exposé à être détruit par trop de précipitation. Ma résistance mit en colere Henri, qui me commanda une seconde fois, & d'une maniere très-absolue, de faire tout ce qu'il demandoit, en ajoutant même que j'oubliois qu'il étoit le maître. » Oui, sire, lui répondis-je aussi-» tôt, vous êtes le maître, & vous allez » être obéi, quand je devrois tout gâ-» ter «. Je fis renverser la palissade, & donnai ordre qu'on tirât ; mais je ne voulus pas en être le témoin : je me retirai fort chagrin.

Comme le canon n'étoit pas pointé, tout le monde s'en mêla, & l'adressoit où bon lui sembloit, sans que personne atteignît au véritable endroit. Après une centaine de coups perdus, le roi envoya la Guesle me chercher, pour se plaindre à moi du mauvais effet

de mes batteries. Je répondis à la Guesle, que je priois sa majesté de m'excuser; mais que le soleil étant prêt à se coucher, il n'étoit plus tems de rien entreprendre. Sa majesté fit cesser de tirer; & tout le monde s'étant retiré, je vins coucher au milieu de mes batteries, que je fis perfectionner tout le reste de la nuit, malgré la pluie, qui continuoit en abondance. Les assiégés travailloient aussi beaucoup de leur côté, & n'étoient pas sans appréhension qu'on ne trouvât enfin l'endroit foible vers lequel ils portoient leur principale attention. J'en jugeois ainsi par les feux & les chandelles que je voyois allumés dans le fort. Je me contentai d'interrompre leur sécurité par quelque coup de canon tiré de tems en tems. 1600

A la pointe du jour il s'éleva un brouillard si épais, qu'à six heures on ne voyoit pas le fort. Ce contre-tems me fâchoit, parce que toutes mes batteries étoient prêtes, & que je m'étois vanté la veille que je prendrois Charbonnieres dans la journée. Je m'imaginai que l'agitation de l'air causée par le canon, dissiperoit peut-être le

1600. brouillard. J'en fis tirer quelques volées à coup perdu. Soit hasard, ou effet naturel, ce que je n'avois proposé que par jeu, réussit au-delà de mon espérance. Tout le reste de l'artillerie n'eut pas plutôt répondu au canon de dessus la montagne, que le brouillard disparut. Ce qui avoit occupé les assiégés toute la nuit, étoit l'établissement d'une batterie de quatre piéces de canon, vis-à-vis ses six miennes, que l'imprudence de la veille leur avoit découvertes, & qu'ils cherchèrent à démonter en ce moment. Je compris qu'il ne leur en falloit pas laisser le tems. Je fis pointer une piéce, qui donnant droit dans leur embrasure, rendit inutiles deux de leurs quatre canons, tua un canonier, & en blessa deux autres; mais cela n'arriva qu'après que leur charge eut tué de notre côté six canoniers & deux pionniers, blessé deux commissaires d'artillerie, & douze autres personnes, & enfin rendu inutiles deux de nos piéces, jusqu'à ce qu'on les eût délogées de-là.

Le roi accourut au bruit sur les neuf heures, & fit apporter son dîner dans

un endroit que j'avois fait préparer de façon qu'il pouvoit tout voir sans péril; c'étoit un parc fait des plus gros arbres, couchés dans leur entier les uns sur les autres en forme de rempart. En montrant à sa majesté les corps de ceux qui venoient d'être tués, je lui fis sentir que c'étoit l'effet du mauvais conseil de la veille; ce que je ne disois pas sans dessein, voyant que ces mêmes personnes ne cessoient point encore & de blâmer mon ouvrage, & de prévenir sa majesté contre moi. Je m'embarrassai peu de tous leurs discours, & je dis hautement que n'ayant point encore mangé, quoique j'eusse travaillé toute la nuit, je laissois la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand maître; mais qu'à mon retour, si l'on ne me permettoit pas de disposer seul & à mon gré de mes batteries, j'abandonnerois tout. Ma table de grand-maître étoit de quarante couverts, & dressée sous une espéce de demi-voûte taillée par la nature dans le roc, & tapissée de lierre. Le roi m'envoya un fort grand pâté de truite qui lui étoit venu de Genève. Mon dîner fut court. Je retournai encore

1600.

supplier sa majesté qu'on me laissât
1600. faire seul les fonctions de ma charge; & je lui renouvellai la promesse que la journée ne se passeroit point sans que je le rendisse maître de Charbonnieres. Le roi répondit qu'il seroit content s'il l'étoit seulement dans trois jours. La Guesle prit la parole, & dit que s'il étoit dans la place, il sçauroit bien empêcher qu'elle ne fût prise d'un mois. » Allez-vous y en donc, leur » dis-je à tous, fatigué enfin de leurs » discours; & si je ne vous fais pas » tous pendre aujourd'hui, je veux » passer pour un fat «.

Le roi se retira dans son enceinte, & me laissa délivré de l'importune présence des courtisans pendant trois heures qu'il passa à attendre son dîner, à dîner, & à visiter le parc entier de l'artillerie. Au bout de ce tems-là je le vis revenir avec M. le comte de Soissons, à qui il disoit assez haut pour que je l'entendisse : » Cette place » ne sera pas prise aujourd'hui «. A quoi M. le comte répondit d'un ton de complaisant, que sa majesté qui avoit plus de connoissance de la guerre que personne, devoit bien em-

ployer son autorité pour me forcer à obéir, au lieu de se consumer à battre un roc que le canon ne pouvoit endommager. Je fus vengé dans le moment même. Le roi arrivoit justement dans le tems que les ennemis battoient la chamade, & que le lieutenant de la place en sortoit pour venir traiter avec moi. Je priai sa majesté de ne point entrer dans la capitulation; & je dis au lieutenant qu'il pouvoit rentrer, parce que je voulois que sa garnison se rendît à discrétion; ce qu'il fit avec une feinte hardiesse, & en disant qu'ils étoient deux cens dans le fort qui sçauroient bien le faire tenir encore huit jours. Henri se retira, & me laissa Lesdiguieres & Villeroi, qui vouloient qu'on acceptât les conditions que proposoient les assiégés. Lesdiguieres me mena même vers le fort, pendant que le lieutenant y entroit, pour me faire comprendre que les ennemis n'étoient pas encore réduits à l'extrémité. Je l'arrêtai, lorsque nous n'étions plus qu'à deux ou trois cens pas de la courtine; je lui dis qu'il y auroit de la témérité à s'exposer à la bouche du canon de la place, & je pris

1600.

le chemin d'un roc à cent pas de-là, qui
1600. me mettoit à couvert, pendant que ces messieurs insultoient assez mal-à-propos à ma prudence. Ils changerent bientôt de langage : une décharge terrible les obligea de me suivre.

Le lieutenant de la place revint une seconde fois, & ne changea presque rien à ses premieres propositions. Je le renvoyai sans vouloir l'écouter; ce que voyant Villeroi, il me dit que si la ville manquoit à être prise ce jour-là, il ne pourroit se dispenser d'en faire son rapport au roi, comme d'un coup manqué par ma faute. Je ne fis pas semblant de l'entendre. Je donnai aux assiégés ma derniere volonté par écrit, & je revins faire jouer les batteries. La seconde volée mit le feu aux poudres des assiégés, & leur tua vingt ou vingt-cinq hommes, & six ou sept femmes; à la troisiéme, le petit ravelin tomba tout entier, & ils ne purent plus porter de secours à la brèche, parce que le canon balayant un chemin bas qui y conduisoit, leur enlevoit à chaque coup leurs meilleurs soldats. Cela les fit résoudre

à battre une ſéconde fois la chamade. Je feignis de ne pas m'en appercevoir, quoique je viſſe leur tambour enlevé en l'air haut de deux toiſes, d'un coup de canon qui entra dans la terraſſe ſous ſes pieds, ſans lui faire pourtant aucun mal. Les aſſiégés éleverent un drap au bout d'une pique, en criant qu'ils ſe rendoient, & qu'ils prioient qu'on ne tirât plus. Je ne ceſſai point encore pour cela, juſqu'à ce que les ennemis ayant tendu la main de deſſus la brèche à nos ſoldats, j'eus peur de tüer quelques François avec eux. Je montai à cheval, & entrai dans Charbonnieres en courant. On pouvoit en uſer comme avec une ville emportée d'aſſaut; mais il auroit fallu avoir le cœur bien dur, pour ne pas ſe laiſſer déſarmer par un objet auſſi digne de pitié que celui qu'elle me préſenta : c'étoient toutes les femmes, les bleſſés & les brûlés qu'ils envoyerent ſe jetter à mes pieds. Je n'ai vû en aucun endroit le ſexe auſſi beau qu'en cette ville, ni en particulier une femme d'une beauté auſſi achevée, qu'une de celles qui vinrent me demander

1600. grace. Au lieu d'exécuter la menace que je leur avois faite de les faire tous pendre, je m'en tins aux conditions que je leur avois imposées d'abord; & je fis conduire la garnison au lieu de sûreté que j'avois marqué.

Le succès de Charbonnieres n'empêcha pas que je ne trouvasse de grandes difficultés encore dans le conseil à faire agréer l'attaque du château de Montmélian. La contestation fut extrêmement vive. » Regardez » bien à ce que vous faites, me dit » sa majesté, entraînée par le grand » nombre; car si nous sommes con- » traints de lever le siége, tout le » monde criera après vous, & moi » peut-être tout le premier «. On ne connoissoit point encore dans ce tems-là ce que peut pour un siége une artillerie forte & bien servie. Ce qui venoit de se passer devant Charbonnieres, avoit si fort confirmé les idées que je m'étois formées à cet égard, que je ne fis point difficulté de m'engager hautement à emporter Montmélian dans cinq semaines, comme je l'avois déja promis dans un premier conseil. Je n'y mis qu'une condition,

que ſa majeſté ne put me refuſer, parce qu'elle l'accepta d'avance, ſans 1600 la ſçavoir; c'eſt qu'elle ne ſe trouveroit point à ce ſiége. Je prévoyois qu'il ſeroit fort meurtrier. Je montrai le plan de la ville, & celui de l'attaque que j'avois tracé; & tout le monde étant convenu de me laiſſer faire, je vins mettre le ſiége devant le château de Montmélian.

Ce château eſt aſſis ſur un roc preſque auſſi dur que celui de Charbonnieres, ſi élevé, qu'il commande toute la campagne, eſcarpé en précipice, & inacceſſible par tous les côtés, excepté celui de la ville, dont la pente eſt beaucoup moins roide; mais ſur laquelle en récompenſe regne un foſſé dans le roc même, large, profond, & d'un travail ſi pénible, qu'il n'a pû être exécuté qu'avec la pointe du ciſeau acéré, outre trois baſtions qui ne peuvent être ſappés, ni minés, leurs fondemens étant de roc vif, preſque impénétrable, & de plus d'une toiſe & demie de profondeur. La campagne eſt ſemée de quelques montagnes; mais les unes ſont ſi éloignées, qu'elles paroiſſent être abſolument

hors de la portée du canon, & les
1600. plus proches sont d'un sommet si droit & si pointu, d'un roc si dur & si nud, que loin de pouvoir y élever & y servir le canon, on a de la peine à croire qu'un homme y puisse gravir. La place étoit alors pourvue de trente piéces de canon, de poudre à tirer au moins huit mille coups, avec une garnison proportionnée, & d'abondantes munitions.

La premiere réflexion qui me soutint contre des difficultés en apparence insurmontables, c'est que quelque ferme & continu que parût être le roc sur lequel, ou plutôt dans lequel étoient construits les bastions, il étoit impossible qu'il fût par-tout d'une égale solidité; & pour peu qu'il eût un seul endroit foible, l'artillerie que j'avois m'y assuroit un passage. Pour m'en éclaircir, je commençai à faire ouvrir des tranchées vis-à-vis le bastion nommé Mauvoisin, parce que sans elles il eut été impossible de s'en approcher d'assez près pour discerner si toute cette masse n'étoit qu'un roc entier taillé avec le ciseau; mais le roc qu'on rencontra encore à fleur de

terre, ne permit pas de pousser plus avant les tranchées. 1609.

J'eus recours à la ruse. Je fis construire dans une nuit fort obscure une cabane de clayes & de chaume fort près de ce bastion, & assez bas pour que le canon de la place ne pût y plonger. Elle fut criblée de coups de fusil, sitôt que le jour l'eut découverte aux assiégés; mais elle ne fut pas renversée, & il n'y avoit personne des nôtres. Je laissai les ennemis pendant quelques jours décharger leur colere sur cette cabane, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils cessassent de tirer dessus; ce qu'ils firent enfin, croyant qu'elle n'avoit été mise-là, que pour leur faire consumer inutilement leur poudre. Sitôt que je me fus apperçu que les assiégés la négligeoient, je m'y rendis moi-même la nuit, ayant pour toutes armes une grande rondache, dont en cas de besoin, je pouvois couvrir tout mon corps contre les coups de feu. J'observai de-là avec le dernier soin tout ce bastion. J'y apperçus de la lumiere dans le bas, d'où je conclus qu'il étoit creux, & par conséquent qu'il n'étoit pas de plein roc, qui n'eut

1600. pu être percé en dedans à cette profondeur ; les assiégés y faisoient sans doute alors quelque réparation. Le jour étant venu à paroître, je vis encore que le flanc étoit sans épaule ; autre indice que ce n'étoit pas le roc pur qui formoit l'un & l'autre, & que ce flanc se présentoit nud & aisé à entamer avec le canon. C'en étoit assez, & je n'eus plus d'autre soin que de me tirer de là sain & sauf ; ce qui n'étoit pas sans difficulté en plein jour, n'étant qu'à cent pas du parapet qui étoit bordé de soldats, & en ayant deux cens à traverser avant que de me voir à couvert. Je pris le moment où les gardes se relevant, le soldat commence à se négliger, & laissant là ma rondache, je me mis à courir de toutes mes forces. Quatre sentinelles m'apperçurent, crierent & tirerent en même-tems. Leur mousquetade siffla à mes oreilles, & me couvrit de sable & de caillou, sans me blesser ; avant que les autres soldats fussent prêts, j'avois déja gagné le plus prochain logement.

J'avois choisi d'abord pour placer une batterie de canon, une élévation

du côté de l'Isere, où des degrés taillés de main d'homme, pouvoient en rendre la montée plus facile; mais depuis en ayant reconnu de l'autre côté de l'eau une autre qui donnoit sur la citadelle, & dont l'avantage étoit que delà on voyoit le chemin qui conduit au puits du château, celui du magasin, l'entrée du donjon, & le poste des corps-de-garde, je préférai celui-ci, & je songeai au moyen d'y faire arriver six piéces de canon. Cette éminence étoit coupée en précipice de tous côtés, hors un seul, par lequel aussi le chemin pour y monter, s'allongeoit d'une lieue; mais ce ne fut pas le plus grand inconvénient: lorsque les piéces de canon y eurent éte portées, on ne put pas y trouver un terre-plein assez grand pour les y poser; & il fallut applanir des rochers si durs, que ce travail étoit regardé comme ridicule par la plûpart des officiers. 1600.

Les ennemis n'en jugerent pas de même. Dès le moment qu'ils virent que nous entreprenions de nous loger sur ce pic, ils pointerent aussi six piéces de canon, & y firent un feu conti-

nuel. La premiere volée y fut tirée un
1600. jour que j'étois à y faire travailler, ayant à la main mon bâton de commandement, vêtu d'une mandille verte & passementée d'or, & portant sur ma tête un panache blanc & verd. Je remarquai que cette volée avoit passé beaucoup au-dessus de ma tête, & que celle qui la suivit porta au contraire beaucoup plus bas. Voyant qu'on alloit mettre le feu à une troisiéme, je dis à Lesine, à Maignan & à Feugeres, que celle-ci pourroit bien donner au milieu, & que sans doute les assiégés qui m'avoient apperçu, m'ajustoient. Je me retirai de deux pas derriere un banc de rocher, d'où je tenois d'une main ma pique plantée à l'endroit où avoit été mon corps; un boulet rasa la pique, les autres allerent tuer trois pionniers & deux canoniers, & casser des flaçons & des bouteilles qui avoient été apportées pour faire collation, & placées dans un trou du rocher. Cet accident fut rapporté à sa majesté, comme une témérité de ma part; & ce prince m'écrivit aussitôt, que ma personne lui étant encore plus nécessaire pour les affaires,

que

que pour la guerre, il vouloit que je me ménageasse autrement qu'un simple soldat, qui a sa fortune & sa réputation à faire, & qu'il me rappelleroit, si je n'obéissois à cet ordre. 1600.

Henri ne put résister à l'envie de voir l'ordonnance de ce siége, & il m'écrivit une seconde fois, pour me faire consentir à lui rendre la parole qu'il m'avoit donnée du contraire, s'obligeant de n'aller que dans les seuls endroits que je lui désignerois, & sans autre suite que MM. le comte de Soissons, d'Epernon, Bellegarde & moi. Je le priai du moins de cacher avec un mauvais manteau la dorure de son habit, & d'éviter sur tout, aux dépens d'une demi lieue de chemin de plus, de passer dans un certain champ couvert de cailloux, vis-à-vis lequel les assiégés tenoient continuellement en faction trente ou quarante soldats armés de mousquets, & dix ou douze piéces de canon pointées, parce qu'ils sçavoient que c'étoit par ce champ qu'on passoit à tout moment pour aller à la batterie nouvellement posée sur le rocher. Je crus qu'il auroit cette complaisance, mais quand il fut sur

le lieu, il ne put se résoudre à user de
1600. cette précaution; & mes priéres ayant encore été inutiles, nous marchâmes tous cinq à la file. Quelques mousquetades qu'on essuya d'abord, firent pâlir quelques-uns de la compagnie, ce fut bien autre chose en entrant dans le champ. Il se fit à la fois une décharge de grosse artillerie & de mousqueterie si terrible, qu'en un moment nous nous vîmes tous couverts de terre, & la peau effleurée d'une grêle de ces petits cailloux. Henri fit le signe de la croix; « C'est à ce coup, lui » dis-je, que je vous reconnois pour » bon catholique. Allons, dit-il, il » ne fait pas bon ici ». Nous doublâmes le pas, en regardant comme un bonheur singulier, qu'aucun de nous n'y eût été tué, ou du moins estropié. On ne parla pour au retour de prendre la même route, on prit celle des montagnes, où je fis mener des chevaux pour la compagnie.

Le roi sentit quelque confusion d'avoir ainsi fait l'aventurier. Cela fit que quelques jours après, lui ayant mandé que toutes mes batteries étoient prêtes, & sa majesté qui étoit

alors de retour en la Tarantaise, ayant encore voulu les voir, elle m'ordonna 1600. de faire une trève de quelques heures avec le gouverneur du château. La curiosité du roi étant satisfaite, il me prit envie de jouir du droit de grand-maître, lorsqu'il exerce sa charge en présence de sa majesté; mais comme cela ne pouvoit se faire sans une décharge d'artillerie, ce qui auroit été regardé comme une infraction à la trève, qui n'étoit pas encore expirée, pour engager les assiégés à la rompre les premiers, je dis à quelques commissaires de faire porter à la batterie du rocher, certaines munitions dont on avoit besoin. Ceux du château, qui n'avoient encore rien perdu de leur fierté, & qui se repentoient peut-être d'avoir accordé la trève, s'écrierent qu'on la faussoit, & qu'ils alloient tirer, & en effet ils tirerent douze ou quinze coups de canon. J'avois donné ordre que si cela arrivoit, on se tînt prêt pour leur répondre aussi-tôt par une décharge générale; c'étoit la premiere, & elle donna bien à penser aux assiégés, lorsqu'ils virent cinquante canons à la fois battre leur donjon; ils furent

1600. les premiers à demander la continuation de la trève, sur-tout lorsqu'une seconde décharge succéda rapidement à la premiere. Dès ce moment ils commencerent à perdre l'idée que leur citadelle étoit imprenable, & cherchérent secrettement les voyes de composer à l'amiable.

Ce furent deux femmes, qui furent chargées (30) par hasard de cet accommodement. Madame de Brandis, femme du gouverneur de Montmélian, & qui étoit avec lui dans le château, se plaisoit à faire de ses mains de petits ouvrages de compartiment & de verroterie. Elle envoya à mon épouse, qui étoit dans la ville, des boucles d'oreille, & deux chaînes de verre de sa façon, d'une grande délicatesse. Madame de Rosny lui renvoya en échange, du vin & du gibier, & lui fit demander s'il n'y avoit point moyen qu'elles pussent se voir. Elles en obtinrent la permission, & passerent trois après-dînées ensemble si familiérement, qu'elles en vin-

(30) L'historien qui nous a donné la vie du duc d'Epernon, lui fait honneur de la reddition de Montmélian.

rent jusqu'à examiner ensemble comment on pourroit rendre honnétement Montmélian. Elles en informérent leurs maris, qui loin de s'y opposer, les autoriserent à continuer leurs entretiens, où elles se cachoient l'une & l'autre, qu'elles agissoient avec permission. Madame de Brandis eut une indisposition, qui lui fit avoir besoin de respirer l'air de la campagne. Son mari crut pouvoir me faire demander cette grace par le moyen de mon épouse, qui saisissant cette occasion, sçut si bien représenter au comte de Brandis la nécessité à laquelle il alloit être réduit, sans pouvoir peut-être obtenir après cela des conditions honorables, que ce gouverneur consentit à traiter avec moi, & m'envoya une députation à cet effet. J'en donnai avis au roi, qui proposa la chose dans son conseil. Il y fut résolu qu'on accorderoit un mois au gouverneur, après lequel, s'il n'étoit pas secouru, il remettroit sa place. J'étois sûr qu'elle n'auroit pas duré si long-tems, c'étoit d'ailleurs compter sur la bonne foi, fort douteuse dans un ennemi. J'en dis mon sentiment; mais il ne me servit

16c

1600. lui répondis qu'il pouvoit faire main-basse sur tous ces étrangers, que je supposois être de la campagne; il repliqua qu'il l'auroit fait, sans le grand nombre de mes soldats qui se trouvoient mêlés avec eux; que plutôt que de les maltraiter, même sans mauvaise intention, il aimoit mieux me charger seul du soin d'arrêter le trouble & la confusion. Je parus ne me rendre à cette idée, qui est tout ce que je souhaitois le plus, que pour rétablir la tranquillité, & je dis à ce gouverneur, que j'en viendrois facilement à bout, si j'avois en dedans de la porte un corps-de-garde de pareil nombre que celui du dehors. Il le trouva bon. J'y fis donc entrer cinquante soldats; mais ce ne fut pas les seuls, trente les avoient déja précédés, & un beaucoup plus grand nombre s'y glissa avec eux. J'y vins moi-même avec toute ma suite; dès-lors la partie se trouva si forte, que nous pouvions disposer du bas Fort, & en partie du donjon.

Brandis connut alors sa faute, mais ne pouvant la réparer, qu'en se montrant encore plus généreux, il vint

me trouver, & me dit qu'il consentoit que je prisse possession du donjon, & qu'il s'en remettoit totalement à ma parole & à ma bonne foi. Je résolus de ne pas abuser de sa confiance, & d'observer fidélement les conventions. Je soupai & couchai dans le donjon, & dès le lendemain même du jour où j'avois reçu cette commission du roi, je vins lui dire que sans rien craindre de Montmélian, il pouvoit marcher à la rencontre de ses ennemis; ce que sa majesté fit en bon ordre, & à la tête de son armée, mais l'avis qu'elle avoit reçu se trouva faux. 1600

La garnison de Montmélian en sortit après le mois écoulé, & remit la place à sa majesté, qui m'ordonna d'y établir Créqui avec sa compagnie, la garnison en fut renforcée, & on la pourvut de tout abondamment. Je voulus persuader au roi qu'il devoit démanteler cette place, qu'on ne pourroit se dispenser à la paix de rendre à M. de Savoye, & qu'on en fit autant de toutes les autres forteresses conquises, mais les conseils des courtisans, qui sembloient être aux gages

du duc de Savoye, ſauverent Mont-
1600. mélian contre la bonne politique.

Les lettres en chiffres du maréchal de Biron, qu'on ſurprit deux ans après, éclaircirent le myſtere de cette conduite, tant pour Montmélian, que pour tout le reſte. Biron marquoit au duc de Savoye, à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit obtenu à la garniſon de Montmélian un mois, afin qu'il eût le tems d'en faire lever le ſiége, qu'il n'avoit rien à attendre de ſes amis, s'il ne faiſoit pas un effort pour ſauver cette place, aſſez forte pour tenir trois mois. Il l'aſſuroit de la peine qu'il ſentiroit de ſa reddition. Dans la lettre qu'il écrit à ce prince après la priſe du château, il lui déclare que ſa négligence à le ſecourir, avoit réduit au ſilence les ſeigneurs françois de ſon parti, qui ſe feroient déclarés contre le roi, ſi en s'avançant pour ſe joindre à eux, il leur avoit facilité les moyens de le faire avec quelque ſûreté. Malgré l'affectation de ne pas mettre leurs noms ſur le papier, ils y ſont tous ſi bien déſignés, qu'on les reconnoît ſans peine. Le ſilence que j'obſerve ſur ces noms,

n'eſt favorable qu'à quelques-uns, que le public n'a peut-être pas ſoupçonnés. 1600.

Montmélian ne s'étoit pas encore rendu, lorſqu'on apprit dans l'armée françoiſe que le cardinal Aldobrandin, neveu & légat du pape, étoit en chemin pour venir traiter avec ſa majeſté l'affaire de la paix, & celle de ſon mariage. Le roi m'ayant chargé d'aller recevoir cette éminence avec toutes ſortes d'honneurs, je m'avançai à ſa rencontre, avec un corps très-leſte de trois mille fantaſſins, & de cinq cens cavaliers. Il put bien s'appercevoir qu'il avoit affaire à un grand-maître d'artillerie, par la maniere dont il fut régalé en approchant de Montmélian. La trève me mettant en état de me ſervir de toute l'artillerie de cette place, comme de la mienne propre, je les joignis toutes deux, pour lui faire plus d'honneur. Le ſignal fut donné par une enſeigne blanche, miſe ſur la batterie du rocher. La mienne commença après un fort grand feu de mouſqueterie, & fut ſuivie de celle du château, de maniere que l'une & l'autre ayant eu le tems de recharger, cette double décharge de cent ſoixante-

» sonne là-dedans, ou bien ils dor-
1600. » ment, ou ont peur de vous ». Le roi eut encore plus de peine à le croire, parce qu'y étant allé la veille avec six chevaux seulement, il se fit à son approche décharges sur décharges, & moi-même y étant retourné le lendemain à la pointe du jour, à pied, & n'ayant avec moi qu'Erard & Feugeres, je fus reçu avec un si grand bruit d'artillerie, que le roi envoya Montespan, croyant que c'étoit une sortie. « A qui en veulent ces gens-là, me » dit Montespan, qui ne voyoit per- » sonne ? A moi, lui répondis-je; » mais j'ai vu ce que je voulois voir ». Je conjecturai à peu-près d'où pouvoit venir ce respect, qu'on portoit partout au maréchal de Biron. Je vis que les flancs des bastions de Sainte-Catherine étoient si mauvais, qu'ils étoient en grande partie éboulés, & que le fossé n'étoit pas en meilleur état. J'assurai sa majesté que les tranchées n'auroient pas été plutôt poussées jusques sur le bord du fossé, que la place se rendroit, & en effet les assiégés, qui d'ailleurs manquoient de tout, craignirent d'être emportés d'assaut, &

demanderent à capituler, s'ils n'étoient pas ſecourus dans ſix jours. 16

Je demandai au roi la permiſſion de faire un tour à Geneve, après que j'eus fait ouvrir la tranchée. J'y arrivai le lendemain avec cent chevaux, & fort à propos pour raſſurer cette ville effrayée de la grande quantité de catholiques qu'elle voyoit au-dedans de ſes murs. MM. de Guiſe, d'Elbeuf, d'Epernon, de Biron, de la Guiche & autres y étoient avec toute leur ſuite. J'eus beau l'aſſurer que ſa majeſté lui vouloit du bien, & que je n'en ſortirois point, tant que tous ces meſſieurs y feroient, le ſouvenir des perſécutions paſſées étoit encore trop préſent à l'eſprit de cette bourgeoiſie. Elle ne fut point contente, que je ne l'euſſe délivrée du ſujet de ſa crainte, ce que je fis dès le ſoir, en parlant à ces meſſieurs, qui partirent tous le lendemain. La ville députa dix ou douze de ſes principaux bourgeois, ayant Bèze, leur miniſtre, à leur tête, pour complimenter ſa majeſté, & tâcher d'en obtenir un point qu'ils tenoient fort ſecret, c'étoit la démolition du Fort de Sainte-Catherine, qu'ils ſouhai-

1600. toient passionnément. Bèze parla en homme d'esprit, & qui sçait louer délicatement. Il félicita les Protestans, du bonheur que le regne d'un si grand prince leur annonçoit. Henri remercia les députés & la ville, à qui il offrit de la gratifier de celle de ses conquêtes qui étoit le plus à sa bienséance, & prévenant leur demande, il leur dit tout bas qu'ils auroient le plaisir d'être les maîtres du fort de la citadelle de Sainte-Catherine, & qu'il leur donnoit sa parole en ma présence (il me tenoit alors par la main), qu'aucune sollicitation ne pourroit l'empêcher de la faire raser. Les députés se retirerent plein de joie.

Sur les instances du cardinal Aldobrandin, sa majesté avoit consenti qu'il se tînt des conférences à Lyon au sujet de la paix, & avoit nommé pour traiter avec le légat, le cardinal Du-Perron, le connétable, le chancelier, Villeroi & Jeannin, qui n'étoient encore convenus de rien, lorsque la future reine (31) arriva en cette

(31) Cette princesse partit de Florence le 17 Octobre, s'embarqua à Livourne, & avec une escorte de dix-sept Galeres arri-

ville. Le roi n'eut pas plutôt appris cette arrivée, qu'il quitta ses quartiers 1600.

va à Toulon, d'où elle vint à Lyon par Marseille, Avignon, &c. Le roi y arriva en poste le 9 Novembre. Quand le roi arriva (je prens ces paroles dans les mémoires les plus fidéles de ce tems-là) » la reine étoit à son » souper, & la voulant voir & considérer à table sans » être connu, il entra » jusques en la Salette, qui étoit fort » pleine, mais il n'y » eut pas plutôt mis » le pied, qu'il fut » reconnu de ceux » qui étoient le plus » près de la porte. Ils » se fendirent pour » lui donner passage, » ce qui fit que sa » majesté sortit a l'instant, sans entrer » plus avant. La reine » s'apperçut bien de » ce mouvement, » dont toutefois elle » ne fit aucune démonstration, que » de pousser les plats » en arriere, à mesure qu'on la servoit, » & mangea si peu, » qu'elle s'assit plutôt par contenance, » que pour souper. » Après que l'on l'eut » desservie, elle sortit » incontinent, & se » retira en sa chambre. Le roi qui n'attendoit autre chose, arriva à la porte d'icelle, & faisoit marcher devant lui M. le » Grand, qui frappa » si fort, que la reine » jugea que ce devoit » être le roi, & s'avança au même instant que M. le » Grand entra suivi » de sa majesté, aux » pieds de laquelle » la reine se jetta. Le » roi l'embrassant, & » l'ayant relevée, ce » ne furent qu'hon-

1600. & ajouta qu'il leur déclareroit sa volonté sur ce point dans quelques jours. Il me fit appeller, & me dit qu'avant que le légat lui eût fait à cet égard les sollicitations ausquelles il s'attendoit, le plus court étoit de faire sauter les cinq bastions du fort, & d'avertir la bourgeoisie de Genève de venir achever la démolition. Jamais ordre n'a été si promptement ni mieux exécuté. Dans une nuit les Génevois mirent cette citadelle rès-pié-rès-terre, & emporterent même tous les matériaux; de maniere qu'on auroit eu le lendemain de la peine à croire qu'il y eût jamais eu un fort en cet endroit, & que la nouvelle en fut répandue d'abord comme d'un effet du feu du ciel. Lorsqu'on eut sçu la vérité, le légat en conçut un grand ressentiment, & ne laissa pas d'avouer dans son chagrin, que j'étois le seul qui ne l'avoit point flaté là-dessus, & qu'il n'avoit pas fait assez d'attention à mon avis. Ce qui le fâchoit le plus, c'est que sur la foi des commissaires, il s'étoit avancé du contraire au pape. La négociation en fut entierement rompue pendant trois ou quatre jours, & lorsqu'après ce tems-là on la reprit, ce fut avec tant

d'aigreur de la part de cette éminence, qu'elle rejetta toutes les propositions 16 qu'on lui fit. Ces propositions étoient, que le duc de Savoye céderoit au roi le cours de la riviere du Rhône & ses environs, jusqu'à des distances désignées; qu'il ne pourroit élever aucun fort à une lieue près, pour favoriser le passage des Espagnols; qu'il laisseroit à la république de Genève la jouissance de certains villages aussi spécifiés; que Béche-Dauphin seroit démoli, & Château Dauphin restitué; enfin, que le duc payeroit cent cinquante mille écus, pour les frais de la guerre.

Fro du D né.

Le roi regardant cette affaire comme manquée, par l'entêtement du légat, se résolut à continuer la guerre encore plus vivement, & m'ayant fait appeller, il me communiqua son dessein, qui étoit d'aller chercher le duc de Savoye à la tête de toute son armée, pendant qu'avec l'artillerie je battrois la citadellle de Bourg. Nous avions chacun des obstacles particuliers dans ce double projet, outre la disette d'argent qui nous étoit commune. Je trouvois l'entreprise de Bourg très difficile à exécuter, la saison étant aussi avan-

1600. cée qu'elle l'étoit. La différence que je fais entre ce château, & celui de Montmélian, avec lequel il me semble qu'il peut aller de pair, c'est que pour qui n'auroit que dix ou douze piéces de canon, Montmélian vaut à la vérité dix places comme Bourg, parce que la prise de Montmélian dépend d'avoir assez d'artillerie pour en foudroyer tous les dehors, mais pour une armée forte de soixante canons, la citadelle de Montmélian n'est pas plus difficile à emporter que celle de Bourg, parce que celle-ci plus réguliere que l'autre, ne peut être attaquée que méthodiquement, & pied à pied. Si j'en avois été cru, lorsque je conseillai qu'on s'y attachât d'abord au partir de Montmélian, elle auroit pu être alors au pouvoir du roi.

Pour ce prince, son embarras venoit de ce que n'ignorant pas de quelle maniere la plûpart de ses officiers généraux conspiroient contre lui, avec le duc de Savoye & l'Espagne, il avoit tout à craindre en s'engageant avec eux dans le pays ennemi. Lesdiguieres étoit le seul sur lequel il put compter. Sa fidélité avoit paru en dernier lieu dans l'avis qu'il avoit fait donner à

Calignon, que le duc de Bouillon se servoit d'un nommé Ondevous, pour entretenir ses liaisons avec les grands du royaume. Il est vrai que si Calignon eût été plus diligent à s'acquitter de sa commission, Ondevous n'auroit pas eu le tems de s'évader comme il fit, & que sa détention auroit mis en évidence tous les projets des factieux, mais il y a toute apparence que ce n'étoit pas la faute de Lesdiguieres. Je conseillai au roi de ne se reposer que sur lui, & pour se l'attacher encore davantage, de le faire maréchal de France, & gouverneur de Piémont. A l'égard des autres, il étoit facile de rendre leur mauvaise volonté sans effet, en leur donnant des emplois loin du gros de l'armée. 1600.

Mais ce qui nous parut le plus pressé à tous les deux, étant d'avoir de l'argent, nous convînmes que je partirois dans quatre jours pour Paris, & qu'afin de pouvoir y vaquer pendant six semaines entieres, j'employerois ces quatre jours à faire tous les préparatifs nécessaires pour l'attaque de Bourg, à faire faire montre aux soldats du peu d'argent qui nous restoit, & à pourvoir à toutes les dépenses, soit

extraordinaires, soit ordinaires de la
1600. maison du roi. Je fis dès le lendemain prendre les devans à mon épouse, & à mes équipages, & je leur dis d'attendre de mes nouvelles à Rouannes, où je comptois lorsque j'y serois arrivé, leur faire prendre la Loire jusqu'à Orléans. Ils m'y attendirent trois ou quatre jours de plus, parce que mes mesures furent rompues, par le changement qui arriva dans l'affaire de la paix.

Etant allé prendre congé du roi, il approuva qu'avant de partir, je visse aussi le legat, qui avoit toujours marqué beaucoup d'estime pour moi. J'entrai chez lui tout botté, mes chevaux de poste m'attendoient de l'autre côté de la riviere, vis-à-vis son logis. Il me demanda où j'allois en cet équipage, « en Italie, lui dis-» je, c'est à ce coup que j'irai en » bonne compagnie baiser les pieds » du pape. Comment! en Italie, re-» prit-il, fort étonné? Ho! Monsieur, » il ne faut pas cela, je vous prie, ai-» dez-moi à renouer cette paix. » Je parus ne pas refuser d'y travailler encore, mais par respect pour sa médiation, le roi ayant perdu de vue toute

toute idée de paix. Je repris en deux mots tous les principaux articles déja 1600.
proposés, & je demandai ensuite au cardinal s'il vouloit ajouter foi à ce que j'allois lui dire. Comme il m'en assura, je lui dis qu'il pouvoit tenir en ce moment comme une chose très-certaine, que de ces articles sa majesté ne se relâcheroit jamais sur ceux qui concernoient la rive du Rhône, les villages dans le voisinage de Genève, Château-Dauphin & Beche-Dauphin, parce que je connoissois sur tous ces points l'intention de sa majesté, comme elle-même. Il m'en demanda les raisons, que je me dispensai de lui dire, à cause du peu de tems que j'avois pour cela. Après qu'il eut fait quelques tours de chambre, en faisant ses réflexions, il me demanda avec la même protestation de sincérité, si en m'accordant tous ces points, il ne seroit plus fait mention de tous les autres. Je lui répondis, que je croyois pouvoir le lui garantir. Sur quoi il me pria d'aller communiquer au roi ce qu'il venoit de me dire. Henri me vit revenir avec plaisir. Je retournai un moment après vers le légat, avec un

1600. plein pouvoir de sa majesté ; & dans l'instant nous conclûmes un (32) traité, qui languissoit depuis si long-tems.

En voici les conditions. Qu'en échange du marquisat de Saluces, auquel le roi de France renonçoit, le duc de Savoye céderoit à sa majesté les places de Sental, Monts & Roquesparviere, la Bresse en entier, les bords & environs du Rhône, d'un & d'autre côté jusqu'à Lyon, excepté le pont de Grézin & quelques passages nécessaires à son altesse pour entrer en Franche-Comté, sans cependant qu'elle acquît par cette cession, le droit de tirer de ces endroits aucun tribut, d'y bâtir aucun fort, faire passer aucunes gens de guerre, que de la permission du roi, & à condition que pour ce droit de passage au pont de Grézin, le duc payeroit à la France cent mille écus; qu'il remettroit encore à S. M. la citadelle de Bourg, le

(32) M. de Thou, Mathieu & la Chronologie Septénaire en parlent conformément à ce récit. *Ibid. année* 1601. Voyez aussi ce traité, *Mém. de Nevers, tom.* 2. *p.* 775. *& suiv.*

bailliage de Gex, Château-Dauphin & ses dépendances, avec tout ce qui peut être compris dans la province de Dauphiné deçà les monts; qu'il renonceroit pareillement à la propriété d'Aus, Chousy, Vulley, Pont-d'Arley, Seissel, Chana & Pierre-Châtel, aux environs de Genève; que les fortifications de Beche-Dauphin seroient rasées; que le roi, en rendant de son côté tout ce qui n'est point spécifié ici de ses autres conquêtes, pourroit en retirer l'artillerie, & les munitions qui y étoient actuellement. Les autres articles regardent les criminels réfugiés & les prisonniers de guerre, les bénéfices ecclésiastiques, les échanges de terre entre particuliers, &c. Il y est articulé pour le duc de Nemours, qui a une partie de ses biens dans cette contrée, qu'il ne sera inquiété, ni pour ceux qui relevent du roi, ni pour ceux qui sont dépendans de S. A. Je ne dis rien des autres clauses communes à tous les traités. 1600.

Quoique ce traité fût signé de moi, au nom du roi, du légat, pour le pape, & des agens du duc de Savoye, celui-ci, poussé par le comte de Fuentes,

1600, en retarda si fort l'entiere conclusion par ses plaintes & ses longueurs, que le roi crut ne devoir point encore désarmer. Il fit un (33) voyage en poste à Paris, en attendant que le duc se fût déterminé. S'il étoit obligé de repasser en Savoye, il avoit des mesures à prendre pour les affaires du dedans de son royaume, & sur-tout de Paris, dans un tems où tout étoit rempli de factieux. Il laissa le connétable & Lesdiguieres avec de bonnes troupes sur cette frontiere, en attendant son re-

(33) » Il partit, dit » Bassompierre, une » nuit en poste, de » Lyon, pour s'en re- » tourner à Paris ; & » s'étant embarqué » sur l'eau à Rouan- » ne, il vint descen- » dre à Briare, de » Briare, il vint cou- » cher à Fontaine- » bleau, & le lende- » main dîner à Ville- » neuve, & passant la » Seine au bas des » Tuileries, s'en alla » coucher à Verneuil » (près Senlis). Nous » demeurâmes trois » jours à Verneuil, » puis vînmes à Pa- » ris. . . . . Enfin » la reine arriva à » Nemours, & le roi » continuant, à soi- » xante chevaux de » poste, l'y alla trou- » ver, & l'amena à » Fontainebleau, où » ayant demeuré cinq » ou six jours, elle » arriva à Paris, logée » chez Gondy, &c. *Mém. de Bassompiere, tom. 1. p. 89. & 90.*

tour, & à Lyon pour terminer les affaires de la paix, Villeroi & deux ou trois autres commiſſaires. 1600.

Mais S. M. ne ſe trouva point obligée de retourner en ces provinces. Le duc de Savoye, après bien des mutineries, revint à des réflexions plus ſenſées, & conſidérant tout ce que ſon opiniâtreté lui avoit déja coûté, il ſe trouva fort heureux d'accepter le traité, dans la forme où il venoit d'être mis. On y joignit donc les dernieres formalités, & la paix fut publiée à Paris & à Turin, avec les cérémonies accoutumées. L'exécution des articles ne ſe fit pourtant pas, ſans que le duc de Savoye fît naître pluſieurs autres difficultés, qui arrêterent Villeroi à Lyon une partie de l'année ſuivante. Ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on fut parfaitement d'accord, & l'Eſpagne, qui s'étoit mêlée fort avant dans cette affaire, en donna elle même le conſeil au duc de Savoye. Henri marqua en toutes ces occaſions beaucoup de déférence pour le pape; il accorda tous les délais que le duc de Savoye engageoit le légat à demander

par le comte Octavio Taſſone. Ce n'étoit pas l'avis de Villeroi ; mais ſa majeſté croyoit qu'après avoir obtenu au fond tout ce qu'elle pouvoit demander, elle ne devoit pas marquer tant de rigueur ſur la maniere, ni s'expoſer à voir peut-être la guerre ſe rallumer pour ſi peu de choſe. Celle-ci fut auſſi avantageuſe au roi, que le peut jamais être une guerre achevée dans une ſeule campagne. Sa majeſté déclara que la Breſſe ne ſeroit point compriſe dans la généralité de Lyon ; mais qu'elle ſeroit réunie à la Bourgogne, & reſſortiroit à la cour des aides de Paris.

oo.

La reine ne prit pas incontinent après, la route de Paris. Elle amenoit avec elle dom Joan, ſon oncle, bâtard de la maiſon de Médicis ; Virgile Urſin, ſon couſin, qui ayant été nourri jeune avec elle, avoit conçu des eſpérances au-deſſus de ſa condition. Pluſieurs autres Italiens & Italiennes étoient à ſa ſuite, entr'autres un jeune homme nommé Conchini, & une fille nommée Léonore Galigai, qui jouerent, dans la ſuite, un grand

rôle. Je la précédai à Paris de huit jours, pour y faire ordonner la cérémonie de son entrée (34), qui fut des plus magnifiques en toutes manieres. Le lendemain le roi l'amena dîner, avec toute sa cour, chez moi à l'Arsenal. Elle étoit suivie de toutes ses filles Italiennes, qui trouvant le vin d'Arbois fort de leur goût, en burent un peu plus que de besoin. J'avois d'excellent vin blanc, & aussi 160

(34) Il ne paroît pas qu'on ait fait à cette princesse la cérémonie d'une entrée solemnelle dans Paris. » Les Parisiens, » dit au contraire la » Chronologie Septénaire, vouloient » se préparer à lui faire une très-belle & » très-magnifique entrée, & en supplierent le roi; mais sa » majesté voulut que » les frais de cette » entrée fussent employés en des choses » plus nécessaires ». Et quelques lignes après: » arrivant à la fausse-» porte du fauxbourg » Saint Marcel, le sieur » marquis de Rosny » fit tirer par trois fois » tout le canon de » l'Arsenal. Elle passa » dans la litiere, le » long des fossés de la » ville, & pour ce jour, » alla loger au faux-» bourg S. Germain, » à l'hôtel de Gondy, » & le lendemain, » chez Zamet, & puis » au Louvre. *Ibid.*

clair qu'eau de roche, j'en fis rem-
1600. plir les aiguieres, & lorsqu'elles demandoient de l'eau, pour tremper le vin de Bourgogne, ce fut cette liqueur qu'on leur présenta. Le roi les voyant de si bonne humeur, se douta que je leur avois joué piéce. La conjoncture du mariage du roi fit qu'on ne parla pendant tout l'hiver, que de parties de plaisir.

La guerre parut fort animée cette année en Flandre. Le prince Maurice d'Orange gagna au mois de mai contre l'archiduc Albert, une bataille (35), où l'amirante de Castille,

(35) C'est la bataille de Nieuport, donnée dans le mois de juillet. Les Espagnols y perdirent huit mille hommes. Le prince d'Orange n'en fut pas moins obligé de lever le siége, qu'il avoit mis devant Nieuport, & de se retirer en Hollande. La plupart de ces faits étrangers ne sont ordinairement pas rapportés dans nos mémoires avec plus d'exactitude que d'étendue. Je ne crois pas qu'il soit à propos que je m'attache à les détailler dans ces notes. Il vaut mieux renvoyer le lecteur aux mémoires & histoires du tems. Consultez de même les histoires générales &

son bras droit, fut fait prisonnier. Il alla ensuite mettre le siége devant Nieuport; mais il fut obligé de le lever. Je ne dirai rien de celle de l'Empereur & du Grand Seigneur en Hongrie, si non que le duc de Mercœur y fut fait lieutenant général de sa majesté impériale. Je supprime aussi les magnificences du Jubilé (36) séculaire à Rome, & je termine les mémoires de cette année par un fait qui fournit une réflexion bien sensée sur les duels. Bréauté (37) s'etant battu en 1600.

particulieres sur les expéditions militaires entre l'armée de l'Empereur & celle du Grand Seigneur, dont il est parlé ici.

(36) On compte qu'il y eut trois cens mille François, tant hommes que femmes, qui allerent à Rome gagner les indulgences du Jubilé. Voyez-en les cérémonies dans le Septenaire, *année*. 1600. & autres mémoires de ce tems-là.

(37) Charles de Bréauté, Gentilhomme François, du pays de Caux, capitaine d'une compagnie de cavalerie au service des Etats; son adversaire étoit un simple soldat Flamand, lieutenant d'une compagnie du gouverneur de Bolduc, contre lequel il se battit en combat singulier de

1600. combat singulier, il tua son adversaire, & fut ensuite assassiné lui même.

vingt François contre vingt Flamands. Après avoir eu l'avantage dans une premiere attaque, où il tua son ennemi, il fut fait prisonnier dans une seconde, & tué par ordre du gouverneur de Bolduc. » Il cherchoit les duels, dit » l'auteur de la Chronologie Septenaire, » pour lesquels il s'étoit absenté de la » cour de France.

Fin du troisiéme Volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIERES

Contenues dans ce troisiéme Volume.

A.

AGens pris, 53. N. 17.

ALBERT (maison d') Alliance entr'elle & la maison de Rohan, 51. N. 15.

ALBRET (Henri d'Albret) *Voy*. MIOSSENS.

ALDOBRANDIN (Cardinal) neveu & légat du Pape, vient traiter de la paix, 505. Conférences qu'il a à Lyon avec les commissaires nommés, 510. Il les rompt, 514. reprend le traité avec Sully & le conclut, 519. 520. N. 20.

ALINCOURT (Monsieur d') *Voyez* HENRI IV. Somme d'argent qu'il reçoit par son traité, 293. Il est envoyé à Rome pour le mariage de Henri avec Marie de Médicis, 461.

ALEGRE (Andrée d') *Voyez* FERVAQUES (comtesse de.)

ALLYMES (René de Lucinge des) commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 435. N. 16. cherche à corrompre Sully par des présens, 436. 437.

AMBASSADEURS de la part d'Elisabeth & des Provinces-Unies à Henri IV; leurs offres, 197-199. leurs réponses, 201. Ils s'en retournent, 202.

AMIENS surprise,

126. 127. N. 3. Préparatifs pour reprendre cette place, 126. 127. N. 3. est assiégée, 139-161. se rend, 162.

ANDRÉ (le cardinal) 342.

ANGE (pere) *Voyez* JOYEUSE (Henri de)

ANJOU (François de Valois, duc d'Alençon, puis duc d') 343.

ARSENAL de Paris, rétabli, 427.

ARCHIDUC d'Autriche (Albert, cardinal &) manque l'occasion de battre les François devant Amiens, 159. 160. N. 15. signe à Bruxelles le traité de Vervins pour le roi d'Espagne, 232. va chercher l'archiducheſſe de Gratz pour Philippe III, & passe avec elle par Marseille, 340. N. 38. Il épouse l'Infante Isabelle, & est fait gouverneur des Pays-Bas, où il va, 341. Il perd la bataille de Nieuport, 526.

ARGENTIER (l') partisan, 121.

ARMAGNAC (comté d') érigé en présidial, 171.

ARMES (port d') défendu, 237. N. 2.

ARNAUD, commis du conseil des finances, 89.

ARCOST (Charles, duc d') prête serment pour l'observation d'un traité de paix, 231. 232. N. 47.

ARTILLERIE; (grande maîtrise de l') donnée à Sully, 426. déclarée charge de la couronne, 426. N. 12.

ASSEMBLÉE du clergé, 243. 343.

ASTROLOGIE. Passion pour l'astrologie dans le siécle de Henri IV, 375.

AUBIGNÉ ou Aubigny (Théodore Agrippa d') son dessein; particularités sur sa vie, 148. N. 8 Ses moyens pour soulever les Calvinistes, 194. N. 31.

AUTRICHE (maison d') Biens portés dans cette maison par celle de Béthune, 39. N. 13.

AUTRICHE (Marguerite d') archiducheſſe de Gratz, épouse Philippe III, 339. 340. N. 38. Elle passe par Marseille, 340.

AUVERGNE (M. d') 135. 412. N. 6.

B.

BALS & fêtes à Paris, 461.

BALAGNI (M.) valeur de son traité avec Henri IV, 293.

BALEINE prise sur la côte de Hollande, 322. N 27.

BAR (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage avec Madame, & opposition qu'y font le pape & le clergé, 343. 344. N. 40.

BARRE (madame de la) donne de méchans conseils à Madame contre Sully, 33. 34. pour lequel elle parle à Madame, 51.

BARREAUX (des) membre du nouveau conseil des finances, 71.

BASSIGNAC (M.) gentilhomme Calviniste, cabale, 148.

BAUCAIRE, *voyez* MARTIGUES.

BEAUFORT (madame de) *Voyez* ESTRÉES (Gabrielle d')

BEAUPRÉ (Saint Germain de) l'un des chefs Calvinistes mal intentionnés, 148.

BELLEGARDE (M. de) Honneur qu'il sollicite en vain, 461. Il se trouve au siége du château de Montmelian, 495.

BELLES-LETTRES, leur établissement, 238 N. 2.

BELLIEVRE (M. de) commis pour la garde de la Picardie, 176. 184. Traité qu'il signe, & à la publication duquel il assiste, 232. N. 48. Il conduit les affaires du dedans du royaume, 281. N. 14. les sceaux lui sont donnés, & il est fait chancelier, 371. est un des commissaires pour l'affaire du mariage du roi, 418. & pour celle du marquisat de Saluces, 435.

BELLISLE (Charles de Gondy, Marquis de) 397. N. 69.

BELLISLE (Antoinette d'Orléans de Longueville, marquise de) se fait Feuillantine, 397. Cause de cette retraite, & son éloge, *ibid.* N. 69.

BELLY, chancelier de Savoye, commissaire dans l'affaire du marqui-

ſat de Saluces, 433.

Berhinghen (Pierre de) Moyens qu'il propoſe pour prendre la Fere, 2. N. 2. Il rend ſervice à Sully au ſujet de ſon entrée dans le conſeil des finances, 61. eſt du conſeil du roi, 63. 133.

Berniere, conſeiller au parlement de Rouen, 23.

Berthier, agent du clergé, 359. N. 47. ce dont il eſt chargé de rapporter de la part du roi, 362.

Berticherre (la) cabale pour les Calviniſtes, 148.

Bessais. Ses brigues dans le parti proteſtant, 148.

Bethune (maiſon de) ſes alliances avec la maiſon de *Bourbon* & de Luxembourg, 186. N. 29.

Bethune (Jeanne de) ſon mariage, 186. N. 29.

Bethune (Marguerite de) ſon mariage, 51. N. 15.

Bethune (Salomon de) baron de Roſny, gouverneur de Mantes, ſa mort, 156. N. 14.

Biron (Charles de Gontaut, maréchal de) manque la priſe d'Arras, 5. N. 5. *Voyez* Henri IV. Il eſt fait duc & pair, traité à la ratification duquel il aſſiſte, 252. Ses brigues en Guienne, 405. Il eſt un des commiſſaires dans l'affaire du marquiſat de Saluces, 433. marche, malgré lui, pour s'emparer de la ville de Bourg, 462. 463. qu'il conſent qu'on attaque, 464. Il cherche à faire périr Sully dans des embuſcades, 468, donne de méchans conſeils à Henri, 500. inſtruit le duc de Savoye de tout ce qui ſe paſſe au conſeil & à l'armée, 504. tâche de faire tuer Sully devant le fort Sainte Catherine, 507, 508.

Bizouze, député par Henri IV dans les généralités, 70.

Blaye, aujourd'hui Port-Louis, 184. N. 28.

*Blaye, aſſiégé & manqué, 53. N. 17.

BLED. Défenſe de le tranſporter hors du royaume, 236. Réflexion ſur cette partie de la politique, 237. N. 1.

BOESSE (Pierre Eſcodeca ou Eſcoudaca de) officier de l'armée du roi. Sa fermeté fait prendre la ville de Bourg, 464.

BOESSE, maître d'hôtel de Madame, 41.

BOIS-DAUPHIN (M. de) Somme qu'il reçoit de Henri IV par ſon traité, 293.

BONGARS (Jacques) agent du roi en Allemagne, 324.

BORN, lieutenant général d'artillerie, 424.

BOTHEON (Guillaume de Gadagne, ſeigneur de) Paix à la ratification de laquelle il aſſiſte, 232. N. 48.

BOUILLON (le duc de) Objet de ſes brigues pendant le ſiége d'Amiens, 147. 148. N. 9. Il cherche à ſoulever les Proteſtans, 196. *Voyez* HENRI IV. Article captieux qu'il fait inſérer dans l'édit de Nante, pour quel objet, 358. 359. N. 47. Il en veut à Sully d'avoir fait ſupprimer cet article, 366. Il cabale avec les ſeigneurs du royaume, 517.

BOULOGNE. Conférence en cette ville entre l'Eſpagne & l'Angleterre, ſans fruit, 242. N. 5.

BOURBON (maiſon de) Biens portés en cette maiſon par celle de Béthune, 39. N. 13. *Voy.* ROHAN (maiſon de)

BOURBON (Alexandre de) ſecond fils de Henri IV, eſt baptiſé comme enfant de France, & nommé Monſieur, 246. 247. N. 8.

BOURBON (Henriette de) fille de Henri IV & de la ducheſſe de Beaufort, 379.

BOURBON (Charles de) fils naturel d'Antoine, roi de Navarre, archevêque de Rouen, refuſe de marier madame Catherine, 350. 351. N. 44. Plaiſante converſation entre lui & Roquelaure à ce ſujet, 353-354.

BOURBON (mademoiselle de) fille de Henri I, prince de Condé. Sa mort, 379. N. 54.

BOURG-EN-BRESSE pris, 462 465, Force de son château, 515, 516.

BOURGES. Somme payée pour sa réduction, 293.

BOUVENS, gouverneur de Bourg-en-Bresse, ne peut en empêcher la surprise, quoiqu'averti, 462. 463.

BRANDIS, gouverneur de Montmélian, en rend le château à Henri IV par capitulation, 498 503. Son épouse y a beaucoup de part, 498.

BREAUTÉ (Charles de) se bat en duel de vingt François contre vingt Flamands, 527. N. 37. est assassiné, 528. N. 37.

BRESSE cédée en entier au roi, 520. réunie à la Bourgogne, 524.

BRETAGNE. Villes prises & rencontres militaires dans cette province, & autres faits d'armes des différens partis, 52-54. N. 16.

BRETONS (chevalier de) agent & commissaire du duc de Savoye dans l'affaire du marquisat de Saluces, 401. 433. 439. 460.

BRIENNE, *voyez* LOMÉNIE.

BRISSAC (duc de) maréchal de France, envoyé en Picardie, 192. Somme qu'il reçoit pour son traité, 292.

BROSSIER (Marthe) prétendue démoniaque. Desseins de ceux qui la faisoient agir, 369. 370. Particularités sur cette intrigue, 369. N. 52.

BRULART, *voyez* SILLERY.

BUDOS (Louise de) femme du connétable de Montmorency, Sa mort, 375-377. N. 56.

BUZENVAL, ambassadeur de France en Hollande, 233.

C.

CALATAGIRONNE (Bonaventure de) patriarche de Constanti-

nople, travaille avec fruit à la paix de Vervins, 177, 178. N. 22. Il ne peut faire ôter à Sully la commission dans l'affaire de Saluces, 439.

CALIGNON (N. de) 149. N. 9. employé à la composition de l'édit de Nantes, 204. N. 55. p. 362.

CAMBRAY. Somme payée pour sa réduction, 293.

CARDINAUX. Promotion de cardinaux François, 243. N. 6.

CASAUBON. Pourquoi appellé & fixé à Paris, 239.

CASE (la) Calviniste, 148.

CASTENET. Sa fermeté fait prendre Bourg-en-Bresse, 464. 465.

CATHERINE de Médicis, reine de France, s'étoit opposée au mariage de Madame avec Henri III, 343. Ses prétendus droits sur le royaume de Portugal, 241. N. 3

CAUMARTIN (Louis le Fevre, seigneur de) garde des sceaux, chargé de deux généralités, 70. N. 19. est nommé pour assister à la conférence de Boulogne, 242.

CECILE (Robert) ambassadeur d'Elisabeth à Henri IV, 197. N. 34.

CECILE (Guillaume) secrétaire d'état d'Elisabeth, 197. N. 34.

CHAMBERT ou Chambarret (N. de) chef royaliste en Languedoc, 52. N. 16. contribue à la prise de Bourg, 464.

CHAMBERY, pris, 466.

CHAMBRE de Justice établie, 131.

CHAMBRE des Comptes manque de respect à Henri IV. 165.

CHAMPIGNY, commis au péage des rivieres dans l'Orléanois & la Touraine, 321.

CHAPELLE-BIRON (N. de Charbonniere de la) officier de la Ligue, 52. 53. N. 16.

CHARBONNIERES, est assiégé, 471-486. se rend, 487. 488.

CHARLES-QUINT. Son ambition, ses projets, sa retraite, 326. N. 30. Il avoit ordonné la restitution de la Navarre à la maison d'Albret,

330. N. 33.

Chateauneuf (René de Sainte Marthe de) chef royaliste en Languedoc, 52. N. 16.

Chateau-Neuf l'Aubepine (Charles de l'Aubepine, marquis de) *Voyez* Henri IV.

Chatre (M. de la) Somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 293.

Chauvelin (Sébastien) conseiller au parlement, 276.

Chiverny (Philippe Hurault de) chancelier, est pressé de travailler à la confection des articles de pacification avec les Protestans, 173. 174. seconde la duchesse de Beaufort dans ses brigues pour devenir reine, 249. 250. somme d'argent qu'il reçoit pour son traité, 292. Sa mort, 371.

Clan (Saint Germain de) ses menées pendant le siége d'Amiens, 148.

Clergé de France. Don gratuit, 130. Il s'oppose au mariage de Madame avec le duc de Bar, 345. 350. à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & le fait réformer, 357. 360. N. 47.

Clément VIII. travaille à la paix générale, 176. 177. se montre favorable à la dissolution du mariage de Henri IV & de la reine Marguerite, 210. Il refuse la dispense pour le mariage de Madame avec le duc de Bar, 346-350. N. 42. se démet de l'arbitrage sur le marquisat de Saluces, 400. 401. Il accorde la dissolution du mariage de Henri IV, 461,

Clermont (N. de) est pour la réforme de l'édit de Nantes, 365.

Coesnard, commissaire envoyé dans le Poitou, 321.

Colas, sénéchal de Montelimar, défend la Fere, 2. N. 1.

Commerce détruit dans le royaume, 290.

Compromis entre les mains du pape pour le marquisat de Saluces, 399. N. 1.

Conchini, vient en France à la suite de Marie

de Médicis, 524.

CONDÉ (Henri II. de Bourbon, prince de) Henri IV fait valoir ses droits, 29.

CONFLANS, pris, 469.

CONSEIL d'Etat & des Finances. Abus & malversations qui s'y commettent, 55. 59. 60. Calomnies & artifices qu'on y emploie pour tromper Sully & le perdre, 70-90. Liste & ordre de différens conseils sous le regne de Henri IV, 277. 278.

CONSEIL de Raison, son établissement, 114 116. aboli, 117.

CONSTANT, gentilhomme Calviniste, 148.

CORBINIERE (la) partisan, 10. 172.

COURS Souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357. 358.

CRÉQUY (Charles de) est chargé de l expédition de la ville de Moutmélian, 462. soutient l'opinion de Sully dans le conseil, 471. est fait gouverneur dans Montmélian, 503.

CROCANS défaits en Limosin, 53. N. 17.

CURÉE (Gilbert Filher de la) Ses belles actions devant Amiens, 160. N. 16.

D.

DANVILLE. *Voyez* MONTMORENCY, (Henri de)

DAUPHINÉ. Places cédées à Henri IV par le traité de Lyon, 521.

DEMEURAT, procureur du roi à Riom, 172.

DESCURES, partisan, 10.

DEUILLY (madame de) maîtresse de Frêne, 145.

DISSOLUTION du mariage de Henri IV & de Marguerite de Valois, 406-409. N. 4.

DON GRATUIT demandé au clergé, 130.

DORIA (marquis de) favori de Philippe III. 338.

DOUARNENÉS. Les Espagnols en sont chassés, 184. 185. N. 28.

E.

EDIT de Nantes, *voyez* NANTES.

EDMONT, agent de

la reine d'Angleterre, 307.

ELBŒUF (duc d') somme qu'il reçoit en faisant son traité, 292. suit le roi à la campagne de Savoye, 509.

ELISABETH, reine d'Angleterre. Ambassade qu'elle envoie au roi, 183. 197.

ENHALT (prince d') proposé pour épouser Madame, 344.

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d') se soumet au roi, 54. Somme qu'il en reçoit pour son traité, 292. Ses violences en Provence, 299. *Voyez* SULLY (Maximilien de Béthune, duc de) HENRI IV. Il s'oppose à tous les conseils de Sully dans la campagne de Savoye, 471. 479. 509.

EPINOY (Hyppolite de Montmorency, princesse d') amene ses enfans à Paris, 421. N. 10.

ESPAGNOLS. Leur parti tombe en Bretagne, 184. 185. Le conseil de Madrid mécontent du duc de Savoye, 429. 430. auquel il conseille l'exécution des articles de la paix, 523.

ESPINAC (Pierre d') Archevêque de Lyon. Sa mort, 374. N. 55.

ESTRÉES (Angélique d') Abbesse de Maubuisson, 14.

ESTRÉES (Gabrielle d') fait donner à César de Vendôme son fils le gouvernement de la Fere, 4. Danger qu'elle court sur la route de Clermont, 17-20. Elle favorise l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 57. 58. obtient la grande maîtrise de l'artillerie pour son pere, 55. N. 15. Elle prêtoit de l'argent à Henri IV, 164. Motif de la grace qu'elle obtient au duc de Mercœur, 180. brigue auprès du pape à ce sujet, 244. 245. Elle fait baptiser son fils comme enfant de France, 246. 247. N. 8. *Voyez* BOURBON (Alexandre de) Brouillerie à cette occasion entr'elle & Sully, 253. Sa conversation avec le roi,

Sully présent, 254-258. Elle fait servir la maladie du roi à ses desseins, 261. N. 10. Sa foiblesse pour l'astrologie & prédictions qui lui sont faites, 377. Détail de ce qui se passa dans la séparation du roi & d'elle à Fontainebleau, 378-380. Ses discours au duc, 380. 381. & à la duchesse de Sully; imprudence avec laquelle elle parle d'elle-même, 381-383. Elle se fait transporter chez madame de Sourdis, 387. 388. Circonstances de sa mort; opinions différentes à ce sujet, 385-389. N. 62. 64.

Estrées (Jean-Antoine d') pere de la belle Gabrielle, est fait grand maître de l'artillerie, 155. N. 13. se démet de sa charge, 426.

Etats Généraux. *Voy.* Notables (Assemblée des) Maximes politiques sur les Etats, 91. N. 1.

Etoffes d'or & de soie. Cette manufacture ne réussit point à Tours, 422. 423. Réflexions sur ce sujet, 423. N. 11.

Etrennes données & reçues à la cour de France par le duc de Savoye, 433. 434. N. 15. *Voyez* Savoye.

F.

Fayet, secrétaire du conseil des finances, 143. 144.

Femmes combattent dans les armées de Henri IV, 161. N. 16.

Fere (la) Détails sur le siége mis devant cette place; grande chaussée construite; la place se rend, 4. N. 3.

Fermes (Grosses) ôtées aux étrangers & seigneurs François, 303. 304. *Voyez* Sully (Maximilien de Béthune, duc de)

Fervaques (Andrée d'Alégre, comtesse de) propose de marier son fils à mademoiselle de Sully, 123. 124. N. 1.

Festes à Paris en 1597, 123. 125.

Feugeres, attaché à Sully, 494.

Finances & Financiers. Leur haine contre Sully; leurs malversations, 55. 59. 60. Leurs calomnies contre Sully,

malade, 4 Il essaie inutilement de se rendre maître d'Arras, 8. 9. Autres entreprises qui réussissent mieux, 6. Sa colere contre son conseil, qui le laisse manquer des choses les plus nécessaires, 9-12. N. 10. Il séjourne à Amiens; y donne audience aux députés de la Provence & du Languedoc, 23. 24. charge Sully de rompre le mariage de Madame avec le comte de Soissons, 24. N. 12. Injustice qu'il commet en cette occasion à l'égard de Sully, & qu'il répare, 42-46. Succès heureux & malheureux de ses armes dans les différentes provinces, 52-54. N. 16. 17. Pourquoi il députe vers M. de Montpensier, 21. 22. Il fait entrer Sully dans le conseil, après bien des irrésolutions & des obstacles, 55-58. Visite des généralités qu'il fait faire par Sully, 76. Il le rappelle sur de mauvais conseils; lui rend justice, le récompense, & le soutient contre Sancy & le conseil, 76-83. Son discours à l'assemblée des notables, 99. 101. N. 23. Prudence avec laquelle il s'y conduit par le conseil de Sully, 109-112. Il projette de faire le siége d'Arras, 122. Extrême déplaisir qu'il ressent de la surprise d'Amiens, 126. N. 2. 3. Il assemble un conseil extraordinaire sur ce sujet, 135-137. laisse Sully à la tête du conseil, & part pour cette expédition, 139. Ses travaux à ce siége; il y mene sa maîtresse; soin qu'il prend de la personne de Sully, qu'il emploie à déconcerter les desseins pernicieux des Calvinistes, 147-150. N. 7. 8. Pourquoi il refuse à d'*Alincourt* la grande maîtrise de l'artillerie qu'il donne à Antoine d'Estrées, 155. N. 13. Il donne à Sully le gouvernement de Mantes, 156. Sa colere contre Messieurs du conseil, 157. 158. Particularités sur le siége d'Amiens pris malgré tous les efforts de l'Archiduc,

l'Archiduc, 159-161. N. 15. Bon mot de ce prince à cette occasion, 160. N. 16. Lettre de Henri IV. où il entre dans un détail prodigieux, 162. Entreprises exécutées & manquées 170. Il revient à Paris & se dispose à passer en Bretagne, 174. 175. Son bon mot sur les prétendus droits du duc de *Mercœur* sur la Bretagne, 175. N. 21. Belle parole de lui sur le maréchal de *Biron*. 174. N. 20. Il se prête aux négociations de la paix, 178. 179. se laisse fléchir en faveur du duc de Mercœur, 180. 181. N. 23. Il pacifie la Bretagne, & s'y fait obéir, 184. 185. 193. travaille à l'édit de Nantes, 193. Bon mot de lui sur Elisabeth, l'Archiduc & lui-même, 196. N. 33. Belle conversation de ce prince avec les *Ambassadeurs* Anglois & Hollandois sur la nécessité de la paix, 199-201. Il met la derniere main à l'édit de Nantes, 204. N. 35. Il parle & agit en maître avec *Bouillon* & les Protestans, 205. 207. N. 36. Bon mot de ce prince aux Protestans, 205. Son séjour à Rennes, 207. Conversation singuliere qu'il a avec *Sully* 208-210. Extrême foiblesse de ce prince pour sa maîtresse, 221. 222. N. 40. Il passe par la Fleche, 227. Ses plaisantes réponses aux harangueurs, 228. N. 43. Il va visiter la Picardie; signe & jure la paix de Vervins à Paris. Louanges de ce prince & bon mot de lui sur ce traité: autres particularités sur la publication de la paix, 229-234. N. 44. 45. 48. 49. Il s'applique au gouvernement: réglemens & établissemens qu'il fait sur la milice, les fortifications, la police & les belles-lettres, 235-239. N. 1. Il s'intéresse dans la question du vrai ou faux D. Sébastien; 240-241, N. 3. fait tenir une conférence à Boulogne entre l'Espagne & l'Angleterre, & nommer des cardinaux François, 242. 243. N. 5. 6. Il soutient *Sully* contre Madame de

Beaufort, & les raccommode : conversation singuliere entr'eux trois, 254. 258. Sa maladie dangereuse à Monceaux, 259. 260. N, 9. 10. Charges & graces qu'il accorde à Sully, 276. N. 13. Grande confiance qu'il a en lui, 285, N, 15. Sommes payées par lui aux chefs & villes de la *Ligue*, à leur traité, 291-294. N. 17. Il prend le parti de Sully contre d'*Epernon*, 302-303. & contre les grands, 307. Il se libere des dettes contractées avec les étrangers, 304-305. Il est mal servi par d'Ossat, 345-348. fait célébrer le mariage de Madame par l'archevêque de Rouen malgré l'opposition du clergé, 350. 356. Il réforme l'édit de Nantes, 360-367. & le fait enregistrer, 367. N. 51. Sage conduite qu'il tient dans l'affaire de Marthe Brossier, 369. N. 52. Il fait Sully surintendant des finances, des bâtimens & des fortifications & grand voyer, 372-373. prie la duchesse de Beaufort de retourner à Paris pour y passer les fêtes de Pâques, 378. Douleur profonde qu'il ressent de sa mort, 390. N. 65. Bon mot de ce prince au pere *Ange*, 396. 397. N. 67. Il va à Blois : sujet de ce voyage, 405. Il écrit à Marguerite sur la dissolution de leur mariage, & y fait travailler, 408. N. 3. Il devient amoureux de mademoiselle d'Entragues, 410-412. N. 6. Il a la foiblesse de lui faire une promesse de mariage que Sully déchire entre ses mains, 413-416. Son chagrin lorsque Sully lui apprend la conclusion de son mariage avec la princesse de Toscane, 418. 419. N, 7. On arrête un Italien qui cherchoit à le poignarder, 419. 420. N, 8. Il donne la grande maîtrise de l'artillerie à Sully, 424. Réception qu'il fait au duc de Savoye, 430-432. N. 13. 14. Présens réciproques de ces deux princes, 433-434. N. 15. Il appuie Sully contre les commis-

faires, & évite les piéges du duc de Savoye dans l'affaire du marquisat de Saluces, 438-440. Il assiste à la dispute de l'évêque d'Evreux & de Mornay, 448. Lettre qu'il écrit à ce sujet au duc d'*Epernon*, 449. 450. Son départ pour l'expédition de Savoye où il méne la marquise de Verneuil, 450-451. N. 23. Il est arrêté par les ruses du duc de Savoye 458. 459. prend Chambery, &c. 460-466. épouse par procureur la princesse de Toscane, 461. se démet sur Sully du détail de la guerre de Savoye, 470. vient au siége de Charbonnieres, 479-486. au siége de Montmélian & s'y expose imprudemment, 495-496. Son accueil aux députés de Genève; il arrive à Lyon; cérémonies & particularités de son mariage avec Marie de Médicis, 510. N. 31. Ce qu'il dit aux commissaires pour la paix qui le servoient mal, 513. Embarras que lui causent les intelligences des courtisans avec le duc de Savoye, 516. 517. Il conclut un traité avantageux & revient à Paris, où il amene la reine, 520. 522. N. 32. 33. Sa déférence pour le pape dans le traité de Savoye, 523.

HEUDICOURT. du conseil des finances, 71.

HONGRIE, *voyez* RODOLPHE.

HONORIO (frere) capucin, son avis à Henri IV. 419. N. 8.

J.

JACOB de la Rochette, agent commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401. 433.

JEANNIN (René) président au parlement de Dijon est employé à la confection de l'édit de Nantes, 204. assiste à la conférence de Boulogne, 242. est commis avec Villeroi au département des affaires étrangeres, 281. N. 14. souffre dans l'édit de Nantes un article,

qu'on est obligé de réformer, 361. 362. est un des commissaires pour le traité de Lyon ; il y favorise le duc de Savoye, 510.

JÉSUITES. Le conseil rend un arrêt qui les déboute de la demande qu'ils faisoient de repasser en France, 242. Ils parlent fort peu avantageusement de la conversion du roi dans leurs lettres à Rome, 450.

IMBERCOURT, Château emporté d'assaut, 5.

INDES. Trésors immenses qu'en tiroient les rois d'Espagne, 329. N. 32. *Voyez* PHILIPPE II.

INVINCIBLE. Flotte de Philippe II. ainsi nommée, battue & dissipée, 328.

JOANNINI, Agent du grand duc de Toscane pour le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. 418.

JOYEUSE (Henri, comte de Bouchage, duc de) capucin & cardinal, fait son traité avec Henri IV. 6. N. 7. Somme d'argent qu'il reçut par ce traité, 293. Il marie sa fille avec le duc de Montpensier, & rentre chez les capucins : 396 - 397. N. 67. 68. est commis par le pape à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois 410.

ISABELLE d'Autriche Infante, d'Espagne, épouse l'archiduc Albert, 341. 342. N. 39.

JUBILÉ Séculaire. 527. N. 36.

JUIFS ; leur offre au grand seigneur pour détruire le Saint Sépulchre, 322-323.

L.

LAMBERT, Traitant, 122.

LANGLOIS, Agent de Marguerite pour la dissolution de son mariage, 408.

LANGUEDOC & PROVENCE. Députés de ces Provinces à Henri IV, 23. 24.

LANQUETOT conseiller au parlement de Rouen

dans le parti de Henri IV. 23.

LAVAL. (Gui comte de) On propose de le marier à mademoiselle de Sully, 124. N. 1.

LAVAL, *voyez* BOIS DAUPHIN.

LAURENS (André du) médecin de Henri IV. 473. N. 28.

LÉONORE Galigai, *voyez* CALIGAI.

LESDIGUIERES. 522. Ses exploits contre le duc de Savoye & d'Epernon, 54. Sa fidélité avoit paru par l'avis qu'il avoit fait donner à Henri IV. Il est fait maréchal de France & gouverneur de Piémont, 516. 517.

LÉSINE attaché à Sully, 494.

LETTRES de Henri IV. Détail immense dans lequel il entroit, 162. 165.

LIANCOURT (madame de) *Voyez* ESTRÉES (Gabrielle d')

LIANCOURT. (Nicolas d'Amerval de) épouse la belle Gabrielle. Particularités sur ce mariage, 390. N. 65.

LIANCOURT (N. Du-Plessis.) premier écuyer de Henri IV. reçoit ce prince à Liancourt, & y sert mal Sully, 59.

LIGUE. Ses chefs se soumettent à Henri IV. Ses expéditions heureuses & malheureuses en différentes provinces, 52. 53. N. 16. *Voyez* HENRI IV. Ses partisans font agir Marthe Brossier, 369. N. 52.

LIMOSIN. Expéditions militaires en cette Province entre les deux partis, 52. N. 16. 17.

LOMÉNIE (Antoine de Brienne de) sécretaire d'état, 133. 280. N. 14.

LORRAINE (Charles II. duc de) son traité avec Henri IV. lors de l'extinction de la ligue, 291. *Voyez* MADAME.

LOSTANGE. (Louis-François de) chef royaliste en Limosin, 52. N. 16. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.

LUAT. (Ange Capel du) Livre composé par lui sur les finances, 317. N. 24.

LULLIN. (Le marquis)

Agent & commissaire du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces. 401. 433.

LUXEMBOURG. Alliance de cette maison avec la maison de Béthune, 186. N. 29.

LUXEMBOURG. (Henri de) duc de Piney ambassadeur à Rome, 244. N. 7.

LYON. Ses chanoines refusent au duc de Savoye les droits de chanoine d'honneur, 430. 431. N. 13.

M.

MADAME Catherine de Bourbon duchesse de Bar, *voyez* SULLY, (Maximilien de) Elle entreprend de perdre Sully auprès du roi, 39-41. Elle lui rend ses bonnes graces, 51. Les fermes qu'elle faisoit valoir en son nom, lui sont retirées, 303. Elle refuse d'épouser le vieux duc de *Lorraine*, ainsi qu'autres; enfin elle épouse le duc de Bar, 343. 344. N. 40. 41. Son mariage est célébré, 356. Difficultés opposées à ce mariage de la part de Rome & du clergé, 345-350. N. 41. 42.

MAISSES s'unit avec Sully, 119.

MANICAMP (Philippe de Longueval de) Lieutenant pour le duc de Vendôme, au gouvernement de La Fére, 5. N. 4.

MANSFELD (Le comte de) Lieutenant du cardinal-archiduc, 159. 160.

MANUFACTURES d'étoffes d'or & d'argent ne réussissent pas d'abord à Tours, 422. 423. Réflexions à ce sujet, 423, N. 11.

MARC-D'OR. Subside destiné par Henri IV. à son entretien, 166.

MARESCOT médecin, va à Monceaux pour la maladie de Henri IV. 262.

MARGUERITE de Valois, Reine de France. Négociations entamées pour la dissolution de son mariage, 209. 210. Sa réponse aux lettres sur la dissolution de son mariage, 226. Particularités sur sa vie, 226. 227. N. 41. Haine qu'elle porte à la duchesse de Beaufort, 248-249. Affaire de la

dissolution de son mariage reprise & consommée; louange sur son procédé, &c. 408. 410. N. 3. 4.

MARINE. Situation déplorable où elle se trouvoit à la paix de Vervins, 290-291. N. 16.

MARQUEMONT. (Denis de) archevêque de Lyon, travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 210.

MARSEILLE députe à Henri IV. 24. Somme payée pour sa reddition, 292.

MARTIGUES (Sébastien de Luxembourg de) 180. N. 23.

MARTIGUES (Marie de Beaucaire de) Moyens qu'elle emploie auprès de Henri IV. pour le duc de Mercœur, 180. 181. N. 24. Sa réception à Sully, 186.

MATIGNON (Jacques de) maréchal de France, leve le siége de Blaye, 53. N. 17.

MAULEVILLE, Traitant, 122.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de) fait son traité avec Henri IV. caresses qu'il en reçoit à Monceaux, 66-69. N. 18. Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 292.

MÉDAVY. (M. de) Somme qu'il reçoit pour son traité, 293.

MÉDICIS (Alexandre de) cardinal de Florence travaille utilement à la paix de Vervins, 177.

MÉDICIS (François de) grand duc de Toscane, mariage de sa fille avec Henri IV. proposé & arrêté, 417. 418.

MÉDICIS (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, la suit à Paris, 524.

MÉDICIS (Marie de) on propose de la marier à Henri IV. 417-418. N. 7. Elle est épousée au nom du roi, 461. Elle arrive à Lyon où s'accomplit son mariage, 510. 511. N. 31. Elle va à Fontainebleau, ensuite à Paris. Italiens de sa suite, 524-525. N. 34. Elle va dîner à l'Arsenal, 525.

MEISSE, l'un des commissaires dans l'affaire du marquisat de Sa-

luces, 433.

MENDE prise par Fosseuses, 196. 197.

MENDOZA & CARDONA (Dom Francisco de) amiral d'Arragon, 231. N. 47. p. 232, Lieutenant général de l'archiduc, 342.

MENENCOURT conseiller au parlement de Rouen du parti de Henri IV. 23.

MERCŒUR (Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de) fait la guerre en Bretagne, 52, *voyez* HENRI IV. Moyens qu'il emploie pour obtenir son pardon, 180. 181. N. 23. 24. Son parti s'éteint en Bretagne, 182. N. 27. Somme qu'il reçoit pour son traité, 292. Il va servir l'empereur en Hongrie, 420. & y est déclaré lieutenant général. 527.

MERCŒUR (Françoise de Lorraine de) fiancée avec le duc de Vendôme, 181. N. 26.

MERCŒUR (Marie de Luxembourg duchesse de) moyens qu'elle emploie pour fléchir Henri IV. en faveur de son mari, 180. 181.

MESNIL (du) capitaine du vieux palais de Rouen dans le parti du roi, 23.

MESNILBASIL conseiller au parlement de Rouen dans le parti du roi, 23.

MIGNON (Nicole) cherche à empoisonner Henri IV. Sa punition, 442. 443. N. 19.

MILICE. Triste état où les guerres civiles l'avoient réduite, 289.

MINISTRES d'état. Portrait du parfait ministre, 269-274. Quels étoient ceux qu'on appelloit alors ministres & secrétaires d'état : nom de premier ministre peu en usage, 280. N. 14.

MIOLENS ville prise, 467.

MIOSSENS (Henri d'Albert, baron de) 49. N. 14.

MOMIER concierge de Saint Germain en Laye, 263.

MONCEAUX (la marquise de) *voyez* ESTRÉES (Gabrielle d')

MONCEAUX. Séjours qu'y fait Henri IV. 59, 61, 69, 171, 173, 259.

MONTESPAN suit Henri IV. à la campagne de Savoye, 508.

MONGLAT (Louis de Harlay de) envoyé par Henri IV au devant de l'armée étrangere, 149, N. 9. Premier maître d'Hôtel du roi, 166.

MONTIERS, pris, 467.

MONTIGNY (François de la Grange, Seigneur de) la grande maîtrise de l'artillerie lui est refusée, 153, N. 11.

MONTMÉLIAN. Ville prise, 462, 465, 466.

MONTMORENCY (Henri de) maréchal & connétable de Montmorency, s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58. Bal qu'il donne à la cour, mort de sa seconde femme, 375, 376. Il est nommé commissaire dans l'affaire de Saluces, 433, & pour la paix de Savoye. Il y sert mal le roi, 510-511, commande les troupes, 522, 523.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de) Sa réponse au député d'Henri IV, 22. Il épouse l'héritiere de la maison de Joyeuse, 397, N. 68.

MONPEZAT. (Henri Desprez de) envoyé par Mayenne en Espagne; sert la ligue, 52-53, N. 16.

MORAND, traitant, 426.

MORETTE (le comte de) commissaire de Savoye dans l'affaire de Saluces, 433.

MORFONTAINE, garde du trésor royal, 85.

MORNAY (Philippe Du-Plessis) cabale dans le parti Calviniste pendant le siége d'Amiens, 147, 148, N. 9. fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de réformer, 366, 367. Livre qu'il publie; récit de ce qui se passa dans sa dispute avec Du-Perron, occasionnée par ce livre, 443, N. 20. pag. 447, 449.

MOTTEVILLE, président au parlement de Rouen dans le parti de Hen-

ri IV. 23.

MOUY (Isaac Vaudré de) conseille de réformer l'édit de Nantes, 366.

N.

NANTES (édit de) extorqué par les Calvinistes, 148, 149, N. 9. Teneur de cet édit & particularités sur cette affaire, 204, 205, N. 15. Opposition à son enregistrement. Modifications qu'on est obligé d'y apporter, 357-360. Mauvaise foi de ceux qui y avoient travaillé, 360-366, N. 47. Article qui y est inséré par surprise, 358, 359. L'édit est enregistré, 367, N. 51.

NASSEAU (Justin de) ambassadeur des Etats-généraux en France, 197.

NEMOURS (Henri de Savoye, duc de) Sa mort, 6, N. 8.

NEMOURS (le duc de) Somme qu'il reçut lors de son traité, 292.

NERI (Madame de) engage d'Estrées à traiter avec Sully de la grande maîtrise de l'artillerie, 425.

NEVERS (Louis de Gonzague, duc de) Sa mort, 7. Jugement sur sa conduite, 7, N. 9.

NOTABLES (assemblée des) à Rouen. Motifs, délibérations & résultat de cette assemblée; réflexions à ce sujet, 91-98, N. 21.

O.

OFFICES nouveaux créés, 130, N. 4.

OISE (Georges de Brancas-Villars, chevalier d') somme qu'il reçoit pour son traité, 292.

ONDEVOUS, agent du duc de Bouillon, 517.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d') Il fait la Cène à Rosny, 380. gagne la bataille de Nieuport contre l'archiduc Albert, & en leve le siége, 526, N. 35.

ORLÉANS. Somme payée pour sa reddition, 293.

ORNANO (Alphonse d') Maréchal de France,

135. aide à défaire les troupes du duc de Savoye & de d'Epernon, 154. Services qu'il rend à Henri IV, 380.

OSERAI (l') Valet de chambre de Henri IV, 133.

OSORIO, officier Espagnol, défend La-Fère, 2.

OSSAT (Arnaud d') employé à la dissolution du mariage de Henri IV, & de Marguerite de Valois, 209, 210, & à obtenir la dispense du mariage qu'on l'accuse de traverser, 345, 346. Examen de sa conduite à cet égard, 345, N. 42. Service qu'il rend à Henri IV. à Rome dans l'affaire de Marthe Brossier, 371. Suite de sa négociation pour la dissolution du mariage de ce prince, 409.

OTOPLOTE. Friponeries des financiers sous son nom, 11.

P.

PALATIN (électeur) les Fermes de France qu'il faisoit valoir, lui sont retirées, 304, 305 N. 21.

PANGEAC (Madame de) donne de bons conseils à Madame, 34. fait rentrer Sully dans ses bonnes graces, 48.

PARENT, traitant, 121.

PARIS. La tranquillité & les divertissemens y sont rétablis, 123. Somme payée pour sa reddition, 292. Ses cours souveraines s'opposent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357, 359, N. 47. Réception que cette ville fait à la reine, 525, N. 34.

PARLEMENT de Paris. Le parlement oblige à réformer l'édit de Nantes, & l'enregistre après bien des oppositions, 357, 367, N. 51.

PASSAGE (du) donne avis au roi des desseins du duc de Savoye, 429.

PECRE (du) traite avec d'Estrées de la grande maîtrise de l'artillerie, 425.

PENSIONS de l'état. La forme de leur payement est changée, 303. 304.

PENTHIEVRE. Cette maison prétendoit des droits sur la Bretagne, 174, N. 21.

PÉRÉS (Antonio) ministre de Philippe II. disgracié, 338, N. 36. Conseil de ce prince à Philippe III. à son sujet, 339. Maximes de gouvernement de ce ministre, 339, N. 36.

PERRON (Jacques Davy cardinal du) travaille à la dissolution du mariage de Henri IV. & de Marguerite de Valois, 209, 210. Sa dispute avec Du-Plessis-Mornay; Lettres réciproques de lui & de Sully; & autres particularités à ce sujet, 443-449, N. 20. Il sert mal le roi au traité de Lyon, 510.

PHILIPPE II. roi d'Espagne: Raisons qui lui font souhaiter & rechercher la paix avec la France, 177, 178. Il tombe malade & meurt, 323, N. 28. Son testament, 324-339, N. 29, 30. Il avoit travaillé à se faire déclarer empereur; sa politique par rapport à la France 328. Il avoit dessein d'interdire à toute l'Europe le commerce des *Indes*, 334, 341. Maximes de gouvernement, & conseil qu'il donne à son fils, 328-338. Particularités sur sa personne, son caractère & sa politique, 328, N. 31. Il ordonne d'examiner la question de l'usurpation de la Navarre, 330, N. 33. Il avoit proposé d'épouser madame Catherine, 343.

PHILIPPE III. roi d'Espagne, disgracie Mora, & donne sa place à Doria, 338. épouse l'archiduchesse de Gratz, 340, N. 38.

PILES. (N. de) Gratification qui lui est accordée, 172.

POITIERS. Somme payée pour sa reddition, 292.

POMPADOUR (Louis vicomte de) l'un des chefs du parti de la ligue en Limosin, 52, N. 16.

PONTOISE. Somme payée pour sa reddition, 293.

PORTO CARRERO (Hernand Teillo de)

surprend Amiens, y est tué. Paroles de lui sur les grands capitaines de son tems, 127, N 3.

PRET volontaire. Subside établi, 136, 137.

PROTESTANS. Expéditions militaires entr'eux & le parti de la ligue dans les provinces, 52, 53, N. 16, 17. Leurs mutineries & leurs projets pendant le siége d'Amiens: Assemblées qu'ils tiennent à ce sujet, 148, 149, N. 9. Reflexions sur l'édit de Nantes, 148, N. 9. Désobéissance & brigue dans ce corps. 193, N. 30. Avantage que les Calvinistes retirent de l'édit de Nantes, 204. Article de cet édit, dont ils souffrent la suppression, 366, 367, N. 51.

R.

RASTIGNAC (N. de) l'un des chefs de la ligue en Languedoc, 52, N. 16.

RÉGIMENS, portant le nom des provinces établis par Sully, 132.

REGNAC (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, ses brigues dans le parti Huguenot pendant le siége d'Amiens, 148.

REVENUS royaux. Estimation qu'en fait l'assemblée des notables & partage entre l'état & le roi, 105, 106, N. 25.

RHÔNE. Les bords de cette rivière jusqu'à Lyon cédés au roi par le traité de Lyon, 520.

ROBIN de Tours, partisan, cherche à corrompre Sully & sa femme par présens, 140, 141.

ROCHE (le comte de la) prend Agen. 53, N. 17.

ROCHEFOUCAUT (François de la) l'un des chefs royalistes en Limosin, 52, N. 16. est tué au combat de Saint Yrier, 43, N. 17.

ROCHETTE, Jacob de la) agent du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401.

ROHAN (maison de) alliance de cette maison, ses droits à la succession d'Albret, 51, N. 15.

ROHAN (Henri II. duc de) épouse Marguerite de Béthune, 51, N. 25.

ROHAN (Catherine

de Parthenay, ducheſſe de) Elle change en faveur de Sully, 51. Ses brigues dans le parti Calviniſte, 193, 194.

RONCAS, agent du duc de Savoye dans l'affaire de Saluces, 401.

ROQUELAURE, l'un des chefs du parti Calviniſte, 135. Son caractére, 352. Sa plaiſante converſation avec le roi, 352, 353. *Voyez* BOURBON. (Charles de) Il aide Henri IV. à ſe ſéparer de la ducheſſe de Beaufort, 280.

ROSNY, Château & terre appartenans à Sully, 383, 384.

ROUEN. Somme payée pour ſa reddition, 292.

ROUSSE. (la) femme de chambre de la ducheſſe de Beaufort, eſt enfermée à la Baſtille, 383.

S.

SACRE de Henri IV. *Voyez* HENRI IV.

SAINT ANGEL (Charles de Rochefort de) 52, N. 16. contribue à la priſe de Bourg, 464.

SAINT CHAMANT (Jean & Antoine de) du parti de la ligue paſſent dans celui du roi, 52, N. 16.

SAINT JACOME, pris, 467.

SAINT JEAN de Morienne, pris, 467.

SAINT LUC (François d'Epinai de) grand-maître de l'artillerie, 52, 135, 146. Sa mort, 152, 153, N. 10.

SAINT MARTIN (M. de) premier gentilhomme de la chambre du roi, 50.

SAINT MARTIN (madame de) femme du précédent, 50.

SAINT MICHEL. ville priſe, 467.

SAINT SÉPULCHRE. Les Juifs follicitent le grand ſeigneur de le détruire, 322, 323.

SAINT SORLIN. (Henri de Savoye-Nemours, marquis de) fait ſon traité avec le roi, 6.

SAINTE CATHERINE. (le fort de) attaqué & pris, 506, 508, démoli, 509, 510.

SAINTE MARIE DU MONT, Gentilhomme Calviniſte. 366.

Saluces. (Marquisat de) affaire pour ce marquisat : cet article n'est point décidé dans le traité de Vervins, 230, 231, N. 45, 46.

Sancy. (Nicolas de Harlay de) 65. Ses démélés avec Sully en présence du roi, 80, 83. Il se retire du conseil des finances, 372, N. 53.

Sang. (Princes du) les fermes de l'état qu'ils faisoient valoir sous leur nom leur font ôtées, 305, 306.

Sault (Chrétienne d'Aguire comtesse de) aide à chasser de la Provence le duc de Savoye & d'Epernon, 54.

Savoye. (princes & enfans de) droit de chanoine d'honneur dans la cathédrale de Lyon refusé au duc de Savoye, 430, 431, N. 13.

Savoye, (Charles-Emmanuel duc de) rencontre où ses troupes sont défaites par Lesdiguieres, 54. Il signe le traité de Vervins à Chamberry, 232. Il recherche en mariage madame Catherine, 343. Ses artifices pour se dispenser de restituer le marquisat de Saluces, 399, N. 1. Il songe à venir à Paris pour cet effet, 403, 404. Parole de lui sur ce voyage, 403, N. 2. Son arrivée à Paris, 428. Avis donnés contre lui, 429, 430. Plaintes du conseil de Madrid ; son mécontentement de la réception que lui font les comtes de Lyon, 430, N. 13. Comment reçu à Fontainebleau, 431. Ce qu'il dit sur l'inutilité de son voyage, 431, N. 14. Il vient voir Sully à l'arsenal & cherche à le mettre dans ses intérêts. Il gagne par ses largesses les commissaires nommés par le roi & les courtisans ; étrennes magnifiques qu'il donne à toute la cour & qu'il reçoit de Henri, 434, N. 15. Trait de sa générosité & de sa politique, 434. Il cherche à corrompre Sully par des présens, 434, 436. Il obtient trois mois de délai contre l'avis de Sully, 440-442, N. 18. Il s'en retourne mécontent, 442.

manque à ses engagemens, 450. suspend par de nouveaux subterfuges la marche du Roi. Prédictions sur laquelle il se rassure, 458, N. 24. Places qu'il perd, & détail sur cette campagne, 461-466. Ses intelligences avec Biron, les courtisans & les commissaires du conseil retardent la paix, 468, 471, 472, 513, Pays & place qu'il céde en échange de Saluces, 515, 520. Teneur du traité de paix fait avec lui, 520, 521.

SAUSSAYE (la) gentilhomme Calviniste. Ses brigues pendant le siége d'Amiens, 148.

SCHOMBERG (Gaspard de) comte de Nanteuil, 138, N. 5, 149, N. & p. 261. du conseil des finances, 65. dont il se retire, 139. Il est employé à la confection de l'édit de Nantes 204. y met un article qu'on est obligé de réformer, 361, 362. Sa mort, 371.

SÉBASTIEN (Dom) roi de Portugal vrai ou faux, 240, 241, N. 3.

SÉCRETAIRES d'état. En quoi différens des ministres d'état, 280, N. 14.

SEIGNEURS ou grands du royaume. Liste de ceux qui firent leur traité avec Henri IV. & des sommes qu'ils reçurent, 291-294.

SEL augmenté de quinze sols par minot, 131, 137.

SIGISMOND, roi de Suéde, détrôné par Charles son oncle, 420, N. 9.

SILLERY (Nicolas Brûlart de) chancelier, 222, 223, N. 40. Il s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 59. & le complimente sur cette entrée, 66. se brouille avec lui dans le conseil, 142, 143. travaille à pacifier la Picardie, 176. & à faire la paix de Vervins; assiste au traité, 229, N. & p. 44, 232. est envoyé ambassadeur à Rome, où madame de Beaufort l'emploie à faire réussir son mariage, 244, 245. est fait ministre d'état, 280, 281, N. 14.

SOISSONS. (Charles de Bourbon Comte de) on travaille à rompre son

mariage avec Madame, 24. Il découvre le dessein de Nicole Mignon d'empoisonner le roi. 442, 443, N. 19. s'oppose au sentiment de Sully sur la guerre de Savoye, 471, 479, 484, 485.

SORBONNE (la) s'oppose à l'enregistrement de l'édit de Nantes, 357, 359, N. 47.

SOU pour livre. Impôt établi dans l'assemblée des notables, 107, 108.

SOURDIS (François d'Escoubleau de) est fait cardinal, 243, N. 6.

SOURDIS (Isabelle Babou de la Bourdaisiere, marquise de) maîtresse du chancelier de Chiverny, 144, 145, N. 6. fait donner le chapeau de cardinal à son fils, 243.

STRASBOURG privée de faire valoir les fermes de l'état, 304.

STUARD. (Aibelle, Arbelle ou Arabelle) proposée pour la marier à Henri IV, 211, N. 37.

SUISSES (les) sont licentiés, 235. nos fermes qu'ils faisoient valoir leur sont ôtées, 304.

SULLY (Maximilien de Béthune duc de) vient à Paris pourvoir à la subsistance des troupes pendant le siége de La-Fère, 2. Il combat l'opinion de chercher à submerger cette place, 3. Il va trouver le roi à Amiens : Avanture comique avec un Astrologue, 13-17. Il est député à Rouen vers le duc de Montpensier, 21. puis vers Madame, 24. Ses conversations avec cette princesse, 26-41. Henri IV. lui rend justice, 46. Et il rentre aussi dans les bonnes graces de Madame, 48. Oppositions des financiers & irrésolutions du roi sur son entrée dans le conseil des finances, 55-59, 61. où il est enfin reçu, 65. Il fait un voyage dans les généralités : objet & fruits de ce voyage, 70. Calomnies contre Sully qui oblige Henri IV. à le rappeller, 71-76. Caresses que lui fait ce prince à son retour, 77-79. Ses démêlés avec Sancy, 80-82. Comment il découvre les friponneries du conseil des finances,

85-90. Réflexions de Sully sur les états gén. du royaume, 91-98. N. 21. Autres sur les impôts & le gouv. 102, 105, N. 24. Sage conseil qu'il donne au roi dans l'assemblée des notables, & ce qui en résulte, 108-111. Ses travaux dans les finances, 117, 118, N. 29. Il console Henri IV. de la prise d'Amiens, 126, 127. imagine des moyens pour le reprendre, 128, 132. qu'il communique au roi, 133. Il est établi pendant cette expédition le chef du conseil dont il se fait obéir, 138-139. Son application à faire réussir le siége d'Amiens, 145, 146, & à déconcerter les cabales des Calvinistes pendant ce siége, 148-151, N. 8, 9. La grande maîtrise de l'artillerie lui est promise, & cependant donnée à d'Estrées, 154-155. Il est récompensé par le gouvernement de Mantes, 156. Détail sur les lettres de Henri IV. à Sully, 162-167, 190. Il combat l'opinion d'assiéger Dourlens, 168, 169. Liberté avec laquelle il reproche à Henri IV. son indulgence pour le duc de Mercœur, 181-183. Son entretien avec ce prince, 183-186. Il se réconcilie avec la duchesse de Mercœur, 186, 187. Son séjour à Rennes; bon ordre qu'il établit pour pacifier la Bretagne, 187, 188. Il porte Henri IV. à faire la paix, 199. Conversation singulière entre eux où Sully fait voir au roi la nécessité de se remarier, & le détourne du dessein d'épouser sa maîtresse, 208-210, N. 40, 220, 222. Il prépare Marguerite de Valois à la dissolution de son mariage, 225-226. Part qu'il a dans les différens réglemens sur les parties du gouvernement, 235, 236, N. 1. Il cherche en vain à rompre la conférence de Boulogne, 242. Il traverse les brigues de la duchesse de Beaufort pour devenir reine, 246-249. Il est écouté; soutient le roi contre sa maîtresse, & le raccommode avec elle, 253-255. Il va voir le roi

à Monceaux, 260. reçoit le cardinal de Florence à Paris & à Saint-Germain, 262, 263. entreprend la réformation des finances, 264-268. Son caractere, son tempérament, son éloquence, 265, 266, N. 11. Compte qu'il rend de son bien, de ses facultés, de ses charges, emplois, &c. 274-277. Il est établi principal ministre, 280. Usage qu'il faisoit de son temps, 280-285, N. 14. Il embrasse toutes les parties du gouvernement, 288-295. Il poursuit les concussionnaires & les malversateurs, 296-298, N. 19. Démélé qu'il a en plein conseil avec d'*Epernon*, 299-302, N. 20. Il ôte aux étrangers & aux Seigneurs le maniment des *fermes* de l'état; ordre qu'il y met, 304-305, & tient bon contre leurs plaintes, 305, N. 21. Sa conversation à ce sujet entre lui & le connétable, 307-309. Abus qu'il réforme dans la chambre des comptes, 315-316. Calomnies répandues contre lui, 317, 318. Il accuse d'Ossat de s'opposer au mariage de Madame avec le duc de Bar, 345, 346. N. 42. assiste à la conférence pour convertir cette princesse, 348-349, N. 43. Il fait consentir les Calvinistes à réformer un article de l'édit de Nantes, 361, 362, N. 48. La surintendance des finances est rétablie en sa faveur, 372. Il est aussi fait surintendant des fortifications & bâtimens, & grand voyer avec une gratification considérable, 373. Comment il apprend la mort de madame de Beaufort, 385-386. Il va trouver le roi, 392, qu'il console, 393-395. résiste avec fermeté au duc de Savoye, qui cherche à le corrompre, 402. Il suit le roi à Blois: motifs de ce voyage, 406. Il fait consentir Henri IV. à se marier, & y travaille auprès de Marguerite de Valois, 406-408, N. 3. Hardiesse avec laquelle il déchire entre les mains de ce prince la promesse de mariage faite

à mademoiselle d'Entragues, 414-416. Il arrête le mariage avec la princesse de Toscane, & détermine Henri IV. à ce mariage, 417-419. Il prend la tutelle des enfans du prince d'Epinoi, 421, 422. est fait grand maître de l'artillerie, & en rétablit les affaires, 426, 427, N. 12. va visiter l'Arsenal, où il fait sa demeure, & le rétablit, 427, 428. est nommé commissaire pour l'affaire du marquisat de Saluces: entretien qu'il a avec le duc de Savoye sur Montmelian, 431, 432. Autre entretien sur ce sujet avec des Allymes qui cherche à le corrompre par des présens, 435, 436. Sa fermeté à résister aux autres commissaires, 438-440. Il assiste à la dispute de du Peron, & bon mot de lui à ce sujet, 443-448, N. 20, 21. Il engage Henri IV. à passer en Savoye & l'y suit, 452, 453. Conversation entre lui & Bellièvre sur cette guerre, 454-458. Soins qu'il prend pour la faire réussir, 459-461. N. 25. Embuches que lui tend Biron & obstacles qu'y apportent les courtisans, 468-469. Il se prépare à assiéger le château de Montmélian, 470, 471. Il assiége Charbonnieres, 471-486. & le prend, 487, 488. de même que le château de Montmélian: ses travaux & dangers qu'il courut à ce siége, 488-495. Réception qu'il fait au cardinal Aldobrandin 505, 506, & sage avis qu'il lui donne, 506. Il prend le fort de Sainte Catherine, 508, 509. va à Genève & rassure cette ville, 509. suit le roi à Lyon pour la cérémonie de son mariage, 512. Embarras pour continuer la guerre, 515-517. reprend le traité de paix & le conclut, 520. Il reçoit le roi & la reine à l'Arsenal, 525, N. 34.

SULLY (Rachel de Cochefilet, duchesse de) fait rentrer le duc de Sully son mari dans les bonnes graces de Madame, 48-50. Les financiers cherchent à la gagner par des pré-

sens, 140. Accueil que lui fait, & discours que lui tient la duchesse de Beaufort, 381-382. Elle est instruite des desseins de la duchesse, 384. Elle donne un bal à Chambery, 466. travaille avec madame de Brandis à faire rendre le château de Montmélian, 498, 499. s'en retourne à Paris, 418.

SUDERNIER (Charles duc de) élu roi de Pologne, 421.

SURINTENDANCE des finances supprimée est rétablie 372.

SURINTENDANCE des fortifications & bâtimens, &c. 283.

SYNODES des Protestans. Ils s'y excitent à la révolte, 193, N. 30.

T.

TAILLE. travaux de Sully dans cette partie, 311-313, N. 22.

TASSONI (Octavio) Agent du duc de Savoye dans le traité de Lyon, 524.

TÉSIN. Dessein de détourner ce fleuve, funeste à François I. 3.

THERMES (Jean de Saint Larry de) 473.

THOU (Jacques-Auguste président de) employé à la confection de l'édit de Nantes, 204. N. 35. y fait mettre un article qu'on est obligé de supprimer. Ses sentimens sur la religion soupçonnés, 361, 362. N. 48.

TILENUS ministre Calviniste. Sa dispute avec le docteur Du-Val, 348-349.

TOULOUSE, Sa réduction, 6. Somme payée pour son traité, 293.

TOURS. Les premieres manufactures d'étoffes précieuses ne réussissent point dans cette ville, 422, 423, N. 11.

TRAITÉ de la paix de Vervins, 229, 230. N. 44-45.

TRIENNAUX (Officiers) établis, 130, 131, N. 4. Discussion de Sully avec le conseil à ce sujet, 139, 140.

TRÉMOUILLE (Claude de la) cabale dans le parti calviniste pendant le siége d'Amiens, 147, 150. est envoyé par Henri IV. en Portugal pour éclaircir

la question du vrai ou faux D. Sébastien, 241, N. 4. Il fait insérer dans l'édit de Nantes un article qu'on est obligé de supprimer, 362.

TYBRE. Grand débordement de ce fleuve, 322. N. 27.

V.

VAL. (Du) Sa dispute ou conférence avec Tilenus, 348-349. N. 43.

VARENNE. (Guillaume Fouquet de la) La duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. Lettres qu'il écrit à ce prince & à Sully sur la mort tragique de cette dame, 388-389.

VENDÔME (César de Bourbon, duc de) fils de Henri IV. légitimé, est fait gouverneur de La-Fere, 4, 5. fiancé avec mademoiselle de Mercœur, 181, N. 26.

VENDÔME (Catherine-Henriette de Bourbon) *Voyez* BOURBON. (Henriette de)

VENISE, est privée des fermes de l'état qu'elle faisoit valoir, 304.

VENTADOUR. (Anne de Levis, duc de) ses succès contre la ligue en Languedoc, &c. 52, N. 16.

VERNEUIL. (Cathérine Henriette de Balsac, marquise de) commencemens de ses amours avec Henri IV. 410, 411. Son caractère, 410, N. 5. Artifices dont elle se sert pour obtenir de lui une promesse de mariage, 412-413, N. 6. Elle le suit à la campagne de Savoye, sa mort, 451, 452, N. 23.

VERVINS. Négociations pour la paix en cette ville; elle y est conclue, signée & publiée, 229 230, N. 44.

VIC. (Dominique de) vice-amiral de France, 485, N. 9.

VIENNE (N. de) du conseil des finances. Gratifications qu'il reçoit du roi, 164. Il est fait contrôleur général, 371, 372. Son conseil fait prendre la ville de Bourg, 464.

VILLARS. (comté de) Droit que ce comté donnoit aux ducs de Savoye dans la cathédrale de Lyon, 430, 431, N. 13.

VILLARS. (André de Brancas) amiral de France.

Somme d'argent qu'il reçut pour son traité, 292.

Villemontée, partisan, prête de l'argent à Sully pour la grande maîtrise de l'artillerie, 426.

Villeroi (Nicolas de Neufville de) ministre d'état s'oppose à l'entrée de Sully dans le conseil des finances, 58, 59. ne peut obtenir la grande maîtrise de l'artillerie, 153. travaille à un traité de pacification avec les Calvinistes, 174. veille à la sureté de la Picardie, 176. conseille à Henri IV. de ne point se marier, 221, N. 40. Conduit les affaires étrangeres, 280, N. 14 Somme qu'il reçut pour son traité, 293, L'un des Commissaires pour le mariage de Henri IV. avec Marie de Médicis, 418, & pour l'affaire de Saluces, 433. L'un des courtisans opposés à Sully pendant la campagne de Savoye, 479, 485. Commissaire pour le traité de Lyon, il y sert mal le roi, 510-513. & demeure à Lyon pour le faire exécuter 523.

Villes qui firent leur traité avec Henri IV. Liste de ces villes & des sommes qu'elles reçurent, 292-293.

Vitré. Sully y passa en allant à Rennes, 187. Henri IV. prend sa route par cet endroit, 227.

Vitry (Louis de l'Hôpital de) Somme qu'il reçoit lors de son traité, 293.

Voyer (Grand) Henri IV. donne cette charge à Sully, 372.

Urbin (l'archevêque d') est commis à la dissolution du mariage de Henri IV. avec Marguerite de Valois, 209.

Ursin (Virgile) cousin de Marie de Médicis, vient avec elle en France, 524.

W.

Wirtemberg. (duc de) les fermes de l'état qu'il faisoit valoir lui sont ôtées, 304.

Z.

Zamet (Sébastien) la duchesse de Beaufort lui est recommandée, 380. qui tombe malade chez lui & meurt, 386, 387. Particularités sur la fortune de Zamet & sur sa famille, 386, N. 61.

Fin de la Table du troisiéme Volume.

BODLEIANA · BIBLIOTHECA